



CDG Capital S.A

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2021

Enregistrement de l'autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 05 juillet 2022, sous la référence EN/EM/012/2022.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, des dites actualisations et rectifications.

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

ACAPS	Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale
3 CIF	Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	Asset Liability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché de Capitaux
ASFIM	Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissements Marocains
BAM	Bank Al-Maghrib
BEL	Bourse En Ligne
BDT	Bons du Trésor
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BPA	Bénéfice par Action
CA	Chiffre d'Affaires
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CMM	Caisse Marocaine des Marchés
CNI	Carte Nationale d'Identité
CPPG	Capitaux Propres Part du Groupe
CV	Curriculum Vitae
DAT	Dépôts à Terme
DDHDC	Développement Humain & Durable et de la Communication
Dh(s)	Dirham(s)
DPA	Dividende par Action
DTFE	La direction du Trésor et des Finances Extérieures
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
ECL	Expected Credit Loss
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
FCP	Fonds Communs de Placement
GIPS	Global Investment Performance Standard
GPBM	Groupement Professionnel des Banques Marocaines
HT	Hors Taxes
IG	Intégration globale
IPO	Initial Public Offering / Introduction en bourse
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôts sur les sociétés
KDH	Millier de dirhams
LOA	Location avec Option d'Achat
LCP	Livraison Contre Paiement
MAD	Dirham marocain
MBA	Master of Business Administration
MMAD	Millions de dirhams
MEE	Mise en équivalence
Mrd(s)	Milliard(s)
NA	Non Applicable
NDC	National Determined Contribution
NS	Non Significatif
OCT	Obligations Court Terme
OMLT	Obligations Moyen et Long Terme
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
Pbs	Points de base
Pdm	Part de marché
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit Net Bancaire
%	Pourcentage
Rex	Résultat d'Exploitation
RNC	Résultat Net Consolidé
RNPG	Résultat Net Part du Groupe
RoA	Return on Asset ou rentabilité des actifs
RoE	Return On Equity ou Rentabilité des Capitaux propres
S.A	Société Anonyme
(S/N)	Spot Next
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SPPI	Solely Payment of Principal and Interests
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TTC	Toutes Taxes Comprises
VAN	Valeur Actuelle Nette
Var	Variation
Yc	Y compris

SOMMAIRE

Avertissement	2
Abréviations et Définitions	3
Partie I. Attestations et coordonnées.....	5
I. Le Président du Conseil d'Administration.....	6
II. Les Commissaires aux comptes	7
III. Le Conseiller Financier.....	9
IV. Le responsable de l'information et de la communication financière	10
V. Coordonnées de l'agence de notation	11
Partie II. Présentation générale de CDG Capital	12
I. Présentation Générale de CDG Capital	13
II. Renseignements sur le capital de CDG Capital	15
III. Gouvernance de CDG Capital.....	33
IV. Organes d'administration de CDG Capital	35
V. Organes de Direction de CDG Capital.....	59
VI. Organisation de CDG Capital	64
VII. Autres comités	73
Partie III. Activité de CDG Capital.....	79
I. Historique de CDG Capital	80
II. Appartenance de CDG Capital au Groupe CDG	82
III. Filiales de CDG Capital.....	108
IV. Secteur d'activité de CDG Capital	117
V. Activité de CDG Capital	145
VI. Evolution de l'activité de CDG Capital	154
VII. Informations environnementales et sociales de CDG Capital.....	156
VIII. Stratégie d'investissement et moyens techniques de CDG Capital	174
IX. Gouvernance des risques de CDG Capital.....	179
Partie IV. Situation financière du groupe CDG Capital	181
I. Situation financière du groupe CDG Capital 2019-2021 (IFRS).....	182
PARTIES V. Indicateurs trimestriels	244
PARTIES VI. Perspectives	246
PARTIES VII. Faits exceptionnels	250
PARTIES VIII. Litiges et Affaires contentieuses	252
Partie IX. Facteurs de risques	254
Partie X. Annexes.....	264

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

I. Le Président du Conseil d'Administration

I.1. Coordonnées du Président du Conseil d'Administration

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	M. Abdellatif ZAGHNOUN
Fonction :	Président du Conseil d'Administration
Adresse :	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia, Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 66 52 02
Numéro de fax :	+212 5 37 66 52 00
Adresse électronique :	Boutaina.bouhafs@cdgcapital.ma

I.2. Attestation du Président du Conseil d'Administration

Objet : Document de référence de CDG Capital S.A relatif à l'exercice 2021

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CDG Capital. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Abdellatif ZAGHNOUN
Président du Conseil d'Administration

II. Les Commissaires aux comptes

II.1. Coordonnées des commissaires aux comptes

Dénomination ou raison sociale :	MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Représentant légal et signataire :	M. Taha FERDAOUS
Fonction :	Associé
Adresse :	101, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 54 48 00
Numéro de fax :	+212 5 22 29 66 70
E-mail	Taha.Ferdaous@mazars.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2016
Date de renouvellement mandat	AGO du 29 mars 2019
Date d'expiration du mandat	AGO 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

Dénomination ou raison sociale :	DELOITTE AUDIT
Représentant légal et signataire :	Mme. Sakina BENSOUA-KORACHI
Fonction :	Associée
Adresse :	Bd. Sidi Mohammed Ben Abdellah, Bâtiment C, Ivoire III, Etage 3, La Marina – Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 22 40 35
Numéro de fax :	+212 5 22 22 40 78
E-mail	s.bensouda@deloitte.co.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2019
Date de renouvellement mandat	AGO du 30 mars 2022
Date d'expiration du mandat	AGO 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

Dénomination ou raison sociale :	COOPERS AUDIT MAROC
Représentant légal et signataire :	M. Abdelaziz Al Mechatt
Fonction :	Associé
Adresse :	2, Avenue Hassan II - Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 95 38 70
Numéro de fax :	+212 5 22 39 35 59
E-mail	abdelaziz.almechatt@pwcccl.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2022
Date d'expiration du mandat	AGO 2025 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

2. Attestations de concordance des commissaires aux comptes

Objet : Document de référence de CDG Capital S.A relatif à l'exercice 2021

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux et aux états financiers consolidés en normes IAS/IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux de CDG CAPITAL tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et Deloitte audit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021.
- Les états financiers annuels consolidés en normes IAS/IFRS de CDG CAPITAL tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et Deloitte audit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités de CDG CAPITAL.

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée

COOPERS AUDIT MAROC
Abdelaziz Al Mechatt
Associé

III. Le Conseiller Financier

III.1. Coordonnées

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	M. Saad LEMZABI
Fonction :	Directeur des activités de Conseil
Adresse :	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 66 52 77
Numéro de fax :	+212 5 37 66 52 56
Adresse électronique :	lemzabi@cdgcapital.ma

III.2. Attestation

Objet : Document de référence de CDG Capital S.A relatif à l'exercice 2021

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de CDG Capital et de ses filiales à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de CDG Capital ;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés en normes IFRS relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- La lecture des rapports généraux des Commissaires aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes, certifiant les comptes consolidés au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- La lecture des rapports spéciaux sur les conventions réglementées relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- La lecture des rapports de gestion de CDG Capital relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- La lecture des procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées des actionnaires de CDG Capital établis en 2019, 2020 et 2021 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence ;
- Le rapport détaillé des Commissaires aux comptes sur la revue du système de contrôle interne et de révision de la comptabilité de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- Les statistiques sectorielles au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 (GPBM, ASFIM, APSB...);

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CDG Capital. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La direction Conseil ECM et DCM fait partie de CDG Capital, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été désignés.

M. Saad LEMZABI
Directeur des activités de Conseil

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Responsable :	M. Mohamed WADDAD
Fonction :	Directeur Financier Responsable de la Communication Financière
Adresse :	Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat.
Numéro de téléphone :	+212 537 66 52 52
Numéro de fax :	+212 522 66 52 00
Adresse électronique :	Comfin@cdgcapital.ma

V. Coordonnées de l'agence de notation

Dénomination ou raison sociale :	Fitch
Adresse :	60 rue Monceau Paris - 75008.
Numéro de téléphone :	+33 (0) 1 44 29 91 24
Numéro de fax :	+22 (0) 1 44 29 91 49
Adresse électronique :	emeaclientservices@fitchsolutions.com

PARTIE II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE CDG CAPITAL

I. Présentation Générale de CDG Capital

I.1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	CDG Capital
Siège social	Place Moulay El Hassan, Immeuble Mamounia, Rabat.
Forme juridique	Société Anonyme
Téléphone / Fax	05 37 66 52 52/ 05 37 66 52 00
Site Web	www.cdgcapital.ma
Date de constitution	20 Mars 2006
Registre du commerce	62 905 Rabat
Durée	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	<p>Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet au Maroc et dans tous pays, et sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ses activités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les opérations de change ;- Le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières et de tout produit financier ;- L'octroi de crédits ;- La collecte de fonds reçus du public ;- La mise à disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion ;- Le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine ;- Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, l'ingénierie financière et, de manière générale, tous les services destinés à faciliter, la création et le développement des entreprises, sous réserve des dispositions légales relatives à l'exercice illégal de certaines professions ;- La réalisation d'études générales et notamment financières, juridiques et fiscales, études de faisabilité relatives à titre indicatif aux partenariats publics privés, aux opérations d'évaluation d'entreprise, aux projets d'investissement ;- Le conseil et la fourniture de services aux entreprises notamment en matière de structure de capital, de stratégie, de fusions et de rachat d'entreprises ;- La société a pour objet également toute opération et toute prestation de service de toute nature qu'elle soit, telle que prévue par la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés en vigueur- Et plus généralement, toutes opérations bancaires, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social décrit ci-dessous et à tout objet similaire ou connexe susceptibles de faciliter, ou de favoriser ou non le développement de la société et de son activité.
Capital Social	MAD 930 000 000 au 01 mars 2022
Lieu de consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les rapports de gestion, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés sur demande au siège social de CDG Capital.
Textes législatifs et réglementaires applicables à la société	De par sa forme juridique, son appartenance à l'état marocain et son activité, CDG Capital, société anonyme à Conseil d'administration, est régie par les dispositions de la loi 17-95, relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée.

De par son activité, CDG Capital est régie par les principaux textes suivants :

- Le Dahir n° 1-14-193 du 1er Rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire).

De par l'émission de certificats de dépôt, CDG Capital sera régie par :

- La circulaire de Bank Al-Maghrib n° 2/G/96 du 30/01/96 relative aux Certificats de Dépôt ;
- Dahir n° 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables tel que modifié et complété ;
- Dahir n°1-12-55 du 14 safar 1434 (28 décembre 2012) portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;
- L'Arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif à certains titres de créances négociables tel que modifié et complété
- Le règlement général de l'AMMC approuvé par arrêté du ministre de l'Économie et des finances n° 2169-16 du 14 Juillet 2016 ;
- Les circulaires de l'AMMC.
- Le Dahir n°1-96-246 du 09 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi n°43-02 ;
- Le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998, complété et modifié par l'arrêté 1961-01 publié au bulletin officiel 4966 du 3 janvier 2002 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005.
- Le Dahir n°1-13-21 du 13 mars 2013 portant promulgation de la loi 43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux".
- Le modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux Certificats de dépôts ;

De par son appartenance au groupe CDG, soumis au contrôle de l'état, CDG Capital est régie par :

- Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.

Tribunal compétent en cas de litige

Tribunal de Commerce de Rabat

Régime fiscal

CDG Capital est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10% pour les opérations bancaires et 20% pour les opérations de conseil)

II. Renseignements sur le capital de CDG Capital

II.1. Renseignements à caractère général

Au 1^{er} mars 2022, le capital social de CDG Capital s'élève à MAD 930 000 000, divisé en 9 300 000 actions obligatoirement nominatives d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

II.2. Historique du Capital de CDG Capital

Date	Capital initial (MAD)	Nature de l'opération	Montant de l'augmentation ou réduction de capital (MAD)	Nombre de titres émis	Valeur nominale (MAD)	Prix d'émission (MAD)	Nombre total d'actions émises (post opération)	Capital final (MAD)
2006	-	Constitution	500 000 000					500 000 000
2018	500 000 000	Augmentation de capital	130 000 000	1 300 000	100	100	6 300 000	630 000 000
2019	630 000 000	Augmentation de capital	150 000 000	1 500 000	100	100	7 800 000	780 000 000
2020	780 000 000	Augmentation de capital	150 000 000	1 500 000	100	100	9 300 000	930 000 000

Source : CDG Capital

Depuis la création de CDG Capital, le capital social a subi trois modifications sous la forme d'augmentations de capital en numéraire :

- MAD 130 000 000 (1 300 000 actions de MAD 100 l'action) conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 04 Juin 2018 dont la réalisation définitive a été constatée par le Conseil d'Administration du 17 Décembre 2018 ;
- MAD 150 000 000 (1 500 000 actions de MAD 100 l'action) conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 Mai 2019, dont la réalisation définitive a été constatée par le Conseil d'Administration du 16 juillet 2019.
- MAD 150 000 000 (1 500 000 actions de MAD 100 l'action) conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 avril 2020, dont la réalisation définitive a été constatée par le Conseil d'Administration du 05 juin 2020.

Le capital de CDG Capital est entièrement détenu par la CDG. Le Président du Conseil d'Administration, M. Abdellatif ZAGHNOUN ainsi que les administrateurs, Mme Latifa ECHIHABI, M. Nouaman AL AISSAMI, M. Hamid TAWFIKI, Mme. Meriam MECHAHOURI et M. Khalid EL HATTAB détiennent chacun une action.

II.3. Evolution du Capital de CDG Capital

Evolution du capital de CDG Capital sur les 5 dernières années :

Actionnaires	31/12/2017		31/12/2018		31/12/2018		31/12/2020		31/12/2021	
	Nbre d'actions	% du capital	Nbre d'actions	% du capital	Nbre d'actions	% du capital	Nbre d'actions	% du capital	Nbre d'actions	% du capital
CDG	5 000 000	100%	6 300 000	100 %	7 800 000	100%	9 300 000	100%	9 300 000	100%
Total	5 000 000	100%	6 300 000	100 %	7 800 000	100%	9 300 000	100 %	9 300 000	100%

Source : CDG Capital

CDG Capital, étant une filiale à 100% de CDG depuis sa constitution, la structure de son actionariat n'a connu aucun changement au cours des 5 dernières années

- Augmentation de capital de MAD 130 millions en 2018 :

Nombre d'actions émises	1 300 000 actions
Prix par action	MAD 100 par action
Actionnaires souscripteurs	CDG

Le cadre et les conditions de l'opération

- Le prix de souscription pour chaque action nouvelle est égal à 100 (cent) dirhams et est libéré à la souscription en numéraire, par versement d'espèces, à hauteur de 130.000.000 (cent trente millions) de dirhams ;
- Par application des dispositions de l'article 189 de la loi n° 17-95 telle qu'amendée et complétée, les actionnaires de la Société ont eu un droit de préférence à la souscription de 1.300.000 (un million trois cent mille) actions nouvelles émises, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent ;
- Les 1.300.000 (un million trois cent mille) actions nouvelles, sont assujetties à toutes les stipulations statutaires et assimilées également en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes à compter de leur émission ;
- Les souscriptions ont été recueillies par la Société à son siège social, durant la période de souscription du 21 Novembre au 12 décembre 2018.

- Augmentation de capital de MAD 150 millions en 2019 :

Nombre d'actions émises	1 500 000 actions
Prix par action	MAD 100 par action
Actionnaires souscripteurs	CDG

Le cadre et les conditions de l'opération

- Le prix de souscription pour chaque action nouvelle est égal à 100 (cent) dirhams et est libéré à la souscription en numéraire, par versement d'espèces, à hauteur de 150.000.000 (cent cinquante millions) de dirhams ;
- Par application des dispositions de l'article 189 de la loi n° 17-95 telle qu'amendée et complétée, les actionnaires de la Société ont eu un droit de préférence à la souscription de 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions nouvelles émises, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent ;
- Les 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions nouvelles, sont assujetties à toutes les stipulations statutaires et assimilées également en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes à compter de leur émission ;

- Les souscriptions ont été recueillies par la Société à son siège social, durant la période de souscription du 17 Juin au 08 Juillet 2019.

▪ Augmentation de capital de MAD 150 millions en 2020 :

Nombre d'actions émises	1 500 000 actions
Prix par action	MAD 100 par action
Actionnaires souscripteurs	CDG

Le cadre et les conditions de l'opération

- Le prix de souscription pour chaque action nouvelle est égal à 100 (cent) dirhams et est libéré à la souscription en numéraire, par versement d'espèces, à hauteur de 150.000.000 (cent cinquante millions) de dirhams ;
- Par application des dispositions de l'article 189 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, les actionnaires de la Société ont eu un droit de préférence à la souscription de 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions nouvelles émises, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent ;
- Les 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions nouvelles, sont assujetties à toutes les stipulations statutaires et assimilées également en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes à compter de leur émission ;
- Les souscriptions ont été recueillies par la Société à son siège social, durant la période de souscription du 04 mai au 25 mai 2020.

II.4. Actionnariat actuel

Actionnaires	Nbre d'actions	01/03/2022	
		% du capital	Droit de vote
CDG	9 299 994	100%	100%
Mr Abdellatif Zagnoun (Administrateur)	1	-	-
Mr Hamid Tawfiki (Administrateur)	1	-	-
Mme Meriam Mechahouri (Administrateur)	1	-	-
Mr Nouaman Al Aissami (Administrateur)	1	-	-
Mr Khalid El Hattab (Administrateur)	1	-	-
Mme Latifa Echihabi (Administrateur)	1	-	-
Total	9 300 000	100,00%	100,00%

Source : CDG Capital

II.5. Capital potentiel de CDG Capital

A la date d'enregistrement du document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

II.6. Informations relatives aux actionnaires

Caisse de Dépôt et de Gestion	
Activité	La CDG est une institution financière, créée sous forme d'établissement public. Elle a pour rôle central de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection spéciale.
Résultat net Part du Groupe	31/12/2020 MAD - 3 819 millions

	31/12/2021	MAD 1 628 millions
	31/12/2020	MAD 295 milliards
Total Bilan	31/12/2021	MAD 324 milliards
	31/12/2020	MAD 18 milliards
Fonds propres	31/12/2021	MAD 19 milliards
	31/12/2020	MAD 5 017 milliards
Produit net bancaire consolidé	31/12/2021	MAD 9 960 milliards
Actionnariat	Établissement Public	

Source : Groupe CDG - Publication financière au 31/12/2020 et au 31/12/2021

II.6. Négociabilité des titres de capital

L'article 11 des statuts de la Société prévoit :

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au registre du commerce. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

Après la dissolution de la société, elles demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation. La cession des actions s'opère à l'égard de la société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est préalablement inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dit « registre des transferts de titres »

La société est tenue de procéder cette inscription et à ce virement dès réception du bordereau de transfert.

La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception du bordereau de transfert.

Le bordereau de transfert est tenu de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception du bordereau de transfert.

Le bulletin de transfert, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société, est signé par le cédant ou son mandataire, si les actions ne sont pas entièrement libérées, mention doit être faite de la fraction non libérée.

La transmission d'actions à titre gratuit ou en suite de décès s'opère également par un ordre de mouvement, transcrit sur le registre des mouvements, sur justification de la mutation dans les conditions légales.

Les frais de transfert des actions sont à la charge des cessionnaires, sauf convention contraire entre cédants et cessionnaires.

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

iii- Sauf en cas de succession ou de cessions soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant jusqu'au deuxième degré inclus, ainsi qu'en cas de cession à une filiale du cédant, à la société mère du cédant ou à une filiale de la société mère du cédant (les termes filiales et Société mère devant être entendus conformément aux dispositions de l'article 143 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes), ou de cession d'actions de garantie à un administrateur, la cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément du conseil d'administration de la société et est l'objet d'un droit de préemption exercé par un ou plusieurs actionnaires de la société.

Seront assimilés à des actions pour l'exercice de ces droits, tous droits de souscription et d'attribution d'actions en cas d'augmentation de capital ainsi que généralement tous titres pouvant donner accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de la société que les actionnaires détiennent ou viendraient à détenir.

Les cessions d'actions présentes et à venir s'entendent de tout transfert d'actions, en toute propriété, nue-propriété ou en usufruit, sous quelque forme que ce soit et notamment toute cession à titre onéreux ou gratuit, cession de gré à gré, adjudication, apport en société, apport partiel d'actif, fusion, scission, échange ou partage.

La mise en nantissement d'actions ainsi que l'octroi de toute autre sûreté sur les actions sera assimilé à une cession.

A cet effet, la demande d'agrément doit être notifiée à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le conseil d'administration disposera d'un délai total de trente (30) jours à compter de la réception de la demande pour porter à la connaissance des autres actionnaires, par lettre recommandée, l'ouverture du droit de préemption afin de recueillir leur avis. Ces actionnaires disposent d'un délai

de quinze jours à compter de la lettre précitée pour se porter acquéreurs desdites actions, en indiquant au Conseil d'Administration le nombre d'actions qu'ils désirent préempter.

Dans le cas où plusieurs actionnaires sont désireux de racheter les actions offertes en vente, ces actions leur sont cédées proportionnellement aux actions déjà détenues par eux.

Sous réserve de l'exercice du droit de préemption précité, l'opération se déroule dans le respect des prescriptions édictées par les articles 254 et suivants de la loi.

Le titre est transmis à l'égard des tiers par un transfert sur le registre destiné à cet effet au vu d'un bulletin de transfert signé du cédant et, si l'action n'est pas entièrement libérée, accepté par le cessionnaire.

II.7. Politique de distribution des dividendes

Disposition statutaire :

Selon l'article 36 des statuts de CDG Capital, le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque, le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice l'assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes et prélève toute somme qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

En outre, l'assemblée Générale peut décider la mise en distribution ou l'affectation de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Ces fonds de réserve extraordinaires peuvent être affectés notamment, suivant ce qui est décidé par l'assemblée générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit à l'amortissement total de ces actions ou à leur amortissement partiel par voie de tirage au sort ou autrement.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en cas de liquidation ou à leurs droits se limitent au remboursement de leur capital.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, s'il en existe, est après l'approbation des comptes par l'assemblée Générale, inscrite à un compte spécial, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

Selon l'article 38 des statuts de CDG Capital, les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé à la demande du Conseil d'Administration.

Aucune restitution de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en restitution est prescrite trois (3) ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Toutes les actions jouissent des mêmes droits notamment s'agissant des droits de dividendes et de vote.

La politique de distribution de dividendes de CDG Capital :

Aucune politique de distribution de dividendes n'est préalablement définie par CDG Capital.

Tableau de distribution de dividendes sur les trois derniers exercices :

Le tableau ci-dessous présente le ratio de distribution de dividendes sur les trois derniers exercices :

En milliers de dirhams	2019	Var	2020	Var	2021	Var
Résultat net (Comptes sociaux)	81 169	-3%	91 801	13%	89 936	-2%
Bénéfice distribuable	220 356		87 607		85 626	
Dividendes distribués en N+1 au titre de l'année N	219 960	-4%	87 420	-60%	85 560	-2%
Taux de distribution de dividendes	271%	-5 pts	95%	-176 pts	95,1%	-10 pbs
Dividendes/Bénéfice distribuable	99,8%		99,8%		99,9%	
Nombre d'actions	7 800 000	24%	9 300 000	19%	9 300 000	0%
Résultat net / Nombre d'actions en Dhs	10	-20%	10	-1%	10	-3%
Dividende par action en Dhs	28	-24%	9	-67%	9	2%

Source : CDG Capital – comptes sociaux

CDG Capital a distribué MAD 220 millions en 2019, MAD 87,4 millions en 2020 et MAD 85,6 millions en 2021, avec un taux de distribution de dividendes de 271%, 95% et 95% respectivement.

Le taux de distribution de dividende de 2019 répond à un besoin ponctuel de liquidité de la part de la CDG, actionnaire unique de CDG Capital. Le taux de distribution de la période 2020-2021 revient à un niveau normatif.

II.8. Endettement

A) Dette privée (Marché)

CDG Capital émet régulièrement des Certificats de Dépôt sur le marché de la dette privée.

L'encours total des Certificats de Dépôt émis par CDG Capital est de MAD 3 351 millions au 01/03/2022.

Caractéristiques du programme	
Nature du programme	Certificats de dépôt.
Plafond du programme	MAD 3 500 000 000 (35 000 titres).
Valeur nominale unitaire	MAD 100 000 ¹ .
Encours du programme au 01/03/2022	KMAD 3 351 000
Nombre de Titre	3 351 titres

Source : CDG Capital

Compte tenu de l'augmentation de l'activité de CDG Capital, le Conseil d'Administration a autorisé le relèvement du plafond d'un montant de MAD 3,5 milliards, à un montant de MAD 5,0 milliards suite à la décision du Conseil d'Administration en date du 15 Décembre 2021.

A date du 1^{er} mars 2022, les caractéristiques des lignes en cours sont les suivantes :

Nature des titres	Date d'émission/juissance	Date d'échéance	Montant en MDH	Maturité	Taux actuellement en vigueur	Mode de remboursement	Valeur nominale	Nature du taux
CD Ordinaire	02/08/2018	02/08/2023	200	60 mois	3,29	InFine	100	Fixe
CD Ordinaire	08/06/2021	07/06/2022	391	12 mois	1,78	InFine	100	Fixe
CD Ordinaire	24/06/2021	23/06/2022	210	12 mois	1,78	InFine	100	Fixe
CD Ordinaire	15/09/2021	14/09/2022	435	12 mois	1,80	InFine	100	Fixe
CD Ordinaire	15/09/2021	16/03/2022	215	6 mois	1,67	InFine	100	Fixe
CD Ordinaire	27/09/2021	26/09/2022	340	12 mois	1,81	InFine	100	Fixe
CD Ordinaire	27/09/2021	28/03/2022	160	6 mois	1,70	InFine	100	Fixe
CD Ordinaire	07/02/2022	06/02/2023	450	12 mois	1,91	InFine	100	Fixe
CD Ordinaire	07/02/2022	08/08/2022	150	6 mois	1,77	InFine	100	Fixe
CD Ordinaire	07/02/2022	09/05/2022	300	3 mois	1,71	InFine	100	Fixe
CD Ordinaire	25/02/2022	24/02/2023	240	12 mois	1,86	InFine	100	Fixe
CD Ordinaire	25/02/2022	27/05/2022	260	3 mois	1,71	InFine	100	Fixe
Total de l'encours au 01/03/2022			3 351					

Source : CDG Capital

Les émissions de CDG Capital sont modulées et programmées en fonction de plusieurs considérations : contraintes liées à la gestion Actif-Passif (ALM), contexte de marché (appétit des

¹ En application de l'article 9 de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et de l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme du 10 juillet 2001 relatif à certains titres de créances négociables, le montant unitaire des certificats de dépôt est fixé à MAD 100 000.

investisseurs, liquidité, courbe des taux), encours et évolution des ressources de la clientèle (dépôts à vue et dépôts à terme). Par conséquent, les émissions se font en continu en fonction des facteurs précités.

B) Emissions obligataires subordonnées

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le conseil d'administration de CDG Capital ne prévoit aucune émission d'obligations ou de dettes subordonnées additionnelles

Emission obligataire subordonnée par placement privé 2021 :

En mars 2021, CDG Capital a clôturé avec succès son émission obligataire subordonnée par placement privé auprès d'un nombre restreint d'investisseurs qualifiés pour un montant de MAD 500 millions.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de cet emprunt obligataire subordonné :

Emetteur	CDG Capital
Type de placement	Placement privé (de gré à gré)
Nature de l'opération	Emission obligataire subordonnée
Montant de l'émission	500 000 000 MAD
Nombre de titres émis	5 000 obligations subordonnées
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams à la date de jouissance
Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées
Maturité	10 ans
Date de jouissance	09 mars 2021
Date d'échéance	09 mars 2031
Taux de référence	2,34%
Mode de remboursement	In fine
Nature de Taux	Fixe
Taux d'intérêt facial	3,14 % (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché primaire des bons du Trésor calculé par extrapolation de la ligne 10 ans adjudgée lors de la séance primaire du 26 janvier 2021, règlement de livraison du 1er février 2021 avec le dernier 5 ans primaire adjudgée lors de la séance du 12 janvier 2021, règlement de livraison le 18 janvier 2021)
Prime de risque	80 points de base
Garantie	Aucune

L'émission a été réservée aux investisseurs institutionnels de droit marocain : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compagnies financières², établissements de crédit, compagnies d'assurance et de réassurance, la Caisse de Dépôt et de Gestion et les organismes de pension et de retraite. A l'issue de la période de souscription, la répartition par Catégorie de souscripteurs se présente comme suit :

² Tel que visées à l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent. Sont considérées comme compagnies financières, au sens de la présente loi, les sociétés qui ont pour activité principale, au Maroc, de prendre et gérer des participations financières et qui, soit directement soit par l'intermédiaire de sociétés ayant le même objet, contrôlent plusieurs établissements effectuant des opérations à caractère financier dont un, au moins, est un établissement de crédit.

Catégorie de souscripteurs	Souscriptions en MAD	Montant alloué en MAD	Part des montants alloués en %
OPCVM	450 000 000	450 000 000	90%
Entreprise d'assurance et de réassurance	50 000 000	50 000 000	10%

C) Dette bancaire

CDG Capital recourt au système bancaire pour le refinancement partiel de ses emplois, principalement sous forme d'emprunts de trésorerie et de pensions livrées sur des maturités à très court terme (allant de 1 à 30 jours). Le reliquat des refinancements est assuré par les dépôts clientèle, les émissions de certificats de dépôt et les dettes interbancaires.

Les choix en matière de refinancement (type d'instruments, montants à lever et maturités) sont définis et structurés en fonction des objectifs de développement de la Banque, des contraintes de gestion actif-passif (ALM) et du coût d'endettement.

La composition et l'évolution de l'endettement bancaire du Groupe CDG Capital de 2019 à 2021 se présente comme suit (en millions de dirhams) :

Instrument	2019	2020	Var	2021	Var
Comptes à vue	61	128	109%	285	122%
Emprunts de trésorerie	970	2 809	190%	1 055	-62%
<i>Au jour le jour</i>	970	2 640	172%	600	-77%
<i>A terme (<= 30 jours)</i>	-	-	-	186	100%
<i>A terme (> 30 jours)</i>	-	169	100%	269	59%
Pensions livrées	2 278	1 723	-24%	4 246	146%
<i>Au jour le jour</i>	502	-	-100%	1 607	100%
<i>A terme (<= 30 jours)</i>	1 776	1 533	-14%	2 317	51%
<i>A terme (> 30 jours)</i>	-	190	100%	321	69%
Emprunts financiers	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	1	0	-52%	1	100%
Autres dettes	-	3	100%	2	-22%
Dette locative	29	61	109%	63	3%
Endettement bancaire	3 339	4 724	41%	5 651	20%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés

Au 31 décembre 2020, l'endettement bancaire du groupe CDG Capital évolue de 41% à MAD 4,7 milliards. Cette augmentation s'explique par la hausse des besoins en refinancement induits par la croissance des emplois en crédits à la clientèle et en titres de transaction et de placement.

Le recours privilégié de la banque aux instruments de financement interbancaires s'explique par le contexte de liquidité favorable constaté sur le marché monétaire en décembre 2020, induit principalement par l'amélioration des réserves de change du pays.

Il est à noter qu'à fin 2020, que près de 56% de l'endettement bancaire est contracté auprès de CDG, sous forme d'emprunts de trésorerie.

Au terme de l'exercice 2021, l'endettement bancaire du groupe CDG Capital atteint MAD 5,6 milliards, en progression de 20% par rapport à 2020. Cette évolution fait suite à la hausse des emplois à la fois en crédits à la clientèle et en titres de transaction et de placement.

En termes de structure de financement, 75% de l'endettement bancaire est contracté sous forme d'instruments sécurisés tels que les pensions, suivis d'emprunts à blanc à hauteur de 19%. Les

avances contractées auprès de Bank Al-Maghrib s'élèvent à MAD 2,3 milliards, soit 55% de l'encours des pensions livrées et 41% de l'endettement bancaire à fin décembre 2021.

L'année 2021 a été marquée par un recours plus important aux pensions livrées (+146%) comparativement aux avances interbancaires (-62%). Cette évolution découle d'une optique d'optimisation des conditions de financement en termes de maturité et de coût, à travers la mobilisation en collatéral du gisement de titres éligibles (bons de Trésor et certificats de dépôt) dont dispose la banque.

Il est à noter qu'à fin 2021, l'endettement à l'égard de CDG (maison mère) est nul.

La ligne « dette locative » loge la contrepartie des droits d'utilisation comptabilisés à l'actif conformément à la norme IFRS 16 entrée en application à partir du 1^{er} janvier 2019.

CDG Capital ne s'endette pas à l'international, n'octroie pas de garanties en couverture de ses emprunts.

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, CDG Capital ne dispose pas de covenants sur ces dettes bancaires

II.9. Engagements Hors Bilan

Hors Bilan Social

L'évolution des engagements donnés et reçus sur la période 2019 à 2021 se présente comme suit (en milliers de dirhams) :

Hors-bilan	2019	2020	VAR	2021	VAR
Engagements donnés	2 995 483	2 217 515	-26%	4 920 535	122%
Engagements de financement donnés aux ECA	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés à la clientèle	166 832	62 932	-62%	286 780	ns
Engagements de garantie d'ordre d'ECA	-	-	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1 255 978	3 043	-100%	1 709 013	100%
Autres titres à livrer	1 572 673	2 151 540	37%	2 924 742	36%
Engagements reçus	1 220 943	640 251	-48%	1 498 005	134%
Engagements de financement reçus d'ECA	500 000	500 000	0%	500 000	0%
Engagements de garantie reçus d'ECA	9 438	0	-100%	409 438	100%
Autres titres à recevoir	711 505	140 251	-80%	588 567	ns

Source : CDG Capital – Comptes sociaux
ECA : Etablissements de Crédit et Assimilés

➤ Au titre de l'exercice 2020 :

- Les engagements donnés s'inscrivent globalement en baisse de 26%, intégrant l'effet compensé de l'arrivé à échéance courant 2020 d'une importante garantie de capital d'ordre à la clientèle (-100%), ainsi que de la hausse 37% de l'encours titres à livrer. Ce dernier loge les engagements de vente de titres dont les délais de règlement-livraison sont postérieurs au 31 décembre 2020. Les postes « titres à livrer » et « titres à recevoir » n'ont pas un caractère cumulatif ; leur évolution d'un arrêté à l'autre ne reflète pas donc une tendance particulière. Ces postes sont destinés à loger les opérations ponctuelles de vente (respectivement d'achat) où il existe des délais d'usage entre la date d'engagement et la date de règlement-livraison.
- L'encours des engagements reçus diminue de 48% à MAD 640 millions, suite à la baisse de 80% de l'encours des titres à recevoir à MAD 140 millions contre MAD 711 millions à fin décembre 2019.
- Les engagements donnés de CDG Capital intègrent des opérations avec ses filiales avec MAD 3 millions. Tandis que les engagements reçus n'intègrent pas d'opérations.

➤ Au titre de l'exercice 2021 :

- L'encours des engagements donnés enregistre une hausse de 122% à MAD 4,9 milliards contre MAD 2,2 milliards en 2020. Cette évolution recouvre les variations suivantes :
 - La hausse des engagements de financement donnés à la clientèle, lesquels sont passés de MAD 62,9 millions en 2020 à MAD 286,8 millions à fin décembre 2021 en lien avec l'augmentation des autorisations sur des lignes de découvert ;
 - La hausse des engagements de garantie d'ordre de la clientèle, en lien notamment avec l'octroi d'une nouvelle garantie de capital à un fonds sous gestion ;
 - L'augmentation de 36% à MAD 2,9 milliards de l'encours des titres à livrer, lequel enregistre les engagements de vente de titres dont les délais de règlement-livraison sont postérieurs au 31 décembre 2021.
- L'encours des engagements se renforce de 134% à MAD 1,5 milliards, intégrant principalement une garantie reçue de la SNGFE (ex-CCG) pour MAD 400 millions, adossée à un nouveau dossier de crédit à l'équipement débloqué en 2021.

Hormis les engagements donnés, les engagements reçus de CDG Capital n'intègrent pas d'opérations avec ses filiales.

Le poste engagements de financement reçus loge la ligne de trésorerie stand-by contractée auprès de CDG (Maison mère) à hauteur de MAD 500 millions.

Les engagements donnés et reçus de CDG Capital n'intègrent pas d'opérations avec ses filiales.

Il est à noter que les postes « titres à livrer » et « titres à recevoir » n'ont pas un caractère cumulatif ; leur évolution d'un arrêté à l'autre ne reflète pas donc une tendance particulière. Ces postes sont destinés à loger les opérations ponctuelles de vente (respectivement d'achat) où il existe des délais d'usance entre la date d'engagement et la date de règlement-livraison.

Hors Bilan consolidé IFRS

L'évolution des engagements de financement et de garantie donnés et reçus sur la période 2019 à 2021 se présente comme suit (en milliers de dirhams) :

	2019	2020	Var	2021	Var
Engagements de financements et de garantie donnés	1 421 520	62 974	-96%	1 992 793	ns
Engagements de financement en faveur d'ECA	-	-	-	-	-
- Crédits documentaires import	-	-	-	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-	-	-	-
- Ouvertures de crédit confirmées	-	-	-	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-	-	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-	-	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-	-	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	166 832	62 309	-63%	284 819	ns
- Crédits documentaires import	-	-	-	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-	-	-	-
- Ouvertures de crédit confirmées	166 832	16 344	-90%	258 208	ns
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-	-	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-	-	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	45 965	ns	26 611	-42%
Engagements de garantie d'ordre d'ECA	-	-	-	-	-
- Crédits documentaires export confirmés	-	-	-	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-	-	-	-
- Garanties de crédits données	-	-	-	-	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-	-	-	-
- Engagements en souffrance	-	-	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1 254 688	665	-100%	1 707 974	ns
- Garanties de crédits données	-	-	-	-	-
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-	-	-	-
- Autres cautions et garanties données	1 254 688	665	-100%	1 707 974	ns
- Engagements en souffrance	-	-	-	-	-
Engagements de financements et de garantie reçus	509 438	500 000	-2%	909 438	82%
Engagements de financement reçus d'ECA	500 000	500 000	0%	500 000	0%
- Ouvertures de crédits confirmés	-	-	-	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-	-	-	-
- Autres engagements de financement reçus	500 000	500 000	0%	500 000	0%
Engagements de garantie reçus d'ECA	9 438	-	-	409 438	100%
- Garanties de crédits	9 438	-	-	409 438	100%

- Autres garanties reçues	-	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes divers	-	-	-	-	-
- Garanties de crédits	-	-	-	-	-
- Autres garanties reçues	-	-	-	-	-

➤ Au titre de l'exercice 2020 :

- L'encours global des engagements de financement et de garanties donnés baisse de 96% à MAD 62 millions contre MAD 1 421 millions une année auparavant. Cette variation fait suite à l'arrivée à échéance courant 2020 d'une importante garantie de capital d'ordre à la clientèle.
- Les engagements de financement et de garantie reçus enregistrent une légère baisse de 2% à MAD 500 millions, suite à l'arrivée à terme courant 2020 de cautions financières à hauteur de MAD 9,4 millions.
- Le montant de la garantie de capital d'ordre à la clientèle arrivée à échéance s'élève à 665 KMAD

➤ Au titre de l'exercice 2021 :

- L'encours des engagements de financement et de garanties donnés monte à près de MAD 2 milliards, tirée par une importante garantie de capital consentie en 2021 à un fonds sous mandat de gestion à hauteur de MAD 1,7 milliard.

L'encours des engagements de financement et de garantie reçus progresse de 82% à MAD 909 millions, suite principalement à une garantie reçue de la SNGFE (ex-CCG) pour MAD 400 millions adossée à un nouveau dossier de crédit à l'équipement débloqué en 2021.

II.10. Notation

Fitch Ratings – CDG Capital (25/01/2022):

Fitch Ratings a confirmé la note National Investment Management Quality Rating (IMQR) de CDG Capital - Gestion sous Mandat des Fonds Institutionnels (CK-GSMFI) à 'Excellent(mar)' avec une perspective stable. CK-GSMFI est l'activité de gestion, gérant des actifs institutionnels par le biais de mandats, de la banque CDG Capital.

La confirmation de la note de CK-GSMFI est soutenue par la robustesse des processus d'investissement et l'excellent processus de gestion du risque de CK-GSMFI. La note "Solide" des ressources d'investissement tient compte de la mise à jour des systèmes informatiques de la société. La note de la société et du service client reflète la stabilité des actifs sous gestion et des derniers états financiers de CDG Capital

➤ Principaux facteurs de notation

La confirmation de la note de CDG Capital pour la gestion sous mandat de ses fonds institutionnels est soutenue par la robustesse des processus d'investissement et de gestion des risques. Les ressources d'investissement sont bien adaptées aux besoins de l'activité. Cependant le score des ressources d'investissement est limité par la rotation des effectifs ayant eu lieu en 2019 et 2020. Le score de la société et du service client met en balance une croissance modérée des encours sous gestion sur les cinq dernières années et une marge sur encours inférieure aux pairs, avec la solidité financière de la société mère, Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), créée en 1959.

La note 'Excellent' est basée sur les scores des catégories ci-dessous :

- Processus d'Investissement : Excellent
- Ressources d'Investissement : Solides
- Gestion des Risques : Excellente

-
- Performances de l'investissement : Conformes
 - Société et Service Client : Solides
 - Processus d'investissement : Excellent

Le processus d'investissement du CK-GSMFI est bien défini avec des objectifs clairs. Les deux principales stratégies de la société sont la gestion de portefeuille benchmarkée et l'investissement guidé par le passif (IGP), qui convient particulièrement aux fonds de pension et de retraite. Ces deux stratégies s'appuient sur la recherche d'une équipe interne et sur de la recherche sell-side.

La première stratégie suit trois étapes : analyse fondamentale, construction de portefeuille et trading. La seconde stratégie, IGP, analyse en premier le profil de l'actif et du passif du client, puis se focalise sur la recherche de marché et les stratégies d'investissement et finalement le trading. Les portefeuilles IGP sont construits pour couvrir les engagements actuels et futurs des clients, et pour générer un surplus de performance.

➤ Ressources d'Investissement : Solide

Les ressources d'investissement sont bien diversifiées, conformément aux besoins de l'entreprise. La durée moyenne au sein de la société de l'équipe d'investissement est de 4,6 ans et est légèrement inférieure à la moyenne des pairs, qui est de 6,2 ans, en raison de recrutements dans l'équipe d'investissement en 2021. L'expérience de l'équipe d'investissement est conforme à celle des pairs, avec 8,5 ans d'expérience en moyenne contre 8,4 ans pour les pairs. La société est bien organisée avec une séparation claire des différentes fonctions telles que les équipes d'investissement, ainsi que le contrôle interne et la gestion des risques, dédiés à la gestion des mandats.

Fitch considère le projet actuel de refonte de l'informatique comme positif, mais aussi comme un risque opérationnel pendant la période de mise en œuvre.

Gestion des Risques : Excellent

CDG Capital dispose d'une équipe dédiée à la gestion des risques avec quatre niveaux de contrôle (front-office, middle-office, gestion des risques et contrôle interne). Les risques clés, tels que les risques de marché, de crédit et opérationnels, sont étroitement surveillés.

Tous les mandats sont soumis à des limites d'investissement contractuelles fixées par les clients. Ces limites peuvent concerner, par exemple des notes minimales internes, le type d'émetteur, la classe d'actif et les investissements internationaux. La notation de crédit interne comprend un processus quantitatif et qualitatif ainsi qu'une analyse de crédit sectorielle. Les rapports des clients sur les mandats tels que la structure et la performance du portefeuille sont fournis sur une base hebdomadaire et mensuelle, en fonction des exigences des clients.

Performances d'investissement : Conforme

Les véhicules d'investissement du CK-GSMFI ont atteint leurs objectifs d'investissement en 2021. L'approche de Fitch concernant la performance des investissements est neutre lorsque la performance est conforme ou supérieure à celle des pairs.

Société et Service Client : Solide

CDG Capital a été créée en 2006 et investit dans un large éventail de classes d'actifs, notamment les actions, l'obligataire, l'immobilier et le capital-investissement. Les clients de CDG Capital sont institutionnels et très concentrés. Les actifs sous gestion sont stables par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 154 milliards de dirhams à fin 2021. La situation financière de CDG Capital est volatile en 2021, avec un résultat net en baisse de 65% en comparaison avec 2020.

Gestionnaire d'investissement

CDG Capital est une filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), la société mère, créée en 1959 et premier investisseur institutionnel au Maroc. CDG Capital gère environ 235 milliards de dirhams à fin novembre 2021, un montant stable par rapport à l'année précédente. CDG Capital

dispose d'un avantage concurrentiel, grâce à sa large gamme de services allant de la banque d'investissement aux entreprises et aux services aux investisseurs.

Tableau récapitulatif de la notation de CDG Capital durant les 3 dernières années :

	Catégorie	2019	2020	2021
Fitch Ratings	“gestion des fonds institutionnels »	“Excellent (mar)”	“Excellent (mar)”	“Excellent (mar)”

Source : CDG Capital

Fitch Ratings – CDG Capital Gestion (25/01/2022):

Fitch Ratings a confirmé la note nationale ‘Investment Management Quality Rating’ (IMQR) de CDG Capital Gestion (CKG) à "Excellent(mar)" avec une perspective stable.

L'affirmation reflète la stabilité générale de CKG. La note est principalement due à l'excellence du processus d'investissement et du cadre de gestion du risque. La note "Excellent(mar)" de CKG est également due à ses solides ressources d'investissement et à ses projets de service client innovants.

Les actifs sous gestion de CKG ont augmenté en 2021 de 3,7 % par rapport à l'année précédente.

La note ‘Excellent’ est basée sur les scores (inchangés) des catégories ci-dessous :

- Processus d'Investissement : Excellent
- Ressources d'Investissement : Excellentes
- Gestion des Risque : Excellente
- Performances d'investissement : Conformes
- Société et Service Client : Excellent
- Processus d'investissement : Excellent
- Processus d'Investissement : Excellent

CKG dispose de ressources d'investissement solides pour répondre aux besoins de son activité. L'équipe d'investissement se composait de neuf personnes à fin novembre 2021. Les huit gestionnaires de portefeuille de CKG sont responsables de 72 fonds au total, ce qui donne un ratio fonds/gestionnaires de portefeuille légèrement supérieur à celui de ses pairs. Le turnover de l'équipe d'investissement de 12% est légèrement supérieure à la moyenne des pairs de 8%.

Le principal outil utilisé par la société de gestion est Manar (développeur Perenity), le plus reconnu logiciel d'investissement au Maroc. Manar fournit un système d'exploitation front-to-back et est continuellement mis à jour avec de nouveaux modules par CKG.

- Gestion des Risques : Excellente

L'équipe de gestion des risques est entièrement dédiée à CKG et rend compte au DG. L'équipe surveille les risques de marché, de crédit et d'opérations, ainsi que les principales mesures internationales et les scénarios pertinents. L'équipe de conformité et de contrôle interne est

chargée d'une liste non exhaustive de tâches telles que l'allocation équitable, le trading personnel, les pre-trades et la prévention des conflits d'intérêts.

➤ Performances d'investissement : Conformes

Les fonds de CKG ont atteint leurs objectifs d'investissement en 2021. L'approche de Fitch concernant la performance est neutre lorsque la performance est conforme ou supérieure à celle des pairs.

➤ Société Solide et Service Client : Excellent

Les actifs sous gestion de CKG ont augmenté de 3,7 % en 2021 à fin octobre 2021. CKG détient 12% du marché marocain. La note tient compte de la volatilité de la rentabilité financière de la société mère. La stratégie de l'entreprise est axée sur la transformation numérique.

➤ Gestionnaire d'investissement :

CKG est le quatrième gestionnaire d'actifs au Maroc, avec 77,9 milliards de dirhams (environ 7,4 milliards d'euros) d'actifs sous gestion à fin octobre 2021. CKG a été fondé en 1997 et, comme la plupart de ses pairs, a une base d'investisseurs largement institutionnels (83%). CKG propose une large gamme de produits couvrant la plupart des classes d'actifs, avec un accent sur les produits obligataires, qui représentent 86% de ses actifs sous gestion.

Tableau récapitulatif de la notation de CDG Capital Gestion durant les 3 dernières années :

	Catégorie	2019	2020	2021
Fitch Ratings	«Gestion OPCVM»	«Excellent (mar)»	«Excellent (mar)»	«Excellent (mar)»

Source : CDG Capital

II.11. Nantissement d'actifs ou saisie conservatoire ou hypothécaire

Les « Valeurs et sûretés données en garantie » servent de collatéral dans les opérations de financement sécurisé contractées par la Banque sur le marché monétaire.

Valeurs et sûretés données et reçues en garantie :

L'évolution des valeurs et sûretés données et reçues en garantie se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2019	2020	Var	2021	Var
Valeurs et sûretés données en garantie	3 631 132	2 622 274	-28%	7 617 135	190%
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 783 685	2 064 326	-25,84%	5 209 752	152,37%
Autres titres	847 447	557 949	-34,16%	2 407 384	ns
Hypothèques	-	-	na	-	na
Autres valeurs et sûretés	-	-	na	-	na
Valeurs et sûretés reçues en garantie	4 617 209	4 000 097	-13%	3 931 053	-2%
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	na	-	na
Autres titres	465 407	518 594	11,43%	405 000	-21,90%
Hypothèques	233 270	233 270	0,00%	246 770	5,79%
Autres valeurs et sûretés	3 918 531	3 248 233	-17,11%	3 279 283	0,96%

Source : CDG Capital

A fin décembre 2020, l'encours des valeurs données en garantie, constitué majoritairement de Bons de Trésor, s'affiche en baisse de 28% à MAD 2 622 millions, en lien avec le volume de dettes garanties levées sur le marché monétaire à fin décembre 2020.

A fin décembre 2021, l'encours de valeurs données en garantie s'inscrit en hausse de 190% à MAD 7,6 milliards contre MAD 2,6 milliards un an auparavant. Cette évolution fait suite à un recours plus important de la banque aux financements sécurisés, tels que les avances de Bank Al-Maghrib, ainsi que les pensions livrées et les emprunts de titres réalisés avec des fonds de la place.

II.12. Nantissement des titres de participations/nantissement d'actions CDG Capital

A la date d'enregistrement du document de référence, aucune action CDG Capital n'est nantie.

III. Gouvernance de CDG Capital

III.1. Assemblées générales

Les modes de convocation, les conditions d'admission, et les conditions d'exercice des droits de vote des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de CDG Capital sont en conformité avec la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée.

Les conditions de Quorum et de majorité sont spécifiques à CDG Capital mais respecte tout de même le minimum requis par la loi n°17-95 « telle que modifiée et complétée ».

Les caractéristiques des assemblées de CDG Capital se présentent comme suit :

	Assemblée Générale Ordinaire	Assemblée Générale Extraordinaire
Le mode de convocation	La convocation est faite quinze (15) jours au moins avant la date de l'assemblée, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de la Préfecture ou Province du siège social, contenant les indications prescrites par la loi, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire et contenant les mêmes indications, lorsque toutes les actions sont nominatives. (Cf. Article 25 des statuts)	
Les conditions d'admission	Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la Société, cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'assemblée. (Cf. Art 27 des statuts)	
Les conditions d'exercice des droits de vote	Toutes les actions de la Société jouissent des mêmes droits, notamment, s'agissant des droits de vote. Le droit de vote attaché aux actions de capital est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. (Cf. art 29 des statuts) Au cas où les actions sont nanties, le droit de vote est exercé par son propriétaire	
Les conditions de Quorum et de majorité	Sur 1 ^{ère} convocation, l'AGO ne délibère valablement, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit possèdent au moins le 1/2 des actions ayant le droit de vote au lieu de 1/4 uniquement prévu par la loi n° 17-95. Sur 2 nd e convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit. (Cf. Art 30 des statuts)	Sur 1 ^{ère} convocation, l'AGE ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins les 3/4 au lieu de 1/2 uniquement prévu par la loi 17-95 Sur 2 nd convocation, la moitié des actions ayant le droit de vote au lieu de 1/4 uniquement prévu par loi n° 17-95. Elle statue à la majorité des 2/3 des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit. (Cf. Art 31 des statuts) La société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum. Aux termes des articles 30 et 31 des statuts, sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur

	Assemblée Générale Ordinaire	Assemblée Générale Extraordinaire
		<p>identification, dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la loi.</p> <p>Aux termes de l'article 31 des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur 1^{ère} convocation les 3/4 et, sur 2[°] convocation, la 1/2 des actions ayant le droit de vote. Aussi, il est précisé au dernier alinéa dudit article que sont réputés également présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans les mêmes conditions que celles prévues pour les réunions du conseil d'administration.</p>
Les conditions d'acquisition des droits de vote double éventuels	<p>Les statuts de la Banque ne prévoient pas la possibilité d'attribution ou d'acquisition de droit de vote double.</p> <p>En effet, aux termes de l'article 29 des statuts, il est précisé qu'à égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.</p>	

IV. Organes d'administration de CDG Capital

IV.1. Disposition statutaire

L'article 14 des Statuts de CDG Capital stipule les éléments suivants en matière d'administration de la société :

(A) La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale.

(B) La durée des fonctions des premiers administrateurs nommés par les statuts est de trois (3) années.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six (6) années ; elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

(C) Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société sans délai, par lettre recommandée et de désigner, selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

(D) Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux (2) Assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou, à défaut, le ou les Commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre, ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

IV.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Pouvoirs du Conseil d'Administration (Article 18 des Statuts)

Le Conseil d'Administration de CDG Capital détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de CDG Capital et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute cession par la société d'immeuble par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration. Toutefois, lorsque la cession ou les cessions desdits actifs portent sur plus de 50% des actifs de la société pendant une période de (12) mois, une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire est exigée dans les conditions prévues par la loi.

Délibérations du Conseil d'Administration (Article 17 des Statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige la loi et que l'intérêt de la Société le nécessite, sur la convocation de son Président. Sans préjudice des dispositions légales, la convocation émane du Président qui en fixe l'ordre du jour, en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les Commissaires aux comptes. En outre, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au Président de convoquer le conseil s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande, ledit Directeur Général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir. Dans ce dernier cas, c'est le directeur ou les administrateurs, selon le cas, qui établissent l'ordre du jour objet de la convocation.

La convocation est faite sans délai et par tous moyens. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

Tout membre du conseil peut donner, même par lettre ou par télégramme, mandat à un des administrateurs de le représenter à une séance du conseil.

Toute convocation doit mentionner les principales questions à l'ordre du jour et doit être accompagnée de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

La participation des membres du Conseil d'Administration aux réunions de ce dernier à distance est possible à condition qu'elle se fasse à l'aide de moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant l'identification suffisante et préalable des participants concernés, satisfaisant à des caractéristiques techniques garantissant leur participation effective à la réunion dont les délibérations sont transmises de façon continue, permettant l'enregistrement fiable des discussions et délibérations, et enfin les procès-verbaux de ces réunions doivent faire état de tout incident technique relatif à la visioconférence lorsqu'il a perturbé le déroulement de la réunion. Toutefois, la présence physique des membres du Conseil d'Administration est obligatoire lorsqu'ils statuent sur la nomination ou la révocation du président du conseil, la nomination des Directeurs Généraux Délégués, la révocation du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et sur l'arrêté des comptes annuels.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante. Les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents sont pris en compte, pour le calcul du quorum et de la majorité.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs et les autres personnes participant à la séance.

La justification du nombre des administrateurs en exercice résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque réunion des noms des administrateurs présents, représentés ou absents.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de séance et par au moins un (1) administrateur ou, en cas d'empêchement, par deux (2) administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiées par le Président du Conseil d'Administration uniquement ou par un Directeur Général, conjointement avec le secrétaire ou, en cas de liquidation, par un liquidateur.

Nomination et durée des fonctions (Article 14 des Statuts)

I- La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale.

II- La durée des fonctions des premiers administrateurs nommés par les statuts est de trois (3) années.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six (6) années ; elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrations sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

III- Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société sans délai, par la lettre recommandée et de désigner, selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

IV- Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux (2) Assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration deviennent vacantes entre deux (2) assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, de celui-ci ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre, ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

Actions de garantie³

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'une (1) action de la Société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois (3) mois.

Bureau du Conseil d'Administration (Article 16 des Statuts)

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques un Président, dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration élit de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Conseil peut également désigner un secrétaire même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance, celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

³ Les dispositions de l'article 15 s'appliquent uniquement aux membres du conseil hors les administrateurs indépendants conformément à la loi.

IV.3. Composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration de CDG Capital à la date d'enregistrement du présent document de référence se présente comme suit :

	Nom et prénom	Qualité	Date de nomination par l'AG	Date de renouvellement du mandat	Date expiration du mandat
Président	M. Abdellatif ZAGHNOUN	Directeur Général CDG	Janv-15	2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Administrateurs	Mme Latifa ECHIHABI	Secrétaire Générale CDG	Sept - 17	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
	CDG représentée par M. Mustapha LAHBOUBI	Directeur du Pôle Stratégie et Développement CDG	Fév -06	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
	M. Hamid TAWFIKI	Directeur Général CDG Capital	Sept- 2010	2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
	M. Nouaman Al AISSAMI	Adjoint au Directeur DTFE / Ministère de l'Economie et des Finances	Déc-13	2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Mme. Meraim MECHAHOURI	Directeur du Pôle Risk Management CDG	Sept-2021	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
	M. Khalid EL HATTAB	Directeur du Pôle Finances CDG	Sept-17	2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
	M. Thierry SCIARD	Administrateur indépendant	Déc-20	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
	Mme Ghislane GUEDIRA BENNOUNA	Administrateur indépendant	Sept -2021		AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Source : CDG Capital

Les dispositions des statuts de la société relatives à la composition, aux attributions et au fonctionnement du Conseil d'Administration de CDG CAPITAL S.A. sont conformes à la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée y compris la loi 19-20.

Les administrateurs qui ne sont ni président, ni directeur général, ni directeur général délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités. Tous les membres du Conseil d'Administration sont non exécutifs, hormis M. Hamid Tawfiki, Administrateur Directeur Général de CDG Capital.

Changements au sein du conseil d'administration courant 2021 :

- Démission de M. Mohamed Amine Filali, de ses fonctions d'administrateur de CDG Capital, le 14 septembre 2021 ;

- Cooptation de Mme Meriam Mechahouri en remplacement de M. Mohamed Amine Filali en tant que nouvel administrateur de CDG Capital pour la durée restante du mandat de son prédécesseur soit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

- Nomination de Mme Ghislane Guedira Bennouna en tant que deuxième administrateur indépendant au sein du conseil d'administration de CDG Capital.

Administrateurs indépendants

Conformément aux dispositions règlementaires relatives à la gouvernance des établissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire de CDG Capital du 22 septembre 2021 a nommé Madame Ghislane Guedira Bennouna en tant qu'administrateur indépendant pour une durée de 3 années venant à expiration lors de l'assemblée Générale ordinaire à tenir en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Par ailleurs, Il a été précisé lors de la réunion du conseil d'administration du 22 septembre 2021 que la nomination d'un troisième administrateur indépendant est en cours et interviendra dans les meilleurs délais et a été également rappelé l'engagement continu de CDG Capital de mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

Critères en matière d'indépendance des administrateurs

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration de CDG Capital, et en se référant à la circulaire N°5/W/16 de Bank Al Maghrib relative à la désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit, est considéré Administrateur indépendant, tout Administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec CDG Capital, le groupe auquel il appartient, la Direction ou les filiales de CDG Capital, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer en situation de conflit d'intérêts avec la Direction, CDG Capital, le groupe auquel il appartient ou les filiales de CDG Capital.

Ainsi, l'administrateur indépendant ne doit pas :

- Être salarié ou dirigeant de CDG Capital, représentant permanent, salarié ou Administrateur d'un actionnaire dominant ou d'une entreprise qu'il consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois (3) années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle CDG Capital détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- Être dirigeant d'une institution dans laquelle CDG Capital détient directement ou indirectement un mandat d'administration ou dans laquelle un dirigeant de CDG Capital (actuel ou l'ayant été depuis moins de trois ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- Être Administrateur ou dirigeant d'un client ou fournisseur significatifs de CDG Capital ou de ses filiales (y compris pour les services de conseil et de maîtrise d'ouvrage), ou pour lequel CDG Capital ou ses filiales représente une part significative de l'activité ;
- Avoir de lien de parenté (jusqu'au deuxième degré) avec un membre de la Direction ou d'un Administrateur ou son conjoint ;
- Avoir été commissaire aux comptes de CDG Capital au cours des trois (3) années précédentes ;
- Avoir exercé un mandat de conseil de CDG Capital au cours des trois années précédentes ;
- Être Administrateur de CDG Capital au cours des six dernières années.

Le comité chargé de l'appréciation de la qualité d'indépendance des administrateurs est le comité de nominations et des rémunérations.

La qualité de chaque administrateur indépendant est examinée pour chaque nouvelle nomination ou renouvellement de mandat, et, est revue annuellement.

Politique suivie dans la composition des organes d'administration

Le Conseil d'administration est composé de neuf membres.

Aux termes de son règlement intérieur, le conseil d'administration veille à la mise en place d'une politique visant à assurer une meilleure représentativité des femmes parmi ses membres.

Le taux de représentativité des femmes au sein du Conseil d'Administration est de 33% en 2022.

Qualifications et expériences professionnelles des administrateurs :

Monsieur Abdellatif ZAGHNOUN

M. ZAGHNOUN est Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion depuis 2015. En 1982, il a intégré l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) où il a occupé diverses fonctions de responsabilité, dont celles de Directeur des Mines et membre du comité exécutif du Groupe OCP. En 2004, il est devenu Directeur Général de l'Administration des Douanes et des Impôts Directs, poste qu'il a occupé jusqu'en 2010 avant d'être nommé Directeur Général de la Direction Générale des Impôts.

M. ZAGHNOUN est ingénieur d'État diplômé de l'École Mohammedia des Ingénieurs (EMI).

Madame Latifa ECHIHABI

Mme ECHIHABI est actuellement Secrétaire Générale de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Après un parcours professionnel riche au sein du Département du Commerce et de l'Industrie où elle a occupé plusieurs postes dont celui de Directeur des Études et de la Planification Industrielle, elle a été nommée en novembre 2002 Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Moyenne Entreprise (ANPME). En 2013, elle est devenue Secrétaire Générale du ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique.

Mme ECHIHABI est Ingénieur d'État diplômée de l'École Mohammedia des Ingénieurs (EMI).

Monsieur Mustapha LAHBOUBI

M. LAHBOUBI est Directeur du Pôle Stratégie et Développement de la CDG. En 2001, il a occupé le poste de Directeur de Fusion – Acquisition à AFG Investment Bank. En 2004, il est devenu Directeur Financier du Fonds d'Équipement Communal (FEC). En 2008, il a intégré la CDG en qualité de Directeur du Pôle Finances, poste qu'il a occupé jusqu'en décembre 2011 où il est devenu Directeur du Pôle Risk Management. En octobre 2019, il est nommé Directeur du Pôle Stratégie et Développement.

M. LAHBOUBI est un Statisticien - Économiste (Option Finance – Actuariat) diplômé de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE-Paristech).

Monsieur Nouaman AL AISSAMI

M. AL AISSAMI est Directeur Adjoint en charge du Secteur Financier au sein du Directoire du Trésor et Finances Externes – Ministère de l'Économie des Finances du Royaume du Maroc.

M. AL AISSAMI est titulaire d'un doctorat en mathématiques appliqués de l'Université de Rabat ainsi qu'un MBA de l'Institut Supérieur du Commerce et d'Administration des Entreprises à Casablanca.

Monsieur Khalid EL HATTAB

M. EL HATTAB est Directeur du Pôle Finances de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) depuis juin 2017.

De 2009 à 2017, il a occupé le poste de directeur de la trésorerie et des activités de marché au sein de la CDG.

Il a occupé plusieurs postes auparavant notamment :

- Directeur Général de Arabian Aircraft Equipment Leasing Co entre septembre 2008 et janvier 2009,
- Responsable du service des risques et de l'analyse des performances au sein de Bank Al Maghrib de mai 2004 à août 2008.
- Responsable administratif et financier de Exprom en 2004

M. EL HATTAB est titulaire d'un Master of Business Administration (MBA) en Finance de Oklahoma City University.

Madame Meriam MECHAHOURI

Mme MECHAHOURI est directrice du Pôle Risk Management de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) depuis juillet 2021 et Directrice Générale de Jaida depuis juillet 2020.

Elle a occupé plusieurs postes auparavant notamment :

- Directrice Générale de Jaida depuis juillet 2020 ;
- Directrice des risques opérationnels et conformité au sein de la CDG de novembre 2017 à juin 2020 ;
- Directrice des fonds institutionnels au sein de la CDG de janvier 2011 à octobre 2017 ;
- Responsable du PMO stratégique au sein de la CDG, de mars 2009 à décembre 2010.

Mme MECHAHOURI est titulaire d'un diplôme de l'ICN Business School de Nancy, ainsi que d'un certificat des administrateurs des sociétés de l'IMA.

Monsieur Hamid TAWFIKI

M. TAWFIKI est administrateur Directeur Général de CDG Capital depuis 2010. Il a occupé le poste de Président du conseil d'administration de la Bourse de Valeurs de Casablanca de juin 2016 à juin 2020, ainsi que plusieurs postes à hautes responsabilités, notamment :

- Directeur Général et co-fondateur de Avenir Global Investment Advisors en Suisse ;
- Responsable mondial Commodities Sales & Structuring et responsable mondial des marchés émergents au sein de CACIB Londres ;
- Responsable régional de la banque de financement et d'investissement en charge de Global Coverage, Corporate Finance, Private Equity, Debt Capital Markets & securitization au sein de Banque Indosuez Hong-Kong ;
- Responsable mondial du marketing et des investissements pour la gestion de fortune au sein Banque Indosuez Paris.

M. TAWFIKI est titulaire d'un diplôme d'ingénieur à l'Ecole Polytechnique et Ecole des Mines de Paris, ainsi qu'un DEA en Mathématique Appliqué à l'Université Paris Dauphine.

Monsieur Thierry SCIARD :

M. SCIARD est administrateur indépendant au sein de CDG Capital. Il occupe le poste de membre du comité d'audit et de conformité, de Président du comité des risques et de membre du comité grands risques et stratégie.

Riche d'une grande expérience internationale, M. SCIARD dispose d'une expertise éprouvée sur les différents compartiments des marchés de capitaux, de la Banque de Financement & d'Investissement et de la Gestion d'Actifs. En effet, tout au long de sa carrière, M. SCIARD a occupé des positions de senior management dans plusieurs établissements financiers prestigieux : Bank of America, Citibank, Salomon Smith Barney, Calyon, Lehman Brothers Europe, Fortis Investment et Storm Harbour Partners.

M. SCIARD est titulaire d'un diplôme en finance de l'ESCP.

Madame Ghislane GUEDIRA BENNOUNA :

Mme. GUEDIRA BENNOUNA est membre de l'organisme d'évaluation des privatisations et administratrice indépendante de CDG Capital depuis septembre 2021. Elle occupe le poste de président du comité d'audit et de conformité, de membre du comité des risques et de membre du comité grands risques et stratégie.

Elle a occupé plusieurs postes auparavant notamment :

- Conseillère du PDG de l'OCP en 2020-2021
- Chief Financial Officer du groupe OCP de juin 2013 à octobre 2020 ;
- Consultante Free-Lance d'octobre 2007 à mai 2010 ;
- Secrétaire Générale de Winxo de novembre 2006 à septembre 2007 ;
- Directeur Finances & Ressources Humaines de ONAPAR de juin à 2004 à octobre 2006 ;
- Directeur audit, organisation et directeur financier de Marjane de novembre 2000 à juin 2004 ;
- Directeur Financier adjoint du groupe ONA (actuel Groupe AL MADA) de mai 2000 à novembre 2000 ;
- Directeur développement & contrôle de gestion du pole distribution du groupe ONA (actuel Groupe AL MADA) de mai 1999 à mai 2000 ;
- Directeur de l'audit interne du groupe ONA (actuel Groupe AL MADA) de juin 1997 à mai 1999 ;
- Chargée de mission audit/ conseil au sein des bureaux de Paris et Casablanca d'Arthur Andersen de septembre 1992 à juin 1997.

Mme. GUEDIRA BENNOUNA est titulaire d'un diplôme de l'ESCP Business School, d'un Executive Education Certificates en Management de MIT Sloan School, ainsi qu'un Executive Education Certificate en Corporate Governance de société de Sciences Po Paris/ Université Mohammed VI Polytechnique.

Autres mandats du Président du Conseil d'Administration

Au 31/12/2021, hormis son mandat de président du conseil d'administration de CDG Capital, M. Abdellatif ZAGHNOUN est administrateur ou Président du Conseil d'Administration/Surveillance des sociétés suivantes :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
CIH	Conseil d'administration	Membre
Bank Of Africa	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
BARID AL MAGHRIB "BAM"	Conseil d'administration	Membre
Société centrale de Réassurance "SCR"	Conseil d'administration	Président
CFCA	Conseil d'administration	Membre

CDG Capital	Conseil d'administration	Président
CDG Invest	Conseil d'Administration	Président
Fipar Holding	Conseil d'administration	Président
CIMAR	Conseil d'administration	Vice-Président
Orange	Conseil d'administration	Membre
Fonds Marocain de Placement "FMP"	Conseil d'administration	Membre
MADAEF	Conseil d'administration	Président
Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs "SMVK "	Conseil d'administration	Vice-Président
UIR	Conseil d'administration	Membre
Foncière Chellah	Conseil d'administration	Président
FONDATION CDG	Conseil d'administration	Président
FONDATION AHLY	Conseil d'administration	Président
Institut Marocain des Administrateurs	Conseil d'administration	Président
Société d'Aménagement Ryad	Conseil d'administration	Président
TMSA	Conseil de surveillance	Membre
CDG Développement	Conseil d'administration	Président
NOVEC	Conseil d'administration	Président
MEDZ	Conseil de surveillance	Président
CGI	Conseil d'administration	Président
SONADAC	Conseil d'administration	Vice-Président
AUDA	Conseil d'administration	Président
SAZ	Conseil d'administration	Président
PATRILOG	Conseil d'administration	Président
Société de Développement de Saidia "SDS"	Conseil d'administration	Président
Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout "SAPST "	Conseil d'administration	Président
Al Akhawayn University (AUI)	Conseil d'administration	Membre
Al Omrane	Conseil de Surveillance	Membre
Fondation de l'Ecole des Arts et Métiers Campus de Rabat (EAMR)	Conseil d'administration	Membre
Oued Chbika Développement	Conseil d'administration	Membre

Source : CDG

Autres mandats des autres administrateurs

Mandats de Mme. Latifa ECHIHABI

Au 31/12/2021, hormis son mandat d'administrateur de CDG CAPITAL, Mme. Latifa ECHIHABI occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
CIH	Conseil d'administration	Administrateur
AL BARID BANK	Conseil de Surveillance	Représentant permanent CDG
FINEA	Conseil d'administration	Président du CA
AJARINVEST	Conseil d'administration	Président du CA
Société centrale de Réassurance "SCR"	Conseil d'administration	Administrateur
CDG CAPITAL	Conseil d'administration	Administrateur
CDG INVEST	Conseil d'Administration	Administrateur
Fipar Holding	Conseil d'administration	Administrateur
MADAEF	Conseil d'administration	Administrateur
Foncière Chellah	Conseil d'administration	Administrateur
CDG Développement	Conseil d'administration	Administrateur
NOVEC	Conseil d'administration	Administrateur
MEDZ	Conseil d'administration	Administrateur
CGI	Conseil d'administration	Administrateur
Société d'Aménagement de Zenata	Conseil d'administration	Administrateur
FONDATION CDG	Conseil d'administration	Administrateur
FONDATION AHLY	Conseil d'administration	Administrateur

Source : CDG

Autres mandats de M. Mustapha LAHBOUBI

Au 31/12/2021, hormis son mandat de représentant permanent de CDG au sein du Conseil d'administration de CDG Capital, M. Mustapha LAHBOUBI occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
CIH	Conseil d'administration	Membre
Massira Capital Management "MCM"	Conseil d'administration	Président
MCM	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Crédit Agricole du Maroc "CAM"	Conseil de surveillance	Représentant permanent CDG
SCR	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
SBVC	Conseil d'administration	Membre
UMNIA BANK	Conseil d'administration	Membre
CDG CAPITAL	Conseil d'administration	Membre
Fipar Holding	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
CDG Invest	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Fonds Maroc Forêts	Conseil d'administration	Président
FONDS INFRAMAROC	Conseil d'administration	Président
FONDS INFRAMAROC	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
CAPMEZZ I	Conseil d'administration	Président

CAPMEZZ II	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Mdina Bus	Conseil d'administration	Membre
UIR	Conseil de surveillance	Représentant permanent CDG
Foncière Chellah	Conseil d'administration	Membre
DXC TECHNOLOGY	Conseil de surveillance	Membre
CDG Dév	Conseil d'administration	Membre
MEDZ	Conseil de surveillance	Membre
CGI	Conseil d'administration	Membre
Société de Développement de Saidia	Conseil d'administration	Membre
Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout "SAPST"	Conseil d'administration	Membre

Source : CDG

Autres mandats de Mme. Meriam Mechahouri

Au 31/12/2021, hormis son mandat d'administrateur de CDG Capital, Mme Meriam Mechahouri occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
CIH	Conseil d'administration	Représentant permanent MCM
Nama Holding (ex-Acacia Participations)	Conseil d'administration	Membre
CDG Invest	Conseil d'administration	Membre
FINEA	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Société centrale de Réassurance "SCR"	Conseil d'administration	Membre
CDG Capital	Conseil d'administration	Membre
MADAEF	Conseil d'administration	Membre
CDG DEV	Conseil d'administration	Membre
FIPAR	Conseil d'administration	Membre
MEDZ	Conseil de Surveillance	Représentant permanent CDG
Foncière Chellah	Conseil d'administration	Membre
CGI	Conseil d'administration	Membre
PrevINVEST	Conseil d'administration	Membre
SGLN	Conseil d'administration	Membre

Source : CDG Capital

Autres mandats de M. Nouaman AL AISSAMI

Au 31/12/2021, hormis son mandat d'administrateur de CDG Capital, M. Nouaman AL AISSAMI occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
Fonds de Solidarité contre les Catastrophes naturelles	Conseil d'administration	Membre
Africa 50	Conseil d'administration	Membre
Société Nationale de Garantie et de Financement des Entreprises	Conseil d'administration	Membre

Source : CDG Capital

Autres mandats de M. Khalid EL HATTAB

Au 31/12/2021, hormis son mandat d'administrateur de CDG Capital, M. Khalid EL HATTAB occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
CIH	Conseil d'administration	Membre
Maroclear	Conseil d'administration	Membre
FINEA	Conseil d'administration	Membre
AJARINVEST	Conseil d'administration	Membre
UMNIA BANK	Conseil de surveillance	Membre
CDG PREMIUM IMMO	Conseil d'administration	Président
CDG Pierre SECURE	Conseil d'administration	Président
Atlanta-Sanad	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
CDG Capital	Conseil d'administration	Membre
Fipar Holding	Conseil d'administration	Membre
CDG Invest	Conseil d'administration	Membre
CAPMEZZ II	Conseil d'administration	Président
CAPMEZZ II	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
MADAEF	Conseil d'administration	Membre
SHRA	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
FONCIERE UIR	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Foncière Chellah	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Lafarge Holcim Maroc	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
FEC	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
CDG DEV	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
SAZ	Conseil d'administration	Membre
CGI	Conseil d'administration	Membre
Fondation CDG	Conseil d'administration	Administrateur
Maghreb Titrisation	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Avenir Patrimoine Sécurité	Conseil d'administration	Président du CA

Source : CDG

Autres mandats de M. Hamid TAWFIKI

Au 31/12/2021, hormis son mandat d'administrateur directeur général de CDG Capital, M. Hamid TAWFIKI occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
SCR	Conseil d'administration	Membre
Fondation CDG	Conseil d'administration	Membre
CDG Capital Gestion	Conseil d'administration	Président
CDG Capital Bourse	Conseil d'administration	Président
Société de Bourse des Valeurs de Casablanca	Conseil d'administration	Membre

Source : CDG Capital

Autres mandats de M. Thierry SCIARD

Au 31/12/2021, hormis son mandat d'Administrateur indépendant de CDG Capital, M. Thierry SCIARD occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
VTB Capital Plc	Conseil d'administration	Membre
VTB Holdco	Conseil d'administration	Membre

Source : CDG Capital

Autres mandats de Mme. Ghislane GUEDIRA BENNOUNA :

Au 31/12/2021, hormis son mandat d'Administrateur indépendant de CDG Capital, Mme. Ghislane Guedira Bennouna occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
RISMA	Conseil d'administration	Membre Indépendant

Source : CDG Capital

IV.4. Rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration

Disposition statutaire

D'après l'article 20 des statuts de la Société :

I. L'assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

II. La rémunération du président du conseil d'administration, celle du ou des Directeurs Généraux délégués est fixée par le conseil d'administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.

III. Le conseil peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats à eux confiés. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le conseil peut également autoriser le remboursement des frais de voyages et de déplacement engagés sur décision préalable de sa part dans l'intérêt de la société.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Au cours des trois dernières années (2019, 2020 et 2021), aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration hormis celle allouée aux administrateurs indépendants.

IV.5. Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Aucun prêt n'a été accordé par CDG Capital aux membres du conseil d'Administration durant les 3 dernières années.

IV.6. Comités issus du Conseil d'Administration

L'article 15 de la Directive 1/w/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit stipule : « l'organe d'administration institue en son sein, des comités spécialisés notamment le comité d'audit, le comité des risques, le comité de rémunération et le comité de nomination qui sont chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet ».

Dans ce cadre, ces comités doivent :

- Être régis par une charte ou règlement intérieur définissant leurs mandats, composition, périmètre et règles de fonctionnement ;
- Envisager périodiquement une rotation au niveau de leur membre et présidence sans que cela puisse porter atteinte à leur compétence collective, expérience et efficacité ;
- Tenir des réunions régulières et documenter leurs délibérations et décisions (procès-verbaux, synthèse des questions examinées et des décisions prises, suivi des précédentes décisions, etc.).

En application de cette réglementation, CDG Capital a mis en place les comités ci-après :

a) Comité de Nomination et de Rémunération

Conformément à la réglementation en vigueur (notamment la directive de Bank Al Maghrib n° n°1/W/14 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit), le Conseil d'Administration constitue un comité de de nomination et de rémunération dont les missions sont les suivantes :

- Conseiller et assister le conseil d'administration de la Banque dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres ainsi que ceux de l'organe de direction et de veiller également à ce que ce processus de nomination et de réélection soit organisé d'une manière objective, professionnelle et transparente ;
- Etablir une proposition de politique de rémunération des administrateurs et des membres de l'organe de direction à destination du conseil d'administration ;
- Veiller à l'application par la Banque des normes et pratiques Capital Humain du Groupe CDG ;
- Evaluer l'efficacité du système de gestion des ressources humaines de la Banque et proposer les évolutions nécessaires.
- Accompagner le conseil d'administration dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération et de veiller à ce qu'il soit approprié
- Etablir les procédures de nomination des administrateurs et des membres de l'organe de direction en cohérence avec la Politique RH Groupe ;
- Evaluer périodiquement la structure, la taille, la composition de l'organe de direction et d'administration et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection des administrateurs et/ou des dirigeants ou responsables clés de la Banque ;
- Identifier et de proposer à l'approbation de l'organe d'administration les candidats aux fonctions vacantes à pourvoir ainsi qu'un plan de relève pour le renouvellement ou le remplacement des administrateurs et de l'organe de direction ;
- Evaluer l'indépendance des administrateurs par rapport aux critères d'indépendances fixées par la législation et la réglementation en vigueur et d'identifier les administrateurs indépendants potentiels ;
- Proposer la désignation d'administrateurs pour les responsabilités au sein des comités spécialisés en veillant à la conformité avec les procédures internes et les bonnes pratiques en la matière ;
- Identifier et de soumettre au conseil d'administration les situations de conflit d'intérêt émanant du processus de nomination dès leur identification ;
- Veiller à ce que la politique de rémunération soit arrêtée d'une façon objective, transparente et conforme aux critères fixés au préalable par le conseil d'administration, en cohérence avec la Politique Rémunération Groupe et avec les directives et circulaires applicables de Bank Al-Maghrib ;
- Suivre l'état d'avancement des projets RH ;
- Préparer et proposer au conseil d'administration un système de rémunération compatible avec les objectifs à long terme de la Banque et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques notamment pour ses membres, ceux de l'organe de direction et des principaux dirigeants ainsi que le personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la Banque.
- Et plus généralement, prendre en charge tous travaux liés à la gestion et au développement des ressources humaines.

Le Comité de Nomination et de Rémunération se compose de trois (3) membres désignés parmi ceux du Conseil d'Administration disposant d'expérience et de compétences appropriées et d'une

connaissance suffisante de la structure opérationnelle de la Banque et du Groupe CDG d'une manière générale et ce, comme suit :

- deux (2) administrateurs non-exécutifs de la Banque ;
- un (1) administrateur indépendant de la Banque ;

Ce comité se réunit au minimum une fois par an, et autant que de besoin, sur convocation de son président.

❖ **Composition du comité de Nomination et de Rémunération de CDG Capital au 01/03/2022.**

Membres	Fonction
M. Abdellatif ZAGHNOUN	Président du comité
Mme. Latifa ECHIHABI	Administrateur Membre

Source : CDG Capital

Le troisième membre indépendant est en cours de désignation.

Comité d'Audit et de conformité et Comité des Risques :

Lors de sa réunion du 22 septembre 2021, le Conseil d'Administration de la banque a décidé de scinder le comité d'audit et des risques en deux comités distincts (b) Comité d'Audit et de Conformité et (c) Comité des Risques.

b) Comité d'Audit et de conformité

Le Comité a pour rôle d'assister le Conseil d'Administration, dans l'exécution de ses obligations de surveillance que la loi, les statuts, la réglementation lui attribuent en matière de vérification des comptes individuels et consolidés et de contrôle interne, pour lui apporter une assurance sur la qualité du contrôle interne et la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires.

Le Comité joue un rôle central dans la transparence des comptes de la banque et dans le bon gouvernement d'entreprise à travers la surveillance de la conformité aux exigences réglementaires et du respect des règles opérationnelles et déontologiques internes.

De manière générale, le Comité peut être chargé d'examiner, à la demande du Conseil d'Administration, toute question de nature financière ou comptable qui lui serait confiée. Il peut également lui soumettre les propositions qu'il juge nécessaires visant à diligenter des missions d'audit et toute autre évaluation par une expertise indépendante en relation avec les prérogatives qui lui sont conférées par la présente charte.

Ledit comité a comme pouvoirs :

- Examiner tout sujet dans le cadre de ses attributions ;
- Recevoir toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ;
- Obtenir des conseils auprès d'experts indépendants de la banque et s'assurer de la présence d'intervenants disposant de l'expérience et de l'expertise appropriée, s'il l'estime nécessaire. Le Président du Comité veillera à informer l'organe d'administration du coût prévu de toute mission externe décidée par le Comité préalablement à son lancement ;
- Approuver la lettre de mission des commissaires aux comptes, en particulier l'étendue et les conditions de sa réalisation. Il conduit la procédure de sélection des commissaires aux comptes et donne son avis au Conseil sur leur désignation, leur renouvellement et leur rémunération. Il assure le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à l'établissement.
- Veiller à l'indépendance de la fonction audit interne et à l'adéquation de ses moyens humains et techniques.
- Interagir avec le Comité risque afin de garantir la cohérence des travaux des deux Comités.

Le Comité est composé au minimum de trois (3) membres, tous non exécutifs, et dont un membre au moins est un administrateur indépendant.

Tous les membres du Comité sont des administrateurs.

Le Président du Comité est un administrateur indépendant au sens de l'article 1 de la circulaire 5/W/2016, qui n'est pas le Président du Conseil ou Président d'un autre Comité.

Le Président du Comité ainsi que ses membres sont nommés par le Conseil d'Administration de CDG Capital.

❖ **Composition du comité d'Audit et de conformité de CDG Capital au 01/03/2022.**

Membres	Fonction
Mme Ghislane GUEDIRA ⁴	Administrateur indépendant et Président du comité
M. Thierry SCIARD	Membre, administrateur indépendant
M. Khalid EL HATTAB	Membre
Mme Meriem MECHAHOURI ⁵	Membre

Source : CDG Capital

Le Conseil d'administration de CDG Capital, réuni le 22 septembre 2021 a nommé :

- Mme. GUEDIRA en tant que membre indépendant et président du comité d'audit et de conformité ;
- Mme. MECHAHOURI en tant que membre du comité d'audit et de conformité

c) Comité des Risques

Le Comité a pour rôle d'assister le Conseil d'administration en matière de stratégie de risques, de gestion et de surveillance des risques auxquels la banque est exposée.

Le Comité examine et formule des recommandations au Conseil d'administration sur les sujets suivants principalement :

▪ **Définition des stratégies de gestion des risques**

- Examiner les stratégies et les dispositifs de gestion de l'ensemble des risques notamment, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de taux, le risque de sécurité informatique et le risque opérationnel y compris les risques de non-conformité et les risques juridiques.
- Examiner l'appétence aux risques préalablement à son approbation par le conseil d'administration.
- Examiner le dispositif des limites internes et veiller à son adéquation avec l'appétence aux risques approuvées par le conseil d'administration.
- Examiner régulièrement les résultats des stress tests, la planification des fonds propres et de de la liquidité et veiller à l'actualisation de l'appétence aux risques et des plans de redressement de crises interne et de financement d'urgence.
- Examiner, une fois par an, les dispositifs de gestion des risques mis en place y compris les remontées et les alertes des risques majeurs au Comité des risques et au Conseil d'administration.

▪ **Surveillance des risques :**

- Surveiller la mise en œuvre des stratégies de gestion de risques approuvées par le Conseil d'administration.
- Evaluer régulièrement la qualité des dispositifs de gestion des risques mis en place.
- Suivre le respect des limites internes.

⁴ Nomination de Mme. GUEDIRA en tant que membre indépendant et président du comité d'audit et de conformité le 22/09/2021.

⁵ Nomination de Mme. MECHAHOURI en tant que membre du comité d'audit et de conformité le 22/09/2021 en remplacement de M. Mohamed Amine Filali.

- Examiner au moins une fois par an l'adéquation du niveau des fonds propres de la banque aux risques encourus et étudier les besoins de fonds propres évalués par la direction générale de la banque.

- Examiner régulièrement les remontées et les alertes concernant les risques majeurs (crédit, marché, liquidité, taux, opérationnels...).

- S'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus.

▪ **Tarifification des risques**

- Veiller sur l'adéquation des coûts internes d'allocation prévisionnelle des fonds propres avec les risques encourus.

▪ **Organisation de la fonction de gestion des risques**

- Veiller sur l'indépendance de la fonction de gestion globale des risques et donner un avis sur sa performance.

- Veiller sur l'adéquation des moyens humains, organisationnels et informatiques alloués à la fonction de gestion globale des risques.

- Approuver la nomination et la révocation du responsable de la fonction de gestion globale des risques.

Le Comité est composé au minimum de trois (3) membres, tous non exécutifs, et dont un membre au moins est un administrateur indépendant.

Tous les membres du Comité sont des administrateurs.

Le Président du Comité est un administrateur indépendant au sens de l'article 1 de la circulaire 5/W/2016 portant sur les administrateurs indépendants, qui ne doit pas être le Président du Conseil d'administration ou d'un autre Comité

Le Président du Comité ainsi que ses membres sont nommés par le Conseil d'administration de la banque.

❖ **Composition du comité des Risques de CDG Capital au 01/03/2022**

Membres	Fonction
M. Thierry SCIARD	Administrateur indépendant et Président du comité
Mme Meriem MECHAHOURI ⁶	Membre
M. Mustapha LAHBOUBI	Membre
Mme Ghislane GUEDIRA	Membre, administrateur indépendant

Source : CDG Capital

d) Comité Grands Risques et Stratégie

Le Comité Grands Risques et Stratégie émane du Conseil d'administration de CDG Capital qui couvre l'ensemble des expositions de la banque suivant les délégations de pouvoirs précisées ci-après.

Concernant les engagements, le Comité Grands Risques et Stratégie est chargé d'examiner et de statuer sur :

⁶ Nomination de Mme. Meriam Mechahouri en tant que membre au sein du Comité des risques depuis le 22/09/2021 en remplacement de Mohamed Amine Filali

- Les engagements (bilan et/ou hors bilan) de la banque dont l'exposition dépasse cent dix millions de dirhams (110 MDH). Par engagements, il est entendu :
 - Les opérations de crédit hors établissement de crédit ;
 - Et les engagements par signature (Garanties à première demande, prise ferme, cautions,) hors établissements de crédit.
- Toute opération relevant des activités de marché à l'exception des investissements dans un titre émis par un établissement de crédit et des investissements/engagements par signature dans un fonds dont la part autre que les BDT et les titres émis par un établissement de crédit dépasse, au moment de la souscription, cent dix millions de dirhams (110 MDH). Les investissements/engagements par signature dans un fonds OPCVM sont traités par effet de transparence. Pour les opérations sur produits dérivés, le montant de l'engagement correspond à l'équivalent risque de crédit calculé conformément à la réglementation en vigueur.

Ne sont pas aussi soumis à l'examen du Comité Grands Risques et Stratégie les engagements pondérés à 0% au sens de l'article 11 de la circulaire 26/G de Bank Al Maghrib. Ces engagements doivent être remontés pour information au Comité des risques.

- Tout engagement précité sur une contrepartie dont la réalisation engendre un dépassement de la limite de cent dix millions de dirhams (110 MDH) ;
- Et, les dossiers de crédits aux apparentés, quel que soit le montant conformément aux dispositions de l'article 51 de la circulaire n° 40/G/2007 relative au contrôle interne au sein des établissements de crédit.

Les engagements (bilan et/ou hors bilan) pris par la banque et dont l'exposition est comprise entre soixante millions de dirhams (60 MDH) et cent dix millions de dirhams (110 MDH) doivent être remontés pour information au Comité des risques.

Concernant les sujets stratégiques, le Comité Grands Risques et Stratégie est chargé d'examiner et de donner son avis sur :

- Le dispositif du suivi des activités de marché ;
- Les orientations stratégiques ;
- L'élaboration du Business plan, le suivi de ses réalisations ainsi que ses aménagements éventuels ;
- Les synergies avec le groupe CDG et ses filiales ;
- Et, toute question qui lui est soumise par le Conseil d'administration de CDG Capital.

Il statue également sur le lancement de nouvelles activités.

Le Comité est composé de cinq (5) membres, dont un (1) au moins doit avoir la qualité de membre indépendant¹. Les membres sont nommés par le Conseil d'Administration qui désigne également, parmi ces derniers, le Président du Comité.

Tous les membres du Comité sont des administrateurs.

❖ **Composition du comité des Grands Risques et Stratégie de CDG Capital au 01/03/2022**

Membres	Fonction
M. Hamid TAWFIKI	Président du Comité

Mme. Meriam MECHAHOURI ⁷	Membre
M. Mustapha LAHBOUBI	Membre
Mme Ghislane GUEDIRA ⁸	Membre, administrateur indépendant
M. Thierry SCIARD	Membre, administrateur indépendant

Source : CDG Capital

⁷ Nomination de Mme. Meriam Mechahouri en tant que membre au sein du CGRS depuis le 22/09/2021 en remplacement de Mohamed Amine Filali

⁸ Nomination de Mme. Ghislane Guedira en tant que membre au sein du CGRS depuis le 22 /09/2021

V. Organes de Direction de CDG Capital

V.1. Direction Générale de CDG Capital

L'article 19 des Statuts de CDG Capital stipule que la Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général Délégué.

Sur proposition du Directeur Général Délégué, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration a opté pour la séparation des fonctions de président de conseil d'administration et de directeur général.

V.2. Liste des principaux dirigeants du groupe CDG Capital

La liste des Principaux Dirigeants du groupe CDG Capital à date du présent document de référence se présente comme suit :

Prénom, Nom	Fonction	Age	Date de nomination à la fonction actuelle	Date d'entrée à CDG Capital	Date d'entrée dans le groupe CDG
M. Hamid TAWFIKI	Administrateur Directeur Général	57 ans	2010	2010	2010
Mme. Ouafae MRIOUAH	Directeur Général Délégué en charge des Pôles Investment Management et Capital Market Services	49 ans	2021	2006	1998
Mme. Fatine DINIA	Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Pilotage et Finance	45 ans	2021	2011	2002
Mme. Iitimad OUZZANI	Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Transformation	47 ans	2021	2017	2008
M. Rachid OUTARIATTE ⁹	Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie & Développement	51 ans	2021	2008	2008

Source : CDG Capital

V.3. Mouvement des principaux dirigeants de CDG Capital en 2021.

- Nomination de Mme. Ouafae MRIOUAH en juin 2021, en tant que Directeur Général Délégué de CDG Capital.

- Nomination de M. Rachid OUTARIATTE en octobre 2021, en tant que Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie & Développement de CDG Capital.

⁹ Nomination en octobre 2021 de Mr Rachid Outariatte en tant que Directeur Général Adjoint en charge de Stratégie & Développement de CDG Capital.

V.4. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Hamid TAWFIKI

M. TAWFIKI est titulaire d'un diplôme d'ingénieur à l'Ecole Polytechnique et Ecole des Mines de Paris, ainsi qu'un DEA en Mathématique Appliqué à l'Université Paris Dauphine.

Il a occupé plusieurs postes de responsabilité notamment :

- Président du conseil d'administration de la Bourse des Valeurs de Casablanca ;
- Directeur Général et co-fondateur de Avenir Global Investment Advisors en Suisse ;
- Responsable mondial Commodities Sales & Structuring et responsable mondial des marchés émergents au sein de CACIB Londres ;
- Responsable régional de la banque de financement et d'investissement en charge de Global Coverage, Corporate Finance, Private Equity, Debt Capital Markets & securitization au sein de Banque Indosuez Hong-Kong ;
- Responsable mondial du marketing et des investissements pour la gestion de fortune au sein de Banque Indosuez Paris ;
- En septembre 2010, M. TAWFIKI a rejoint CDG Capital en qualité d'Administrateur Directeur Général.

Mandats exercés par M. TAWFIKI dans d'autres entités :

- Administrateur de la fondation CDG ;
- Administrateur de SCR ;
- Administrateur de la société de Bourse des Valeurs de Casablanca ;
- Président du conseil d'administration de CDG Capital Gestion ;
- Président du conseil d'administration de CDG Capital Bourse.

Mme. Ouafae MRIOUAH

- Mme. MRIOUAH est diplômée de l'École Mohammedia des Ingénieurs et du cycle supérieur de gestion de l'ISCAE.
- Après 2 années passées à la Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information de la BMC I, elle a intégré la CDG, en 1998, pour participer essentiellement au projet de refonte du schéma directeur informatique de la Caisse.
- Elle a occupé par la suite plusieurs postes de responsabilité au sein de l'Organisation et des Services Bancaires et Financiers de la CDG puis de CDG Capital.
- Mme. MRIOUAH a été nommée, le 12 juillet 2010, Directeur Délégué en charge des Ressources et Opérations au sein de CDG Capital. En 2015, elle est nommée Directeur Général Adjoint en charge du pôle Investment Management.
- En 2021, elle est nommée Directeur Général Délégué en charge des Pôles Investment Management et Capital Market Services.

Mandats exercés par Mme. MRIOUAH dans d'autres entités :

- Administrateur de Chwiter Jdid (Ex-SAI M'DIQ) ;
- Administrateur CDG Capital Real Estate ;
- Administrateur Directeur Général de CDG Capital Gestion.

Mme. Fatine DINIA

- Mme. DINIA est Ingénieur d'Etat diplômée de l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA) en 1999 et est titulaire d'un MBA de l'Université Virginia Tech, Etats-Unis, options « Gestion des risques » et « Investissement et services financiers » en 2001.
- En 2007, elle obtient un diplôme de Master Spécialisé « Management en Mode Projet », fruit du partenariat entre l'Ecole des Mines de Paris-HEC et la Caisse de Dépôt et de Gestion.
- Mme. DINIA a rejoint la CDG en février 2002 où elle a occupé notamment le poste de responsable de la Direction des Participations Directes au sein du Pôle Finances de la CDG de 2007 à 2011.
- Mme. DINIA a exercé plusieurs mandats d'administrateur et de membre des comités d'audit et d'investissement des filiales du groupe CDG, elle siège notamment au sein des Conseils d'Administration de toutes les filiales de CDG Capital.
- Mme. DINIA a été nommée, le 1er mai 2011, Directeur Délégué en charge du Pilotage et Contrôle.
- En juillet 2017, Mme. DINIA est nommée Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Support et de la direction Développement Humain & Durable et de la Communication (DDHDC).
- En octobre 2021, Mme Dinia a été nommée Directeur Général Adjoint en charge du pôle Pilotage et Finance de CDG Capital.

Mandats exercés par Mme. DINIA dans d'autres entités :

- Représentant permanent de CDG Capital au sein du conseil d'administration de Chwiter Jdid (ex-Sai M'diq) ;
- Administrateur CDG Capital Gestion ;
- Président du conseil d'administration de CDG Capital Real Estate ;
- Représentant permanent de CDG Capital au sein du conseil d'administration de CDG Capital Bourse ;
- Représentant permanent de CDG Capital au sein du conseil d'administration de CDG Capital Gestion ;
- Représentant permanent de CDG Capital au sein du conseil d'administration de CDG Capital Real Estate.

Mme. litimad OUAZZANI

- Mme. Ouazzani est titulaire d'un diplôme du cycle normal option « Finances et Comptabilité » et du cycle d'expertise comptable de l'ISCAE, Mme. Ouazzani a occupé plusieurs postes de responsabilité avant de rejoindre le groupe CDG en 2008.
- Elle occupa le poste d'Assistant Manager spécialiste du secteur Bancaire à PricewaterhouseCoopers entre 1999 et 2004 où elle pilota les missions d'audit et de certifications des comptes de Banques nationales. Elle rejoindra en 2004 Bank Al Maghrib, où elle assura la responsabilité successivement du Service Audit Comptable puis Audit Général.
- Elle intègre la Caisse de Dépôt et de Gestion en 2008 en tant que « Directrice du Contrôle de Gestion et ALM » avant d'assurer la « Direction du Pilotage de la Performance Groupe » de novembre 2015.
- En juillet 2017, Mme. litimad Ouazzani a été nommée Directeur Délégué en charge du Pôle Pilotage et Contrôle
- En mai 2020, Mme. litimad Ouazzani a été nommée Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Pilotage et Contrôle ;
- En octobre 2021, Mme litimad Ouazzani a été nommée Directeur Général Adjoint en charge du pôle Ressources et Transformation.

Mandats exercés par Mme. OUAZZANI dans d'autres entités :

- Administrateur CDG Capital Gestion ;
- Administrateur CDG Capital Real Estate ;
- Administrateur CDG Capital Bourse.

M. Rachid OUTARIATTE

- M. Outariatte est titulaire d'un diplôme du cycle normal option « Finances » de l'ISCAE. M. Outariatte a occupé plusieurs postes de responsabilité avant de rejoindre le groupe CDG en 2008.
- Il occupa plusieurs postes de directions dans le Groupe Société Générale Maroc entre 1995 et 2007 où il pilota la création et pris la direction de la filière Banque Privée.
- Il intègre CDG Capital Bourse en tant que « Directeur Général » de 2008 à 2021. Il a également été président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse de 2016 à 2021.

Mandats exercés par M. Outariatte dans d'autres entités :

- Pas d'autres mandats ;

V.5. Rémunération attribuée aux principaux dirigeants de CDG Capital

Au titre de l'exercice 2021, le montant global de la rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants du groupe CDG Capital S.A s'est élevé à MAD 10 424 milliers, contre MAD 10 277 milliers en 2020, et MAD 13 956 milliers en 2019.

La rémunération se limite uniquement aux dirigeants de CDG Capital S.A

V.6. Prêts accordés aux principaux dirigeants de CDG Capital

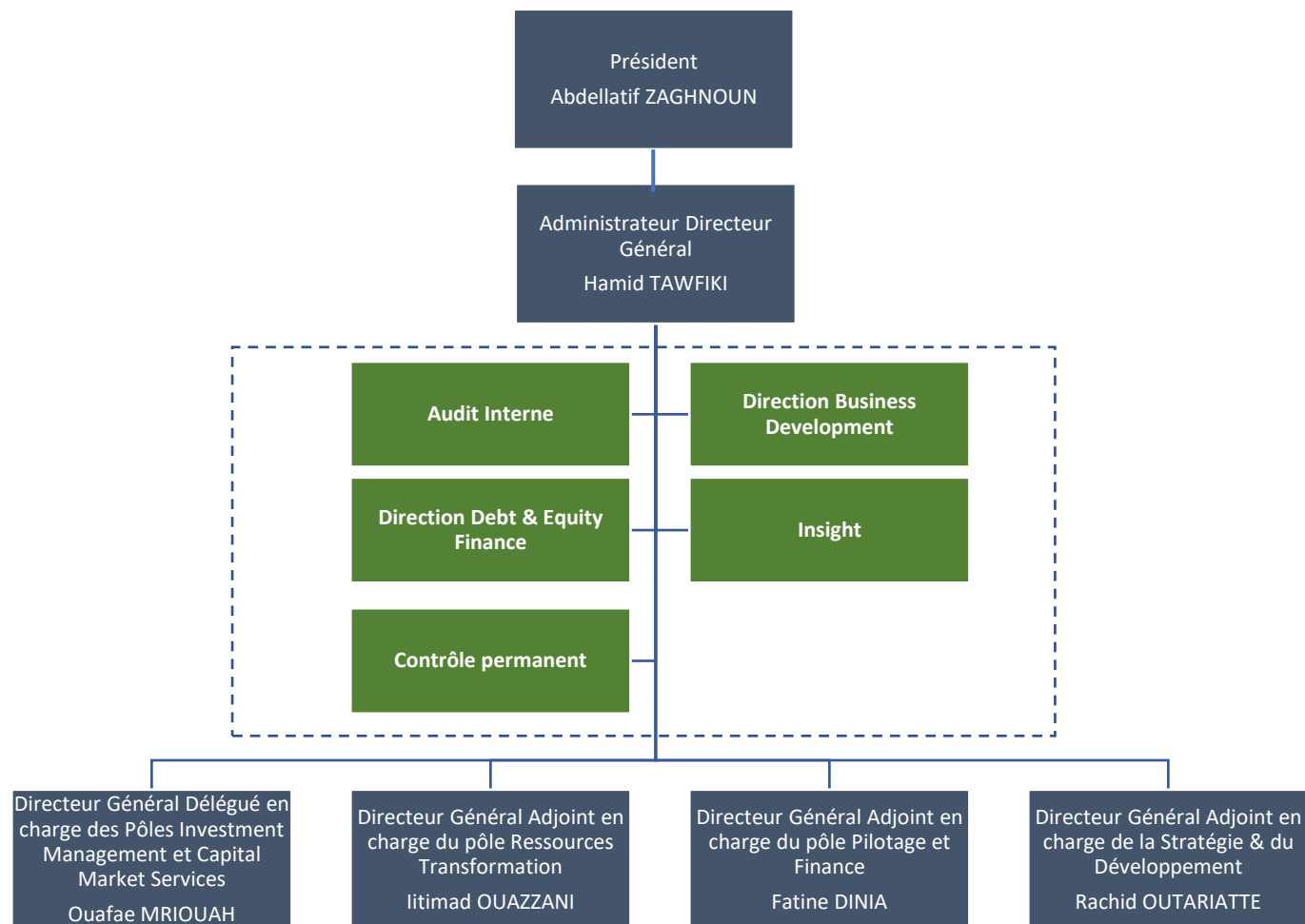
Aucun prêt n'a été accordé par CDG Capital aux membres dirigeants. Les seuls prêts dont ils disposent sont accordés par des organismes financiers externes ou par la CDG¹⁰.

¹⁰ Prêt logement CDG

VI. Organisation de CDG Capital

CDG Capital a atteint un niveau de maturité lui permettant de devenir une banque d'affaires confirmée avec une position de leadership dans une grande partie de ses métiers. CDG Capital se repose sur une organisation claire et performante assurant un équilibre entre Métiers, fonctions de support et de contrôle.

VI.1. Organigramme fonctionnel de CDG Capital au 31/12/2021



Source : CDG Capital

 Entités rattachées au Directeur Général

Consciente de l'importance de chaque structure au sein de son groupe, CDG Capital veille au respect et à l'alignement de son organisation aux dimensions de son projet de développement.

L'organigramme de la Banque traduit, en effet, une volonté de réunir toutes les conditions nécessaires pour mieux valoriser l'expertise interne et orienter les prestations, eu égard aux évolutions des marchés financiers.

VI.2. Structures rattachées au Directeur Général

1- Audit Interne

La fonction d'audit interne apporte à la Direction Générale et au comité d'audit et Risques une assurance sur la qualité et l'efficacité de son dispositif de contrôle interne, sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à la création de la valeur ajoutée. Elle peut mener des missions de conseil visant l'amélioration des processus de gouvernement d'entreprise, de management des risques et de contrôle interne.

La fonction d'audit interne aide la banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer son efficacité.

La fonction d'audit interne contribue à la protection des intérêts de la banque et procède, pour ce faire, à l'évaluation périodique, des procédures, des politiques internes et du bon fonctionnement des différents niveaux de contrôle. Elle évalue également, et périodiquement, le processus de communication financière, les reporting internes et réglementaires, le système d'information ainsi que la pertinence et la fiabilité de l'information reçue par les organes d'administration et de direction.

2- Direction Business Development

La direction Business Development a pour mission de développer le portefeuille clients et produits et de renforcer l'ancrage de CDG Capital dans son écosystème.

Ses principales attributions sont les suivantes :

- Elaborer la stratégie commerciale de la banque, conjointement avec les métiers, la décliner en plan d'actions et piloter sa mise en œuvre ;
- Suivre les évolutions de marché, secteurs, clients en vue de l'identification d'opportunités de transaction potentielles ;
- Piloter, coordonner et veiller à la cohérence des actions commerciales de prospection, d'entrée en relation, de suivi et de fidélisation de la clientèle ;
- Elaborer et structurer, avec la contribution des métiers, les solutions et les offres de la Banque de manière proactive ou en réponse aux besoins des clients ;
- Structurer, planifier et développer des partenariats stratégiques ciblés et créateurs de valeur ajoutée ;
- Incuber, piloter, animer et coordonner le développement des nouveaux produits et services ;
- Centraliser les informations et données clients et développer le capital connaissance client ;

- Suivre l'expérience client (parcours, moments de vérité et réclamations) et piloter les actions de mesure de satisfaction et de fidélisation des clients ;
- Centraliser l'offre de la banque (catalogue des produits et services et tarifications) ;
- Analyser et piloter la performance commerciale.

3- Direction Debt & Equity Finance

La direction Debt & Equity Finance « DEFI » a pour mission de conseiller et d'accompagner les clients Corporate et Institutionnel dans leurs initiatives stratégiques et leurs besoins d'ingénierie financière sur le marché des capitaux, du bancaire, des projets ou sur la finance verte.

La DEFI est organisée en deux directions « Conseil, ECM et DCM » et « Financements bancaires, des projets et d'économie verte » dont les attributions sont les suivantes :

Direction « Conseil, ECM et DCM » :

- Détecter les opportunités d'affaires, en collaboration avec la direction Business Development et conseiller les clients sur leurs opérations stratégiques.
- Assurer la veille sur les évolutions des secteurs et les tendances du marché.
- Conseiller les clients sur les solutions de financement (émissions en capital, fusions/acquisitions et financement en dettes ou assimilés), en assurer le montage et piloter leur déploiement (origination, syndication et exécution) en coordonnant la contribution des métiers concernés.

Direction « Financements bancaires, des projets et d'économie verte » :

- Réaliser, superviser et sécuriser les opérations de financement et garantir leur bonne fin.
- Repenser et renforcer les capacités de financement dans une logique de « Originate to Distribute » ;
- Contribuer à la détermination et l'exécution des stratégies commerciales des financements
- Préparer les recommandations sur les conditions de financement et contribuer à leur négociation avec les clients ;
- Arranger, structurer et co-financer et assurer le suivi des projets d'infrastructures et d'économie verte ;
- Assurer une veille active des tendances de marché des financements bancaires et de projets ainsi que de l'économie verte.

4- Insight

La direction INSIGHT a pour mission d'accompagner le développement national par la promotion de la recherche en économie et en finance et renforcer l'ancrage commercial de CDG Capital par une analyse financière pertinente au service des métiers, des clients et des parties prenantes.

Les principales attributions de la direction INSIGHT sont les suivantes :

- Réaliser des études en économie et en finance de développement ;
- Produire l'analyse financière d'entreprises cotées et des études macro-économiques sur les marchés, les acteurs et les secteurs économiques ;
- Participer aux réflexions relatives aux problématiques liées au développement durable et à la finance verte ;
- Développer des partenariats avec des réseaux d'experts en appui aux lignes métiers et nouer des relations avec des réseaux de réflexion, de savoir et d'influence.

5- Contrôle permanent

La direction contrôle permanent a pour mission de d'assurer de la maîtrise des risques opérationnels. Elle remplit sa mission pour CDG Capital, ses activités externalisées et ses filiales.

Les principales attributions de la direction Contrôle permanent sont les suivantes :

- Définir les méthodologies et les normes du contrôle permanent dans le respect de la réglementation et en accord avec les bonnes pratiques ;
- Contribuer à l'élaboration des processus, des procédures et des cartographies des risques opérationnels ;
- Concevoir avec les entités de la banque, dans le cadre d'une approche orientée risque, le dispositif de contrôle permanent et veiller à son bon déploiement ;
- Émettre des recommandations de progrès en concertation avec les entités concernées et suivre leur mise en œuvre ;
- Rendre compte à la direction générale, aux instances de gouvernance de CDG Capital et aux régulateurs sur le fonctionnement du dispositif de contrôle permanent et l'adéquation des moyens alloués ;
- Sensibiliser et ancrer une culture de contrôle au sein de la banque et veiller à l'adhésion des entités aux pratiques de contrôle ;
- Coordonner les travaux de contrôle avec les fonctions intervenant dans le système de contrôle interne ;
- Piloter la filière contrôle permanent de CDG Capital et de ses filiales.

VI.3. Pôle Ressources Transformation¹¹

Le pôle incarne les objectifs d'excellence à travers la transformation des ressources humaines, technologiques et opérationnelles de CDG Capital.

Il est constitué des activités suivantes :

- Direction de Transformation Digitale et Systèmes d'informations (DTDSI)

La direction de Transformation Digitale et Systèmes d'informations est organisée comme suit :

- La structure de services applicatifs en charge de la transformation informationnelle, et du renforcement des capacités de développement et d'intégration applicatifs de CDG Capital.
 - La structure de services technologiques en charge de la transformation de l'architecture technologique, de la stratégie Cloud d'Outsourcing et de la sécurité des systèmes d'informations.
- Direction Organisation et Qualité (DOQ)

La Direction Organisation et Qualité « DOQ » veille sur la cohérence du référentiel organisationnel et pilote le système qualité de la banque. La DOQ est chargée notamment de :

- Définir les référentiels organisationnels et les processus ;
- Maintenir la cohérence de la documentation normative ;

¹¹ Au 18 Octobre 2021, un ajustement organisationnel des fonctions de support, pilotage et contrôle a été opéré afin d'accompagner les projets de développement de façon optimale et efficace. Ainsi le pôle support et le pôle Pilotage et contrôle cessent d'exister et deux nouveaux pôles sont créés : Pole Ressources Transformation et Pole pilotage et Finance

-
- Conseiller et faire des propositions concourant au fonctionnement des processus et des organisations ;
 - Piloter le système qualité et les projets de certification et d'accréditation ;
 - Consolider les référentiels normatifs.
- Direction du Développement humain & durable et communication (DDHC)

La structure est rattachée au Directeur Général hiérarchiquement et au Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Transformation fonctionnellement, ses attributions consistent à proposer et à mettre en œuvre la politique ressources humaines définie par la Banque notamment en matière de recrutement, de gestion des carrières, de formation du personnel et d'évaluation des performances. La structure Capital Humain est aussi en charge de la gestion administrative du personnel mais aussi a pour objectif de renforcer l'image de CDG Capital dans son environnement et d'accompagner les lignes Métiers dans leurs projets de développement

- Direction des Achats et services logistiques (DASL)

La Direction Achats et Support Logistique au sein de CDG Capital a pour mission de :

- Contribuer à l'efficacité opérationnelle de la banque en facilitant l'accès des structures internes aux moyens logistiques nécessaires pour accompagner le développement des activités et ce aux meilleurs coûts du marché.
- Garantir que la passation des marchés de CDG Capital obéit aux principes de liberté d'accès à la commande, d'égalité de traitement des concurrents et de transparence dans le choix des prestataires. Cette mission doit permettre d'assurer l'efficacité des achats et la bonne utilisation des ressources affectées à cet effet. Ils exigent une définition préalable des besoins, le respect des obligations de publicité et de mise en concurrence et le choix de l'offre la plus avantageuse.

VI.4. Pôle Pilotage et Finance

Le pôle a pour mission d'assurer le pilotage financier et la supervision des différents risques auxquelles fait face CDG Capital Il est constitué des activités suivantes :

- Direction Financière

La Direction Financière a comme mission :

- La tenue de la comptabilité et la production des états comptables réglementaires conformément à la réglementation en vigueur ;
- La production des comptes consolidés de CDG Capital ;
- La mise en place et la tenue d'une comptabilité analytique ;
- La gestion des règlements et des comptes de trésorerie.

Dans un objectif d'optimisation de rentabilité et de meilleure maîtrise des risques financiers en lien avec l'activité du pôle pilotage & finance, l'entité (Asset Liability Management) « ALM » a été transférée de la direction financière à la direction de contrôle de gestion & PMO.

- Direction de contrôle de gestion, PMO & ALM

Afin d'accompagner la dynamique de transformation engagée par CDG Capital et filiales et de renforcer le pilotage du portefeuille de projets, la direction contrôle de gestion est réorganisée, avec la création d'une nouvelle fonction PMO.

Désormais dénommée Direction Contrôle de Gestion et PMO, elle a pour mission principale de :

- Piloter et optimiser le rapport entre les moyens engagés et les résultats obtenus ;
- La gestion ALM visant la maîtrise des risques financiers à savoir le risque de liquidité, le risque de taux et le risque de change et de veiller sur la maximisation de la rentabilité du bilan de la banque ;
- Et de garantir la cohérence et l'alignement du portefeuille des projets sur les objectifs de la banque et veiller sur sa mise en œuvre.

Attributions :

✓ Fonction Project Management Office (PMO)

- Accompagner le Comex dans la définition du portefeuille des projets d'investissement de la banque et en assurer le suivi ;
- Animer le processus d'élaboration du programme de projets en veillant sur son alignement avec le plan stratégique, sur l'équilibre et la cohérence d'ensemble en termes d'interdépendances, des contraintes et des ressources à engager ;
- Analyser les risques des projets ;
- Suivre l'avancement du programme des projets en vue de garantir le respect des objectifs, des échéanciers, des budgets et des bénéfices attendus ;
- Définir, promouvoir et vérifier l'application de la méthodologie et des outils liés à la gestion du projet ;
- Suivre les plannings et les moyens alloués au regard des prévisions et proposer les scénarios d'optimisation et de réallocation ;
- Archiver, organiser les données concernant les projets réalisés et en créer la mémoire de la banque.

✓ Fonction pilotage de la performance :

- Piloter le processus d'élaboration du plan stratégique ;
- Produire et réconcilier le PNB Analytique par ligne métier ;
- Suivre la rentabilité selon les axes d'analyse métier, produit et client à travers la comptabilité analytique sociale et fédérale ;
- Mettre en place et suivre les Key Performance Indicators business ;
- Réaliser les études Ad Hoc en lien avec la rentabilité ;

-
- Définir et assurer le suivi du dispositif de tarification interne de la banque.
 - ✓ Fonction pilotage et gestion des budgets :
 - Piloter le processus budgétaire en cohérence avec le plan stratégique ;
 - Définir et animer le dispositif de pilotage de la performance économique ;
 - Réaliser et consolider les prévisions budgétaires ;
 - Optimiser l'utilisation des ressources de la banque ;
 - Animer la filière en collaborant étroitement avec la direction financière, les entités relais porteuses de budget et les filiales.
 - Direction de Gestion globale des risques

La direction Gestion Globale des risques a pour mission de prémunir la banque et ses clients Contre les risques financiers et opérationnels en adéquation avec l'appétence aux risques et compte tenu de la nature et la dimension des activités de la banque et des clients. La direction remplit sa mission pour CDG Capital, ses activités externalisées et ses filiales.

Les principales attributions de la direction Gestion Globale des Risques sont comme suit :

- Contribuer à définir le cadre d'appétence aux risques de la banque ;
- Contribuer à la définition et au pilotage de la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques ;
- Mettre en place les méthodologies, normes et outils de mesure et de suivi des risques dans le respect de la réglementation et en accord avec les bonnes pratiques ;
- Optimiser et piloter l'adéquation des fonds propres ;
- Promouvoir la culture Risque et assister les métiers en matière de gestion des risques ;
- Identifier, mesurer analyser et piloter les risques financiers du compte propre et les risques d'investissement de la gestion sous mandat ;
- Elaborer et piloter la mise en œuvre du dispositif de gestion de crise et d'évènements extrêmes ;
- Piloter la filière Risque des filiales de CDG Capital.
- Direction de la conformité

La direction « Conformité » est chargée du suivi du risque de non-conformité. C'est une composante du dispositif du contrôle interne qui traite des aspects suivants :

- La veille réglementaire ;
- Le suivi de risque de non-conformité ;
- La déontologie ;

-
- La lutte contre le blanchiment de capitaux ;
 - La formation et la sensibilisation sur l'obligation du respect des normes de la conformité.
 - Direction Juridique

La Direction Juridique : au cœur de la politique de prévention et de gestion du risque juridique, sa principale mission est de préserver les intérêts de la Banque et ses clients contre les risques juridiques, de sécuriser les engagements juridico-financiers et de garantir la bonne fin des montages juridiques. Ses principales tâches sont :

- L'encadrement juridique de la gouvernance de CDG Capital ;
- Le pilotage et conduite des études et avis juridiques ;
- La prise en charge des requêtes judiciaires et administratives ;
- La prise en charge de la sécurité juridique au niveau de CDG Capital.

VI.5. Direction Stratégie et développement

Rattachée au Directeur Général Adjoint de CDG Capital, la Direction Stratégie et Développement constitue une structure centrale, fonctionnant de manière transversale au service du développement de l'ensemble des métiers de la Banque. La direction a pour missions principales de :

- Accompagner la Direction Générale dans l'élaboration des orientations stratégiques et l'identification des pistes de développement et d'innovation ;
- Mener les réflexions stratégiques et organisationnelles relatives à CDG Capital et à ses filiales ;
- Etudier les opportunités de développement de nouvelles activités au sein de la Banque ou de ses filiales ;
- Etudier et mettre en place les différents partenariats ;
- Mettre en place des processus favorisant les synergies commerciales, de compétences et de coûts entre les différents métiers de CDG Capital et de ses filiales ; Suivre la mise en œuvre des chantiers et recommandations du plan stratégique de CDG Capital.

VI.6. Business Transformation

Une task force Business Transformation a été créée dont les rôles sont les suivants :

- Définir une ambition digitale orientée Business, audacieuse et pertinente ;
- Faire émerger des idées de nouveaux produits et de nouveaux services orientés clients et ce, dans un rythme soutenu ;
- Identifier de nouvelles activités ayant un couple risque / rendement attractif et un impact certain.

VII. Autres comités

VII.1. Comité Asset and Liability Committee « ALCO » :

Le Comité ALCO définit, supervise l'équilibre bilanciel de la Banque à court, moyen et long terme et garantit l'alignement entre les choix stratégiques, l'activité commerciale et les enjeux de transformation en termes de liquidité, de taux d'intérêt global et de change structurel.

- Définir la politique ALM et décider des orientations en matière de gestion financière de la Banque.
- Examiner et suivre les impacts de la gestion courante de la Banque sur la rentabilité financière et sur les besoins en fonds propres.
- Valider les mécanismes du Taux de Cession Interne (TCI) et préserver la rentabilité de la Banque.
- Valider et veiller à la cohérence des plans opérationnels avec la politique arrêtée, en vérifier l'avancement et acter les ajustements nécessaires.
- Garantir la résilience opérationnelle à court et à long terme.
- Définir et surveiller les limites d'exposition aux risques de liquidité et de taux conformément à la politique arrêtée et aux exigences réglementaires.
- Examiner de façon prospective les risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et à la liquidité.
- Déterminer les conditions et le planning des refinancements et les opérations de couverture à mettre en place.
- Superviser les travaux et les conclusions du Comité de Trésorerie.

Le Comité ALCO doit :

- Procéder annuellement à un examen et à une évaluation de sa performance et de son efficacité.
- Etablir le rapport annuel de son activité avec les réalisations et l'avancement du plan annuel de travail arrêté.
- Le Comité ALCO est présidé par le Directeur Général.
- Les membres du Comité ALCO sont les suivants :
 - o Le Directeur Général Délégué en charge de « Investment Management » et de « Capital Market Services » ;
 - o Le responsable du pôle Capital Market Services ;
 - o Le responsable du pôle Pilotage et Finance.
- Sont invités en permanence au Comité ALCO :
 - o Le responsable de la fonction ALM ;
 - o Le responsable de la fonction Risques ;
 - o Le responsable de la fonction Commerciale ;
 - o Le responsable des Activités de Marché ;

-
- Le responsable des activités de Crédit.
 - Le Comité ALCO peut associer à ses travaux et inviter à ses réunions toute personne dont il juge la collaboration utile.
 - Le Comité ALCO se réunit une fois par trimestre et plus fréquemment si nécessaire.

VII.2. Comité Exécutif :

Le Comité COMEX se veut être le porteur de sens, inspirer, viser et incarner l'excellence. Il a pour mission de :

- Définir et déployer la stratégie et les politiques ;
- Mobiliser l'équipe ;
- Allouer les moyens ;
- Piloter la performance ;

Pour assurer sa mission, le COMEX a des attributions structurées autour des sujets suivants, pilotées directement ou indirectement à travers des comités thématiques.

1- Missions, vision la chaîne de valeur, valeurs, stratégie et plans d'actions

- Définir la mission, la vision, la chaîne de valeur et les valeurs de la banque et en garantir la cohérence d'ensemble ;
- Statuer sur les plans d'action et les budgets pluriannuels constituant le plan stratégique de la Banque ;
- Statuer sur les budgets et veiller sur leur cohérence avec la stratégie arrêtée ;
- Piloter la mise en œuvre de la stratégie et acter les ajustements nécessaires ;
- Piloter le Business Développement de la banque : clients, produits, et services ;
- Acter les plans de progrès des processus.

2- Politiques et règlements :

Le comex approuve les politiques et règlements de la banque et s'assurer de leur application effective, notamment ceux relatifs à :

- L'éthique et la déontologie ;
- La gestion des risques ;
- Les ressources humaines ;
- L'équilibre bilanciel.

Et toute autre question pour laquelle le comex, juge nécessaire d'arrêter une politique ou un règlement.

3- Organisation :

- Acter les missions et les attributions des différentes structures de la banque, vérifier leur alignement avec la mission de la banque ;

-
- Valider les délégations de pouvoirs ;
 - Superviser et veiller au respect des attributions et des délégations.

4- Dispositif de pilotage :

- Arrêter le plan annuel des travaux du COMEX ;
- Acter le dispositif de pilotage de la banque, l'évaluer régulièrement et décider des améliorations à apporter ;
- Evaluer régulièrement la performance et l'efficacité du COMEX par rapport à sa mission.

5- Risques, contrôle interne, conformité et Déontologie

Risques, contrôle interne et conformité

- Suivre les travaux du comité Risques ;
- Statuer sur le dispositif de contrôle interne permettant d'établir avec une assurance raisonnable la fiabilité de l'activité, la couverture des risques dont la conformité des comptes annuels ;
- Examiner les rapports et les tableaux de bord des fonctions de contrôle et d'audit interne et suivre leurs recommandations ;
- Evaluer annuellement le dispositif de Contrôle interne ;
- Valider le rapport du contrôle interne à destination de la Banque Centrale.

Déontologie et Ethique :

- Œuvrer pour l'adhésion de l'ensemble des collaborateurs aux principes d'éthique, de déontologie et de professionnalisme ;
- Valider le code de déontologie de la Banque et les codes spécifiques en découlant ;
- Traiter, évaluer et se prononcer sur l'ensemble des cas et sujets relevant du périmètre de la déontologie ;
- Superviser les travaux de la fonction conformité en lien avec la déontologie.

Recouvrement et provisionnement :

- Statuer sur les dossiers de recouvrement et contentieux couvrant l'ensemble des créances en souffrance toute nature confondue ;
- Décider des niveaux de provisionnement à constater dans l'arrêt des comptes.

Ressources Humaines :

- Superviser et suivre les travaux du Comité des ressources humaines

Transformations :

- Promouvoir une culture « Projets » forte favorisant l'excellence et la maîtrise des risques ;
- Valider le plan de transformation pluriannuel, le portefeuille annuel des projets et les budgets y afférents ;
- Veiller à la coordination entre les différents projets de transformation et en suivre l'avancement ;

-
- Décider du lancement des transformations de la banque et des achats stratégiques.

Performance :

- Piloter la performance de la banque dans son ensemble, des entités et des process ;
- Assurer le suivi de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et de la communication financière.

Le comex est présidé par le Directeur Général, les membres du COMEX sont les responsables de pôles métiers.

Le comex se réunit au moins deux fois par mois. Des réunions supplémentaires peuvent être conviées par son président à tout moment.

VII.3. Comité Gestion des Risques :

Le Comité Gestion des Risques « CoGR » appuie le Comex dans l'exercice de ses fonctions de surveillance et de maîtrise globale des risques conformément à l'appétence au risque définie par les instances de gouvernance. Il assure, en particulier, le suivi des risques opérationnels et du plan de continuité d'activité « PCA ».

Le Comité Gestion des Risques « CoGR » appuie le Comex dans l'exercice de ses fonctions de surveillance et de maîtrise globale des risques conformément à l'appétence au risque définie par les instances de gouvernance. Il assure, en particulier, le suivi des risques opérationnels et du plan de continuité d'activité « PCA ».

Ledit comité a pour attribution :

- Valider et évaluer régulièrement la politique de gestion globale des risques « PGGR ».
- Valider et évaluer régulièrement les normes et méthodes adoptées en matière de gestion des risques.
- Valider et évaluer régulièrement l'appétence pour le risque et les limites internes y compris celles de la gestion sous mandat.
- Valider et évaluer régulièrement les cartographies des risques et les dispositifs de maîtrise des risques.
- Examiner et suivre les incidents majeurs auxquels la Banque est confrontée.
- Examiner les résultats du dispositif de gestion des risques, acter les plans d'actions en découlant et en assurer le suivi.
- Valider et assurer le maintien en conditions opérationnelles du Plan de Continuité de l'Activité.
- Valider les rapports annuels des risques destinés aux instances de gouvernance et des régulateurs (ICAAP...).

Le CoGR doit :

- Procéder annuellement à un examen et à une évaluation de sa performance et de son efficacité.

-
- Etablir le rapport annuel de son activité avec les réalisations et l'avancement du plan annuel de travail arrêté.

Ledit comité est composé comme suit :

- Le CoGR est présidé par le Directeur Général.
- Les membres du CoGR sont les membres du Comex.
- Le responsable de la fonction Risques est invité en permanence au CoGR :

Le CoGR se réunit une fois par semestre et plus fréquemment si nécessaire.

VII.4. Comité engagements :

Le comité engagements a pour mission de statuer sur les engagements bilan et hors bilan de la banque conformément aux délégations de pouvoirs en vigueur.

Ledit comité a comme attributions de statuer sur :

- Les demandes de crédit de la clientèle et les conditions commerciales y afférentes ;
- Les lignes d'engagement des contreparties de la banque ;
- La mise en jeu de caution bancaire ;
- Les demandes de rééchelonnement et de revue des conditions des crédits accordés ;
- Les garanties liées aux engagements donnés ;
- Les demandes de main levée ;
- Les prises fermes.

Et tout autre dossier engageant la banque, qui dépasse les délégations de pouvoirs en vigueur.

- Passer en revue le portefeuille d'engagement Crédit et marché porté par la banque
- Le comité engagement doit :
- Procéder annuellement à un examen et à une évaluation de sa performance et de son efficacité.
- Établir le rapport annuel de son activité avec les réalisations et l'avancement du plan annuel de travail arrêté.

Le comité engagements est présidé par le directeur général.

Les membres du comité engagements sont les suivants :

- o Le responsable du métier Capital Market Services ;
- o Le responsable de la fonction pilotage et Finance ;
- o Le métier Investment management est membre ponctuel pour les dossiers le concernant.

Le comité engagements se réunit chaque fois qu'il faut statuer sur une demande d'engagement conformément aux délégations de pouvoirs.

VII.4. Comité Ressources humaines :

Le comité Ressources humaines « comité RH » appuie le COMEX dans le pilotage des thématiques en matière de ressources humaines.

Ledit comité intervient pour CDG Capital et ses filiales. Pour les filiales le comité a un pouvoir consultatif pour émettre des avis et des recommandations au management des filiales.

Les attributions sont les suivantes :

Gestion courante des ressources humaines, valeurs et culture d'entreprise :

-
- Valider le plan de travail annuel du comité RH ;
 - Valider les budgets annuels RH particulièrement en matière de recrutement, de rémunération et de formation ;
 - Promouvoir les valeurs et la culture de la Banque et veiller à leur déploiement à tous les niveaux.

Politiques et pratiques de rémunération :

- Définir et évaluer le fonctionnement des politiques concernant les ressources humaines, notamment en matière de recrutement, de rémunération, des avantages sociaux, de formation, de développement des compétences, de plan de relève des postes clés et de gestion des plans de carrière, afin de s'assurer que la banque puisse attirer, motiver, et retenir les talents nécessaires pour atteindre ses objectifs stratégiques ;
- Définir tout changement de politiques et pratiques relatives aux ressources humaines jugé pertinences et utile ;
- S'assurer que la structure de rémunération est en adéquation avec la stratégie en matière d'activité et de risque, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la banque à long terme ;
- Veiller à l'alignement des politiques, procédures, pratiques et systèmes en matière de ressources humaines avec la réglementation et les normes professionnelles en vigueur.

Performance des collaborateurs et gestion des talents :

- Examiner, consolider et présenter au COMEX la performance des collaborateurs de la banque à l'occasion des évaluations annuelles ;
- Réviser annuellement le processus des évaluations et de gestion de la performance et mesurer son efficacité ;
- Etablir et réviser annuellement le plan de relève et gestion de carrières es collaborateurs ainsi que les stratégies de mobilisation, de rétention, de développement et d'acquisition des talents de la banque

Santé, sécurité et enjeux sociaux :

- S'enquérir des travaux du comité d'hygiène et de sécurité et décider des actions en matière de santé et de sécurité du travail ;
- Surveiller et s'assurer de la prise en charge des enjeux sociaux tels que l'équité en matière d'emploi, le harcèlement et la discrimination ;
- S'enquérir de l'état des relations de travail ;
- Construire les sondages à effectuer auprès des collaborateurs et en consolider les résultats.

Relations avec les représentants et les délégués du personnel :

- S'enquérir des travaux du comité d'entreprise.

Evaluation des travaux du comité :

- Procéder annuellement à un examen et une évaluation de la performance et de l'efficacité du comité RH ;
- Etablir le rapport annuel d'activité du comité RH avec les réalisations et l'avancement du plan annuel de travail arrêté.

Le comité RH est présidé par le Directeur Général et les membres du comité RH sont les membres du COMEX

Le comité RH se réunit au moins une fois par trimestre et plus fréquemment si nécessaire

PARTIE III. ACTIVITÉ DE CDG CAPITAL

I. Historique de CDG Capital

Créée en mars 2006 par la CDG, dans le cadre du processus de filialisation de ses métiers concurrentiels, CDG Capital a repris les activités du Pôle « Marchés des Capitaux » de la maison mère.

Pour réussir son projet de développement, CDG Capital s'est dotée d'une stratégie de croissance volontariste, érigée en un ensemble de leviers permettant de diversifier les activités, de consolider le capital humain et, enfin, de hisser la marque CDG Capital aux meilleurs standards.

Principales étapes d'évolution de CDG Capital

Avant 2006	<ul style="list-style-type: none">• Pôle « Marché des Capitaux » géré au sein de la CDG
2006	<ul style="list-style-type: none">• Création de la filiale CDG Capital et démarrage de ses activités en tant que banque ;• Transfert des filiales CDG Capital Bourse et CDG Capital Gestion à CDG Capital.
2007	<ul style="list-style-type: none">• Transfert de la filiale CDG Capital Private Equity à CDG Capital ;• Lancement de plusieurs fonds spécialisés (Fonds Capital Carbone Maroc, CapMezzanine).
2008	<ul style="list-style-type: none">• Intégration de CDG Capital Real Estate au sein de CDG Capital ;• Adoption des normes IFRS pour les comptes consolidés.
2009	<ul style="list-style-type: none">• Adoption d'un nouveau concept de marque pour CDG Capital et ses filiales ;• Création de l'activité banque privée.
2010	<ul style="list-style-type: none">• Création de la filiale CDG Capital Infrastructures• Définition de la nouvelle vision stratégique I-Kap 2016 ;
2011	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre d'une nouvelle organisation de la Direction Activités de Marchés en distinguant le Trading des Sales & Risks Solutions ;
2012	<ul style="list-style-type: none">• Lancement d'un vaste projet de refonte du Système d'Information de la Banque ;• Lancement d'un nouvel indice obligataire MGBX ;• Création de la direction organisation & Qualité ;
2014	<ul style="list-style-type: none">• Lancement de l'activité de Market Making des certificats de dépôts ;• Structuration et placement du fonds de titrisation CREDILOG IV (CIH) pour 1,2 milliard MAD.
2015	<ul style="list-style-type: none">• Obtention par CDG Capital Gestion de la certification internationale ISAE 3402 (International Standards for Assurance Engagements), Type I, accordée par Mazars pour son dispositif de contrôle interne ;• Création du Comité d'Entreprise, conformément à la législation du travail marocaine.
2016	<ul style="list-style-type: none">• Cession par CAP Mezzanine, le fonds géré par CDG Capital Private Equity, filiale de CDG Capital de sa participation dans Intelcia au Groupe Altice ;• Traitement pour la première fois une option de vente sur un bon de trésor de maturité 30 ans pour un nominal de MAD 80 millions ;• Réalisation de la 4^{ème} opération de titrisation de 2 Gdh initiée par l'ONEE arrangée par Maghreb titrisation et placée par CDG Capital.
2017	<ul style="list-style-type: none">• Obtention de l'accréditation du Fonds Vert pour le Climat, Green Climate Fund (GCF) en tant qu'intermédiaire financier pour la mise en œuvre des financements verts ;• Reconduction avec succès de la certification ISO 9001 v 2008 des activités de dépositaire ;• Obtention de 4 distinctions et prix de Thomson Reuters Lipper Fund Awards par des fonds gérés par CDG Capital Gestion ;
2018	<ul style="list-style-type: none">• Statut officiel de Market Maker sur le marché des changes auprès des autorités de tutelles ;• Prix Thomson Reuters Lipper Fund Awards 2018 pour le fonds diversifié « CDG Patrimoine » ;• Elargissement du périmètre de certification ISO 9001 à l'ensemble des processus du Pôle Investors' Services et migration vers la version 2015 et obtention de la Certification ISAE 3402 Type I pour les activités d'Asset Servicing en Avril 2018 ;• Désignation de CDG Capital en tant que mandataire d'Al Akhdar Bank, à travers un contrat de délégation de gestion pour la conservation des titres et la centralisation du programme d'émission de Certificats de Sukuk Souverains. Al Akhdar Bank devient ainsi le 5^{ème} affilié sous-mandat de CDG CAPITAL pour la sous-traitance de l'activité dépositaire ;• Conclusion d'un Mémoire d'entente (MoU), entre CDG Capital et la SFI (Société Financière Internationale, Groupe Banque Mondiale) relatif à leur activité de Conseil en Partenariats Public-Privé (PPP) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de capital de MAD 130 millions.
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de capital de MAD 150 millions. • Renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015 de l'ensemble des processus du Pôle Investors' Services ; • CDG Capital primée par Fitch Rating pour la gestion sous mandats de ses fonds institutionnels à travers sa filiale CDG Capital Gestion ; • Processus de renouvellement de la Notation Fitch rating pour la gestion collective. Ce processus a été achevé en septembre 2019 par le relèvement du rating de la catégorie « Investment Performance » de la société de gestion d'actif le faisant passer de « Consistent » à « Strong » ;
2019	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation du nouveau site Internet CDG Capital Gestion. • Domiciliation du 1er fonds OPCI au Maroc ; • Mise en production de la bourse en ligne en white labelling pour un partenaire à travers sa filiale CDG Capital Bourse • Cession à la société CDG Invest des sociétés CDG Capital Private Equity et CDG Capital Infrastructures. • Communication digitale : Conception et mise en ligne du nouveau site internet de CDG Capital. • Approbation du plan stratégique de CDG Capital au titre de la période 2019-2023
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de capital de 150 MMAD • Changement d'identité visuelle • Lancement du projet d'évaluation de la maturité RSE de CDG Capital • Obtention par CDG Capital Gestion de l'attestation de maturité ISO 26000 niveau avancé par VIGEO-EIRIS • Mise en place d'une charte mixité au sein de la banque • Renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015 de l'ensemble des processus du Pôle Investors Services.
2020	<ul style="list-style-type: none"> • Emission d'un emprunt obligataire subordonné par placement privé d'un montant de MAD 500 millions • Finalisation du Projet SI • Mise en place de nouveaux progiciels au niveau de la SDM et de la Gestion sous Mandat • Mise en conformité du dispositif LBC-FT à l'échelle de CDG Capital et des filiales • Mise en conformité des traitements de CDG Capital à la loi 09/08 • Réalisation de la certification triennale FATCA • Lancement du Portail eBanking CDG Capital auprès de la clientèle • Obtention par CDG Capital Gestion de l'attestation de maturité RSE ISO 26000 niveau avancé par VIGEO-EIRIS • Conclusion entre CDG Capital Bourse et Crédit du Maroc d'un nouveau partenariat et gestion des ordres du réseau du Crédit du Maroc • Mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales en vigueur et extension de l'objet social
2021	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation par Fitch Rating de la note nationale "Excellent (mar)", avec une perspective stable de la catégorie "gestion des fonds institutionnels" pour l'activité gestion sous mandat de CDG Capital. • Confirmation par Fitch Rating de la note nationale 'Investment Management Quality Rating' (IMQR) de CDG Capital Gestion (CKG) à "Excellent(mar)" avec une perspective stable. • Accréditation pour projets Green Climate Fund « GCF ».
2022	

Source : CDG Capital

II. Appartenance de CDG Capital au Groupe CDG

II.1. Présentation du Groupe CDG

Créée en 1959 au lendemain de l'Indépendance, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a constitué pour les Pouvoirs Publics, un organisme de sécurisation de l'épargne privée réglementée via une gestion rigoureuse des dépôts.

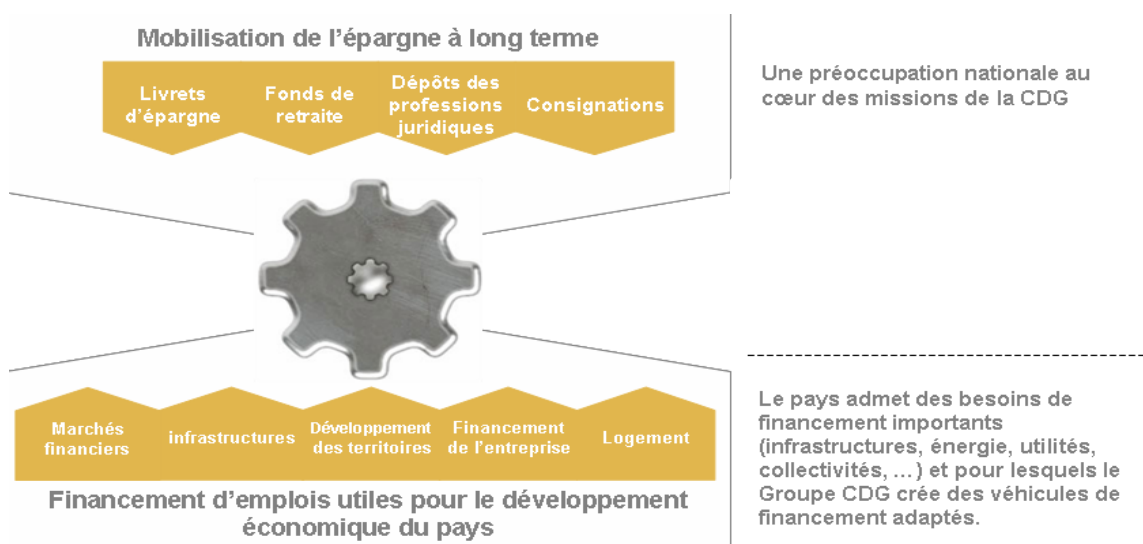
Ainsi, le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Épargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources ou l'épargne qui leur est confiée afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires greffiers et les notaires, et les consignations réglementées, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

La CDG assure, en outre, la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR). Il est à noter que la CNRA est un établissement public qui assure une activité de gestion des rentes d'accidents de travail et des maladies professionnelles, de gestion de régimes de retraites et une activité plus concurrentielle de vente de produits d'assurance ciblés.

Le développement des ressources de la CDG depuis sa création s'est accompagné d'un élargissement de ses missions ainsi que d'une modernisation continue tant de ses modes de fonctionnement que de son organisation.

Au fil des années, la CDG s'est érigée en un véritable catalyseur d'investissements de long terme tout en développant un savoir-faire unique dans la réalisation de grands projets structurants. Son statut public et la nature des fonds à caractère privé qui lui sont confiés exigent une grande rigueur dans les règles de gestion et la sélection de ses investissements. La CDG a su conjuguer cette double mission en sécurisant l'épargne réglementée collectée, tout en accompagnant le développement économique du Royaume. Cette mission duale constitue l'élément fondamental de l'identité de la CDG.

Le schéma ci-dessous démontre le rôle structurant de la CDG en matière de mobilisation et d'emploi de l'épargne :



Source : CDG

Un portefeuille d'activités diversifiées

Dans le but d'accompagner le développement national, le groupe CDG a graduellement enrichi et diversifié son portefeuille d'activités. Celui-ci s'organise aujourd'hui autour des domaines d'activités stratégiques suivants : Épargne et Prévoyance ; Banque, Finance et Assurance ; Développement Territorial, Aménagement, Immobilier, Tourisme et financement de projets verts.

L'intervention de la CDG dans ces différents métiers constitue un accélérateur de développement pour les secteurs concernés, tout en offrant de multiples possibilités de synergies intra-groupes.

II.2. Renseignements à caractère général sur la CDG

Dénomination	Caisse de Dépôt et de Gestion
Siège	Place Moulay El Hassan BP.408 – Rabat
Forme juridique	Institution financière, créée sous forme d'établissement public par le Dahir 1-59-074 du 10 février 1959.
Téléphone / Fax	05 30 66 90 00/ 05 30 66 93 70
Site Web	www.cdg.ma
Date de constitution	10 février 1959
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Objet	La Caisse de Dépôt et de Gestion est chargée, dans les conditions prévues au dahir 1-59-074 du 10 février 1959 : <ul style="list-style-type: none">- D'assurer la gestion des deniers et la conservation des valeurs appartenant aux fonds ou organismes qui y sont tenus ou qui le demandent ;- De recevoir les consignations administratives et judiciaires, ainsi que les cautionnements ;- De gérer les caisses ou service spéciaux qui peuvent lui être confiés.
Textes législatifs applicables	Par sa forme juridique, la Caisse de Dépôt et de Gestion est instituée par les dahirs suivants : <ul style="list-style-type: none">- Dahir n°1-59-074 du 10 février 1959 tel que modifié et complété ;- Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;- Dahir n°1-12-20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012) portant promulgation de la loi organique n°02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution. Par son organisation financière et comptable, la Caisse de Dépôt et de Gestion est régie par le Décret n°2-60-058 du 06 février 1960.

II.3. Capital social de la CDG

Compte tenu de son statut d'Etablissement Public, la CDG n'a pas de capital social.

II.4. Organes de surveillance de la CDG

Instances de Gouvernance Centrales :

La Caisse de Dépôt et de Gestion dispose d'une Commission de Surveillance dont les principales attributions sont présentées, à titre indicatif, ci-après :

- Suivi périodique de la situation de la Caisse et de son activité ;
- Vérification des fonds en caisse et du portefeuille de la CDG ;
- Emission d'observations et d'avis relatifs aux affaires soumises par le Directeur Général ;
- Consultation lorsqu'il s'agit de confier à la CDG de nouvelles attributions, ainsi que pour certaines opérations définies par décret ;
- Examen du budget des dépenses administratives.

La Commission de Surveillance est présidée par Monsieur Abdellatif JOUAHRI, Wali de Bank Al-Maghrib. Elle est composée au 31 Décembre 2021 des membres suivants :

Membre (*)	Fonction
Abdellatif JOUAHRI	Wali de Bank Al-Maghrib, Président
Faouzia ZAABOUL	Directeur du Trésor et des Finances Extérieures
Abdallah HAMMOUD	Inspecteur Général des Affaires Judiciaires du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire
Fatima BARGACH	Conseiller du Chef du Gouvernement
Abdelilah Lahkim BENNANI	Secrétaire Général du ministère de la Justice, conseiller auprès de la Cour de cassation

Source : CDG

Instances émanant de la Commission de Surveillance

- **Comité d'Audit et des Risques (CAR)**: assiste la Commission de Surveillance à travers l'analyse approfondie des dossiers relatifs à l'audit interne et externe, la gestion des risques, l'information financière et comptable et tout autre sujet soumis par la Commission de Surveillance. Ce comité est composé de deux membres de la commission de surveillance et d'une personnalité externe désignée *intuitae personae*. Il se réunit 4 fois par an
- **Comité d'Investissement et Stratégie (CIS)**: étudie les décisions impliquant un engagement ou désengagement financier du Groupe d'un montant significatif. Ce comité est composé du Directeur Général de la CDG et de deux représentants de la Commission de Surveillance. Il se réunit au moins deux (2) fois par an et autant de fois que nécessaire

Instances Centrales et transverses de la direction

- **Comité Exécutif Groupe (ComEx)** : chargé des décisions opérationnelles de court terme. Il est composé du Directeur Général, du Secrétaire Général, du Directeur Général de CDG

Capital, des Directeurs des Branches et des Directeurs du Pôle Finance et du Pôle Stratégie et Développement de la CDG

- **Comité de Stratégie Groupe (CSG)** : chargé des décisions ayant un impact significatif sur les macro-équilibres Groupe et dont l'horizon est à moyen et long terme. Il est composé des membres du COMEX, en plus du Directeur du Pôle Finance et du Directeur du Pôle Risk Management
- **Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe (COCI)**: A pour principale mission d'apprécier l'ensemble des questions relatives à la cohérence et à l'efficacité du contrôle interne sur le périmètre du Groupe, aussi bien entre les structures du Groupe qu'entre filières de contrôle elles-mêmes. Il se réunit à minima une fois par trimestre

II.5. Organes de direction de la CDG

- Direction Générale

Composition de la Direction Générale de CDG au 31/12/2021 :

Membre	Fonction
Abdellatif ZAGHNOUN	Directeur Général
Latifa ECHIHABI	Secrétaire Générale

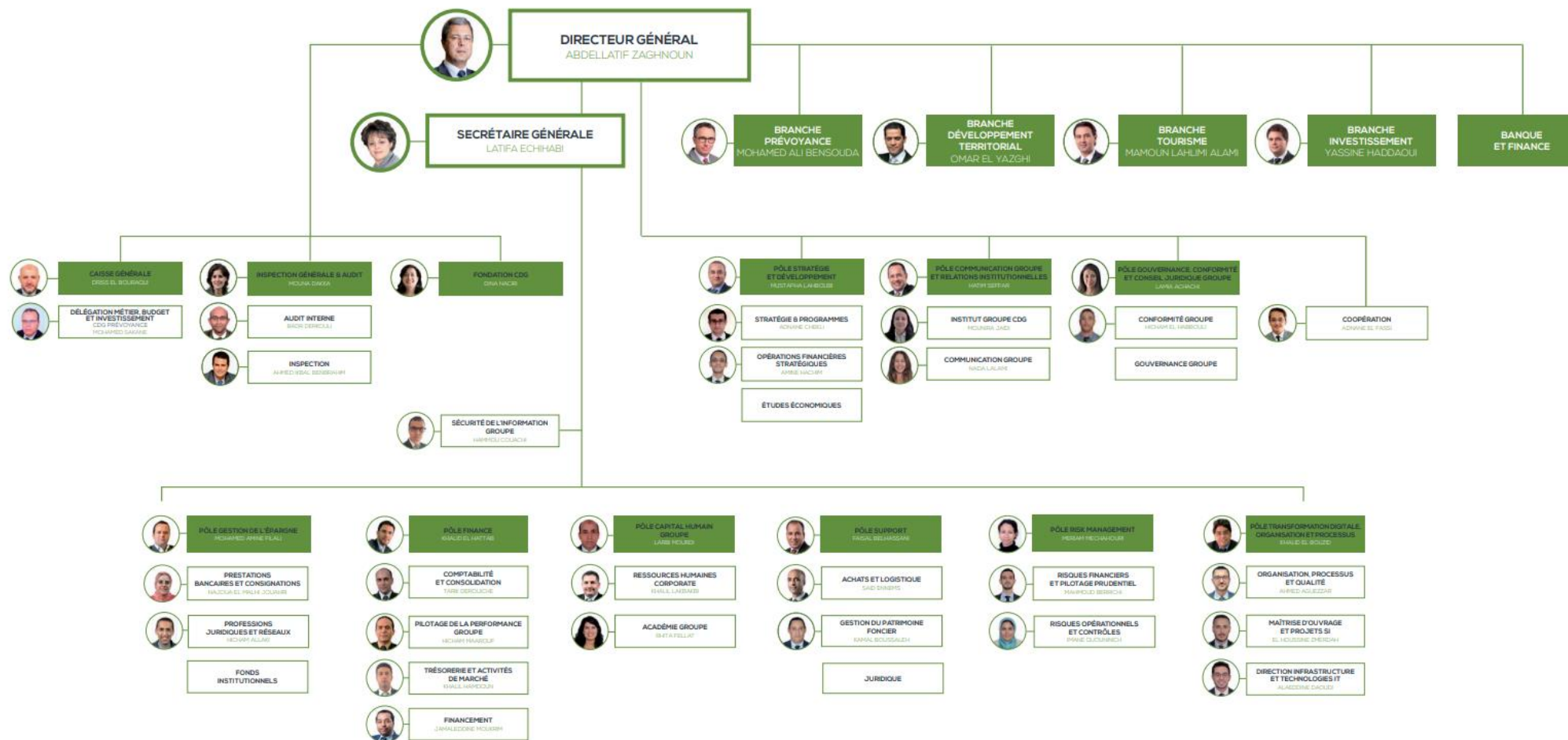
Source : CDG

Le Directeur Général de la CDG est nommé par Dahir. Ses prérogatives sont notamment :

- L'ordonnancement de toutes les opérations et règlement des diverses parties du service ;
- La prescription des mesures nécessaires pour la tenue régulière des livres et de la caisse ;
- L'émission des ordres de paiements et la signature de la correspondance générale ;
- La représentation de la CDG en justice, tant en demande qu'en défense ;
- La nomination à tous les emplois, autres que ceux de secrétaire général et de caissier général, dans des conditions fixées par décret.

Le Directeur Général est assisté, pour la direction et l'administration de la CDG, par un Secrétaire Général nommé par décret. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Secrétaire Général, qui le remplace, de droit, en cas d'absence ou d'empêchement.

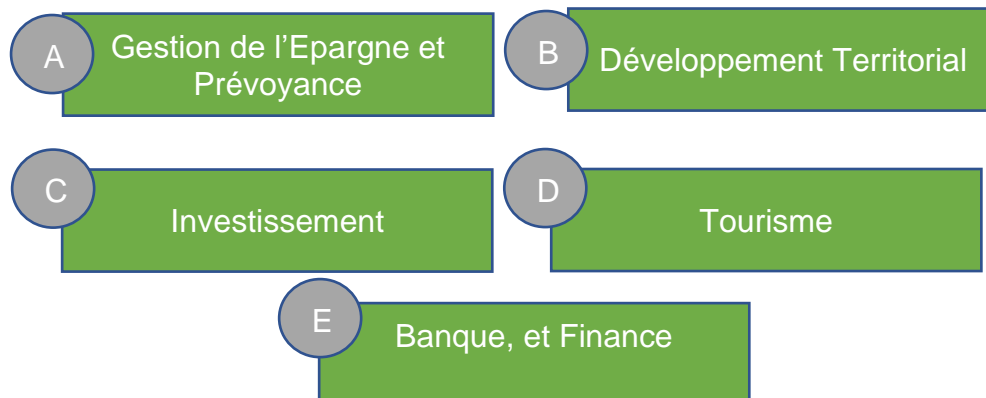
- Organigramme fonctionnel de la CDG – février 2022



II.6. Métiers et filiales de la CDG

Impliqué dans les principaux projets structurants du Maroc, le groupe CDG est aujourd'hui l'un des premiers investisseurs institutionnels du Royaume

Au 31 Décembre 2021, l'organisation par 5 groupes de métiers se présente comme suit :



Source : Rapport de Gestion CDG

A. Epargne et prévoyance

Gestion de l'épargne :

Métier originel de la Caisse de Dépôt et de Gestion, la Gestion de l'Épargne a pour mission de centraliser, mobiliser et sécuriser l'épargne de long terme et de la mettre à la disposition du Groupe qui joue un rôle d'investisseur institutionnel au service de l'intérêt général. Au-delà du caractère réglementé et d'intérêt général, la Gestion de l'Épargne se positionne aujourd'hui en tant que pilier fondamental de la nouvelle stratégie à horizon 2022 du Groupe CDG et s'inscrit dans sa vocation d'accompagnement des services de l'Etat dans leur transformation en proposant des solutions adaptées et des services associés de qualité.

Prévoyance

Portée par CDG Prévoyance, la Branche Prévoyance de la Caisse de Dépôt et de Gestion incarne sa vocation de tiers de confiance et assure la gestion administrative, technique et financière de deux organismes : la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) et par conséquent, 151 milliards de dirhams de réserves correspondant à plus de 20 régimes de retraite et fonds de prévoyance, caractérisés par une grande diversité en termes de population, d'architecture et de nature de prestations.

Afin de remplir cette mission, CDG Prévoyance s'appuie sur une plateforme organisationnelle moderne, un système d'information agile, des ressources humaines compétentes et des dispositifs de bonne gouvernance pour servir plus d'un million de citoyens.

B. Développement territorial

La Branche Développement Territorial, dont les missions sont incarnées par la holding CDG Développement, pilote l'exécution des orientations stratégiques définies par le Groupe CDG dans les activités de développement territorial. Présente sur l'ensemble du territoire marocain, elle participe activement à la réussite du chantier de régionalisation avancée. La branche, structurée en Pôles Métiers, a une vocation d'opérateur et d'investisseur de long terme, qui accompagne les politiques publiques dans ses divers domaines d'intervention, tout en conciliant les exigences de rentabilité et d'intérêt général. La branche a réalisé de nombreux projets structurants et emblématiques dans des secteurs d'activité clés pour le Maroc.

À travers les expertises métiers de ses filiales, la Branche Développement Territorial contribue à la création de la richesse nationale et à la dynamisation de l'économie du pays. Elle se positionne aujourd'hui en tant qu'acteur majeur et incontournable du développement territorial intégré et durable.

Les principales filiales de CDG Développement se présentent comme suit :

Ingénierie & Maitrise d'ouvrage déléguée :

➤ NOVEC

Filiale de CDG Développement, Novec est un acteur majeur de l'ingénierie marocaine. Disposant d'une expertise complète lui permettant d'intervenir sur des projets complexes et de grande envergure, la société emploie plus de 500 collaborateurs qui opèrent dans des domaines d'activité variés, couvrant les grandes infrastructures, l'eau, l'environnement, l'agriculture, l'énergie et le bâtiment.

➤ CGI Management

CGI Management est une filiale de la Compagnie Générale Immobilière, dédiée au pilotage des projets en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD). Elle a pour principale mission, grâce à son pool de compétences, de suivre la réalisation, à travers un mandat de délégation, des projets immobiliers de ses clients (publics et privés). Cela se concrétise entre autres, dans le suivi des études architecturales et techniques, la réalisation, jusqu'à la livraison du projet et ce, dans le respect des spécificités inhérentes à chaque ouvrage et de l'enveloppe budgétaire allouée.

➤ LACIVAC

Lacivac est une société spécialisée dans les services relatifs aux activités de Maitrise d'Œuvre Sociale et de libération & Assainissement du foncier. Elle s'intègre dans les programmes d'aménagement, de renouvellement et de requalification urbains prévus à l'échelle nationale. Lacivac ambitionne de devenir l'acteur de référence national en matière d'Accompagnement Social, de médiation et de Maîtrise d'Œuvre Sociale.

Aménagement

➤ Agence d'Urbanisation et de Développement d'Anfa (AUDA)

L'Agence d'Urbanisation et de Développement d'Anfa (AUDA) a pour mission la mise en œuvre du projet urbain Casa Anfa. Elle agit en tant que maître d'ouvrage général, afin d'assurer le pilotage et la coordination de la réalisation du projet dans son ensemble. A ce titre, elle est en charge de la mobilisation du foncier, de la viabilisation du site, de l'aménagement des espaces publics et du suivi des opérations de développement.

➤ Société d'Aménagement Zenata (SAZ)

La Société d'Aménagement Zenata (SAZ) a pour mission la conception et l'aménagement global de l'Eco-Cité Zenata. Elle est également garante de la cohérence globale du projet, de son développement et de sa mise en œuvre.

Considérée comme un modèle d'Eco-Cité, précurseur à l'international, Zenata s'inscrit dans une démarche résolument inclusive, citoyenne et structurante, aussi bien pour la région que pour le pays. Elle incarne ainsi l'ambition de concevoir et développer un modèle de ville intégré, innovant et durable.

A travers une mixité sociale et spatiale, le projet a pour ambition de créer une nouvelle centralité urbaine en mesure de répondre aux enjeux liés à l'émergence de la classe moyenne, notamment via le développement de services à forte valeur ajoutée.

➤ MEDZ

MEDZ, filiale de CDG Développement, a pour mission de concevoir, aménager, développer, commercialiser et gérer une nouvelle génération de zones d'activités, bénéficiant d'un fort potentiel d'investissement et génératrices de richesses et d'emplois.

MEDZ est amenée à développer des missions d'expertise pour le compte de l'Etat et des régions, sous forme de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée sur toute la chaîne de valeur.

MEDZ ambitionne de mettre à la disposition de l'Etat et des régions son expertise dans la concrétisation de nouvelles zones d'activités économiques durables.

Sa vision est de se positionner en tant que partenaire « Expert » de référence dans l'accompagnement de la mise en œuvre des stratégies sectorielles et de la politique de la régionalisation avancée.

➔ Parc Haliopolis

La société Parc Haliopolis SA est chargée de la conception, de l'aménagement, de la commercialisation et de la gestion du Parc Haliopolis et de l'Agropole Souss Massa. Ces derniers sont des zones d'activités industrielles et logistiques dédiées à la transformation des produits de la mer & agroalimentaire qui offre des infrastructures de qualité en intégrant l'ensemble de la filière, notamment la transformation, les industries de support, les services aux entreprises et aux personnes, la recherche et le développement, la formation et la logistique

➔ SAR

La Société d'Aménagement Riad (SAR) est chargée de redéfinir le projet urbain Hay Ryad, initié par le ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, sans recourir aux subventions de l'État.

Pôle immobilier Promotionnel

➔ Compagnie Générale Immobilière (CGI)

Cumulant près de 60 ans de savoir-faire, l'ensemble composé de la Compagnie Générale Immobilière (CGI) et de ses filiales a développé au fil des années un véritable pôle d'expertise en matière de développement immobilier, avec une offre couvrant tous les segments du résidentiel, à savoir le social, l'économique, le moyen standing et le haut standing. Par ailleurs, la CGI est également active dans les marchés à haute valeur ajoutée tels que l'immobilier professionnel, touristique et hôtelier.

➔ La société Hay Rabat Andalous (HRA)

La société Hay Rabat Andalous (HRA) agit actuellement en tant que maître d'ouvrage général du projet éponyme à développer sur le site de l'ex-base 150 à Rabat. À ce titre, ses missions couvrent notamment les périmètres d'apurement du foncier, de viabilisation du site et du pilotage du développement des parcelles selon des montages appropriés, et ce, afin de créer un ensemble urbain cohérent et intégré.

Pôle immobilier Locatif

➔ Foncière Chellah

Filiale de CDG Développement, Foncière Chellah a repris les activités de la SOPHAL, suite à la restructuration du Groupe CDG en 2005.

Foncière Chellah est une société spécialisée dans l'acquisition, le développement et la monétisation d'actifs immobiliers tertiaires locatifs (bureaux, commerces, industrie et logistique). Elle dispose d'un portefeuille d'actifs répondant aux besoins des entreprises nationales et multinationales. Elle participe à l'essor du secteur immobilier locatif professionnel, en se positionnant comme une société foncière de référence, disposant d'actifs à forte valeur ajoutée et ciblant une clientèle d'excellence.

Elle met son expertise au service de ses parties prenantes, avec des solutions immobilières innovantes à forte valeur ajoutée, qui répondent aux différents usages de sa clientèle cible.

➔ Ewane Assets :

Ewane Assets est une foncière dédiée à l'immobilier locatif professionnel, aux business parcs et aux plateformes industrielles intégrées (P2I) Offshoring. Elle est le fruit de la fusion de Casanearshore SA, Technopolis Rabatshore SA et Nemotek Technologie SA, qui a été initiée par MEDZ dans le cadre de ses nouvelles orientations stratégiques, visant à consolider les parcs immobiliers locatifs consacrés à l'offshoring.

Ewane Assets possède 4 parcs : Casanearshore, Technopolis, Fès Shore et Oujda Shore.

➔ Dyar Al Madina :

Leader en matière de gestion du patrimoine, Dyar Al Madina a acquis, en soixante ans, une expertise et un savoir-faire dans le domaine du développement et de la gestion du patrimoine immobilier, à travers la réalisation de programmes d'habitat économique et social.

La société a adopté une nouvelle stratégie, basée sur la revalorisation de son patrimoine et le positionnement sur des créneaux du locatif de niche.

➔ Patrilog :

Patrilog est une société projet qui a pour vocation de réaliser des cités intégrées, destinées à améliorer les conditions socioéconomiques des membres des Forces Armées Royales, en mettant à leur disposition des logements offrant un cadre de vie agréable. La société a pour objectif de contribuer à la réalisation des 80 000 unités d'habitation au profit du personnel civil et militaire de l'administration de la Défense Nationale, dont 20 000 destinées à la location et 60 000 destinées à l'accès à la propriété.

➔ CGP :

La Compagnie Générale des Parkings (CGPark) a pour vocation principale la construction, le financement et l'exploitation des parkings en sous-sol et du stationnement en voirie.

Aujourd'hui, la société se tourne vers différentes villes du Royaume pour exploiter et développer le stationnement, essentiellement en voirie, dans le cadre de concessions ou de sociétés de développement local et ce, en partenariat avec les organismes et Communes (notamment celles de Rabat et Marrakech).

CG Park s'oriente auprès de différents détenteurs de parkings clos (en ouvrage ou en surface), en vue de proposer la gestion de leurs actifs.

Facility Management & Gestion pour compte

➔ Experis Services

Experis Services porte les activités de Facility et Property Management de la Branche Développement Territorial du Groupe CDG. Elle vise à contribuer à la création de valeur des opérateurs publics et privés, en leur donnant les opportunités de se concentrer sur le cœur de leurs activités. La société se positionne comme un acteur de référence et un expert et innovant au service des clients. Elle a pour missions d'aider ses clients à optimiser la gestion de leurs ressources, de mettre en place une expertise et une offre compétitive multi-services segmentée et diversifiée, de déployer une expérience-client durable qui tient compte de l'évolution de l'environnement économique et social, avec un impact fort sur la création de valeur et de développer des lignes de services innovantes et adaptées aux besoins des clients.

➔ Exprom Facilities

Exprom Facilities se positionne en tant que leader dans le domaine du Facility Management et est interlocuteur unique d'un ensemble de services pour le compte de clients, que ce soit pour les locaux commerciaux, les bureaux, les aéroports, les agences bancaires, les centres sportifs, l'immobilier résidentiel ou les résidences de tourisme, l'hôtellerie, les bibliothèques ou encore les universités.

Les services proposés par Exprom Facilities intègrent aussi bien les aspects multi-techniques (l'ensemble des prestations techniques relatives à l'équipement des bâtiments en fluides et réseaux), multi-services (services liés à l'environnement du bâtiment et les services généraux) que le pilotage des activités précitées dont notamment l'efficacité énergétique, la gestion globale des services à l'immobilier et ses occupants, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la pré-exploitation d'un site. La société opère à travers tout le royaume et sur plus de 2200 sites.

➔ Casablanca Baia

Casablanca Baia (ex Casa Développement) est une Société de Développement Local (SDL) à capitaux de la ville de Casablanca. Elle a pour mission de réaliser des projets visant le développement économique et social de la capitale économique. À ce titre, le Conseil de la Commune Urbaine de Casablanca a notamment confié à Casablanca Baia la gestion et l'exploitation du stationnement payant au niveau du territoire de la Commune

C. Investissement

La Branche Investissement de la CDG est portée par CDG Invest, un investisseur et gestionnaire de fonds de capital investissement qui intervient autour des grands enjeux de l'économie marocaine : diversification productive, régionalisation, développement des PPP, développement de l'entrepreneuriat et développement durable.

Les activités de CDG Invest sont déployées à travers deux fonds fermés : Fipar-Holding et Nama Holding, et deux sociétés de gestion CDG Invest PME et CDG Invest Infrastructures ainsi qu'un certain nombre de programmes dont « 212Founders », un programme de financement et d'accompagnement de startups innovantes

➔ Fipar-Holding :

Lancé en 2004, Fipar-Holding est un fonds d'investissement minoritaire, actif et engagé, ayant pour stratégie d'initier ou d'accélérer la croissance et le développement de projets de grande envergure au Maroc, dans des secteurs peu cycliques, présentant des rendements récurrents et un profil de risque maîtrisé, avec un objectif de rentabilité financière à moyen et long terme. Les secteurs relevant de la banque/assurance, l'immobilier et du tourisme y sont exclus.

Grâce à sa capacité d'intervention stratégique, Fipar-Holding contribue au développement économique du Maroc à travers le financement de projets structurants. Grâce à des opérations d'envergure telles que Mediatecom, Renault Tanger Méditerranée ou encore Tanger Med Port Authority, le développement de Fipar-Holding s'est accéléré ces dernières années en faisant un acteur majeur du capital investissement au Maroc.

Parallèlement aux grandes entreprises, l'intervention de Fipar-Holding s'oriente également vers des PME dynamiques afin de leur donner les moyens d'atteindre une nouvelle dimension et contribuer ainsi à faire émerger des champions nationaux.

➔ NAMA Holding :

Nama Holding est un Fonds d'investissement stratégique, à horizon moyen et long terme, visant l'accompagnement d'opérateurs marocains ou étrangers ayant un projet de développement ambitieux et rentable au Maroc, orienté à l'export et offrant des perspectives élevées de croissance et ayant un impact additionnel économique sur le secteur et/ou la filière préalablement visé. Les secteurs ciblés sont les « métiers mondiaux du Maroc », exposés à la demande mondiale, en particulier l'automobile, le textile, l'aéronautique et l'agroalimentaire.

➔ CDG Invest Growth :

CDG Invest Growth (ex CDG Capital Private Equity) est une société de gestion de fonds d'investissements généralistes visant des PME et ETI structurées et prometteuses dans le but de leur fournir principalement du capital pour leur développement, pour devenir des références de premier plan au Maroc et à l'international en apportant expertise, conseil et financement.

➔ CDG Invest Infrastructures :

CDG Invest Infrastructures est une société de gestion de fonds d'investissement spécialisé dans les projets d'infrastructures au Maroc.

➔ 212 Founders :

212 Founders est un programme d'investissement et d'accompagnement de startups. Il vise à soutenir les entrepreneurs à haut potentiel en phase d'amorçage ou d'accélération en leur apportant le financement et l'accompagnement nécessaires à leur croissance et à leur internationalisation.

D. Tourisme

Depuis sa création, la Caisse de Dépôt et de Gestion se positionne comme un acteur de référence dans le tourisme et initie des investissements substantiels pour le développement du secteur.

Plaçant le tourisme comme pilier phare de son Plan stratégique 2022, le Groupe a mis en place la « Branche Tourisme », portée par MADAËF, et dédiée au pilotage de l'ensemble des filiales opérant dans le secteur touristique et au regroupement des actifs touristiques.

A travers ses différentes filiales, Madaëf intervient sur toute la chaîne de valeur touristique. Une complémentarité de métiers qui lui confère la capacité de développer des synergies communes à son portefeuille et de renforcer ses expertises. Le périmètre de la Branche Tourisme est constitué des filiales suivantes :

➔ MADAEF

Madaëf est une société leader de l'investissement touristique au Maroc et Branche Tourisme du Groupe CDG. Elle met à profit sa connaissance pointue du secteur pour le développement et l'exploitation d'actifs touristiques, contribuant fortement à l'émergence de nouvelles destinations attractives, au renforcement de la capacité d'accueil et à la montée en gamme de l'offre touristique nationale.

Forte de ses expertises et celles de ses différentes filiales, Madaëf intervient sur toute la chaîne de valeur touristique : aménagement, développement et exploitation d'actifs.

Cette complémentarité de métiers lui confère la capacité de développer des synergies communes à son portefeuille et d'axer son intervention sur la performance et la création de valeur.

Le périmètre global de MADAËF porte ainsi sur :

- L'exploitation (directement ou indirectement) de 34 actifs hôteliers, représentant plus de 8% de la capacité nationale en hébergements hôteliers et couvrant 17 destinations marocaines ;
- L'aménagement et l'exploitation de 2 stations structurantes du Plan Azur, Saïdia Med et Taghazout Bay ;
- 10 parcours de golfs ;
- Une société de gestion hôtelière (Hotels and Resorts of Morocco - « HRM ») et une société de gestion golfique.

➔ Société de Développement Saïdia (SDS)

Filiale de MADAEF à hauteur de 66%, et créée en 2011 pour repositionner et insuffler une nouvelle dynamique à la station de Saïdia qui connaissait alors une situation difficile.

« SDS » est chargée de relever plusieurs défis, dont la mise à niveau des infrastructures de la station (voiries, assainissement), le recentrage autour d'un cœur de vie (golf, marina, médina et

front de mer), la hausse de la capacité d'accueil et le relèvement du niveau des prestations et de l'animation touristique suivant les normes internationales.

☞ Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout « SAPST »

Filiale de MADAËF à hauteur de 45%, est dédiée à l'aménagement, au développement, à la commercialisation et à la gestion de la station Taghazout Bay.

☞ Hotels and Resorts of Morocco « HRM » :

Filiale de MADAEF et partenaire privilégié des grands projets de développement touristique du pays. En partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités, HRM a pour mission la conception, l'aménagement et la gestion d'une nouvelle génération d'hôtels.

HRM gère à date d'aujourd'hui un parc de 15 hôtels au Maroc, détenus par le Groupe CDG, répartis sur sur Al Hoceima, Tétouan, Casablanca, Marrakech, Moulay Yacoub, Sidi Harazem, Agadir, Erfoud, Ouarzazate et Zagora.

☞ MADAEF Golfs :

Madaëf Golfs, filiale à 100% de Madaëf, a été mise en place en 2018 en réponse à la volonté du Groupe CDG de créer une structure métier unique pour la gestion de son parc golfique.

Madaëf Golfs a pour mission de regrouper l'exploitation de l'ensemble des golfs du Groupe permettant ainsi de développer une expertise Groupe dans la gestion des golfs, d'améliorer la rentabilité du portefeuille golfique à travers une meilleure rationalisation des coûts et des processus et une meilleure synergie et d'améliorer la performance des actifs à travers la mutualisation des actions de promotion et de commercialisation

☞ SMVK :

Fruit d'un partenariat entre Madaëf (45,1%), la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (9,9%) et Akwa Group (45%), la Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs « SMVK » œuvre pour la valorisation du patrimoine architectural marocain.

SMVK a pour mission la réhabilitation de kasbahs disposant d'un cachet architectural particulier du fait de leur localisation, leur environnement, leur vocation initiale et leur histoire, ainsi que leur valorisation et reconversion en structures d'hébergement de luxe, ou en sites d'animation (restaurants, musées...).

☞ Sothermy :

SOTHERMY, filiale à 98,5% de Madaëf, a pour mission le développement et la gestion de la Station thermale Moulay Yacoub, la plus réputée du Royaume.

La station, située à proximité de Fès, offre diverses activités liées au Tourisme de Santé et cures thermales.

A travers sa filiale COTHERMY, la société a développé l'hôtel Vichy Thermalia Moulay Yacoub, opérationnel depuis juin 2018 en partenariat avec Vichy Spa International

E. Banque et Finance

En tant qu'institution financière de référence, la CDG contribue activement à la modernisation du secteur bancaire et des marchés de capitaux au Maroc et déploie une large gamme d'instruments d'intervention pour soutenir le développement des entreprises et encourager l'inclusion financière.

Le Groupe articule son intervention autour de filiales spécialisées, capables de concevoir et d'optimiser différents instruments et mécanismes de financement et d'investissement. La CDG s'est ainsi imposée comme un acteur de premier plan dans la banque de détail (CIH Bank), la banque d'investissement (CDG Capital), le secteur de la réassurance (SCR) et les garanties de crédit bancaire (Finéa).

À travers son implication dans le secteur financier, la CDG entend renforcer son rôle de sécurisation, de transformation et d'allocation efficiente de l'épargne au service du développement national à long terme.

En réponse à la complexification croissante de la finance nationale et internationale, la CDG se positionne également en acteur structurant, capable selon les besoins du marché d'accélérer l'adoption de produits financiers de nouvelle génération et l'émergence de nouveaux styles de gestion.

▪ **Banque :**

➔ CIH Bank

CIH Bank société cotée à la bourse de valeur de Casablanca, est une filiale de la CDG à hauteur de 65% via Massira Capital Management.

Cette dernière offre à ses clients particuliers et promoteurs des solutions diversifiées pour répondre à leurs besoins en matière de financement et de services bancaires. La banque dispose d'un réseau de 307 agences¹² implantées dans les principales villes du pays.

▪ **Finance :**

➔ CDG Capital :

Créée en 2006, CDG Capital est la Banque de Financement et d'Investissement du Groupe CDG. Elle contribue au financement durable de l'économie et à la gestion financière responsable de l'épargne au service du développement national.

Grâce à des expertises sans cesse aiguisées et bien ancrées dans l'espace des marchés de Capitaux, CDG Capital accompagne ses clients et ses partenaires dans la réalisation de leurs projets et de leurs ambitions en leur proposant des solutions innovantes de financement et d'investissement.

Depuis sa création, CDG Capital a développé une expertise métier reconnue, au service d'une clientèle institutionnelle et de corporates privés. La Banque se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur du secteur bancaire marocain à-même :

D'offrir des expertises affirmées en ingénierie financière, de développer une capacité de financement, d'investissement et de distribution utile aux acteurs publics et privés

D'offrir des solutions d'investissement performantes et efficaces, adaptées aux attentes, aux contraintes et à l'appétence au risque de ses clients. Performantes en termes d'optimisation du couple risque / rendement et Efficientes en termes d'exécution et de services

De canaliser et mobiliser l'épargne nationale et d'en assurer une gestion responsable et efficace à la hauteur des enjeux de l'épargne longue

De participer au développement du marché de capitaux et de son infrastructure en s'inscrivant comme un partenaire-acteur des autorités économiques et financières

➔ CDG Capital Gestion :

¹² Source : Rapport financier 2020

CDG Capital Gestion, filiale à 100% de CDG Capital, est une société leader sur le marché national de la gestion d'actifs. Elle assure la gestion et la commercialisation de plus de 70 fonds OPCVM répartis sur une large palette de classes d'actifs.

CDG Capital Gestion contribue au développement de la place financière nationale dans son ensemble, notamment grâce à la mise en place de produits innovants et à l'émergence de nouveaux styles de gestion

➔ CDG Capital Bourse :

CDG Capital Bourse conseille et accompagne ses clients dans leurs investissements en bourse.

Elle participe à tout type d'opérations de marché : animation de marché, programmes de rachat, introduction en bourse, privatisation, levée de fonds, placement des actions et obligations, fusion - acquisition ...

CDG Capital Bourse exerce aussi l'activité de tenue des comptes titres et les services accessoires, y compris la tenue de comptes espèces correspondant à ces titres.

▪ **Instruments de Financement :**

➔ FINEA

Agréée par Bank Al-Maghrib, Finéa est une société de financement animée par une mission d'intérêt général au service du développement de l'entreprise nationale, en lui facilitant l'accès au financement et à la commande publique.

Finéa se positionne aujourd'hui en tant qu'établissement de place, agissant en coopération et en complémentarité avec le secteur bancaire. Avec son engagement de contribuer à la démocratisation de l'accès au financement de la TPME marocaine, Finéa est considérée comme un important vecteur de financement. L'établissement propose des solutions sur mesure, innovantes et adaptées, à travers le financement, le cofinancement et le refinancement.

➔ JAÏDA

JAÏDA est une société de financement des institutions de microfinance du Maroc agréée et créée par ses actionnaires fondateurs : la CDG, la KfW (banque allemande d'aide au développement), la Caisse des Dépôts française (CDC) et l'Agence Française de Développement (AFD), qui ont été rejoints en 2010 par Barid Al Maghrib. Sa mission est de soutenir le développement des institutions de microfinance en leur accordant des financements et en les accompagnant dans la mise en place de programmes de développement basés sur des offres de microcrédit adaptées aux besoins de leurs clients.

Depuis sa création en 2007, JAÏDA a investi près de 3,3 milliards de dirhams (300 millions d'euros) dans le secteur de la microfinance (MF) au Maroc. JAÏDA est l'un des plus importants bailleurs de fonds du secteur au Maroc avec près de 19% de part de marché soit un encours global de 922 millions de dirhams (84 millions d'euros) à fin septembre 2020.

➔ AJARINVEST

Filiale de la CDG (60%) et de CIH Bank (40%), Ajarinvest est la première société de gestion des OPCl agréée par l'AMMC. Créée en 2016 afin de porter l'activité de gestion des OPCl au sein du Groupe CDG, elle est spécialisée dans la structuration et la gestion de fonds investissant directement ou indirectement dans des actifs immobiliers locatifs tertiaires.

La création d'Ajarinvest traduit l'engagement de ses actionnaires en faveur du développement du marché financier national et en faveur du renforcement des outils et produits consolidant l'attractivité du Royaume en matière de développement économique et d'encouragement des investissements.

▪ **Assurance :**

➔ Société Centrale de Réassurance (SCR)

Créée en 1960, la Société Centrale de Réassurance (SCR) est une compagnie de réassurance toutes branches, bénéficiant de la garantie de l'État et ayant pu confirmer son positionnement en tant que Réassureur de référence au Maroc et comme partenaire leader et fiable à l'échelle Africaine et au Moyen Orient.

La SCR occupe aujourd'hui une position de leader sur le marché marocain de la réassurance et joue un rôle d'investisseur institutionnel en participant à la conservation des primes au niveau national et à la mobilisation de l'épargne dans l'économie du pays.

Grâce à son expérience, à son expertise et à sa parfaite connaissance des marchés internationaux de réassurance, la SCR met le marché marocain à l'abri des turbulences internationales en matière de conditions de réassurances.

La SCR gère un portefeuille de 300 clients et opère dans plus de 50 pays notamment en Afrique et au Moyen-Orient ainsi qu'en Inde, en Chine et au Pakistan. Elle a œuvré à la création des sociétés régionales comme la Société Arabe de Réassurance et la Société Africaine de Réassurance.

La SCR a mis en place un nouveau Plan de Transformation 2021-2023 « WE : Transform Tomorrow Together », basé sur 4 Piliers (Croissance, business et rentabilité ; Transformation digitale & Excellence opérationnelle ; Maîtrise et renforcement de la marge de solvabilité ; Culture d'entreprise & Marque Employeur) et 8 Axes visant à renforcer son positionnement au niveau national et international.

II.7. Modèle économique de la CDG

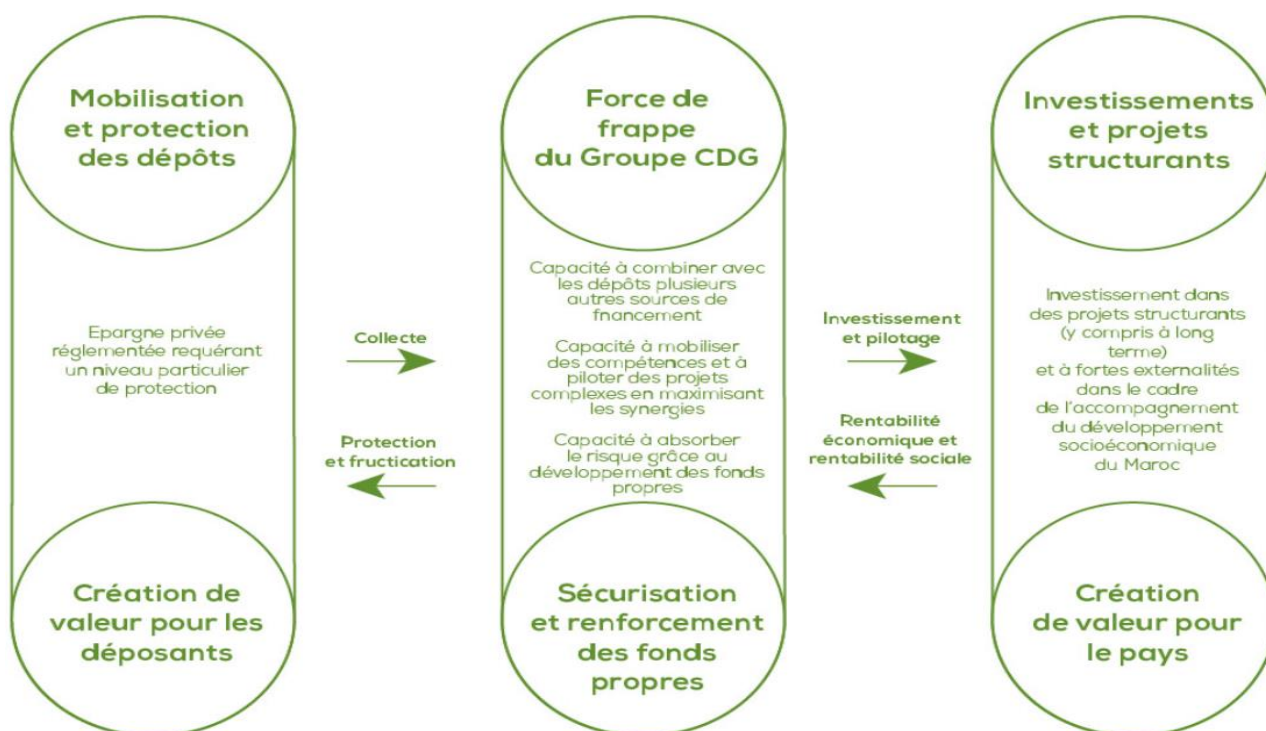
Le modèle économique de la CDG présente des caractéristiques spécifiques qui lui permettent de sécuriser une épargne d'origine privée, tout en accompagnant les politiques publiques au service du développement économique du Maroc. Il est fondé sur trois piliers complémentaires : la mobilisation des ressources financières, la capacité à gérer des projets complexes et la solidité des fonds propres.

Mobilisation des ressources financières : La CDG se distingue par une importante capacité à canaliser l'épargne qui commence par la mobilisation des dépôts et s'amplifie à travers plusieurs maillons (co-investisseurs, levées de dettes, création de richesse et d'autofinancement sur ses différentes activités, rotation d'actif). Cette capacité à compléter les dépôts par plusieurs autres sources de financement permet une démultiplication des fonds disponibles pour l'investissement et le développement socio-économique du Maroc.

Mobilisation des compétences : La CDG a réussi à acquérir un savoir-faire unique en matière de gestion des projets complexes, qui la dote aujourd'hui d'une grande capacité à mobiliser les compétences et à fédérer les partenaires. Le Groupe bénéficie au travers de son portefeuille de métiers d'une large palette de savoir-faire (ingénierie, gestion de projet...) et de fortes expertises sectorielles (promotion immobilière, aménagement de zones spécialisées, banque et assurance...). Le développement de synergies au sein du Groupe fait partie intégrante de son modèle économique. La capacité de la CDG à gérer des projets complexes conforte sa capacité à mobiliser des financements. Elle permet en effet de réaliser ces investissements dans de bonnes conditions de risque et de rentabilité.

Solidité des fonds propres : L'Institution a accumulé des fonds propres permettant d'absorber le risque lié à la diversité de ses différents investissements, lui permettant de garantir le capital des dépôts qui lui sont confiés ainsi que leur rendement. Le renforcement des fonds propres est donc une condition indispensable à la pérennité du modèle économique de la CDG.

Le modèle économique de la CDG :



Source : CDG

Stratégie du Groupe

Le plan stratégique 2017-2022 du Groupe CDG a fait évoluer ses modes d'intervention d'« Opérateur » à « Expert », « Co-Financeur » et « Investisseur ». Selon l'ancien mode d'« opérateur », le Groupe CDG prenait en charge tous les maillons de la chaîne de valeur d'un projet (conception, acquisition du foncier, aménagement, développement, commercialisation, gestion, ...).

Avec cette évolution de son mode d'intervention, le Groupe CDG consolide son modèle économique et accroît significativement ses capacités d'intervention afin de mieux répondre aux enjeux du Royaume, notamment ceux liés à l'évolution de son modèle de croissance, à la régionalisation avancée, à la transition énergétique et au développement durable.

C'est ainsi que la nouvelle stratégie 2022 du Groupe CDG s'appuie sur les cinq piliers suivants :

- Epargne et Prévoyance
- Tourisme
- Développement territorial
- Co-financeur
- Investisseur

Le Groupe CDG consolide, via ces cinq piliers, son caractère de tiers de confiance auprès de ses déposants, concentre son intervention dans le domaine des stations touristiques sur celles de Saïdia et Taghazout ainsi que sur les actifs hôteliers stratégiques, fait évoluer son mode d'intervention en matière de zones industrielles et d'aménagement urbain du mode opérateur vers un mode tourné vers l'apport d'expertise pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales, sous forme de MOD ou de gestionnaire (mode "Expert").

Il contribue également au financement des PME et des collectivités territoriales en partenariat avec le secteur bancaire (mode « Co-financeur ») et renforce la dynamique d'investissements dans de nouveaux secteurs essentiels à la diversification du modèle de croissance du pays tels l'industrie, l'agro-alimentaire, les nouvelles technologies d'information et les énergies renouvelables à travers des investissements minoritaires ciblés (mode "Investisseur").

Les 5 piliers du plan stratégique 2022 du Groupe CDG sont déployés par le biais d'une organisation structurée et agencée autour de 4 groupes de métiers :

- Gestion de l'épargne/prévoyance
- Développement territorial
- Tourisme
- Banque, finance, investissement

Cette organisation vise à simplifier et à clarifier les processus de pilotage et à optimiser le nombre d'entités consolidées.

Indicateurs financiers de la CDG :

En millions	2019	2020	2021
Produit net bancaire	8 223	5 017	9 960
Résultat net part groupe	621	- 3 819	1 628
Fonds propres part Groupe	19 427	15 070	16 776
Total bilan	279 692	295 998	324 693

Source : CDG-Comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2020 :

Le PNB consolidé à fin décembre 2020 est en baisse par rapport à décembre 2019 et s'établit à MAD 5 017 millions.

Le résultat net part du Groupe (RNPG) s'établit au 31 décembre 2020 à MAD - 3 819 millions en 2020.

Au titre de l'exercice 2021 :

Le PNB consolidé à fin décembre 2021 est en hausse par rapport à décembre 2020 et s'établit à MAD 5 017 millions.

Le résultat net part du Groupe (RNPG) s'établit au 31 décembre 2021 à MAD 1 628 millions en 2021.

II.8. Les conventions liant CDG Capital au Groupe CDG

1- Convention entre CDG Capital et CDG

Convention relative à la mise en place de la solution BRS ANALYTICS pour la gestion des risques financiers du Groupe CDG.

- **Personne Concernée** : CDG
- **Nature et Objet du contrat** : Modalités de mise en place de la solution Risque au niveau de CDG (EP), CDG Capital et Finea
- **Date de signature du contrat** : 10 octobre 2019
- **Charge comptabilisée en 2021 (HT)** : 112 KMAD
- **Montant TTC décaissé en 2021** : 134 KMAD
- **Solde dette TTC au 31/12/2021** : Néant

Convention relative à la mise en place de la solution de gestion dématérialisée des supports des instances de gouvernance du Groupe CDG

- **Partie Concernée** : CDG et M. Abdellatif ZAGHNOUN
- **Nature et objet de la convention** : Convention de mise en place de solution « DILITRUST EXEC » pour la gestion dématérialisée des supports des instances de gouvernance du groupe CDG, conclue entre CDG, CDG Capital, Compagnie Générale Immobilière (CGI), CDG Développement, MADAEF, et MEDZ, moyennant un cout annuel de 59 827 Euros (Soit la contrevaieur de KMAD 688) dont 8 252 Euros (soit la contrevaieur de 91 KMAD) représentant la quote-part de CDG Capital.
- **Date de signature de la convention** : 26 février 2018
- **Charge HT comptabilisée en 2021 (TTC)** : 91KMAD
- **Somme TTC décaissée en 2021 (TTC)** : 91 KMAD

Solde dette TTC au 31/12/2021 : Néant

Convention entre CDG Capital et CNRA

Convention d'assistance pour la gestion des fonds de la CNRA

- **Partie Concernée** : CDG
- **Date de conclusion de la convention** : Convention conclue en date du 31 mars 2006, ayant fait l'objet, depuis, de quatre avenants intervenus respectivement le 27 novembre 2006, le 1^{er} septembre 2008, le 1^{er} janvier 2010 et le 18 juillet 2012 ;
- **Modalités de rémunération** : Mise en application de nouvelles conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2014 comme suit :
 - Une commission fixe de gestion financière fixée à 0,05% TTC par an, appliquée à l'encours global de l'actif moyen valorisé de chaque portefeuille de la CNRA ou de chaque portefeuille de tiers dont la gestion des ressources est dévolue à la CNRA. Cette commission est facturée trimestriellement
 - Une commission variable (performance fees) facturée au terme de chaque exercice, appliquée à l'écart de performance suivant les taux suivants :
 - 15% si la performance absolue cumulée du portefeuille est positive
 - 8% si la performance cumulée est négative

Le paiement de la commission variable est plafonné à 0,034% TTC de l'Actif Moyen de la période consommée pour chaque portefeuille de la CNRA ou chaque portefeuille de tiers dont la gestion des ressources est dévolue à la CNRA soit un ratio par rapport aux commissions fixes de maximum 66%.

L'écart de performance désigne la différence entre la performance de l'actif adossé au benchmark et la performance du benchmark. Il est constaté en cumulé sur une période de 4 ans, de manière à ce qu'il soit incrémenté / décrétementé chaque année par la surperformance / la sous-performance réalisée.

- **Produits comptabilisés au cours de l'exercice 2021 (HT) :** 11 583 KMAD
- **Sommes encaissées TTC en 2021 :** 16 396 KMAD
- **Solde créance TTC au 31/12/2021 :** 27 708 KMAD

Convention d'assistance pour la conservation des actifs de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et de sa clientèle

- **Partie Concernée :** CDG en tant que principal actionnaire (maison mère)
- **Objet de la convention :** Convention d'assistance pour la conservation des actifs de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et de sa clientèle
- **Date de conclusion de la convention :** 31 mars 2006
- **Conditions de rémunération :** En contrepartie de sa prestation, CDG Capital perçoit des commissions facturées mensuellement suivant les modalités ci-après :
 - Avoir propres de la CDG : 0,012% HT applicable aux avoirs de fin de mois
 - Avoir la clientèle CDG : 90% HT des frais facturés par la CDG à ses clients.
- **Produits comptabilisés au cours de l'exercice 2021 (HT) :** 31 280 KMAD
- **Sommes encaissées en 2021 (TTC) :** 63 905 KMAD
- **Solde de créance TTC au 31/12/2021 :** 15 940 KMAD

Convention entre CDG Capital et RCAR

Convention d'assistance pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR

- **Partie Concernée :** CDG
- **Objet de la convention :** La Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) mandate CDG Capital pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR (Régime Collectif d'Allocation des Retraites).
- **Date de conclusion de la convention :** 15 juillet 2014
- **Avenant n°1 conclu le 5 décembre 2019 :** Modification de certains éléments de la tarification appliquée au titre du mandat et précision que tout amendement y afférents devra nécessairement résulter d'un avenant au mandat signé par les parties.
- **Modalités de rémunération :**

La rémunération de CDG Capital est fixée comme suit :

 - Une commission fixe de gestion financière fixée à 0,06% HT par an, appliquée à l'encours global de l'actif moyen valorisé et calculée trimestriellement. Cette commission est facturée trimestriellement
 - Une commission variable (performance fees) facturée au terme de chaque exercice, appliquée à l'écart de performance suivant les taux suivants :
 - 15% si la performance absolue cumulée du portefeuille est positive

-
- 8% si la performance cumulée est négative

Le paiement de la commission variable est plafonné à 0,04% HT de l'Actif Moyen de la période consommée, soit un ratio par rapport aux commissions fixes de maximum 66%.

L'écart de performance désigne la différence entre la performance de l'actif adossé au benchmark et la performance du benchmark. Il est constaté en cumulé sur une période de 4 ans, de manière à ce qu'il soit incrémenté / décrétementé chaque année par la surperformance / la sous-performance réalisée.

- **Produits comptabilisés au cours de l'exercice 2021 (HT) :** 57 066 KMAD
- **Sommes encaissées TTC en 2021 :** 88 969 KMAD
- **Solde créance TTC au 31/12/2021 :** 179 927 KMAD

Convention d'assistance pour la gestion de la trésorerie de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)

- **Partie Concernée :** CDG en tant que principal actionnaire (maison mère)
- **Objet de la convention :** Convention d'assistance pour la gestion de la trésorerie de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)
- **Date de conclusion de la convention :** 31 mars 2006
- **Modalités de rémunération :** La commission de gestion due à CDG Capital au titre de la convention est fixée à 0,10% HT annuel de la moyenne quotidienne de la position nette de trésorerie. Cette prestation est facturée trimestriellement :
- **Produits comptabilisés au cours de l'exercice 2021 (HT) :** 2 055 KMAD
- **Sommes encaissées en 2021 (TTC) :** 1 840 KMAD
- **Solde de créance TTC au 31/12/2020 :** 2 260 KMAD

II.9. Flux dans le cadre des conventions réglementées entre CDG Capital et le Groupe CDG sur les trois derniers exercices

Nature de la convention	Société concernée	2019			2020			2021		
		Encaiss/Décaiss	Produits/charges	Solde	Encaiss/Décaiss	Produits/charges	Solde	Encaiss/Décaiss	Produits/charges	Solde
Contrat de cession d'actions et de compte courant	CDG Capital Infrastructures	14 837	8 334	0	-	-	-	-	-	-
Mise en place d'une ressource salarié au profit de CDG Capital	CDG Capital Infrastructures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrat de cession d'actions	CDG Capital Private Equity	9 206	9 206	0	-	-	-	-	-	-
Convention relative à la mise en place de la solution BRS ANALYTICS pour la gestion des risques financiers	CDG	-124	-115	0	-130	-108	-	-134	-112	0
Convention de substitution pour prise en charge des honoraires	NOVEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mise en place d'un portail pour la gestion dématérialisée des supports pour instances de gouvernance	CDG	-95	-95	0	-88	-88	-	-91	-91	0
Assistance pour la gestion des fonds CNRA	CDG	10 302	9 307	40 207	16 257	10 050	34 954	16 396	11 583	27 708

Assistance pour la conservation ¹³ d'actifs CDG et de sa clientèle	CDG	44 387	21 460	56 509	39 850	24 989	42 529	63 905	31 280	15 940
Mandat pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR	CDG	136 171	64 120	340 760	196 856	62 418	212 194	88 969	57 066	179 927
Convention d'assistance pour la gestion de trésorerie	CDG	2 186	1 081	363	1 278	2 504	1 840	1 840	2 055	2 260
Contribution pour l'organisation de l'évènement "Climate Chance 2017"	CDG	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contribution pour la participation à la COP 23	CDG	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sponsoring de la 3ème édition des rencontres africaines de l'efficacité énergétique (CIH Bank et Novec)	CDG	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisation commune d'un évènement dédié aux enjeux de la titrisation	Maghreb Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avance en compte courant d'associé	SAI M'DIQ ¹⁴	70 435	1 442	-	-	-	-	-	-	-
Total		287 305	114 740	437 839	254 023	99 765	291 517	170 885	101 781	225 835

¹³ Une erreur s'est glissée dans le montant relatif à la convention d'assistance pour la conservation d'actifs CDG et de sa clientèle dans le document de référence relatif à l'exercice 2020.

¹⁴ Cette convention n'a plus d'effet en 2020 suite à la conversion du compte courant d'associé en capital en décembre 2019.

Source : CDG Capital

Chiffres en milliers de dirhams

Les flux relatifs aux charges et décaissements sont exprimés en négatif

Les conventions règlementées entre CDG Capital et le groupe CDG ont généré en 2021 des produits de 101 781 KMAD. Les produits générés proviennent principalement de la convention d'assistance pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR et de la convention d'assistance pour la conservation d'actifs de CDG. Ces conventions ont respectivement conduit à un encaissement de 88 969 KMAD et 63 905 KMAD

Les conventions règlementées entre CDG Capital et le groupe CDG ont généré en 2020 des produits de 99 765 KMAD. Les produits générés proviennent principalement de la convention d'assistance pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR et de la convention d'assistance pour la conservation d'actifs de CDG. Ces conventions ont respectivement conduit à un encaissement de 196 856 KMAD et 39 850 KMAD.

Les conventions règlementées entre CDG Capital et le groupe CDG ont généré en 2019 des produits de 114 740 KMAD. Les produits générés proviennent principalement de la convention d'assistance pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR et de la convention d'assistance pour la conservation d'actifs de CDG. Ces conventions ont respectivement conduit à un encaissement de 136 171 KMAD et 44 387 KMAD.

II.10. Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre CDG CAPITAL et le Groupe CDG sur les trois derniers exercices

	2019		2020		2021	
	Société Mère "CDG"	Société Sœurs	Société Mère "CDG"	Société Sœurs	Société Mère "CDG"	Société Sœurs
Actif						
Prêts, avances et titres	10 353	291 767	10 353	774 161	10 353	452 893
Comptes ordinaires	10 353	2 289	10 353	-	10 353	-
Prêts	-	147 493	-	445 317	-	398 483
Titres	-	141 985	-	328 844	-	54 410
Opération de location financement	-	-	-	-	-	-
Actif divers	60 444	30 334	52 983	22 870	24 211	22 871
Total	70 798	322 102	63 336	797 031	34 564	475 764
Passif						
Dépôts	2 307	143 730	2 710 814	265 093	1 282 812	98 074
Comptes ordinaires	2 307	98 730	70 814	50 902	276 154	5 270
Autres emprunts	-	45 000	2 640 000	214 191	1 006 658	92 804
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Passif divers	-	-	-	-	-	-
Total	2 307	143 730	2 710 814	265 093	1 282 812	98 074
Hors Bilan						
Engagements de financement et de garantie	500 000	42 893	500 000	42 953	500 000	28 352
Engagements donnés	-	42 893	-	42 953	-	28 352
Engagements reçus	500 000	-	500 000	-	500 000	-
Résultat						
Intérêts et produits assimilés	-	14 851	11 485	1 996	-	21 290
Intérêts et charges assimilées	13 584	2 442	11 538	-	10 264	1 294
Commissions (produits)	20 006	10 756	35 786	9 984	33 913	8 028
Commissions (charges)	-	-	-	-	-	-
Loyers perçus	-	-	-	-	-	-
Loyers versés	-	4 149	-	4 927	-	-

Source : CDG Capital
Chiffres en milliers de dirhams

II.11. Synergies entre CDG Capital et le Groupe CDG

En tant que banque d'affaires et d'investissement, CDG Capital entretient des relations commerciales avec les entités du Groupe CDG :

- Principalement à travers des prestations de services telles que la gestion et/ou la conservation d'actifs, le conseil financier, le placement de la dette privée. Ces prestations étant facturées dans les conditions de marché ;
- Et accessoirement par l'octroi de financements, dans les conditions normales applicables à la clientèle, sous forme de crédits de trésorerie ou de crédits à l'équipement.

Parallèlement, CDG Capital a recours à sa maison mère pour se refinancer à court terme à travers les avances interbancaires, les pensions livrées ainsi que les emprunts de titres. Ces opérations sont réalisées dans les conditions de marché.

III. Filiales de CDG Capital

III.1. Structure juridique de CDG Capital

Au 31 Décembre 2021, la structure juridique du groupe CDG Capital se présente comme suit :



Source : CDG Capital

Au 31/12/2021 :

Dénomination	Capital	Valeur nominale unitaire	Nombre de titres	% du contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
CDG Capital	930 000 000	100	930 000	-	-	Société Mère
CDG Capital Gestion	1 000 000	100	10 000	100%	100%	IG
CDG Capital Bourse	27 437 400	100	274 374	100%	100%	IG
CDG Capital Real Estate	3 000 000	100	10 000	100%	100%	IG

Source : CDG Capital

Depuis 2009, CDG Capital détenait une participation de 8% dans le capital de Maghreb Titrisation.

Suite à l'acquisition de la participation de 3 CIF (10%) à part égale par CDG Capital et CIH Bank, CDG Capital détient désormais une participation de 13% de Maghreb Titrisation.

L'acquisition par CDG Capital de la participation de Proparco (10 actions soit 0,02%) dans le capital de Maghreb Titrisation est en cours de finalisation.

La participation de 29,33% du CIH dans le capital de Maghreb Titrisation a été cédée à la BCP qui détient désormais avec Upline Group 53,67%.

En 2018, CDG Capital détient une participation dans la société Chwiter Jdid (Ex-SAI M'DIQ) à hauteur de 6,30%¹⁵ ; Cette participation correspond à un apport d'une créance de CDG Capital détenue sur le Groupe ADI. En effet, dans le cadre du plan de restructuration de la dette privée du Groupe Alliances, ADI et ALDARNA ont offert aux détenteurs de titres souhaitant participer à ladite restructuration, le rachat ou le cas échéant le remboursement de leurs titres, par voie de dation en paiement ou de compensation avec le prix de vente d'actifs alloués.

Un contrat de cession de certains actifs du projet Chwiter, situé à Marrakech, a été signé entre SAI M'DIQ et le Groupe ADI le 30 juin 2018. Une revalorisation de ces actifs à leur juste valeur a été faite à la clôture de l'année 2019. L'évaluation du projet sous-jacent a donné lieu à la constatation, dans les comptes de CDG Capital arrêtés au 31/12/2019, d'une dépréciation sur cette participation de CDG Capital à hauteur de 30% (soit MAD 21 millions).

Au cours de l'année 2019, la société Chwiter Jdid, a procédé à une augmentation de capital, par la conversion des comptes courants et prêts octroyés (y compris l'encours des intérêts actionnaires). Le pourcentage de participation est passé à 6.80% après l'augmentation de capital.

¹⁵ Le pourcentage de participation affiché initialement dans l'état B6 du rapport général des CAC pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (à savoir 0.37%) était provisoire et ne tenait pas compte de la situation finale de Chwiter Jdid à fin décembre 2018

III.2. Présentation des filiales de CDG Capital

a) CDG Capital Gestion :

Aperçu de l'activité

CDG Capital Gestion représente un acteur de référence du marché marocain de la gestion collective, un positionnement reconnu par l'agence de notation Fitch Ratings en 2022, qui confirme sa note nationale « Excellent (mar) » avec perspective stable de la catégorie "gestion des fonds institutionnels" de CDG Capital, soit la meilleure note attribuée par l'agence.

La société de gestion a par ailleurs obtenu l'attestation de maturité ISO 26000 niveau avancé par VIGEO-EIRIS, également niveau le plus élevé sur l'échelle de notation de l'agence.

CDG Capital Gestion met à la disposition de sa clientèle des prestations de conseil personnalisées et une large gamme d'OPCVM certifiés conformes aux normes internationales GIPS « Global Investment Performance Standards ».

Les faits marquants au 31 décembre 2021 sont les suivants :

- Confirmation par l'agence Fitch Rating de la note « Excellent (mar) » avec perspectives stables ;
- Réception de l'attestation de maturité RSE ISO 26000, niveau avancé ; soit le niveau le plus élevé de l'échelle de notation de VIGEO-EIRIS ;
- Attribution de 4 trophées lors des Lipper Mena Markets Fund Awards 2021, pour la solidité et la régularité des performances des fonds gérés,
- Elargissement de la base clientèle par 11 nouveaux clients, la création de 8 nouveaux fonds, ainsi que le lancement d'un fonds garanti.
- Mise en place de la feuille de route de transformation, et renforcement des dispositifs de sécurité SI, de gestion des risques et de contrôle.
- Obtention de la certification ISAE.

Renseignements à caractère général

Date de constitution	1997
Siège social	101, Boulevard Al Massira El Khadra, 3 ^{ème} étage. Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Secteur d'activité	Gestion d'actifs
Capital social au 31/12/2021	MAD 1 000 000
Nombre d'actions	10 000
Actifs gérés (au 31 décembre 2021)	MAD 76,7 Mds
% capital détenu	100%
% droits de vote détenu	100%

Source : CDG Capital Gestion, comptes sociaux

Principaux Indicateurs d'activité

En milliers de dirhams	2019	2020	Var	2021	VAR
Chiffre d'affaires ¹⁶	107 177	94 995	-11%	108 809	15%
Résultat net	47 605	41 897	-12%	49 971	16%
Situation nette	48 802	43 699	-10%	52 454	20%
Dividendes versés à CDG Capital	25 000	47 000	88%	40 000	-15%

Source : CDG Capital

CDG Capital Gestion est une société de gestion collective. Son chiffre d'affaires correspond aux frais de gestion facturés aux clients.

¹⁶ Les différences constatées au niveau des réalisations historiques entre le présent document de référence et le document de référence relatif à l'exercice 2020 s'expliquent par leur nature provisoire (estimé) entre 2019 et 2020.

En 2020 :

A fin 2020 le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 11% par rapport à 2019. Cette baisse s'explique essentiellement par la contraction de la composante variable des frais de gestion.

Le Résultat Net a enregistré une baisse de -12% par rapport à 2019. Cette baisse résulte de la contraction du chiffre d'affaires.

L'évolution des encours à fin décembre 2020 se présente comme suit :

- Les encours sous gestion s'élèvent à MAD 75,1 milliards à fin décembre 2020, soit une évolution de +9,1% par rapport à 2019. Cela s'explique par la hausse de la collecte sur le segment institutionnel et corporate hors groupe de 14% et 8% respectivement.
- En 2020, l'actif du marché OPCVM s'apprécie de 11,2 % pour atteindre MAD 523 milliards soit un encours additionnel de MAD 53 milliards.
- L'encours moyen sous gestion par CDG Capital Gestion affiche une progression de +5% par rapport à 2019 passant de MAD 133,5 milliards à MAD 140,3 milliards.
- CDG Capital Gestion a vu sa part de marché passer de 14,63% en 2019 à 14,37%.

En 2021 :

A fin 2021 le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 15% par rapport à 2020. Cette hausse s'explique essentiellement par l'appréciation De l'encours moyen de 12% ;

Le Résultat Net a enregistré une hausse de 16% par rapport à 2020. Cette hausse résulte de l'appréciation du chiffre d'affaires.

L'évolution des encours à fin décembre 2021 se présente comme suit :

- Les encours sous gestion s'élèvent à MAD 76,7 milliards à fin décembre 2021, soit une évolution de +2% par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par l'effet marché.
- L'encours moyen sous gestion s'élève à fin 2021 à 78,8 milliards de dirhams, en croissance de 12% vs. 2020.
- En 2021, l'actif du marché OPCVM s'apprécie de 13 % pour atteindre MAD 593 milliards soit un encours additionnel de MAD 70 milliards.
- CDG Capital Gestion a vu sa part de marché passer de 14,37% en 2020 à 12,94%. Cette baisse s'explique par l'évolution plus importante du marché (+13,3%) sous l'effet d'une collecte marché nette de près de 50 GDH composée principalement de l'encours des banques, des inter-fonds et des personnes physiques ne constituant pas les segments principaux de CKG dont la clientèle est majoritairement institutionnelle.
- Par ailleurs, la PDM CKG est impactée par l'externalisation au profit du marché de 15 Gdhs de la part d'un client important et historique de CKG.

b) CDG Capital Bourse

Aperçu de l'activité

Spécialisée dans l'intermédiation boursière, CDG Capital Bourse intervient principalement dans le conseil et l'accompagnement de ses clients dans leur stratégie d'investissement en bourse des valeurs.

CDG Capital Bourse offre ses services à ses clients, institutionnels nationaux et étrangers, OPCVM, personnes morales et personnes physiques.

A- Réalisations commerciales en progression continues :

- Opération groupe exceptionnelle de 2,5 GDH (PNB : 1,28 Mdh représentant 90% du PNB Exceptionnel global, et 7.6% du PNB global intermédiation généré par CKB durant 2021)

- Accompagnement, conseil et exécution pour le groupe d'une opération stratégique d'apports de titres d'un montant de 3.8 Milliards de Dirhams au profit de 5 SDG de la place
- Accompagnement d'un client / partenaire dans une opération stratégique de fin d'année d'un montant de 374 Millions de Dirhams
- Proposition et conseil régulier sur différents SWAP réalisés avec des OPCVM & institutionnels de la place générant un PNB intermédiation important pour CKB
- Ouverture de compte et entrée en relation avec un nouveau client étranger à très fort potentiel de développement de business pour CKB et pour CDGK
- Ouverture de compte pour une nouvelle société de gestion nouvellement agréée (AFG Asset Management)
- Ouverture de comptes de plusieurs personnes physiques BEL à fort potentiel
- Participation à l'IPO TGCC
- Nouveau partenariat et gestion des ordres du réseau du Crédit du Maroc
- Mise en relation du Crédit du Maroc avec CDGK pour la sous-traitance de l'activité Custody (Client à fort potentiel)
- Accompagnement pour le lancement du Fonds DAMANE TAMAYOUZ, 1er fonds de titrisation synthétique destiné au financement de l'écosystème OCP, co-structuré par CDG Capital et Maghreb Titrisation, en partenariat avec FINEA

B- Sur le plan de développement commercial et projets structurants :

- Visite de 63 clients
- Organisation de confcall entre investisseur étranger, émetteur local et équipe « BD de CDG Capital »
- Accompagnement & formation des réseaux ABB et CIH durant l'IPO TGCC dans 7 différents ateliers
- Présence & collaboration avec l'APSB dans le comité « Développement BEL »
- Participation avec CDG Capital à la structuration de l'appel d'offre de l'emprunt national
- Participation aux ateliers « Parcours Clients » avec CDG Capital
- Présence plus régulière sur les réseaux sociaux (Facebook / Instagram)
- Evolution du nombre d'abonnés Facebook passant de 2 000 en 2020 à 6 000 en 2021
- Nombre de vues de « posts » important dépassant la barre des 8 000 pour certains

C- Projets & Support :

- Transmission de la totalité des ordres de bourse via la plateforme OMS
- Participation et collaboration avec CDG Capital pour le choix du prestataire SI LBC-FT et validation, par le conseil d'administration, de la politique LBC-FT ;
- Transmission de la totalité des demandes d'autorisation à la CNDP ;
- Mise en place de reportings quotidiens de contrôle (gestion de la crise) ;
- Elaboration du PCA extrême pour faire face à l'indisponibilité des RH ;
- Participation au projet Outsourcing des services DTDSI de CDGK ;
- Dans le cadre d'un groupe de travail APSB, l'équipe CKB a proposé à la BVC un schéma d'optimisation de l'architecture télécom entre SDBs, BVC et Maroclear et des pistes de mutualisation des solutions informatiques
- Gestion opérationnelle optimale des ordres émanant de la BEL (76745 instructions traitées Vs 39121 en 2020)

Renseignements à caractère général

Date de constitution	1995
Siège social	7, boulevard Kennedy, Anfa, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Secteur d'activité	Intermédiation boursière
Capital social au 31/12/2021	MAD 27 437 400
Nombre d'actions	27 437,4
% Capital détenu	100%

% Droits de vote détenu	100%
-------------------------	------

Source : CDG Capital Bourse, comptes sociaux

Principaux Indicateurs d'activité

En milliers de dirhams	2019	2020	Var	2021	Var
Chiffre d'affaires (*)	16 573	13 648	-18%	16 478	21%
Résultat net	811	16	-98%	1 913	>100%
Situation nette	45 177	44 454	-2%	45 038	1%
Dividendes versés à CDG Capital	800	800	0%	-	NA

Source : CDG Capital

(*) : CDG Capital Bourse est une société d'intermédiation boursière, Son chiffre d'affaires correspond principalement aux commissions sur transactions en valeurs mobilières et activités connexes.

En 2020 :

A fin décembre 2020, CDG Capital Bourse a enregistré un chiffre d'affaires de MAD 13,6 millions en baisse de -18% relativement à 2019 avec MAD 16,6 millions. Cette baisse s'explique principalement par la baisse du volume du marché, impactée principalement par l'effet pandémie.

Le résultat net a connu une baisse significative de -98% pour s'établir à MAD 16 milles contre MAD 811 milles en 2019. Cette baisse s'explique par la baisse du chiffre d'affaires.

En 2021 :

A fin décembre 2021, CDG Capital Bourse a enregistré un chiffre d'affaires de MAD 16,5 millions en hausse de +21% par rapport à 2020. Cette progression fait suite à une augmentation de 2,8 MDH des commissions réalisées par CDG Capital Bourse, en raison de la hausse du volume des transactions sur le marché boursier.

Le résultat net a connu une hausse significative >100% pour s'établir à MAD 1,9 millions contre MAD 16 milles en 2020. Cette hausse s'explique par la hausse du chiffre d'affaires.

Volume Global négocié par CDG Capital Bourse et la part de marché (2019-2021)

	2019	2020	2021
Volume Global	10 GDH	7 GDH	13 GDH
PDM	7,4%	11,2%	12,3%

- En 2019 la part de marché de CDG Capital Bourse était de 7,42%.
- En 2020 la part de marché de CDG Capital Bourse était de 11,2%.
- En 2021 la part de marché de CDG Capital Bourse était de 12,3%.

c) CDG Capital Real Estate

Aperçu de l'activité

CDG Capital Real Estate est une société de gestion de fonds immobiliers, qui a pour mission principale de contribuer à la structuration et au développement de l'investissement institutionnel orienté vers l'immobilier tertiaire.

L'année 2015 a connu le transfert des activités de CKRE à Madaëf.

Renseignements à caractère général

Date constitution	2007
Siège social	Angle Boulevard Annakhil et Mehdi Ben Barka, Immeuble Les Patios, Bâtiment 1, 2 ^{ème} étage, Rabat
Secteur d'activité	Gestion de fonds immobiliers
Capital social au 31/12/2021	MAD 5 000 000
Nombre d'actions	10 000
% Capital détenu	100%
% Droits de vote détenus	100%

Source : CDG Capital Real Estate, comptes sociaux

Principaux Indicateurs d'activité

En milliers de dirhams	2019	2020	Var	2021	Var
Chiffre d'affaires (*)	437	154	-65%	-	-100%
Résultat net	112	-780	-796%	-437	-44%
Situation nette	- 5	1 252	NA	1 197	-4%
Dividendes versés à CDG Capital	-	-	-	-	NA

Source : CDG Capital

(*) : Le chiffre d'affaires de CDG Capital Real Estate correspond principalement à des loyers.

Il est à noter que depuis le transfert des activités de CDG Capital Real Estate à MADAEF intervenue courant 2015, cette filiale n'enregistre plus de revenus significatifs à l'exception du produit issu de la refacturation du loyer de son siège d'exploitation. On note également que CKRE continue d'exister malgré l'arrêt de ses activités. CKRE n'est pas en liquidation. Le choix de la nouvelle orientation stratégique est en cours d'étude par les instances de gouvernance de CDG Capital.

Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires de CDG Capital Real Estate s'est établi à MAD 0,4 millions en baisse de 68% (MAD 1,4 millions en 2018).

La hausse du résultat net de CDG Capital Real Estate de 120% en 2019 par rapport à 2018, s'explique par des redressements d'écritures comptables.

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires de CDG Capital Real Estate s'est établi à MAD 0,2 millions en baisse de 65% (MAD 0,4 millions en 2019).

Le résultat net de CDG Capital Real Estate s'est établi à MAD -0,8 millions en baisse de -796% (MAD 0,1 millions en 2019).

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires de CDG Capital Real Estate s'est établi à MAD 0,2 millions en baisse de 65% (MAD 0,4 millions en 2019).

III.3. Relations entre CDG Capital et ses filiales

1 - Convention entre CDG Capital et CDG Capital bourse et CDG Capital Gestion

Contrat d'aménagement d'un site de repli utilisateurs avec CDG Capital Gestion et CDG Capital Bourse. Cette convention n'a pas été préalablement autorisée par le conseil d'administration.

- **Personnes concernées** : CDG Capital en tant que principal actionnaire (maison mère).
- **Nature et objet de la convention** : Réalisation d'un site de repli pour 18 utilisateurs et une salle informatique pour les besoins de deux filiales pour mutualiser les équipements. Les couts d'investissement et de fonctionnement (loyers et charges locatives, consommation eau et électricité, facility Management, taxes locales) liés sont refacturés par CDG Capital à l'identique selon les clefs de répartition suivantes.
 - Les dépenses d'investissements liés au site sont réparties à égalité entre les deux filiales ;
 - Les dépenses de fonctionnement sont réparties à raison de 55% pour CDG Capital Gestion et 45% pour CDG Capital Bourse.
- **Date de signature du contrat** : 01 juillet 2019
- **Produits comptabilisés en 2021 (HT)** : 177KMAD
- **Montant TTC encaissé en 2021** : 462 KMAD
- **Solde créance TTC au 31/12/2021** : 433 KMAD

2- Convention d'avance en compte courant entre CDG Capital et CDG Capital Real Estate

- **Personne concernée** : CDG Capital en tant que principal actionnaire (maison mère)
- **Nature et objet de la convention** : Convention de mise en place d'une avance en compte courant d'associé par CDG Capital au profit de CDG Capital Real Estate destinée au reprofilage de la dette globale de cette dernière envers CDG Capital et dont le solde au 31 décembre 2016, intérêts courus compris, s'élève à 23 371 KMAD. Cette avance est accordée pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction au taux d'intérêt fiscal en vigueur, soit 2,21% pour 2017 et 2,22% en 2018
- **Date de conclusion de la convention** : 30 décembre 2016 prenant effet à partir du 1er janvier 2017
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2021** : Néant
- **Sommes TTC encaissées en 2021** : Néant
- **Solde créance TTC au 31/12/2021** : 22 871 KMAD

3- Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de bureaux conclue entre CDG Capital et CDG Capital Gestion

- **Partie concernée** : CDG Capital en tant que principal actionnaire (maison mère)
- **Objet et modalités de la convention** : Mise à disposition d'espace de bureaux pour une superficie globale de 80,72m2 au profit de CDG Capital Gestion dans l'annexe située à Casablanca, moyennant un loyer mensuel de MAD 15 711 HT, auquel s'ajoute une quote part dans les charges communes fixée à 18% des frais suivants : prime d'assurance multirisque, prestations d'entretien et de réparation et prestations de maintenance et nettoyage.
- **Date de signature du contrat** : 22 juillet 2020
- **Produits comptabilisés en 2021 (HT)** : 230 KMAD
- **Montant TTC encaissé en 2021** : 359 KMAD
- **Solde créance TTC au 31/12/2021** : Néant

▪ **III.4. Flux dans le cadre des conventions réglementées entre CDG Capital et ses filiales sur les trois derniers exercices**

Nature de la convention	Société concernée	2019			2020			2021		
		Encaiss/Décaiss	Produits/charges	Solde	Encaiss/Décaiss	Produits/charges	Solde	Encaiss/Décaiss	Produits/charges	Solde
Avances en compte courant d'associé	CDG Capital Real Estate	-	-		500 ¹⁷		22	-	-	
Avance en compte courant d'associé	CDG Capital Real Estate	-	-		0	2 000	0	-	-	
Convention de mise à disposition de bureaux - Avenant n° 2 /2020-	CDG Capital Gestion	102	124	34	237	366	129	359	230	0
Aménagement d'un site de repli utilisateur	CDG Capital Bourse et Gestion	-	-		-	582	844	462	177	433
Total		102	124	34	737	2 948	995	821	407	433

- Source : CDG Capital
- Chiffres en milliers de dirhams
- Les flux relatifs aux charges et décaissements sont exprimés en négatif

Les conventions règlementées entre CDG Capital et ses filiales ont généré en 2021 des produits de 407 KMAD. Les produits générés proviennent principalement de mise à disposition de bureaux -Avenant n° 2 /2020- et de l'aménagement d'un site de repli utilisateurs. Ces conventions ont respectivement conduit à un encaissement de 359 KMAD et 462 KMAD

III.5. Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre CDGK et ses filiales sur les trois derniers exercices

	2019	2020	2021
Entreprises consolidées par intégration globale			
Actif			
Prêts, avances et titres	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-
Prêts	-	-	-
Titres	-	-	-
Opération de location financement	-	-	-
Actif divers	262	22 871	22 871
Total	262	22 871	22 871
Passif			
Dépôts	25 109	16 052	17 810

¹⁷ Conversion partielle en capital à hauteur de MAD 500 milliers

Comptes ordinaires	25 109	16 052	17 810
Autres emprunts	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Passif divers	-	-	-
Total	25 109	16 052	17 810
Hors Bilan			
Engagements de financement et de garantie	-	3 000	3 000
Engagements donnés	-	3 000	3 000
Engagements reçus	-	-	-
Résultat			
Intérêts et produits assimilés	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-	-
Commissions (produits)	3 567	-	-
Commissions (charges)	-	-	-
Loyers perçus	-	-	-
Loyers versés	-	-	-

Source : CDG Capital

Chiffres en milliers de dirhams

III.6. Synergies entre CDG Capital et ses filiales

CDG Capital, à travers le développement de ses principaux piliers, le conseil, le financement et la gestion de l'épargne –, a développé les expertises et les capacités nécessaires pour jouer un rôle prépondérant dans la mission de « financeur – investisseur ».

En effet, la forte complémentarité des offres entre CDG Capital et ses filiales permet d'offrir aux clients un service intégré à forte valeur ajoutée, répondant à leurs besoins sur l'ensemble de la chaîne de valeur du conseil à la distribution en passant par la conservation des titres et la gestion de l'épargne. C'est d'ailleurs cette complémentarité et cette synergie intelligente au service du Client qui constitue l'avantage concurrentiel de la Banque et la différencie de ses confrères.

IV. Secteur d'activité de CDG Capital

IV.1. Cadre réglementaire et institutionnel

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

L'activité bancaire au Maroc est régie par les prescriptions de la loi n° 103-12 (loi Bancaire) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 1er rabii 1436 (24 décembre 2014), ainsi que par les dispositions réglementaires prises pour leur application.

La loi bancaire est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macro prudentielle et de gestion des crises systémiques.

Sur le plan institutionnel, la Loi Bancaire a instauré un cadre de concertation et d'échange avec les autorités publiques notamment le Ministère chargé des finances et les représentants de la profession bancaire, ainsi qu'avec les autres autorités de régulation et de supervision du secteur financier.

Evolution du cadre légal et réglementaire :

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit. Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire.

La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux. Cette loi confère plus d'indépendance à Bank Al Maghrib en élargissant ses pouvoirs, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle.

En 2006, la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés a été promulguée par le Dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) donnant au gouverneur de BAM le pouvoir de fixer les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) entrées en vigueur à partir de 2008.

En 2013, Bank Al-Maghrib a adopté les circulaires n°14-G-2013 et 15-G-2013 dans le but de mettre le secteur bancaire marocain en conformité avec les dispositions de Bâle 3.

Par ailleurs, le cadre légal et réglementaire du secteur bancaire a été renforcé par la loi 103-12, relative aux établissements de crédits et organismes assimilés, adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte principalement sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques. Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les sujets suivants :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire ;
- Supervision intégrale des Associations de MicroCrédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- Le nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle : Institution d'un Comité inter autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

L'IASB a introduit en janvier 2016 la norme IFRS 16 en remplacement de la norme IAS 17. Celle-ci est entrée en application en janvier 2019 et porte sur le traitement comptable des contrats de location avec la suppression de la distinction entre la location simple et la location financement. Ainsi, le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ». Au niveau du compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

En juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôt sur le résultat qui deviendra applicable de manière obligatoire à compter de janvier 2019. Celle-ci a prévu deux options de transition :

- Application totalement rétrospective, selon la norme IAS 8, en retraçant les états financiers comparatifs présentés ;
- Application partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé à l'ouverture de l'exercice de première application dans les capitaux propres d'ouverture de cet exercice.

En juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs.

Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance.

Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque. Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.

L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/- 2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.

Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.

En 2020, une série de mesures sont adoptées par Bank Al-Maghrib afin de faire face aux impacts économiques de la crise liée à la pandémie de la Covid-19. Ces nouvelles mesures visent à renforcer les capacités de refinancement des établissements du secteur tout en soutenant l'activité économique. Ces mesures incluent :

- La baisse du taux directeur de 25 pbs en mars 2020 à 2,00% suivie par une seconde réduction de 50 pbs en juin 2020 à 1,50% ;
- Le renforcement de son programme de refinancement au profit de la TPME ;
- La possibilité de recours par les banques à l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devise ;
- L'élargissement des titres et effets acceptés par BAM en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;
- La possibilité d'utiliser, en cas de nécessité, au cours du 2ème trimestre 2020, les coussins de liquidité, constitués sous forme d'actifs liquides de haute qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100% ;
- L'autorisation de surseoir au titre de l'arrêté de juin 2020, au provisionnement des crédits qui feront l'objet d'un moratoire par les banques ;
- Le relâchement, sur une période de 12 mois à compter de juin 2020, du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs ramenant les ratios minimums réglementaires à 8,5% pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et à 11,5% pour le ratio de fonds propres de solvabilité (sur base sociale et consolidée). Au vu des développements intervenus depuis le déclenchement de la crise du Covid-19, cette mesure d'assouplissement prudentiel a été prorogée jusqu'au 30 juin 2022 par Bank Al-Maghrib ;
- Et enfin, la libération intégrale du compte de réserve au profit des banques.

Principales évolutions légales et réglementaires

- **Adoption de la loi régissant le secteur bancaire :**
 - Le cadre réglementaire a été complété par la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte, principalement, sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.
- **Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :**
 - La circulaire n° 4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit ;
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 8/G/2012 relative au « coefficient minimum de division des risques des établissements de crédit ».
- **Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :**
 - La circulaire n° 2/G/2012 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit. Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité ;
 - La nouvelle instruction de l'Office des Changes.
 - La circulaire n° 5/W/2017 fixant les conditions et les modalités devant être observées par les établissements de crédit pour la mise en place d'un dispositif de vigilance et de veille interne.
- **Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :**
 - La circulaire n° 33/G/2007 de Bank Al Maghrib sur la « commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha.
- **Adoption de la réglementation relative aux modalités de couverture des risques par les fonds propres :**
 - La circulaire n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 14 août 2013. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank AlMaghrib pour permettre de transposer au Maroc les dispositions du Comité de Bâle destinées à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres ;
 - La circulaire n°8/G/2010 telle que modifiée et complétée par la circulaire n°6/G/12 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnel, selon les approches internes aux établissements de crédit. Cette circulaire a fixé le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer ces approches ;
- **Adoption du texte relatif aux Modalités de mise en œuvre des plans d'épargne :**
 - Le décret n° 2-11-248 du 06 septembre 2011 d'application de l'article 68 du Code général des impôts a été publié au BO n° 5984 du 06 octobre 2011. Ce texte réglementaire prévoit que les modalités de mise en œuvre des plans d'épargne éducation, logement et actions, institué par la loi de finances pour l'année budgétaire 2011, seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.
 - La circulaire n°1/w/2016 modifiant et complétant les dispositions de la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghreb n° 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit.
- **Adoption des dispositions relatives au Ratio de Liquidité des Banques à court terme qui transposent au Maroc le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Comité de Bâle, en intégrant les évolutions apportées en janvier 2013 à cette réforme.**
 - La circulaire n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques. Cette circulaire a fixé les dispositions relatives au ratio de liquidité devant être observées par les banques.

- **Adoption de différentes dispositions au cours de l'année 2021 :**
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ;
- La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
- La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ;
- La circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ;
- La circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
- La circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.

IV.2. Rôle de Bank Al Maghrib

Les établissements de crédit sont soumis à l'agrément de BAM après avis du comité des établissements de crédits. Préalablement à cet agrément BAM s'assure de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers des établissements de crédit et de l'expérience professionnelle des fondateurs et membres du conseil d'administration et de direction

En application des dispositions de la loi bancaire régissant les relations entre les établissements de crédit et leur clientèle, Bank Al-Maghrib fixe :

- Les règles encadrant les modalités d'affichage des conditions appliquées par les établissements de crédit à leurs opérations, notamment en matière de taux d'intérêt débiteurs et créditeurs, de commissions et de régime de dates de valeur
- Les conditions d'établissement des relevés de compte bancaires transparents et la communication des récapitulatifs des commissions appliquées
- Les conditions minimales des conventions d'ouverture de comptes de dépôts devant protéger les droits des clients.

Elle veille par ailleurs, à l'occasion de ses contrôles sur place, à s'assurer du respect par les banques de l'accès gratuit de la clientèle aux services bancaires de base et à l'ouverture de comptes de dépôts à vue, sans versement de fonds au préalable.

Elle s'assure également du respect par les établissements de crédit des règles encadrant les intérêts débiteurs et créditeurs. Dans ce cadre, elle contrôle le respect du Taux Maximum des intérêts Conventionnels et les modalités de détermination et de communication du Taux Effectif Global.

En application des dispositions de la loi relative à la protection du consommateur, Bank Al-Maghrib est chargée de veiller au respect par les établissements de crédit des dispositions ayant trait aux exigences suivantes :

- L'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;

- Les obligations à respecter à l'occasion de l'octroi du crédit (publicité, offre préalable de crédit, délais de rétractation, etc.), pendant la vie du crédit et en cas de résiliation avant terme du contrat de crédit.

IV.3. Rôle du Ministère de l'Economie, des Finances et de la réforme de l'administration :

Dans le cadre du soutien et de la transmission des politiques du gouvernement et tel que défini dans l'article 51 de la loi bancaire , le ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximum des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés.

IV.4. Dispositifs prudentiels

Sur le plan réglementaire, le dispositif prudentiel en vigueur a fait, au cours des dernières années, l'objet d'une refonte en profondeur, dictée par le souci d'une plus grande convergence avec les bonnes pratiques internationales.

Dans ce sens, Bank Al-Maghrib a lancé, ces dernières années, plusieurs chantiers pour la mise en place d'un dispositif institutionnel et analytique de surveillance macro-prudentielle. La loi bancaire promulguée au début de 2015 est venue ainsi, introduire le fondement légal pour l'exercice de cette nouvelle mission.

Au niveau règlementaire, l'année 2014 a connu l'adoption par le Parlement de la loi n°103-12 « loi bancaire », relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et le lancement des travaux d'élaboration des projets de circulaires d'application de ses principales dispositions. Ce texte structurant définit notamment le cadre légal pour l'exercice de la surveillance macro-prudentielle, tout en renforçant les mécanismes de résolution de crise mis à la disposition de Bank Al-Maghrib. Il introduit également les fondements légaux visant à permettre l'émergence de nouveaux acteurs et services financiers, notamment dans le domaine de la finance participative. Par ailleurs, 2014 a également enregistré l'entrée en vigueur des normes de Bâle III, au titre des fonds propres et de la liquidité, et la fixation des dispositions transitoires devant accompagner leur mise en application.

L'entrée en vigueur des normes Bâle III s'est accompagnée par l'entrée en vigueur progressive, à partir de juillet 2015, du Ratio de Liquidité à Court Terme (Liquidity Coverage Ratio (LCR)). Ce ratio impose aux banques de disposer de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les banques sont ainsi tenues de respecter un ratio minimum de liquidité d'un niveau de 60% à compter du 1er juillet 2015, pour atteindre 100% à compter du 1er juillet 2019.

Principaux critères relatifs aux dispositifs prudentiels des établissements de crédit :

Critères	Définition	Taux/Exigence
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature	≥ 12%
Ratio Tier 1	Rapport entre les fonds propres prudentiels de catégorie 1 et les actifs de la banque pondérés par les risques.	≥ 9%
LCR	Les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au	≥ 100%

Critères	Définition	Taux/Exigence
	moins égal à 100% entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.	
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés	≥ 100%
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque	≤20%
Réserve monétaire	Bank Al-Maghrib impose à ce titre aux banques de conserver sous forme de comptes gelés auprès d'elle et équivalents en moyenne mensuelle à 2% de leurs dépôts à vue. Le taux est passé de 4% à 2% suite à la décision de Bank Al Maghrib du 24 septembre 2019, puis Le taux est passé de 2% à 0% suite à la décision de Bank Al Maghrib du 16 juin 2020.	= 0%
Règles prudentielles	Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%	≥ 20%, ou 50%, ou 100%
Classification des créances souffrance et leur couverture par des provisions.	Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses.	
Ratio de levier	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total des expositions de la banque4 (article 3 directive BAM n° 6/W/2021)	≥ 3%,

Les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée sous consolidée, les ratios de prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al Maghrib.

IV.3. Aperçu du secteur bancaire marocain¹⁸

Le secteur bancaire joue un rôle clé dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Selon son rapport annuel 2020, le champ de contrôle de Bank Al-Maghrib couvre 91 établissements répartis entre 24 banques conventionnelles dont 3 dotées d'une fenêtre participative, 5 banques participatives, 27 sociétés de financement, 6 banques offshore, 12 associations de microcrédit, 20 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse Centrale de Garantie.

L'actionnariat étranger au niveau du secteur bancaire est resté majoritaire au niveau de 7 banques et 7 sociétés de financement. Le nombre d'établissements à actionnariat majoritairement public ressort à 11, répartis entre 7 banques et 4 sociétés de financement.

Le secteur bancaire Marocain compte quatre catégories de banques, à savoir :

- Les banques de dépôts classiques : Attijariwafa Bank, BANK OF AFRICA, BMCI, SGMB et Crédit du Maroc ;
- Le Crédit Populaire du Maroc, constitué de la BCP et de huit Banques Populaires Régionales ;
- Les ex-OFS : le Crédit Agricole du Maroc et le CIH ;
- Et les autres banques telles que Citibank, Bank Al Amal, CFG Bank, le Fonds d'Equipement Communal, MediaFinance, AL BARID Bank.

Evolution du réseau bancaire :

Après une légère hausse de 0,6% en 2019, le réseau bancaire a enregistré, en 2020, une baisse de 0,4%. Ainsi, le nombre de guichets bancaires s'est réduit de 29 agences pour ressortir à 6.510. Cette évolution résulte d'une baisse de 50 agences pour les banques conventionnelles, dans un objectif d'optimisation de leur réseau, et d'une hausse de 21 agences pour les banques participatives.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de digitalisation du secteur bancaire, les banques recourant de plus en plus aux canaux digitaux. La densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à 5.500 contre 5.400 une année auparavant. Pour sa part, le nombre d'agences pour 10.000 habitants s'est établi à 1,8 guichet.

Concentration du réseau bancaire :

En 2020, le niveau de concentration de l'activité des banques a continué son trend baissier enregistré ces dernières années. La part des trois premières banques dans le total-actif du secteur s'est établie à 62,9%, contre 63,3% une année auparavant et celle des cinq plus grandes banques s'est située à 77,6% contre 78,1%.

La même tendance est enregistrée en termes de dépôts, les trois premières banques ayant collecté près de 63,7% des dépôts contre 64% une année plus tôt et les cinq premières détenant une part de 78,6% contre 79% en 2019.

S'agissant du crédit, les trois premières banques ont concentré 61,5% des crédits distribués, contre 62,2% en 2019 et les cinq plus grandes ont représenté 79,3% des financements contre 79,8%.

En fonction du statut de l'actionnariat, les banques à capital privé majoritairement marocain détiennent 54% des guichets, contre 53,5% en 2019. Cette part est de 64% en termes de total

¹⁸ Le dernier rapport annuel sur la supervision bancaire date de 2020

bilan, 64,4% pour les dépôts et 62,3% pour les crédits, contre respectivement 64,2%, 64,6% et 62,9% une année auparavant

Les banques à capital privé majoritairement étranger ont vu leur part de marché baisser en termes de réseau à 16,4% (-0,9 point), de total bilan à 15,6% (-0,8 point), de dépôts à 16,4% (-0,5 point) et de crédits à 19,4% (-0,5 point). Pour leur part, les banques à capital majoritairement public ont renforcé leur part de marché en termes de réseau à 29,6% (+0,4 point), de total actif à 20,4% (+1 point), de dépôts à 19,2% (+0,7 point) et de crédits à 18,3% (+1,1 point).

Les principaux faits marquants du secteur depuis 2008 se résument comme suit :

- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers.
- Le projet de création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib en 2008.
- Démarrage effectif de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier au Maroc (ou UTRF) en 2009 ;
- Promulgation de la nouvelle loi sur la titrisation en mai 2009 ;
- Démarrage effectif du crédit bureau en octobre 2009 ;
- Démarrage effectif du dispositif de médiation bancaire en décembre 2009 ;
- Publication au bulletin officiel du dahir n°1-10-196 du 7 moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n°44-10 relative au statut de Casablanca Finance City ;
- Baisse du taux directeur passant de 3,0% à 2,5% (-25 pbs en septembre 2014 et -25 pbs en décembre 2014) ;
- Publication au bulletin officiel de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organisme assimilés en janvier 2015 ;
- Dépôt en février 2015 par le Ministère de l'Economie et des Finances de l'avant-projet de Loi réformant le statut de la Banque Centrale ;
- Circulaire relative aux informations et documents minimums nécessaires pour l'instruction de demandes d'agrément édictée par Bank Al-Maghrib en mai 2015 ;
- Baisse du taux directeur passant de 2,5% à 2,25% (-25 pbs en mars 2016) ;
- Démutualisation du capital de la Bourse de Casablanca en Juin 2016 ;
- Octroi de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative de la part du comité des Etablissements de Crédit et émission d'autorisations à ouvrir des fenêtres participatives pour le compte de 3 banques de la place (Agences ou guichets spécialisés Islamic Window) le 29 Novembre 2016 ;
- En 2017, communiqué du Comité des Etablissements de Crédit relatif à l'agrément pour l'exercice de l'activité bancaire participative ;
- Communiqué du Comité des Etablissements de Crédit relatif à l'octroi d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement en 2018 ;
- Mise en place de la nouvelle norme IFRS 9 à partir du 1er janvier 2018 ;
- Mise en place de la nouvelle norme IFRS 16 et l'IFRIC 23 à partir du 1er janvier 2019
- Baisse du taux directeur passant de 2,25% à 1,5% (-25 pbs en mars 2020 et -50 pbs en juin 2020) ;
- Suppression du taux de la réserve obligatoire des banques en juin 2020 qui passe de 2% à 0%
- Maintien du taux directeur à 1,5% en mars et juin 2021 ;
- Prorogation au 30 juin 2021, le bénéfice de la garantie de l'Etat (« Damane Relance »).

A. Organes consultatifs

Comité des Etablissements de Crédit

Placé sous la présidence du Gouverneur de Bank Al-Maghrib, le Comité des Etablissements de Crédit « CEC » est régi par les dispositions des articles 26 et 26 de la Loi Bancaire. Il donne son avis au Gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question, à caractère général ou individuel, ayant trait à l'activité des établissements assujettis.

Commission de Discipline des Etablissements de Crédit

Dans le cadre de la procédure disciplinaire instituée par la Loi Bancaire, cette commission est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires relatifs aux infractions aux dispositions légales et réglementaires et de donner un avis au Gouverneur de Bank Al-Maghrib sur les sanctions susceptibles d'être prononcées à l'encontre des établissements concernés.

B. Instances de concertation

Rôle de l'association professionnel du secteur bancaire

Les missions du GPBM sont définies par la loi bancaire en vigueur et ses statuts.

Les statuts et le fonctionnement du GPBM qui sont conformes aux dispositions du dahir du 15 novembre 1958 sur les associations et aux dispositions de la loi bancaire actuellement celle du 24 décembre 2014, sont approuvés par le Wali de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des Etablissements de Crédit.

Les missions du GPBM sont définies par la loi bancaire en vigueur et ses statuts.

➤ **Mission de concertation et représentativité**

Le GPBM est une instance de concertation entre ses membres pour toutes les questions liées aux activités des banques,

Le GPBM sert d'intermédiaire exclusif entre les membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger pour les questions intéressant la profession, d'autre part,

Il peut représenter l'un de ses membres auprès de la Commission de Discipline des établissements de crédit,

Il est habilité à ester en justice dans toute instance où une banque est en cause et où il estime que les intérêts généraux de la profession sont en jeu.

➤ **Mission de veille réglementaire et professionnelle**

Sans préjudice aux attributions de Bank Al-Maghrib, le GPBM veille par la concertation avec ses membres à attirer leur attention et à adopter des approches et moyens appropriés, pour le respect des législations, réglementations et diverses mesures concernant la profession bancaire.

➤ **Missions d'études, de réflexion, de consultation, de propositions, de création et de gestion de services interbancaires ainsi que d'encouragement de l'investissement**

Le GPBM œuvre pour l'encouragement de l'investissement au Maroc en mettant en exergue les opportunités d'investissement de notre pays et en accompagnant l'investisseur local ou étranger dans le processus d'investissement par le conseil, l'assistance et le financement.

A cet effet, les banques marocaines se sont réorganisées pour une meilleure gestion déconcentrée et régionalisée de l'investissement, pour proposer de nouveaux services et des crédits adaptés à chaque catégorie d'investisseur et prospector de nouveaux marchés en élargissant le réseau de leurs correspondants et en ouvrant des agences dans plusieurs pays notamment dans les pays du Golfe, en Europe, en Chine, aux Etats-Unis d'Amérique et en Afrique.

Le tout en faisant une utilisation optimale des nouvelles technologies de l'information qui leur permettent d'être encore plus près et à l'écoute de leurs clients.

Par ailleurs, le GPBM peut être consulté ou, soumettre des propositions au Ministre des Finances, au Gouverneur de Bank Al-Maghrib, au Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et au Comité des établissements de Crédit et généralement à toute autorité compétente.

Il étudie toutes les questions et projets de lois ou circulaires intéressant la profession notamment l'amélioration des techniques de banque et de crédit, la justice, la stimulation de la concurrence interbancaire, la création de services communs, l'introduction de nouvelles technologies, la formation du personnel et les relations avec les représentants des employés.

Il est habilité à gérer tout service commun ou société interbancaire quelle qu'en soit la forme à l'exception de ceux qui sont gérés par Bank Al-Maghrib et sauf habilitation spécifique par celui-ci.

➤ **Mission de développement durable et de responsabilité sociale**

Outre leur rôle dans le financement de l'économie et l'accompagnement de l'investisseur, les banques marocaines individuellement ou au niveau du GPBM, développent plusieurs actions de développement durable et de responsabilité sociale avec plusieurs partenaires concernant notamment la solidarité pour la lutte contre la pauvreté, la protection de l'enfance, la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, l'aide aux associations caritatives diverses (Association Marocaine des Handicapés, SIDACTION....).

Conseil National du Crédit et de l'Épargne

Le Conseil national du crédit et de l'épargne « CNCE », dont la présidence est assurée par le Ministre des Finances, a pour attribution de débattre des questions relatives au développement de l'épargne et à l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il peut mener toutes études qu'il juge nécessaires ou qui peuvent lui être confiées par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier

La Commission de coordination des organes de supervision du secteur financier (CCOSSF) constitue un cadre au sein duquel les autorités de régulation et de supervision du secteur financier coordonnent leurs actions en matière de supervision.

IV.4. Emplois et ressources du secteur bancaire

Evolution des Ressources :

En millions	2019	2020	Var	2021	Var
Dettes envers les Sociétés de Financement	3 423	4 162	22%	3 928	-6%
Dépôt de la clientèle	950 042	999 939	5%	1 053 116	5%
Comptes chèques	427 918	469 096	10%	498 773	6%
Comptes courants	160 653	181 211	13%	202 005	11%
Comptes d'épargne	165 553	168 638	2%	173 481	3%
Dépôt à terme	155 637	137 426	-12%	138 037	0%
Autres dépôts et comptes créditeurs	40 282	43 569	8%	40 821	-6%
Titres de créances émis	73 963	67 401	-9%	66 192	-2%
Total ressources	1 027 429	1 071 503	4%	1 123 236	5%

Source : Statistiques GPBM

Au 31 décembre 2019, le total des ressources collectées dans le secteur bancaire s'est établi à près de MAD 1 027 milliards, soit une hausse de 4% par rapport à fin 2018. Cette augmentation est principalement expliquée par l'évolution des titres de créances émis de 21% à MAD 74 milliards contre MAD 61 milliards à fin 2018.

La structure des ressources des banques est principalement dominée par les dépôts de la clientèle (92% des ressources). Ce poste est composé à 45% des comptes chèques, à 17% des dépôts à terme, à 17% par les comptes épargne, à 16% des comptes courants, et de 4% autres dépôts et comptes créditeurs.

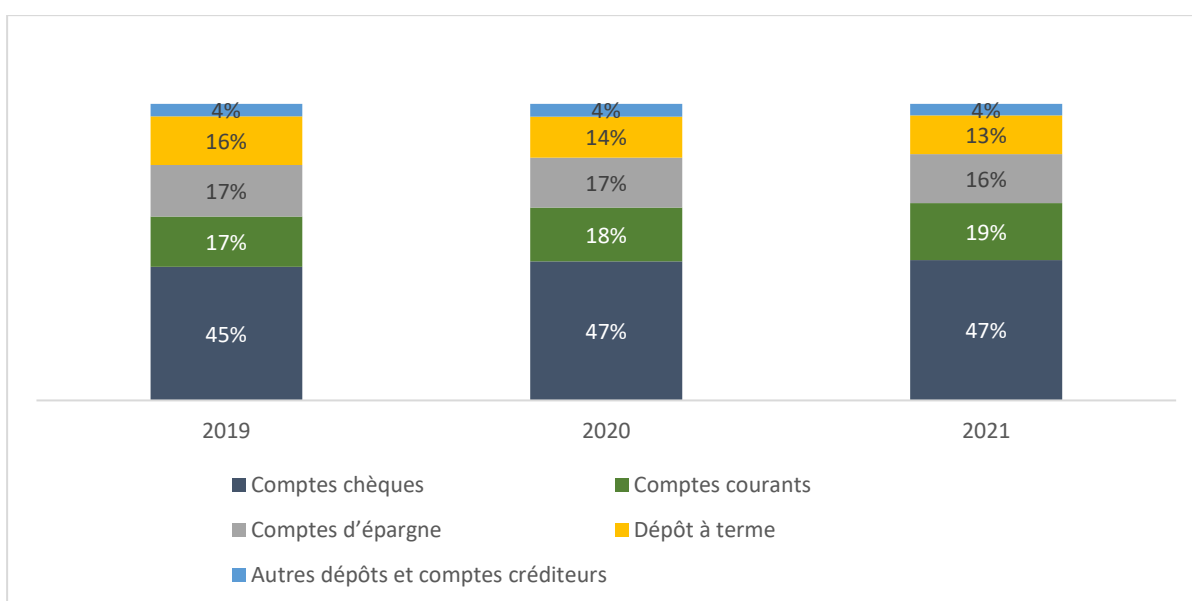
Au 31 décembre 2020, le total des ressources collectées dans le secteur bancaire s'est établi à près de MAD 1 071 milliards, soit une hausse de 4% par rapport à fin 2019. Cette augmentation est principalement expliquée par l'évolution des dépôts de la clientèle de 5% à MAD 999 milliards contre MAD 950 milliards à fin 2019.

La structure des ressources des banques est principalement dominée par les dépôts de la clientèle (93% des ressources). Ce poste est composé à 47% des comptes chèques, à 18% des dépôts à terme, à 17% par les comptes épargne, à 14% des comptes courants, et de 4% autres dépôts et comptes créditeurs.

Au 31 décembre 2021, le total des ressources collectées dans le secteur bancaire s'est établi à près de MAD 1 123 milliards, soit une hausse de 5% par rapport à fin 2020. Cette augmentation est principalement expliquée par l'évolution des dépôts de la clientèle de 5% à MAD 1 053 milliards contre MAD 999 milliards à fin 2020.

La structure des ressources des banques est principalement dominée par les dépôts de la clientèle (94% des ressources). Ce poste est composé à 47% des comptes chèques, à 13% des dépôts à terme, à 16% par les comptes épargne, à 19% des comptes courants, et de 4% autres dépôts et comptes créditeurs.

Structure des dépôts de la clientèle par catégorie sur la période 2019-2021 :



Source : Statistiques GPBM

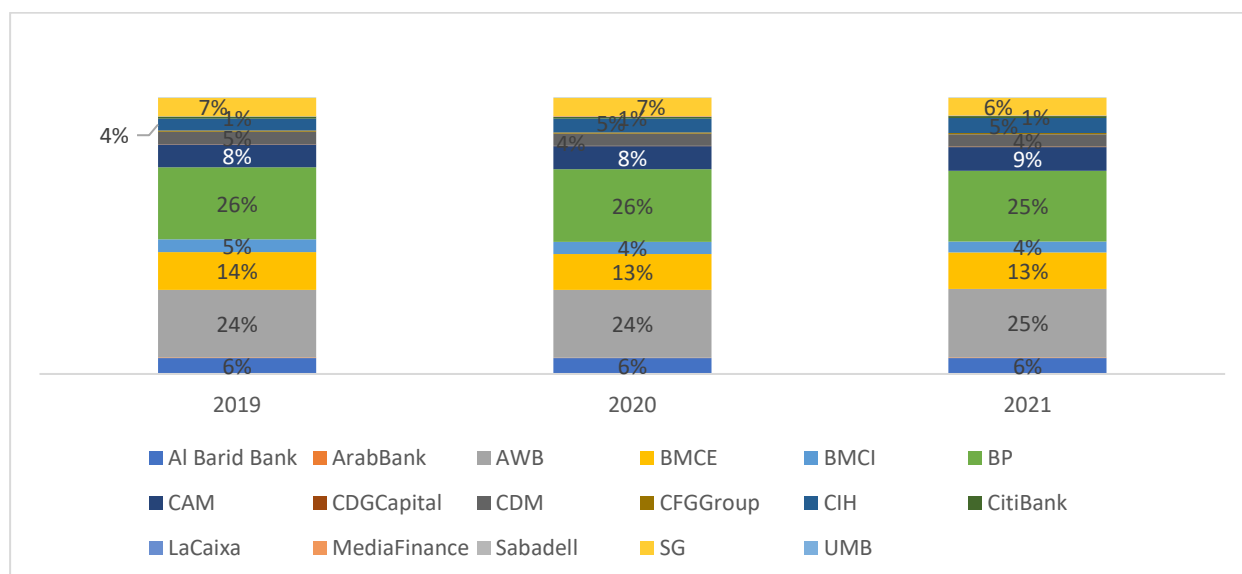
L'analyse de la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2019 – 2021 fait ressortir la prépondérance des comptes chèques (46 % en moyenne), suivie des comptes courant avec une proportion moyenne de 18 %. Les comptes d'épargne et les dépôts à terme ont, quant à eux, contribué en moyenne à hauteur de 17 % et 15 % respectivement.

Ventilation des dépôts auprès des principales banques :

Ventilation des dépôts	2019	2020	2021
Al Barid Bank	54 175	57 196	60 799
ArabBank	2 157	1 951	2 045
AWB	232 352	244 692	260 697
BOA	129 328	130 138	139 424
BMCI	44 220	43 538	41 711
BP	247 543	262 657	268 508
CAM	78 337	82 955	90 187
CDGCapital	1 369	1 553	2 653
CDM	43 017	44 142	45 915
CFGGroup	3 487	4 431	5 543
CIH	41 410	49 886	57 024
CitiBank	5 922	6 211	6 991
LaCaixa	868	1 098	978
MediaFinance	0	1 725	921
Sabadell	564	403	453
SG	64 102	66 023	67 930
UMB	1 190	1 339	1 338
Dépôts de la clientèle	950 042	999 939	1 053 116

Source : Statistiques GPBM

Part de marché des principaux acteurs pour les dépôts de la clientèle :



Source : Statistiques GPBM

Evolution des crédits à l'Economie :

Les emplois du secteur bancaire marocain ont atteint 1 006 Mds MAD à fin 2021 contre 977 MMAD à fin 2020 et contre 938 Mds MAD en 2019, soit une hausse annuelle moyenne de 2% au cours de cette période. L'évolution des emplois du secteur sur la période entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

En millions	2019	2020	Var	2021	Var
Créances sur les sociétés de financement	55 065	53 730	-2%	55 644	4%
Créances sur la clientèle dont :	883 781	923 532	4%	950 656	3%
Comptes chèques débiteurs	6 715	6 646	-1,03%	6 953	5%
Comptes courants débiteurs	76 038	72 043	-5%	65 374	-9%
Crédit de trésorerie	106 795	124 572	17%	152 901	23%
Crédits à l'équipement	209 237	208 014	-1%	195 997	-6%
Crédits à la consommation	55 293	52 720	-5%	53 931	2%
Crédits immobiliers	269 844	272 738	1%	276 243	1%
Autres crédits	90 602	106 533	18%	114 844	8%
Créances en souffrance brutes	69 256	80 266	16%	84 412	5%
Total crédits à l'économie	938 845	977 262	4%	1 006 300	3%

Source : Statistiques GPBM

Au 31 décembre 2019 :

Les crédits à l'économie ont connu une progression de 5% sur la période atteignant ainsi MAD 939 milliards. Cette hausse est attribuable aux éléments suivants :

- L'augmentation de l'encours des autres crédits qui s'établit à MAD 91 milliards au 31 décembre 2019 soit une hausse de 13% sur la période.
- La hausse des crédits de trésorerie atteignant ainsi MAD 107 milliards au 31 décembre 2019 soit une hausse de 13% sur la période.

- La hausse des créances en souffrance brutes de 7% pour atteindre MAD 69 milliards.

Au 31 décembre 2020,

Les crédits à l'économie ont connu une progression de 4% sur la période atteignant ainsi MAD 977 milliards. Cette hausse est attribuable aux éléments suivants :

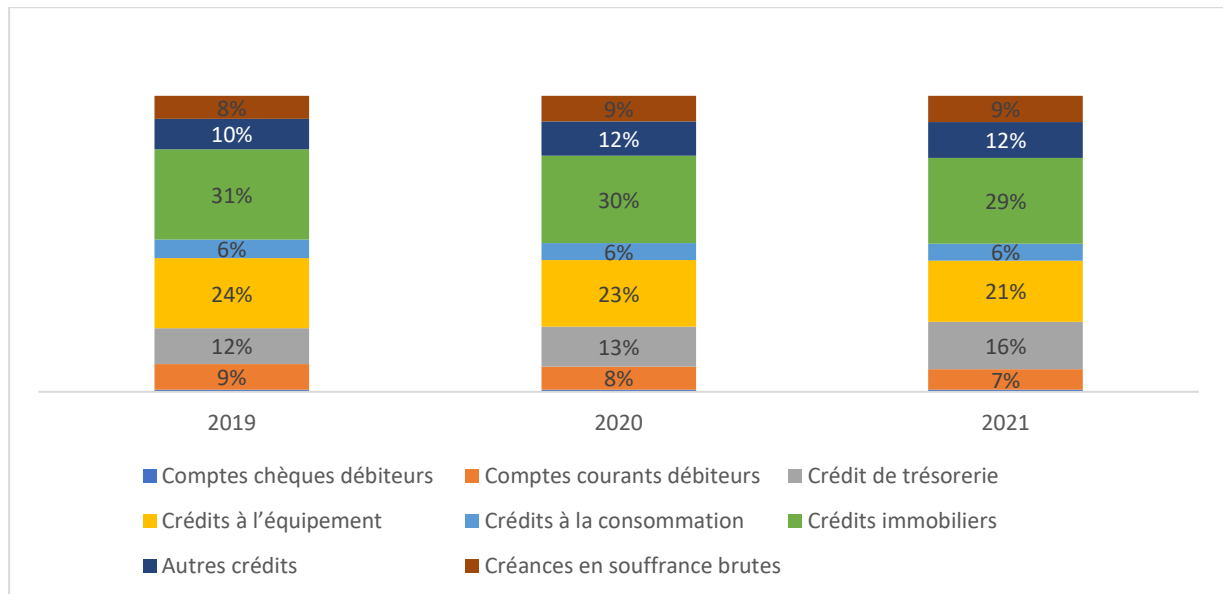
- L'augmentation de l'encours des autres crédits qui s'établit à MAD 107 milliards au 31 décembre 2020 soit une hausse de 18% sur la période.
- La hausse des crédits de trésorerie atteignant ainsi MAD 125 milliards au 31 décembre 2020 soit une hausse de 17% sur la période.
- La hausse des créances en souffrance brutes de 16% pour atteindre MAD 80 milliards.

Au 31 décembre 2021,

Les crédits à l'économie ont connu une progression de 3% sur la période atteignant ainsi MAD 1 006 milliards. Cette hausse est attribuable aux éléments suivants :

- L'augmentation de l'encours des autres crédits qui s'établit à MAD 115 milliards au 31 décembre 2021 soit une hausse de 8% sur la période.
- La hausse des crédits de trésorerie atteignant ainsi MAD 152 milliards au 31 décembre 2021 soit une hausse de 23% sur la période.
- La hausse des créances en souffrance brutes de 5% pour atteindre MAD 84 milliards.

Structure des créances sur la clientèle par catégorie sur la période (2019-2021) :



Source : Statistiques GPBM

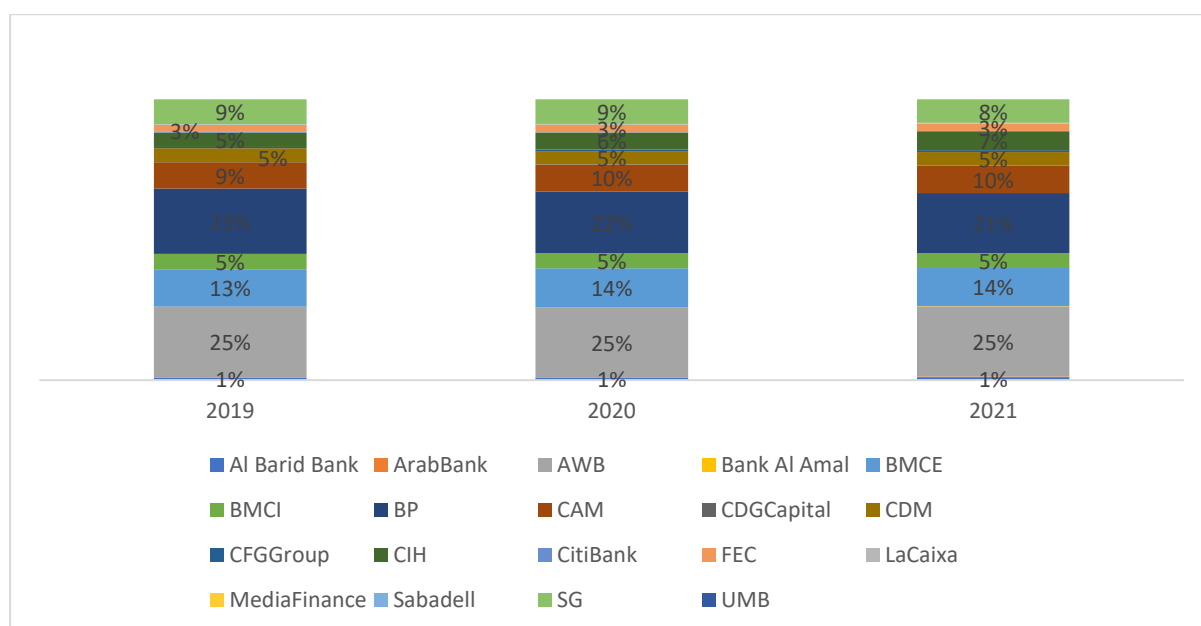
L'analyse de la structure des créances sur la clientèle sur la période 2019- 2021 fait ressortir la prépondérance des crédits immobiliers (30 % en moyenne), suivie des crédits à l'équipement avec une proportion moyenne de 23 %.

Ventilation des créances sur la clientèle auprès des principales banques :

En millions	2019	2020	2021
Al Barid Bank	7 491	7 309	9 941
ArabBank	1 879	2 246	2 360
AWB	220 989	229 815	237 786
Bank Al Amal	685	715	678
BOA	118 258	128 519	129 402
BMCI	48 032	49 037	49 393
BP	205 851	203 317	204 305
CAM	83 193	88 727	93 098
CDGCapital	398	807	1 145
CDM	44 137	44 084	45 227
CFGGroup	3 538	5 197	6 165
CIH	46 141	55 804	63 712
CitiBank	1 642	931	1 111
FEC	22 464	24 434	25 464
LaCaixa	1 069	1 560	1 773
MediaFinance	0	449	832
Sabadell	641	561	491
SG	76 357	78 990	76 690
UMB	1 017	1 031	1 082
Créances sur la clientèle	883 781	923 532	950 656

Source : Statistiques GPBM

Evolution de la part de marché des principaux acteurs pour les créances sur la clientèle :



Source : Statistiques GPBM

Evolution des engagements hors bilan sur la période :

Les engagements par signature concernent les engagements de financement ou de garanties données ou reçus par les banques en faveur de leur clientèle ou d'autres intermédiaires financiers. Il s'agit notamment de crédits documentaires à l'import ou à l'export, des accreditifs, avals, cautions de marchés, cautions de douanes, et autres obligations cautionnées.

L'évolution des engagements hors bilan du secteur bancaire entre 2019 et 2021 se détaillent comme suit :

En millions	2019	2020	2021
Engagements Hors Bilan Donnés	301 276	314 003	302 490
Engagements de financement donnés	153 441	164 161	148 158
Dont engagements de financement en faveur des EC	4 339	3 594	3 870
Dont engagements de financement en faveur de la clientèle	149 103	149 842	144 288
Engagements de garantie donnés	145 646	149 842	154 332
Dont engagements de garantie d'ordre des EC	42 387	44 601	51 285
Dont engagements de garantie d'ordre de la clientèle	103 259	105 242	103 047
Engagements Hors Bilan Reçus	82 669	104 067	90 148
Engagements de financement reçus	2 853	2 998	3 476
Dont engagements de financement reçus des EC	2 853	1 498	3 476
Engagements de garantie reçus	78 315	101 069	86 672
Dont engagements de garantie reçus des EC	54 329	69 972	66 540
Dont engagements de garantie reçus de la clientèle	23 986	31 096	20 132
Engagements hors bilan en souffrance	3 044	3 665	2 431
Dont provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 684	1 912	1 582
Créances en souffrance brutes sur la clientèle	69 256	80 266	64 836

Source : Statistiques GPBM

Ventilation des engagements hors bilan des principales banques sur la période :

Engagements hors bilan (En MMAD)	2019		2020		2021	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Al Barid Bank	191	42	199	43	208	43
ArabBank	2 072	282	2 976	509	3 433	416
AWB	131 961	17 520	148 853	17 694	153 217	34 681
Bank Al Amal	0	53	0	36	0	14
BOA	22 232	11 199	23 556	18 484	27 357	19 645
BMCI	22 508	4 356	18 920	5 228	19 329	4 292
BP	51 936	21 308	55 825	23 737	73 147	33 440
CAM	16 087	0	11 714	0	13 890	5 562
CDGCapital	1 423	509	66	500	293	909
CDM	12 017	1 252	12 421	2 980	12 940	3 575
CFGGroup	406	5 591	601	5 526	614	7 198
CIH	10 514	7 097	9 874	10 280	12 511	13 588
CitiBank	2 601	1 302	3 203	903	3 051	1 365
FEC	5 465	1 500	5 639	1 500	5 206	6 109
LaCaixa	2 136	1 542	2 012	2 151	2 095	2 311
MediaFinance	0	0	0	0	0	0
Sabadell	785	1 537	942	1 465	587	1 272
SG	18 816	7 578	17 080	13 032	20 030	12 801
UMB	126	0	123	0	117	0
En millions	301 276	82 669	314 003	104 067	348 024	147 221

Source : Statistiques GPBM

Créances en souffrance :

En millions	2019	2020	Var	2021	Var
Créances en souffrance brutes sur SF	54	26	-52%	0	-100%
Créances en souffrance brutes sur la clientèle dont :	69 256	80 266	16%	84 412	5%
Total créances en souffrance	69 310	80 292	16%	84 412	5%
Taux de créances en souffrance=Créances en souffrance brutes/Crédits à l'économie	7,40%	8,21%	-0,8 pts	8,39%	+0,18pts

Source : Statistiques GPBM

Répartition des créances en souffrance sur les principaux acteurs :

En millions	2019	2020	2021
Al Barid Bank	212	282	340
ArabBank	547	534	533
AWB	12 614	14 878	15 485
Bank Al Amal	377	489	458
BOA	8 271	10 409	10 984
BMCI	6 510	6 670	6 806
BP	17 145	19 991	20 292
CAM	6 313	7 488	8 200
CDGCapital	11	12	11
CDM	3 520	4 108	3 624
CFGGroup	30	62	33
CIH	3 405	3 919	4 810
CitiBank	55	35	35
FEC	33	78	33
LaCaixa	26	26	26
MediaFinance	-	-	-
Sabadell	9	57	10
SG	9 798	10 847	12 378
UMB	381	381	354
Créances en souffrance brutes sur la clientèle	69 256	80 266	84 412

Source : Statistiques GPBM

IV.5. Cadre réglementaire et institutionnel de la BFI

En 1993, une réforme réglementaire, matérialisée par la promulgation de trois dahirs, permet l'émergence des marchés financiers modernes marocains :

- Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993, relatif à la Bourse des Valeurs ;
- Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété ;
- Dahir portant loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993, relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

Ces trois dahirs apportent des avancées fondamentales qui permettent la naissance d'une communauté de professionnels marocains spécialisés dans les marchés financiers. En particulier, naissent alors les premières sociétés entièrement spécialisées dans ces activités et qu'il est possible de considérer comme des embryons de banques d'affaires marocaines. La naissance d'entités spécialisées pousse, dans un second temps, les banques commerciales installées au Maroc à accorder un intérêt nouveau aux activités de marchés financiers, même si certaines d'entre elles voient en cette démarche un canal de financement concurrent à celui du circuit traditionnel de la banque de détail et d'entreprise (collecte des dépôts et octroi de crédits).

La naissance d'entités indépendantes ainsi que la création de filiales dédiées à ces métiers par les banques commerciales constituent, à la suite de cette rupture réglementaire, les bases du développement rapide et soutenu que les marchés financiers marocains connaissent depuis.

Parmi les principales avancées réglementaires en 1993, il convient de noter :

- L'obligation de ne pratiquer l'intermédiation à la Bourse de Casablanca qu'au travers d'entités séparées, dédiées à ce métier, et titulaires d'un agrément du Ministère des Finances : les sociétés de bourse. La loi impose des conditions à respecter pour l'obtention de l'agrément, ainsi que des conditions à respecter dans l'exploitation de ces sociétés, notamment de type prudentiel (niveau des fonds propres, dispersion des risques, ségrégation des actifs clients...) ou concernant les moyens humains et informatiques ;
- La démutualisation de la gestion de la Bourse des Valeurs, confiée à l'ensemble des parties prenantes du marché (banques, assureurs, etc.) ; • la définition des règles et procédures qu'une entreprise doit suivre pour se financer par le biais des marchés des capitaux (l'appel public à l'épargne notamment) ;
- La création des SICAV et Fonds Communs de Placement, véhicules pratiques et adaptés permettant aux petits épargnants de confier leur épargne à des gestionnaires professionnels, assujettis à des règles prudentielles et déontologiques. Ces véhicules, appelés OPCVM, sont également soumis à un agrément individuel du Ministère des Finances ;
- La création de l'autorité de contrôle et de régulation de ces marchés financiers ainsi que des professionnels qui y opèrent, du CDVM (actuel AMMC) ;
- et enfin, l'adoption de la loi n° 44-12 qui reprend les dispositions relatives à l'Appel Public à l'Épargne (APE) qui étaient contenues dans le Dahir portant loi 1-93-212 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne et les complète par une série d'améliorations destinées à répondre aux objectifs suivants : (i) introduire des mécanismes permettant de renforcer la sécurité et l'intégrité des opérations d'APE, (ii) améliorer la transparence du marché et (iii) instaurer une certaine souplesse du dispositif légal afin d'accompagner efficacement les évolutions du marché.

Par la suite, dans le milieu des années 1990, la direction du Trésor du Ministère chargé des Finances, avec l'aide de Bank Al-Maghrib, entreprennent une série de réformes réglementaires visant à moderniser le financement de l'Etat et à le convertir vers un financement de marché, c'est-à-dire par émission d'obligations ou bons du trésor libellé en dirhams et négociables entre intermédiaires et épargnants. Auparavant, le financement de l'Etat était opéré essentiellement au travers du système bancaire national (donc par l'intermédiaire du circuit dépôts-crédits, par le biais d'« emplois obligatoires »), ainsi que sous forme de dettes libellées en devises et enfin sous forme de crédits. Le basculement vers un financement domestique (intérieur), sous forme de valeurs mobilières constitue un catalyseur pour la création d'un marché obligataire national c'est-à-dire un marché de produits de taux, la bourse étant généralement réservée aux titres de propriété (actions). Les caractéristiques de ce marché obligataire, d'abord de titres de l'Etat puis de titres de sociétés privées, confèrent un atout important aux entités titulaires d'un agrément de banque pour en être les intermédiaires.

IV.6. Autorité de tutelle et de contrôle de la BFI :

L'Autorité Marocaine du marché des capitaux (AMMC)

L'AMMC est chargé de s'assurer de la protection de l'épargne investie en instruments financiers et de proposer à cette fin les mesures nécessaires.

A ce titre, elle contrôle que l'information devant être fournie par les entreprises ayant recours à des émissions de valeurs mobilières est établie et diffusée conformément aux textes en vigueur. Afin de renforcer la protection de l'épargne, l'AMMC contribue à la promotion de l'éducation financière des épargnants. Elle s'assure de l'égalité de traitement des épargnants, à la transparence et à l'intégrité du marché des capitaux et à l'information des investisseurs.

L'AMMC s'assure également du bon fonctionnement du marché des capitaux et veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives audit marché. L'AMMC doit également s'assurer du respect de la législation et de la réglementation en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

L'AMMC, dans la limite des prérogatives qui lui sont dévolues, représente le Maroc auprès des institutions internationales créées en vue de promouvoir la coopération internationale dans le domaine du contrôle du marché des capitaux. Elle est également amenée à assister le Gouvernement en matière de réglementation du marché de capitaux, qui la consulte sur les questions susceptibles d'impacter ce dernier. Il a également pour mission de s'assurer de l'équité, de la transparence et de l'intégrité des marchés d'instruments financiers.

En outre, l'AMMC exerce des attributions de contrôle en vérifiant le respect des dispositions légales et réglementaires par :

- Les sociétés de bourse ;
- Les établissements de gestion des OPCVM, les OPCVM eux-mêmes et leurs établissements dépositaires ;
- Les fonds de placement collectifs en titrisation, leurs établissements gestionnaires dépositaires et leurs établissements initiateurs ;
- Le dépositaire central Maroclear, les teneurs de comptes et les personnes morales émettrices ;
- Les organismes de placement en capital-risque et leurs sociétés de gestion ;
- Les personnes physiques ou morales soumises aux dispositions de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier ;
- Les personnes faisant appel public à l'épargne conformément aux dispositions de la loi n° 44-12 ;

-
- Les négociateurs, les compensateurs, les négociateurs-compensateurs, la société gestionnaire et la chambre de compensation ;
 - Les opérations de pensions, régies par la loi n° 24-01 ; 105
 - Certains titres de créances négociables, régis par la loi n° 35-94 ;
 - Les personnes habilitées visées par l'article 31 de la loi 43-12 relative à l'AMMC.
 - L'AMMC peut leur demander communication de tout document et renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission. L'AMMC est également habilitée à effectuer à tout moment des contrôles sur place et sur pièces auprès de ces personnes et de ces organismes.
 - Enfin, l'AMMC est dotée d'un pouvoir de sanction. En effet, dans le cas où elle vient à relever des pratiques qui constituent un non-respect :
 - D'une règle de pratique professionnelle se traduisant par des obligations matérielles clairement définies ;
 - D'une obligation de transmission d'information dont le contenu et les modalités sont clairement précisés.

L'AMMC est habilitée à prononcer à l'encontre des auteurs de ces pratiques une mise en garde ou un avertissement et/ou une sanction pécuniaire. Par ailleurs, l'AMMC peut initier des poursuites judiciaires selon la gravité des manquements.

Si les pratiques relevées constituent une infraction considérée comme plus lourde, l'AMMC est habilitée à prononcer à l'encontre des auteurs une sanction pécuniaire dont le montant est fonction de la gravité des manquements commis et en relation avec les avantages et les profits tirés de ces manquements. Notamment, si des profits ont été réalisés, la sanction ne peut excéder le quintuple desdits profits. Une sanction disciplinaire allant jusqu'à la proposition de retrait d'agrément peut également être prononcée en sus de la sanction pécuniaire.

Associations et groupements professionnelles en lien avec la BFI

- L'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB) est l'association professionnelle qui regroupe l'ensemble des sociétés de bourse qui opèrent sur le marché boursier marocain. Sa mission consiste donc à représenter ses membres auprès des autres acteurs du marché et des pouvoirs publics ;
- L'Association des Sociétés de gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM) est l'organisation professionnelle représentant les sociétés de gestion des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Elle regroupe aujourd'hui plusieurs sociétés de gestion adhérentes, et des membres experts : avocats, cabinet de comptabilité et d'audit, etc. ;
- L'Association Marocaine des Investisseurs en Capital (AMIC) est une association professionnelle dont la vocation est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs et des pouvoirs publics au Maroc et à l'international. L'AMIC compte 25 membres actifs. Les membres associés, conseillant et accompagnant les acteurs du secteur, sont au nombre de 23.

Pour la commodité de l'analyse, l'environnement de la banque de financement et d'investissement est présenté ci-après en distinguant les activités suivantes :

- Gestion d'actifs pour compte de tiers (essentiellement gestion d'OPCVM et accessoirement gestion de portefeuilles sous mandat) ;
- Marchés des capitaux (intermédiation et négoce sur le marché des actions et sur le marché des produits de taux) ;

-
- Finance d'entreprises (missions de conseil, transactions de fusions & acquisitions et financement par émission de valeurs mobilières) ;
 - Capital investissement (gestion de fonds de capital-risque, etc...).

Pour certaines activités, il n'existe pas d'association professionnelle ou de statistiques publiques. En général, les filiales dédiées qui pratiquent ces activités ne publient pas leurs comptes non plus, ce qui ne permet pas d'apprécier l'évolution globale desdites activités sur le marché marocain. En particulier, les données relatives aux activités de conseil en finance d'entreprises ne sont pas disponibles.

Les principaux intervenants dans les métiers de banque de financement et d'investissement au Maroc peuvent être regroupés en plusieurs catégories :

- Les filiales dédiées des banques universelles marocaines (y.c. les filiales des banques étrangères) ;
- Les entités indépendantes, présentes sur une partie ou sur la totalité des métiers de la BFI ;
- Certaines banques d'affaires internationales, ponctuellement mandatées pour certaines transactions spécifiques dans le métier de Corporate Finance (soit dans le conseil en fusions & acquisitions ou privatisations, soit dans les appels publics à l'épargne à caractère international) ;
- Certains cabinets de comptabilité, d'audit ou de conseil en stratégie, pour certaines opérations de conseil en fusions & acquisitions.

IV.7. Aperçu du marché boursier, de la dette privée et des OPCVM

1- Marché boursier

Evolution de l'indice MASI sur la période 2019-2021

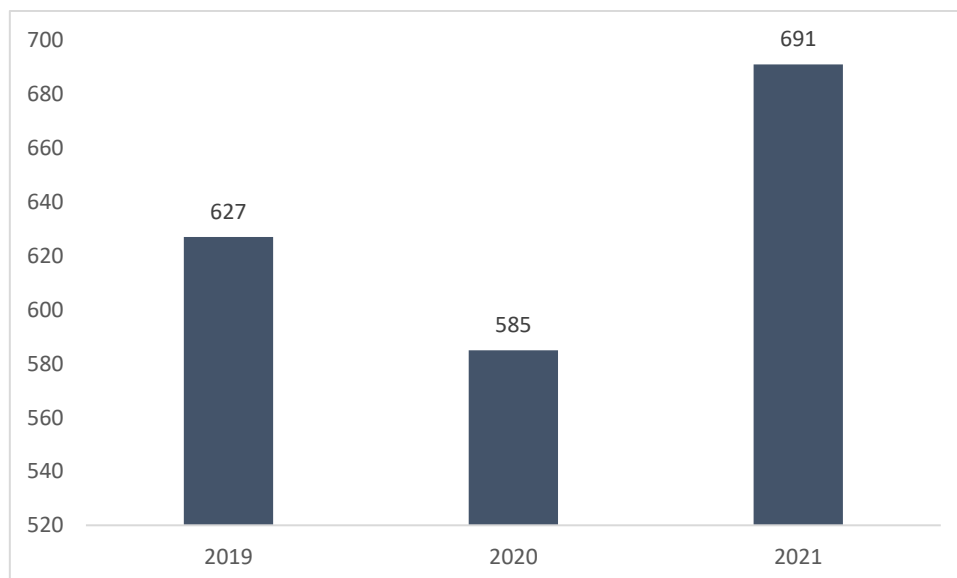


Source : Bourse de Casablanca

En 2020, l'indices MASI de la place casablancaise a baissé de 7,27% pour s'établir à 11 287. La capitalisation boursière a baissé de 7% pour atteindre un niveau de MAD 585 milliards. Cette baisse s'explique principalement par l'impact de la pandémie COVID-19

En 2021, l'indices MASI de la place casablancaise a progressé de 18,3 % pour s'établir à 13 358,32. La capitalisation boursière a progressé de 18% pour atteindre un niveau de MAD 691 milliards.

Capitalisation boursière



Source : Bourse de Casablanca
En Milliard de dirhams

En 2019, la capitalisation boursière est passée de MAD 582 milliards à fin 2018 à MAD 627 milliards à fin 2019, soit une hausse de 8%. Cette hausse est attribuable à l'effet prix.

En 2020, la capitalisation boursière est passée de MAD 627 milliards à fin 2019 à MAD 585 milliards à fin 2020, soit une baisse de 7%. Cette baisse est attribuable à l'effet prix, et ce malgré l'introductions en bourse de Aradei Capital.

En 2021, la capitalisation boursière est passée de MAD 585 milliards à fin 2020 à MAD 691 milliards à fin 2021, soit une hausse de 8%. Cette hausse est attribuable à l'effet prix.

Répartition de la Capitalisation boursière

	2018	2019	2020
Banque	35%	36%	33%
Télécommunication	21%	22%	22%
Bâtiment et Matériaux	12%	11%	11%
Agroalimentaire/Production	6%	6%	6%
Assurances	4%	4%	4%
Pétrole et Gaz	3%	4%	4%
Immobilier	2%	2%	2%
Electricité	4%	4%	4%
Mines	2%	2%	4%
Distributeurs	2%	2%	3%
Boissons	2%	1%	2%
Service de transport	2%	2%	3%
Autres	4%	4%	2%

Source : Bourse de Casablanca

En 2019, le Masi est essentiellement composé de sociétés opérant dans les secteurs de : banque, télécommunication et bâtiment avec respectivement 36%, 22% et 11%.

En 2020, le Masi est essentiellement composé de sociétés opérant dans les secteurs de : banque, télécommunication et bâtiment avec respectivement 33%, 22% et 11%.

2- Dette privée

Le marché de la dette privée, un des piliers du système financier national, en étant d'une part, une source de financement pour les deux sphères publique et privée et d'autre part, une alternative de placement pour les fonds de gestion et les investisseurs institutionnels, a connu une dynamique particulière, tirée principalement par les émissions des banques et des Entreprises et Etablissements Publics (EEP).

Le tableau ci-dessous présente les admissions de dette privée entre 2018 et 2020 :

En millions de dirhams	2018	2019	Var	2020	Var
Emprunts obligataires	24 445	24 350	0%	29 202	20%
TCN	44 609	62 688	41%	44 493	-29%
Total	69 054	87 038	26%	73 696	-15%

Source : Maroclear

A fin 2019, le marché primaire de la dette privée affiche une hausse de 26 % passant de MAD 69 milliards en 2018 à MAD 87 milliards en 2019, et cela essentiellement en raison de la hausse de 41% des émissions de Titres de Créances Négociables passant de MAD 44 milliards en 2018 à MAD 63 milliards en 2019.

A fin 2020, le marché primaire de la dette privée affiche une baisse de -15 % passant de MAD 87 milliards en 2019 à MAD 74 milliards en 2020, et cela essentiellement en raison de la baisse de -29% des émissions de Titres de Créances Négociables passant de MAD 63 milliards en 2019 à MAD 44 milliards en 2020.

Emprunts Obligataires

A fin 2019, les émissions d'emprunts obligataires privés sont restées stables par rapport à 2018, à MAD 25 milliards.

A fin 2020, les émissions d'emprunts obligataires privés ont progressé de +20% par rapport à 2019, passant de MAD 24 milliards à MAD 29 milliards.

Titres de créances négociables

Le tableau ci-dessous présente les émissions de TCN entre 2018 et 2020 :

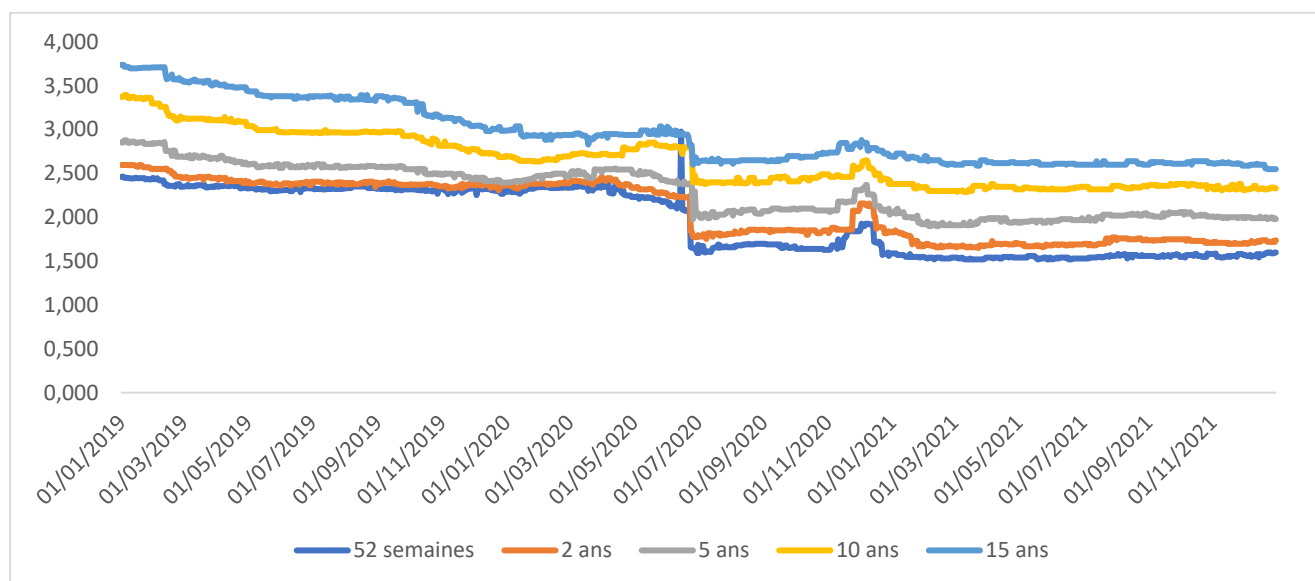
En millions de dirhams	2018	2019	Var	2020	Var
Billets de Trésorerie	2 612	3 313	27%	3 941	19%
Bons de Sociétés de Financement	5 327	10 041	88%	7 950	-21%
Certificats de Dépôt	36 670	49 334	35%	32 602	-34%
Total	44 609	62 689	41%	44 493	-29%

Source : Maroclear

A fin 2020, le volume global des émissions de titres de créances négociables s'établit à MAD 44 milliards en baisse de -29% par rapport à 2019 à MAD 63 milliards (MAD - 18 milliards).

Cette baisse a été remarquée au niveau des BSF et CD dont les montants émis en 2020 ont été inférieurs à ceux de 2019. Il est à noter que les Certificats de Dépôt représentent la part plus importante des montants émis au niveau des TCN (73% du total).

Courbe des taux de référence du marché secondaire



Source : CDG Capital

En 2020, les taux des bons du Trésor ont enregistré une baisse pour la totalité des maturités, cette baisse s'explique principalement par :

- Baisse du taux directeur passant de 2,25% à 1,5% (-25 pbs en mars 2020 et -50 pbs en juin 2020) ;
- La réussite de la levée de 3 milliards sur le marché financier international.

En 2021, les taux des bons du Trésor ont enregistré une baisse pour la totalité des maturités, cette baisse s'explique principalement par :

- L'absence d'alternative induit par la réduction de dette privée ;
- La poursuite de la politique expansionniste de Bank Al Maghrib de déficit de liquidité bancaire.

3- OPCVM

Actif net géré par les sociétés de gestion

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'Actif net géré par les sociétés de gestion par catégorie d'OPCVM sur la période 2019-2021 :

En milliards de dirhams	2019	2020	Var	2021	Var
OMLT	278	307	10%	325	6%
Monétaires	59	72	22%	81	12%
OCT	65	72	11%	75	4%
Actions	37	37	0%	47	27%
Diversifiés	29	31	7%	63	<100%
Contractuels	2	3	50%	2	-54%
Total	471	523	11%	593	13%

Source : ASFIM

A fin 2019, l'encours sous gestion des OPCVM a enregistré une hausse de 8% à MAD 471 milliards contre MAD 435 milliards en 2018. Ceci est expliqué par la progression de la majorité des catégories d'OPCVM, notamment les OMLT (59% du total) et les actions (8% du total) de 18% et cela malgré la baisse de 2% des OPCVM monétaires (13% du total) et de 4% des OCT (14% du total).

A fin 2020, l'encours sous gestion des OPCVM a enregistré une hausse de 11% à MAD 523 milliards contre MAD 471 milliards en 2019. Ceci est expliqué par la progression de la majorité des catégories d'OPCVM, notamment les OMLT (59% du total) de 10% et monétaires (14% du total) de 22%.

A fin 2021, l'encours sous gestion des OPCVM a enregistré une hausse de 13% à MAD 593 milliards contre MAD 523 milliards en 2020. Ceci est expliqué par la progression de la majorité des catégories d'OPCVM, notamment les OMLT (55% du total) de 6% et monétaires (14% du total) de 12%.

Nombre d'OPCVM

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'OPCVM sur la période 2018-2020 :

En nombre	2018	2019	Var	2020	Var
OMLT	154	161	+ 5 %	177	10%
Monétaires	92	61	- 34 %	96	57%
OCT	84	56	- 33 %	100	79%
Actions	59	92	+ 56 %	64	-30%
Diversifiés	50	98	+ 96 %	59	-40%
Contractuels	9	6	- 33 %	6	0%
Total	448	474	+ 6 %	502	6%

Source : ASFIM

V. Activité de CDG Capital

CDG Capital est issue de la filialisation des activités « Marché des Capitaux » du Groupe CDG. Dès sa création en 2006, la Banque a imprimé sa marque sur le paysage bancaire marocain et est devenue rapidement une banque de référence, adossée à un groupe institutionnel et acteur majeur dans l'économie marocaine.

CDG Capital a construit sa stratégie autour d'une mission structurante : être une banque d'affaires et d'investissement responsable, de premier rang, et au service du développement de l'économie nationale et de son marché financier.

CDG Capital offre à ses clients, particuliers ou corporate, émetteurs ou investisseurs sur les marchés de la dette et de l'action, des solutions adaptées, en termes de levée de capitaux, de financement, de gestion de risque et de placements diversifiés.

Aujourd'hui, après 16 années d'existence, CDG Capital est un acteur de référence et un opérateur reconnu sur les métiers¹⁹ suivants :

- Capital Market Services ;
- Investment Management ;
- Debt & Equity Finance.

En effet, CDG Capital jouit aujourd'hui d'une bonne position dans plusieurs activités :

- Acteur de référence dans les activités de Gestion d'Actifs ;
- Un des principaux intermédiaires en valeurs du Trésor (IVT) ;
- Un des principaux acteurs dans l'activité Dépositaire ;
- Expert reconnu dans le conseil en fusions-acquisitions, les financements structurés et les opérations d'émission d'actions et d'obligations.

¹⁹ Le Pôle Securities Services n'existe plus et ses composantes sont rattachés au pôle Capital Market Services

A partir du 18 octobre 2021, CDG Capital a adopté une nouvelle organisation qui s'appuie sur la convergence des métiers. Cette dernière vise le renforcement des capacités, tout en assurant le meilleur alignement des ressources avec les objectifs de développement.

La nouvelle structure des métiers de CDG Capital est présentée ci-après :

Organisation par métier de CDG Capital au 31.12.2021



Source : CDG Capital

V.1. Pôle Capital Market Services

a) Global Markets

La direction Global Markets a pour mission d'opérer les activités de marché pour le compte propre et pour le compte de tiers et d'optimiser la position de liquidité de la banque. Elle conçoit, conseille et vend à la clientèle les produits relatifs aux activités de marché et accompagne le développement du marché des capitaux.

La direction Global Markets est organisée en trois directions à savoir :

- Activités de marché - Compte propre & structuration ;
- Activités de marché – Flux ;
- Capital Market Development.

Compte Propre & structuration :

- Développer les capacités d'analyse des marchés et de lecture des risques à travers une veille fondamentale et quantitative du marché ;
- Opérer les investissements marché pour le compte propre de la banque ;
- Assurer la gestion de la trésorerie de la banque et des mandats dans les meilleures conditions de rentabilité et de risque.
- Concevoir et piloter la mise en place des nouveaux produits relatifs aux activités de marché pour répondre aux besoins spécifiques du compte propre et des clients.

Flux :

- Assurer la veille du marché des capitaux
- Commercialiser les produits et les solutions de couverture de taux et de change et assurer l'interface des clients sur les produits relatifs aux activités de marché ;
- Négocier et suivre l'exécution des mandats de conseil en stratégie de couverture des risques financiers ;
- Opérer les levées de fonds sur les marchés de capitaux pour le compte des émetteurs ;
- Animer le marché des bons du trésor et du change et couvrir les risques relatifs aux activités de taux et de change ;

Capital Markets Development :

- Développer les modèles quantitatifs et analytiques en soutien aux autres directions de Global Markets ;
- Contribuer à l'optimisation de l'infrastructure et à la mise en place de solutions agiles ;
- Poursuivre le développement de la plateforme destinée à porter les traitements analytiques.

Les principales réalisations en 2019 :

L'année 2019 s'est également caractérisée par le retour du Maroc, en novembre 2019, sur le marché financier international. Le Trésor marocain a, en effet, procédé à une levée d'un milliard

d'euros sous forme d'emprunt obligataire, à des conditions avantageuses ; ce qui reflète une perception positive du risque Maroc par les investisseurs étrangers.

Par ailleurs, le marché monétaire a connu un resserrement de liquidité sur toute l'année, avec un pic en mois d'Août où les injections de la Banque Centrale ont atteint 102 milliards de dirhams, à travers les avances à 7 jours. Pour sa part, le marché des changes a enregistré une baisse progressive de la surcote marché atteignant un plus bas historique (-2,2%), expliquée principalement par une diminution des flux imports.

Malgré ce contexte, l'année 2019 s'est traduite par une bonne tenue des portefeuilles taux et OPCVM, à travers une monétisation réussie des variations de la courbe, ainsi qu'un bon positionnement dans le placement des émissions de dette privée des opérateurs publics avec une part de marché de 41%. Sur l'activité market making, CDG Capital occupe la 2ème place dans le classement des Intermédiaires en Valeurs du Trésor (IVT).

Les principales réalisations en 2020 :

L'année 2020 a connu le déclenchement de la crise sanitaire COVID-19 qui a secoué le marché financier marocain, et nécessité une orientation expansionniste de la politique monétaire de Bank Al Maghrib, comprenant des injections de liquidités et des baisses du taux directeur. Les levées du Trésor ont par ailleurs fortement augmenté en 2020 vs. 2019 (+46%1 à 152,6 milliards de dirhams), en lien avec les besoins de financements nécessaires pour pallier les conséquences de cette crise. L'ampleur des besoins ont en effet nécessité également le recours aux marchés internationaux, avec de levées de 1 milliard d'euros (pour le remboursement d'une tombée en devise) et 3 milliards de dollars (pour le renflouement des réserves) en septembre 2020 et décembre 2020 respectivement.

Dans ce contexte marché, CDG Capital a réussi à monétiser le mouvement baissier de la courbe, et ce au moyen de repositionnements pertinents et opportuns de ses portefeuilles de tradings sur les différentes maturités d'exposition, ainsi que d'un maintien des efforts de market-making permettant des transactions efficaces de titres.

Avec le déclenchement de la crise, le marché de la dette privée a connu une période d'aversion au risque, avant de reprendre son dynamisme face à la hausse des besoins de financement de différents opérateurs, et l'amélioration des conditions de marché. CDG Capital a ainsi placé cinq émissions obligataires et deux titrisations en 2020. CDG Capital continue ainsi de confirmer son positionnement auprès des établissements publics, avec une part de marché de 41% sur le placement de leurs titres.

Les principales réalisations en 2021 :

- ✓ Deuxième IVT en 2021 ;
- ✓ Exécution d'opérations de couverture pour investissement en devise ;
- ✓ Accompagnement dans l'ajustement des couvertures de passif MAD/Devises ;
- ✓ Force de proposition et exécution d'opérations de placement en devises ;
- ✓ 1 émission obligataire et 1 titrisation placée en 2021.

B) Banking & Securities Operations

- ✓ Hausse des encours DAV suite à la domiciliation d'opérations exceptionnelles bancaires.

C) Asset Fund Services (AFS)

- ✓ Domiciliation de cinq nouveaux fonds OPCVM Groupe et cinq nouveaux fonds OPCVM hors Groupe
- ✓ Domiciliation d'un nouveau fonds OPCC – actif cible : 1 GDH

-
- ✓ Domiciliation de deux nouveaux fonds de titrisation – actif : 273 MDH
 - ✓ Domiciliation d'un nouveau fonds OPCI – actif 12 GDH
 - ✓ Domiciliation en cours de quatre nouveaux fonds OPCVM Groupe (1 fonds contractuel, 1 fonds actions, 1 fonds OCT et 1 fonds OMLT) et un nouveau fonds OPCVM hors Groupe (diversifié)
 - ✓ OPCI : offres pour la domiciliation de nouveaux fonds OPCI gérés par des SDG OPCI indépendantes
 - ✓ FPCT : offres pour la domiciliation de nouveaux fonds de titrisation pour un total de 1 GDH (Aswak Essalam : 500 MDH, SOFAC : 400 MDH, SNEP : 150 MDH)
 - ✓ OPCVM : deux nouveaux opcvvm Groupe
 - ✓ Centralisation de nouvelles émissions obligataires totalisant 9,5 GDH en 2021 (CAM : 4,6 GDH, ONCF : 2,5 GDH, SOFAC : 2 GDH, Label vie : 380 MDH ...)

V.2. Pôle Investment Management

L'activité Investment Management se situe aux premiers rangs de la gestion sous mandat et de la gestion d'actifs dans sa globalité au Maroc. Elle constitue le plus important investisseur sur les marchés financiers.

L'intervention de CDG Capital en matière de gestion d'actifs concerne principalement les aspects suivants :

a) Portfolio Management :

L'activité de Portfolio Management porte sur la gestion d'actifs pour compte de tiers : les actifs gérés sous mandat sont principalement constitués par les portefeuilles de clientèle institutionnelle et corporate.

Les principales réalisations en 2019 :

L'année 2019 a été marquée par l'obtention de la note « Excellent (mar) avec perspective stable », à CDG Capital pour la gestion sous mandats de ses Fonds Institutionnels. Cette distinction vient confirmer le positionnement de CDG Capital en tant que gestionnaire d'actifs institutionnels global, responsable et engagé.

En termes de réalisations, l'encours annuel sous gestion s'est renforcé de 11% à 137.9 milliards de dirhams à la faveur de l'évolution des conditions de marché.

Au plan commercial, la banque a été déclarée adjudicataire d'un appel d'offres pour la mise en place de la gestion des risques pour le compte d'une importante institution de gestion des retraites.

Les principales réalisations en 2020 :

L'année 2020 s'est caractérisée par un contexte de crise sanitaire sévère, ayant fortement impacté l'économie du Maroc. Les effets de cette crise sur le marché financier comprennent notamment une accentuation des besoins en financement du Trésor ainsi que le creusement du déficit de liquidité. Face à ce nouvel environnement, la banque centrale a procédé à l'assouplissement de sa politique monétaire, avec des baisses successives de son taux directeur, ainsi que l'alimentation du marché en cash. La courbe des taux a en conséquence connu une forte baisse, favorisant les levées à moindre coûts.

Les encours gérés par la direction Portfolio Management pour les mandats exposés sur la classe d'actifs obligataires ont ainsi profité de l'impact positif de la baisse des taux d'intérêts, ce qui a permis de compenser l'impact négatif de la crise, y compris sur la classe d'actifs actions.

L'encours annuel moyen se renforce de 5% en 2020 pour atteindre MAD140.3 milliards.

En plus de l'évolution favorable du marché obligataire en 2020, l'activité de gestion sous mandat a bénéficié de souscriptions importantes de la part de certains clients institutionnels.

Les principales réalisations en 2021 :

- ✓ Baisse de l'actif RCAR suite au transfert des titres exécuté en février 2021 (15 GDH).
- ✓ Négociation de la reconduction de la garantie CDG Capital du fonds PECULE FAR.
- ✓ Hausse des encours gérés pour les mandats exposés sur la classe d'actif Actions profitant ainsi de la performance positive du marché Actions en 2021.
- ✓ L'encours global des rachats clients s'élève à 4,8 GDH (hors transfert des titres CNOPS et RCAR) Vs un encours des souscriptions de 541 MDH.
- ✓ Clôture avec succès de la mission de conseil pour la mise en place d'une politique de management des risques financiers dans le cadre de l'activité de gestion des fonds de réserves de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) – Janvier 2021 –.
- ✓ Arrivée à échéance du mandat BARIDBANK en date du 17 octobre 2021.
- ✓ Création d'un nouveau mandat CNOPS ETUDIANTS TRESORERIE à travers une première souscription de 40 MDH en date du 16 septembre 2021.
- ✓ Réalisation d'une étude complète des scénarios de sortie d'un investissement PE.
- ✓ Démarrage des travaux d'études sectorielles pour le cadrage de la prospection des opportunités d'investissement PE.
- ✓ Accompagnement de plusieurs clients institutionnels dans l'élaboration de leur stratégie d'investissement sur le placement Immobilier.
- ✓ Négociations et restructurations de plusieurs contrats clients dans le cadre de la gestion immobilière.

b) Gestion OPCVM :

Cette activité est assurée par la société de gestion « CDG Capital Gestion », filiale de CDG Capital.

Au travers de cette filiale, la banque gère un actif important via une large gamme de fonds « OPCVM » couvrant toutes les classes d'actifs. CDG Capital Gestion constitue aujourd'hui une référence en matière de gestion d'actifs pour compte de tiers au Maroc.

Les principales réalisations en 2019 :

L'encours de fin de période des actifs sous gestion enregistre un léger repli de 2% à 68.8 milliards de dirhams. Pour sa part, l'encours annuel moyen des actifs sous gestion s'est apprécié de 4%, soutenu par l'élargissement de la base clientèle suite à la concrétisation de six nouvelles relations Corporate Grands Comptes et Institutionnels.

Les principales réalisations en 2020 :

L'encours sous gestion fin de période a évolué de 9% en 2020 pour atteindre 75,1 milliards de dirhams, avec une hausse de la collecte sur le segment institutionnel et corporate hors-groupe de 14% et 8% respectivement. L'encours moyen est quant à lui en stabilisation par rapport à 2019, et s'établit à 70 milliards de dirhams. La société de gestion a pu adjuger deux nouveaux fonds (obligataire et action) en 2020 pour un montant total de MAD 750 millions. Elle a par ailleurs noué plusieurs partenariats avec CDG Capital Bourse et deux grandes banques de la place pour la commercialisation de nouveaux fonds ouverts.

Les principales réalisations en 2021 :

- ✓ Elargissement de la base clientèle par 11 nouveaux clients.
- ✓ Réactivation d'anciens comptes clients
- ✓ Création de 8 nouveaux fonds (1 OMLT dédié + 2 fonds ouverts monétaire et OCT déposés chez ATW + 1 fonds actions + 1 fonds OCT + 2 fonds OMLT+ 1 fonds ISR (visé en 2022))
- ✓ Lancement en cours d'un fonds garanti
- ✓ Confirmation par Fitch Ratings, de la note Asset Manager nationale 'Excellent (mar)' de CDG Capital Gestion avec perspective stable.
- ✓ La gestion obligataire et diversifiée primée lors de la dernière édition des « Lipper Mena Market 2021 Fund award » à Dubai à travers les 3 fonds « CDG Rendement » , «CDG Multigestion» et "CDG Izdiyar" élus meilleurs fonds, dans leurs catégories respectives, sur une période de 10 ans.
- ✓ Attestation de maturité ISO 26000, niveau avancé, le plus élevé de l'échelle de notation VIGEO-EIRIS, suite à l'audit RSE mené en 2020

c) Global Risk Management

La direction « Global Risk Management » relevant du pôle Investment Management est abrogée depuis le 16 décembre 2021.

V.3. Debt & Equity Finance

La direction Debt & Equity Finance « DEFI » a pour mission de conseiller et d'accompagner les clients Corporate et Institutionnel dans leurs initiatives stratégiques et leurs besoins d'ingénierie financière sur le marché des capitaux, du bancaire, des projets ou sur la finance verte.

La DEFI est organisée en deux directions « Conseil, ECM et DCM » et « Financements bancaires, des projets et d'économie verte » dont les attributions sont les suivantes :

Direction « Conseil, ECM et DCM » :

- Détecter les opportunités d'affaires, en collaboration avec la direction Business Development et conseiller les clients sur leurs opérations stratégiques.
- Assurer la veille sur les évolutions des secteurs et les tendances du marché.
- Conseiller les clients sur les solutions de financement (émissions en capital, fusions/acquisitions et financement en dettes ou assimilés), en assurer le montage et piloter leur déploiement (origination, syndication et exécution) en coordonnant la contribution des métiers concernés.

Direction « Financements bancaires, des projets et d'économie verte » :

- Réaliser, superviser et sécuriser les opérations de financement et garantir leur bonne fin ;
- Repenser et renforcer les capacités de financement dans une logique de « Originate to Distribute » ;
- Contribuer à la détermination et l'exécution des stratégies commerciales des financements
- Préparer les recommandations sur les conditions de financement et contribuer à leur négociation avec les clients ;
- Arranger, structurer et co-financer et assurer le suivi des projets d'infrastructures et d'économie verte ;
- Assurer une veille active des tendances de marché des financements bancaires et de projets ainsi que de l'économie verte.

Les principales réalisations en 2019

1- Activité de financement bancaire :

En 2019, L'activité de financement bancaire (crédits) s'est traduite par la concrétisation d'un nouveau contrat de crédit corporate et le renouvellement des lignes de facilité de caisse pour les dossiers en cours. Parallèlement, plusieurs dossiers ont été présentés dans le cadre du Green Climate Fund.

2- Activité debt capital markets :

Dans le domaine des émissions de dette, l'entité Debt Capital Markets (DCM) a réalisé plusieurs missions d'accompagnement pour la levée de dette privée.

3- Activité de conseil et structuration :

Au plan des réalisations commerciales, plusieurs missions de conseil financier ont été conduites en 2019 pour le compte d'opérateurs publics et privés, portant notamment sur l'accompagnement dans la mise en place de la stratégie de financement, sur la restructuration financière et revue de montage institutionnel, ou encore sur l'accompagnement dans le cadre de cession d'Actifs.

Les principales réalisations commerciales en 2020

1- Activité de financement bancaire :

En 2020, L'activité de financement bancaire (crédits) s'est traduite par l'accompagnement de divers acteurs économiques publics et privés dans le contexte de crise sanitaire, à travers l'étude et la proposition de diverses solutions de financement.

3- Activité de conseil et structuration :

Au plan des réalisations commerciales, plusieurs missions de conseil financier ont été conduites en 2020 pour le compte d'opérateurs publics et privés, portant notamment sur l'accompagnement dans la définition et exécution de la stratégie de financement.

La Direction a conseillé et structuré le 1er emprunt obligataire assorti à la garantie du Fonds de Garantie des Etablissements Publics (FGEEP), et ce pour un montant de 2 milliards de dirhams.

Par ailleurs, CDG Capital a procédé en 2020 à la co-structuration d'un fonds de garantie (sous forme d'un FPCT synthétique) pour le compte d'un acteur industriel majeur permettant de faciliter l'accès de ses fournisseurs éligibles aux financements nécessaires. Le montage a été réalisé en partenariat avec Finéa.

Les principales réalisations en 2021 :

- ✓ Lancement du Fonds Damane Tamayouz, 1er fonds de titrisation synthétique destiné au financement de l'écosystème OCP ;
- ✓ Elargissement des discussions sur le financement des PME's dans le cadre d'écosystèmes de grands donneurs d'ordres ;
- ✓ Accompagnement de l'ONCF dans le cadre de son projet de réforme institutionnelle et dans les travaux de finalisation de son contrat de programme ;
- ✓ Positionnement sur les crédits garantis par le Fonds de Garantie des Etablissements et Entreprises Publics (FGEEP) ;
- ✓ Consolidation de l'offre de crédit à travers :
 - L'élargissement des enveloppes de crédit court-terme en vue de consolider notre positionnement sur les grands corporates privés ;
 - Le développement en cours d'un cadre de financement des marchés à travers (i) le développement d'une offre « confirming », notamment avec OCP, et (ii) l'étude de la mise en place d'une offre conjointe avec Finéa.
- ✓ Production de crédit soutenue de l'ordre de 950 MDH dont 150 MDH avec le groupe ;

-
- ✓ Signature de deux mandats de conseil pour le placement d'un montant global de 7GDH auprès des EEP ;
 - ✓ Signature de deux mandats de conseil d'un montant global de 1,5MDH auprès du groupe.

VI. Evolution de l'activité de CDG Capital

VI.1. Crédit à la clientèle

L'évolution des crédits par type de clientèle sur la période 2019- 2021 se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2019	2020	Var	2021	Var
Crédits de trésorerie et à la consommation	25 247	201 506	ns	339 633	69%
Crédits à l'équipement	358 999	325 688	-9%	790 182	143%
Autres crédits (dont crédits immobiliers)	2 319	218 749	ns	8 050	-96%
Créances sur la clientèle	386 565	745 943	93%	1 137 865	53%

Source : CDG Capital SA - comptes sociaux & Statistiques GPBM

Au 31 décembre 2020, l'encours net comptable des créances sur la clientèle s'inscrit en hausse de 93% à MAD 746 millions, tirée principalement par la nouvelle production de crédits de trésorerie (+ MAD 150 millions) et la réalisation d'opérations de pensions reçues pour MAD 218 millions.

Au terme de l'exercice 2021, l'encours net comptable des créances sur la clientèle progresse de 53% à MAD 1,1 milliard, une croissance tirée principalement par l'effet de la nouvelle production de crédits à l'équipement et des financements de trésorerie, atténuée par l'absence d'opérations de pensions reçues avec la clientèle au 31/12/2021.

L'encours des crédits à l'équipement évolue de 143% à MAD 790 millions, intégrant principalement une nouvelle production à hauteur de MAD 500 millions.

VI.2. Dépôts de la clientèle

L'évolution des dépôts par type de produits sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2019	2020	Var	2021	Var
Comptes à vue créditeurs	754 660	741 004	-2%	1 055 785	42%
Dépôts à terme	513 831	571 028	11%	767 490	34%
Autres comptes créditeurs	237 523	254 472	7%	845 675	232%
Dépôts de la clientèle	1 506 015	1 566 504	4%	2 668 951	70%

Source : CDG Capital SA - comptes sociaux

Au 31 décembre 2020, les dépôts de la clientèle progressent dans l'ensemble de 4% à MAD 1 567 millions, intégrant pour l'essentiel la hausse de 11% à MAD 571 millions des dépôts à terme suite à de nouvelles collectes et la baisse de 2% à MAD 741 millions des comptes à vue créditeurs.

A fin décembre 2021, l'encours des ressources de la clientèle s'affiche en augmentation de 70% à MAD 2,7 milliards, tirée par la hausse des comptes à vue et à terme de respectivement 42% et 34%, de même que la réalisation d'opérations de pension livrée (logée au niveau du poste « Autres comptes créditeurs ») pour MAD 548 millions contre MAD 217 millions à fin 2020.

L'évolution du solde des comptes à vue dépend des opérations initiées par la clientèle (versements, retraits, virements émis et reçus, etc.).

Le poste « autres comptes créditeurs » est composé des éléments suivants :

- Des pensions livrées avec la clientèle ;
- Des provisions pour saisies-arrêts.

VI.3. Créances sur les établissements de crédit et assimilés

L'évolution des créances sur les établissements de crédit et assimilés sur la période 2019-2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En milliers de dirhams	2019	2020	Var	2021	Var
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	715 355	658 534	-8%	527 583	-20%
<i>Part de marché</i>	1,30%	1,23%	-0,07 pts		
A vue	171 252	135 616	-21%	153 268	13%
A terme	544 103	522 918	-4%	374 316	-28%

Source : CDG Capital SA - Comptes Sociaux & Statistiques GPBM

Au 31 décembre 2020, l'encours des créances sur les établissements de crédit recule dans l'ensemble de 8% s'établissant à MAD 659 millions contre MAD 715 millions au 31 décembre 2019. Cette baisse concerne à la fois les créances à vue et les créances à terme, dont les encours ont diminué respectivement de 21% et 4% pour s'établir respectivement à MAD 136 millions et MAD 523 millions.

Au 31 décembre 2021, l'encours des créances sur les établissements de crédit s'inscrit en baisse de 20% à MAD 528 millions contre MAD 659 millions à fin décembre 2020. Cette évolution intègre l'effet compensé de la hausse de 13% à MAD 153 millions des comptes à vue et de la baisse de 28% à MAD 374 millions des créances à terme.

VI.4. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

CDG Capital fait appel au marché interbancaire afin de mobiliser des ressources financières essentiellement sur des maturités de courtes durées.

L'évolution des dettes envers les établissements de crédit sur la période 2019-2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En milliers de dirhams	2019	2020	Var	2021	Var
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 310 291	4 660 148	41%	5 989 727	29%
Part de marché					
A vue	1 533 339	2 767 798	81%	2 896 515	5%
A terme	1 776 951	1 892 349	6%	3 093 213	63%

Source : CDG Capital SA – comptes sociaux

Au 31 décembre 2020, l'encours des dettes envers les établissements de crédit évolue de 41%, atteignant MAD 4 660 millions vs MAD 3 310 millions à fin décembre 2019. Cette hausse fait suite à un recours plus important de la banque aux instruments à vue et à terme du marché interbancaire pour couvrir ses besoins en refinancement dans un contexte de liquidité bancaire soutenu par les injections de la Banque Centrale.

Au 31 décembre 2021, l'encours des dettes contractées auprès du système bancaire s'accroît de 29% pour s'établir à près de MAD 6 milliards. Cette évolution est liée à la hausse des besoins de la banque en refinancement induits par la croissance des emplois en crédits et en titres, dans un contexte de marché marqué par la poursuite par la Banque Centrale d'une politique monétaire accommodante.

VII. Informations environnementales et sociales de CDG Capital

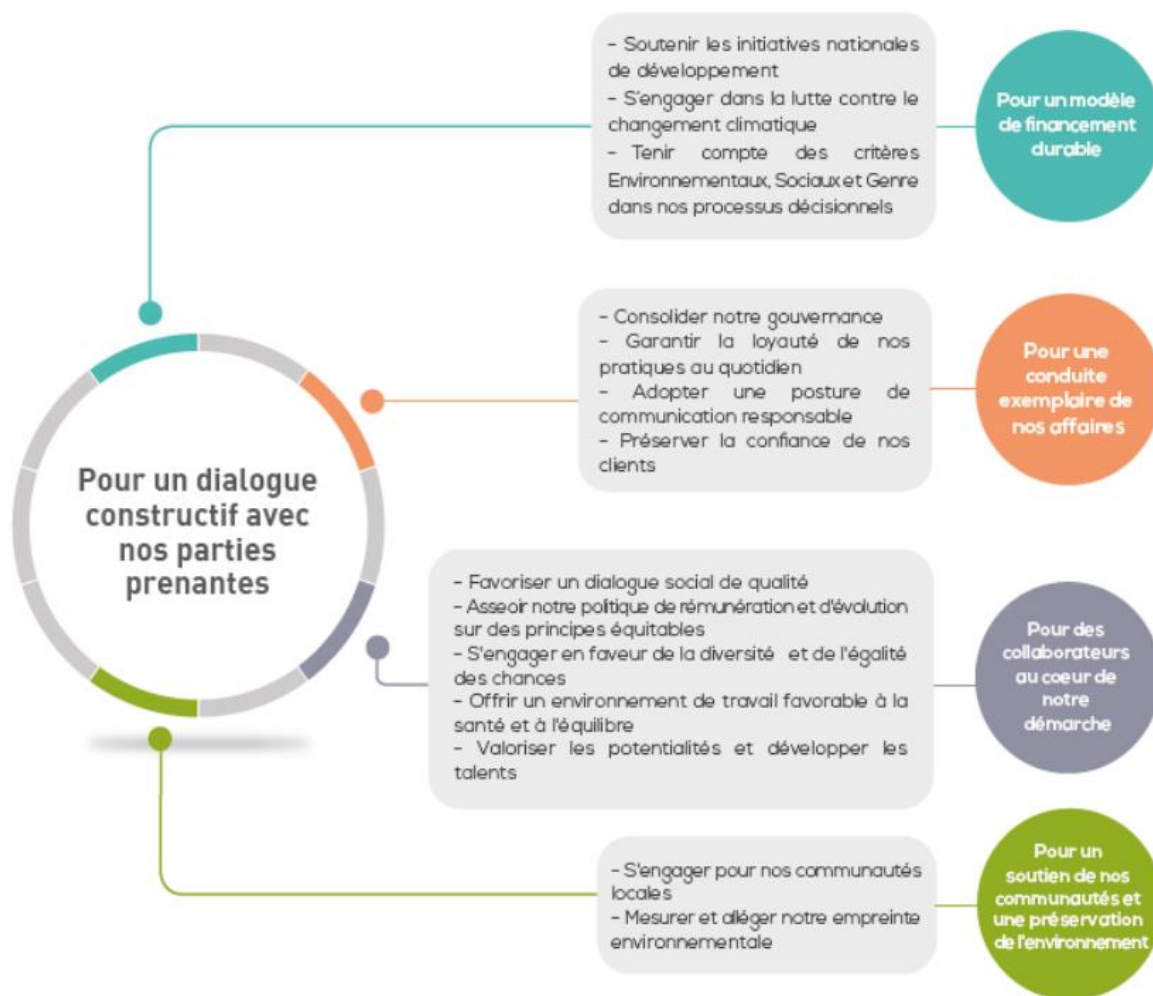
VII.1. Politique RSE de CDG Capital

La politique RSE de CDG Capital, a été construite sur une approche participative et collaborative avec l'ensemble de ses parties prenantes, internes et externes.

Cette politique RSE découle d'une analyse de matérialité faisant ressortir 15 enjeux prioritaires pour 2021. CDG Capital a pris soin, lors de ce processus, de questionner sa contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable de l'ONU et a pris pour cadre de référence la norme internationale ISO 26000. Un benchmark national et international a donné lieu à l'identification d'une centaine d'enjeux du secteur financier. Un croisement avec une revue documentaire, l'ISO 26000 et un diagnostic réalisé par un tiers expert a permis de retenir les 15 enjeux potentiellement pertinents. Dans le même temps, CDG Capital a identifié les parties prenantes avec lesquelles elle entretient un haut degré de relation.

Ces 15 enjeux ont été soumis à une sélection par un Comité Projet constitué de référents des différents métiers d'une part et par le Comité Exécutif d'autre part.

Au total, 17 responsables se sont exprimés sur l'importance de ces enjeux au regard de la stratégie de CDG Capital et du niveau d'impact sur sa performance économique, environnementale et sociale. En parallèle, une large consultation en ligne des collaborateurs a été menée. En externe, divers fournisseurs, clients, experts et représentants de la société civile ainsi que l'actionnaire ont répondu présents à la sollicitation. Une évaluation des attentes des autorités de régulation et du GCF (Green Climate Fund) a complété ce dispositif de consultation externe. Cette analyse de matérialité a permis de prioriser 15 enjeux s'articulant en 4 grands axes, soutenus par un enjeu transversal.



Source CDG Capital

VII.2. Evaluation de la maturité RSE

Après avoir défini les grandes lignes de sa politique RSE en 2018, CDG Capital a procédé au lancement, en juillet 2020, d'une mission d'évaluation de sa maturité RSE, confiée au cabinet VigeoEiris.

Cette mission a couvert CDG Capital ainsi que ses deux filiales CDG Capital Bourse et CDG Capital Gestion, et revêtait un objectif double : (i) identifier les forces et les faiblesses du dispositif RSE de CDG Capital, ainsi que (ii) le niveau de maîtrise des enjeux y afférent, par rapport au secteur.

L'audit mené par le cabinet Vigeo-Eiris s'est articulé autour de la norme ISO 26000, permettant ainsi d'orienter la démarche autour de 7 thématiques majeures : les Droits de l'Homme, les Relations et Conditions de Travail, l'Environnement, la Loyauté des Pratiques, les Questions relatives aux Consommateurs, les Communautés et le Développement local, et enfin la Gouvernance.

Cette évaluation repose également sur trois piliers majeurs : la pertinence des politiques (visibilité, d'exhaustivité et de portage), la cohérence de leur déploiement (processus, moyens et reporting) et l'efficacité des résultats (indicateurs et avis des parties prenantes). Enfin, et pour compléter ce processus d'évaluation, le cabinet a réalisé une analyse documentaire approfondie, d'entretiens individuels avec le management et d'entretiens collectifs avec les collaborateurs et les délégués

du personnel. A l'issue de cette mission, chacune des trois entités auditées a obtenu une attestation de maturité RSE « ISO 26000 » avec un niveau « Avancé », le niveau le plus élevé de l'échelle de notation de l'agence internationale Vigeo-Eiris, leader du rating social.

Cette attestation vient ainsi récompenser les collaborateurs de CDG Capital, qui veillent au quotidien à créer de la valeur partagée. Elle conforte également CDG Capital dans sa position de Banque responsable et engagée dans le déploiement de sa politique RSE, la déclinaison effective des enjeux qui en découlent et la concrétisation de bon nombre de projets RSE.

VII.2. Responsabilité sociale et environnementale

1- Dialogue constructif avec les parties prenantes

Dans le cadre de sa politique RSE, CDG Capital s'inscrit, dans une démarche de dialogue constructif avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Pour maintenir un dialogue continu avec ses parties prenantes, CDG Capital a adopté une communication plus renforcée, et ce notamment grâce à l'adoption d'outils technologiques adaptés.

CDG Capital a ainsi pu respecter ses engagements auprès de l'ensemble de ses partenaires, tout en maintenant le même niveau de qualité et en respectant les plannings définis initialement.

2- Soutenir les initiatives nationales de développement

Le Maroc a adopté une Stratégie Nationale de Développement Durable ambitieuse, dotée de plans sectoriels dédiés à la création de valeur et au financement durable de notre économie.

A travers des financements pensés en relais au marché de capitaux, CDG Capital, aux côtés de partenaires publics et privés, œuvrent à apporter son concours à la réalisation de cette stratégie.

CDG Capital se positionne ainsi comme partenaire privilégié de l'ensemble des acteurs de la sphère publique, qu'il s'agisse d'entreprises, d'établissements, d'autorités ou encore d'instances de gouvernance.

CDG Capital structure, à travers sa banque d'affaires, des opérations financières et fournit des financements sous forme de prêts et de garanties dans les principaux secteurs suivants :

- Les infrastructures de base : notamment les ports, les voies ferrées, les aéroports, la production d'eau, la production d'électricité d'origine conventionnelle, la distribution d'eau et d'électricité, les infrastructures de communication, les réseaux routiers ;
- Les infrastructures urbaines : notamment les tramways, les bus, les infrastructures liées à la santé et à l'éducation ;
- L'économie verte : dont les solutions d'énergie renouvelable, les technologies d'énergie propre et de réduction de la consommation énergétique, les réseaux d'irrigation, la collecte et le traitement des eaux usées et déchets ;
- Le tissu productif : soit les entreprises de droit marocain, créatrices de valeur ajoutée et opérant dans les secteurs de l'agroalimentaire, l'industrie ou les activités liées aux infrastructures...

Ces services sont proposés aux opérateurs publics et institutionnels et aux entreprises privées qu'elles soient industrielles, de services ou dédiées à un projet.

3- Accompagnement des régions

Dans le cadre de la régionalisation avancée, CDG capital accompagne cette dynamique à travers une offre globale du Groupe CDG en faveur du déploiement des Programmes de Développement Régional impliquant également d'autres filiales comme Novec et MedZ.

Cette offre de services comprend toutes les expertises techniques et financières clés permettant d'adresser l'ensemble des besoins des régions. Cet accompagnement comprend également une offre propre de structuration des montages juridico-financiers des projets et de recherche d'opérateurs en faveur des Agences Régionales d'Exécution des Projets (AREP) et des Sociétés de Développement Régional (SDR). Cette offre spécifique couvre toute la chaîne de valeur, de la

réflexion en amont sur la stratégie de financement du plan de développement régional à la mobilisation du financement par la recherche d'opérateurs ou en dette, en passant par le schéma juridico-financier et la structuration du financement de projet.

4- Investissement de l'Épargne Institutionnelle dans les secteurs clés de l'économie nationale

En tant que leader des métiers de la gestion d'actifs, CDG Capital est un des principaux investisseurs en dette publique. A travers ses fonds gérés, CDG Capital est un investisseur actif et significatif en bons du Trésor et autres instruments de dette auxquels l'Etat a recours. Ces mêmes fonds sont également actifs sur la dette des établissements publics à travers des placements importants en dette obligataire émises par ces agences et offices de l'Etat, contribuant ainsi indirectement à l'effort de financement des infrastructures nationales.

Ainsi, CDG Capital participe régulièrement aux émissions de dette privée émises par les principaux Etablissements et Entreprises Publiques. CDG Capital participe également au financement de l'économie nationale à travers l'investissement de l'épargne institutionnelle sur les marchés financiers, en Immobilier et en Private Equity :

- Prise de participation dans les sociétés cotées et non cotées permettant de financer leur développement, croissance et création d'emploi ... ;
- Financement de projets d'infrastructures et prise de participation dans des projets à dimension socioculturelle (ex. Universités privées).
- Investissements pour le compte de clients Institutionnels sur le marché d'immobilier professionnel, sur les zones offshores et sur les grands projets urbains. A ce titre, CDG Capital accompagne ainsi ses clients dans le déploiement de leur stratégie Immobilière en réalisant pour leur compte des acquisitions d'envergure sur des projets structurants qui permettent de promouvoir la destination Maroc tout en créant de des emplois direct et indirect.

5- Un nouveau mécanisme de financement des PME

Animée par sa vocation de soutien à l'économie nationale et de promotion de modèles de financement durable, CDG Capital a enrichi son offre en l'élargissant au financement de PME dans le cadre d'écosystèmes de donneurs d'ordre de premier plan. Consciente de l'importance de la relation donneur d'ordre-PME pour assurer la croissance et les emplois, CDG Capital a accompagné la conception, la structuration et la création du fonds de garantie Damane Tamayouz d'un acteur industriel, en partenariat avec Maghreb Titrisation. Ainsi, grâce à la mise en œuvre de la titrisation synthétique, l'objet est de couvrir le risque de contrepartie pris sur le portefeuille des entreprises de l'écosystème. Il s'agit d'un changement de paradigme qui facilite aux fournisseurs l'accès aux financements, grâce à une lecture risque différenciée, basée sur l'information fournie par le donneur d'ordre, par opposition à une lecture bilancielle simple. A terme, ce nouveau mécanisme va permettre une véritable ouverture du marché des capitaux au profit des PME.

6- S'engager dans la lutte contre le changement climatique

Les impacts du changement climatique sur la chaîne de valeur des entreprises sont nombreux, faisant de ce phénomène un défi majeur pour notre pays.

▪ A) Accreditation Green Climate Fund (GCF)

En 2017, CDG Capital a obtenu l'accréditation du GCF en tant qu'intermédiaire financier pour la mise en œuvre de financements verts. Grâce à cette accréditation, CDG Capital est habilitée par le GCF à lui présenter, en vue d'un co-financement ou co-investissement, des projets d'atténuation

et d'adaptation aux changements climatiques en ligne avec la NDC (National Determined Contribution) du Maroc.

Afin de soutenir cet engagement et accompagner sa mise en œuvre, CDG Capital a assuré la tenue d'une formation sur les critères d'investissement du GCF à l'attention de ses collaborateurs et des membres du COMEX.

- **B) Financement de la première station de dessalement d'eau de mer**

En 2018, CDG Capital a participé, dans le cadre d'un partenariat public-privé, à la structuration et au financement de la première station de dessalement d'eau de mer au Maroc, mobilisant un montant de près de 4 milliards de dirhams.

Ce projet constitue un modèle à l'échelle nationale de projet d'adaptation au changement climatique. En effet, cette station va permettre d'assurer le service public de distribution d'eau potable dans une région à fort développement économique et social tout en stimulant l'emploi et l'approvisionnement local. Elle garantira également un apport constant en eaux d'irrigation assurant ainsi le maintien d'une activité agricole à forte valeur ajoutée.

Fin 2021, la station a procédé à des tests concluants en vue du lancement des opérations au début de l'année 2022.

- **C) Cercles de réflexions autour du développement durable**

CDG Capital participe activement à des cercles de réflexion autour de thématiques relatives au développement durable. En effet, CDG Capital a pris part à plusieurs initiatives organisées par des think tanks et des coalitions de premier rang, composés d'acteurs financiers engagés en faveur du climat et du développement durable

- **D) International Development Finance Club (IDFC)**

L'International Development Finance Club (IDFC) est un réseau de 26 banques de développement nationales, régionales et bilatérales. Créé en 2011, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) en est membre fondateur et CDG Capital un de ses Sherpas.

Les membres de ce club travaillent activement à mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les agendas de l'Accord de Paris, à travers la promotion des investissements de développement durable à travers le monde.

En 2021, CDG Capital a participé au sein de l'IDFC au lancement d'une étude qui vise à concevoir un cadre conceptuel de mise en place des ODDs (objectifs de développement durable) au sein des institutions du club ainsi que les outils de cartographie et de mesure d'impact y afférents. Ainsi, au-delà de la mesure des volumes de financement des activités en lien avec les ODDs, il est important de tenir compte des besoins des bénéficiaires, mesurer concrètement l'impact et la contribution tout en minimisant les externalités négatives générées par les projets.

Durant la COP 26, CDG Capital s'est réuni aux côtés des autres membres de l'IDFC pour célébrer les 10 ans du club, une décennie d'engagements et de travail acharné pour aligner la finance sur l'accord de Paris et les ODD. Ces réalisations ont été retracées dans un rapport reprenant l'ensemble des actions collectives des membres tout en ouvrant de nouvelles perspectives au club.

7- Tenir compte des critères Environnementaux, Sociaux et Genre dans les processus décisionnels

Dans le cadre de l'étude des dossiers de financement GCF, la prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans les décisions de financement revêt une importance capitale chez CDG Capital. Aussi, et afin d'éviter, de réduire et dans certains cas compenser les effets négatifs des projets sur les populations et l'environnement, CDG Capital mets en œuvre les diligences qui s'imposent.

Ces dernières s'appuient sur un processus rigoureux d'évaluation des risques, de mesure et de suivi des impacts environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie du projet. Elles prennent également en considération l'approche genre dans le but d'assurer une meilleure équité socio-économique entre les hommes et les femmes au niveau des projets financés.

L'identification des risques environnementaux, sociaux et genre se fait en concertation avec le client, et induit la définition d'un plan d'actions correctif. Ces éléments font également l'objet d'une présentation au Comité de Crédit de la banque pour décision collégiale

Durant l'étude du projet et pour accompagner l'identification des risques environnementaux, sociaux et genre, les collaborateurs impliqués bénéficient de formations dédiées : possibilité de faire appel à des expertises spécialisées internes (Direction Développement Durable) ou externes (assistance technique).

Enfin, un suivi rapproché est opéré par les équipes métiers lorsque l'impact environnemental et/ou social d'un financement de projet est jugé « modéré » à « élevé ». Ce contrôle est réalisé tout au long de la durée de vie du projet grâce à des rapports d'avancement fournis par le client.

8- Circulaire Bank Al Maghrib

En mars 2021, la circulaire relative à l'intégration des risques environnementaux et des risques climatiques dans le processus de décision des banques voit le jour. Elle s'applique aux établissements de crédits, leurs filiales et entités contrôlées.

Pour bien identifier les actions de mise en conformité, CDG Capital participe au programme de travail, lancé par Bank Al Maghrib sur la gestion et la supervision des risques climatiques. Une série de webinaires techniques sont ainsi prévus sur les aspects liés à l'évaluation et la modélisation des risques climatiques courant 2022.

Cette circulaire couvre les éléments suivants :

- Identification des risques financiers liés au climat et à l'environnement au niveau du bilan, du financement, du placement, et de l'investissement ;
- Evaluation des risques encourus à court, moyen et long terme et estimer leurs impacts ;
- Inclusion des covenants liés à des exigences environnementales dans le cadre des projets et transactions et en assurer le suivi ;
- Mise en place un plan d'action pour atténuer les risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- Estimation et contrôle de l'empreinte environnementale au niveau du portefeuille, titres ou autres actifs ;
- Adoption d'un programme de formations et de sensibilisation sur les enjeux climatiques et environnementaux au profit du top management et des collaborateurs ;
- Publication des pratiques et performances en matière de gestion des risques financiers liés à l'environnement ;
- Transmission à BAM de reporting périodiques.

9- Formations Environnementales et Sociales

A- Au profit des clients

Dans un objectif de sensibilisation de son écosystème et afin de renforcer son engagement envers ses partenaires, CDG Capital a organisé une journée de formation sur les enjeux des Risques Environnementaux et Sociaux (RES) au profit d'une partie de ses clients. Ces derniers ont ainsi été sensibilisés sur l'importance de la prise en compte des risques environnementaux et sociaux

dans les projets, sur les outils d'évaluation, de mesure et de suivi des RES, mais également sur la législation marocaine en termes d'environnement ainsi que sur les normes de performances internationales (SFI).

B- Au profit des collaborateurs

Les métiers impliqués dans le cycle des projets finance climat bénéficient régulièrement de formations environnementales et sociales. Ces formations ont pour objectif de doter nos collaborateurs des connaissances nécessaires à l'identification, l'évaluation et la gestion adéquate des impacts environnementaux et sociaux, pendant le cycle de vie d'un projet, en tenant compte des exigences légales, des normes internationales et des meilleures pratiques industrielles.

Les équipes de CDG Capital en charge du Développement Durable ont pu bénéficier d'une formation sur l'Analyse des Risques Environnementaux et Sociaux (ARES) dispensée par l'UNEP-FI.

Réalisée par des professionnels et des experts des institutions membres de l'UNEP-FI, la formation ARES s'est déroulée sur une durée de trois semaines, et a couvert les domaines suivants : la Finance Durable, la classification des Risques, l'identification des Risques Environnementaux et Sociaux, leur évaluation, et leur gestion.

10- Consolider la gouvernance

Les meilleures pratiques internationales en termes de gouvernance dictent CDG Capital d'aller encore plus loin dans l'indépendance de son conseil d'administration et l'intégration de la RSE à l'ordre du jour des différents conseils et comités. La performance des dirigeants, garants de cette démarche, s'appréciera à l'aune de critères globaux, à la fois financiers et extra-financiers.

11- Garantir la loyauté des pratiques au quotidien

CDG Capital veille au respect des règles d'intégrité, de loyauté des affaires et de transparence. En effet, en tant que banque responsable et tiers de confiance, nous portons une attention particulière aux risques potentiels de conflits d'intérêts, de délits d'initiés et de blanchiment d'argent.

Les équipes de CDG Capital agissent quotidiennement dans le respect d'engagements éthiques et déontologiques, couvrant des sujets aussi importants que la protection des données personnelles de nos parties prenantes, l'obligation de confidentialité et de transparence, la lutte contre la corruption....

12- Adopter une posture de communication responsable

La communication responsable est l'un des enjeux stratégiques sur lesquels repose la politique RSE.

En effet, CDG Capital s'engage, envers l'ensemble de ses parties prenantes, à adopter une communication plus sensible aux enjeux extra-financiers et à prendre ainsi ses responsabilités dans un contexte de transition écologique.

Ainsi et conformément aux standards internationaux, CDG Capital communique de manière transparente sur ses sujets matériels, allant de la gouvernance aux dilemmes rencontrés dans le cadre de ses activités. L'ensemble de nos progrès sont également étayés par des indicateurs dédiés.

En effet, et au-delà des informations financières publiées régulièrement, CDG Capital s'est engagée à informer ses parties prenantes sur ses performances extra-financières, notamment en publiant des rapports d'activité et de responsabilité depuis 2020.

A travers une communication responsable, CDG Capital s'engage à accompagner les nouveaux enjeux sociétaux en mettant notre créativité au service d'une société plus durable

13- Préserver la confiance des clients

CDG Capital attache une importance particulière à la qualité de sa relation client. Aussi, elle continue à les conseiller et les orienter vers les produits et services idoines répondant à leurs besoins, et ce de manière totalement indépendante et dénuée de conflit d'intérêt.

14- Favoriser un dialogue social de qualité

CDG Capital a réussi à instaurer un véritable dialogue avec ses parties prenantes, en particulier avec les représentants du personnel. Il s'agit pour la banque d'aller au-delà des obligations réglementaires, en favorisant des échanges de qualité qui répondent aux intérêts des différentes parties. Ces dernières années, de tels échanges ont permis de compléter son offre d'avantages sociaux à la faveur d'un climat social stable.

15- Asseoir la politique de rémunération et d'évolution sur des principes équitables

En matière de rémunération et d'évolution, CDG Capital poursuit l'équité interne sans discrimination de quelque nature que ce soit, avec une attention particulière à l'égalité homme / femme.

Lors des recrutements, CDG Capital appuie ses offres salariales sur une grille définie en fonction du marché, du niveau d'études et des compétences. Tout au long de la carrière, CDG Capital veille à renforcer les liens entre performance et rémunération en basant sa politique de rétribution variable sur l'atteinte des objectifs.

Au-delà des aspects financiers, reconnaître la performance c'est aussi offrir des perspectives d'évolution et encourager la mobilité interne. CDG Capital s'assure que la fidélisation de ses collaborateurs ne s'en trouvera que renforcée, impactant ainsi positivement sa performance.

16- S'engager en faveur de la diversité et de l'égalité des chances

La diversité du Capital Humain de CDG Capital est multidimensionnelle et s'apprécie particulièrement en termes de genre, de profil académique, et d'âge. L'ensemble des processus de gestion de son capital humain (recrutement, rémunération, promotion...) se fonde sur des critères objectifs. CDG Capital est consciente qu'elle a un rôle à jouer dans l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ainsi que dans l'accès à l'emploi des personnes issues de milieux défavorisés et des personnes handicapées.

17- Offrir un environnement de travail favorable à la santé et à l'équilibre

Ergonomie des postes de travail, risques psycho-sociaux, et équilibre des temps de vie sont autant de sujets qui préoccupent CDG Capital. Elle tâche d'être à l'écoute à tous les niveaux de management et déploie des actions de sensibilisation. L'accompagnement de la charge de travail et de la parentalité demeure de vrais sujets, qui nécessitent d'introduire de nouvelles actions, tout en favorisant une culture managériale respectueuse de la vie privée.

18- Valoriser et développer les talents

Dans une démarche prospective, il semble important d'anticiper l'évolution des métiers de CDG Capital et de préparer les futurs managers par le développement des compétences. Un plan de formation annuel ambitieux comprend un large spectre de sujets allant des compétences métier au développement personnel. La mobilité interne est, en outre, un véritable levier de valorisation des potentialités et de développement de la transversalité, aptitude nécessaire à ses futurs managers et dirigeants. Ces éléments nourrissent tout naturellement l'employabilité de ses salariés et améliorent ainsi leurs perspectives de carrières.

19- S'engager pour les communautés locales

Mécène des arts et soutien financier de Fondations, CDG Capital aspire à codévelopper des programmes pour le développement des communautés locales. De tels programmes sont à définir selon les enjeux qui semblent pertinents pour ces communautés, et en synergie avec les activités de la banque. Aussi, CDG Capital ambitionnons d'être pleinement acteur de ces initiatives, afin d'en mesurer l'impact et de les pérenniser.

20- Mesurer et alléger l'empreinte environnementale

Bien que son fonctionnement propre n'ait pas d'impact majeur sur l'environnement, CDG Capital demeure solidaire de l'effort national de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 42% à l'horizon 2030.

C'est dans ce cadre que la mesure de l'empreinte carbone permettra d'évaluer l'impact du fonctionnement de CDG Capital sur le climat et de prendre les mesures nécessaires pour réduire ses émissions et éventuellement les compenser.

Aussi, CDG Capital considère l'optimisation des ressources et le recyclage comme d'importants leviers de diminution de son empreinte environnementale

VII.2. Moyens Humains

1- Politique RH

La politique Ressources Humaines de CDG Capital est structurée autour d'un certain nombre d'axes permettant d'assurer un management personnalisé de son encadrement, et œuvrant pour mettre en place les conditions favorables pour un meilleur développement de ses collaborateurs.

La vision ressources humaines de CDG Capital s'articule autour des trois mots clés : Attirer, développer et retenir les profils prometteurs, pour la construction d'une organisation efficiente et tenant compte de la diversité des métiers, pour :

- Soutenir les ambitions de croissance durable et rentable de CDG Capital ;
- Faire de CDG Capital « The best place to work ».

Pour ce faire CDG Capital a mis en place des politiques RH permettant d'accompagner aussi bien ses enjeux business que de répondre aux ambitions et attentes de son encadrement.

2- Mesure prises pour l'égalité entre les femmes et les hommes

CDG Capital adopte une politique proactive de recrutement pour accompagner le développement de ses activités dans le domaine de la Finance, en anticipant le renouvellement de ses collaborateurs par une politique basée principalement sur la parité des genres.

3 -Participation et intéressement du personnel de CDG Capital

A la date d'établissement du présent document de référence, ni le personnel du CDG Capital ni les membres de son organe de direction ne bénéficient d'un plan de stock-options ou d'intéressement au titre du capital social de la Banque.

4-Politique de Rémunération :

La politique de rémunération de CDG Capital est structurée autour de deux éléments essentiels :

- **La partie Fixe** : Cette partie est fixée en tenant compte des grilles des salaires en interne sur la base du système de classification. Les grilles de salaires sont évolutives et tiennent compte des conditions de la rémunération sur le marché et en particulier sur le secteur.
- **La partie Variable** : Cette partie est fixée en tenant compte aussi bien de l'évaluation des objectifs collectifs, qu'individuels.

Un ensemble d'avantages sociaux vient compléter cette rémunération, à savoir :

- ✓ Assurance maladie complémentaire
- ✓ Assurance Accident de Travail, 100% patronale
- ✓ Assurance décès invalidité, 100% patronale
- ✓ Assurance voyage
- ✓ Retraite complémentaire
- ✓ Taux de crédit bonifiés (convention CIH) avec une contribution à l'acquisition au logement
- ✓ Prêts pour l'acquisition d'une voiture
- ✓ Prêts personnels
- ✓ Prêt de scolarité
- ✓ Dons : scolarité, Achoura, Aïd AL Adha
- ✓ Service de restauration
- ✓ Centres d'estivage

5- Recrutement :

CDG Capital adopte une politique proactive de recrutement pour accompagner le développement de ses activités dans le domaine de la Finance, en anticipant le renouvellement de ses collaborateurs par une politique basée principalement sur la parité des genres et un recrutement soutenu de jeunes diplômés de toutes les catégories sociales.

Pour attirer et intégrer dans son sillage les meilleurs profils, CDG Capital multiplie les contacts et les initiatives à travers une vision prospective.

La politique de recrutement déployée, est focalisée principalement sur une présence forte dans les "bassins d'emplois" i.e. salons, foires, forums, etc. organisés au niveau national et international.

Le processus de recrutement est constitué de plusieurs étapes adaptées à la nature du poste afin de garantir la meilleure adéquation entre le poste et le profil des candidats. Ce processus se déroule dans les règles de transparence et d'équité pour garantir l'égalité des chances entre les candidats et pour évaluer leurs compétences de façon objective. Les offres d'emplois de l'ensemble des postes à pourvoir sont communiquées sur différents canaux internes et externes.

Par ailleurs, CDG Capital offre des opportunités uniques de stages PFE, aux étudiants et lauréats des grandes écoles nationales et étrangères, rémunérées pour les meilleurs d'entre eux, afin de renforcer son attractivité auprès des jeunes et favoriser leur insertion professionnelle.

6-Développement des compétences :

Le développement des compétences est un axe clé de la politique RH de CDG Capital, visant à accompagner ses collaborateurs tout au long de leur carrière avec une approche ciblée et individuelle. Basé sur les conclusions du processus de l'entretien annuel de performance, le plan de développement est construit et partagé avec les collaborateurs, avec une vision à moyen terme et structuré selon le niveau de séniorité des managers :

- **Pour les jeunes :** à travers un plan d'intégration et un accompagnement individualisé sur le plan métiers et management (Coaching permanent par le manager), le financement des formations diplômantes (Masters, CFA...) et des parcours métiers adaptés aux orientations de carrières de tout un chacun.
- **Pour les expérimentés :** à travers une gestion individualisée des hauts potentiels, un plan de formation ciblé avec des approches adaptées (Formations diplomates, E-Learning, Formations à l'international, Coaching externe...).

7-Mobilité et gestion des carrières :

C'est un axe clé pour soutenir les ambitions de croissance de CDG Capital. La diversité des métiers de CDG Capital offre des opportunités intéressantes d'évolution interne pour ses collaborateurs en fonction des aspirations de carrière de chacun.

La gestion de mobilité et de carrière des collaborateurs de CDG Capital, se fait selon une approche structurée dans le cadre de comités dédiés, et tenant compte aussi bien de la performance durable des managers, de leurs souhaits d'évolution que de leur potentiel à pouvoir évoluer vite vers des niveaux de responsabilités importants.

8- Effectif :

Depuis sa création en 2006, le groupe CDG Capital est passé d'un effectif de 45 personnes à 212 personnes à fin 2021 (filiales comprises). Cette croissance s'inscrit en ligne avec le développement continu de la Banque et de ses filiales durant ces dernières années.

Le tableau ci-dessous présente la structure de l'effectif de CDG Capital et des ses filiales sur la période 2019-2021 :

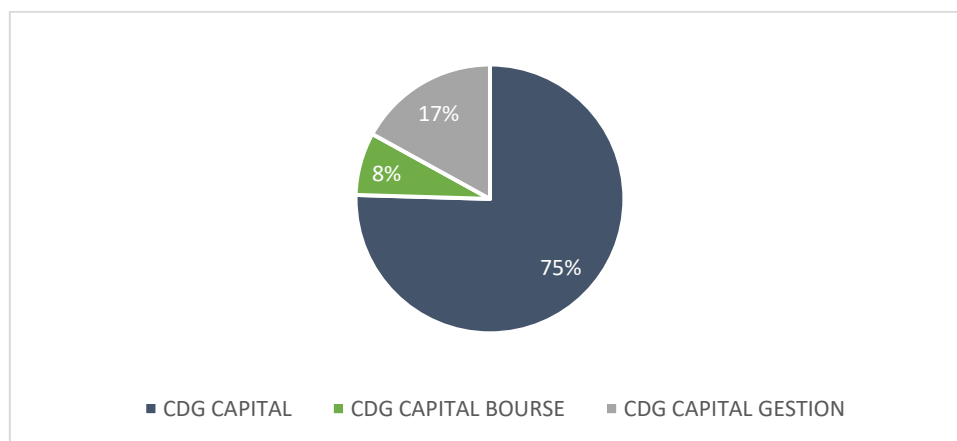
Entité (*)	Effectif au 31/12/2019	Effectif au 31/12/2020	Effectif au 31/12/2021
CDG CAPITAL	158	158	160
CDG CAPITAL BOURSE	15	15	16
CDG CAPITAL GESTION	31	34	36
Total	204	207	212

Source : CDG Capital

(*) : CDG Capital Real Estate n'emploie aucun salarié

Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'effectif de CDG Capital et de ses filiales au 31 décembre 2021 :

Répartition de l'effectif de CDG Capital et des ses filiales au 31 décembre 2021



Source : CDG Capital

Afin d'anticiper et d'accompagner l'élargissement de ses activités, CDG Capital veille au développement constant de ses compétences. En effet, au titre de l'exercice 2021, 38 formations continues ont été proposées aux collaborateurs dans le cadre de cycles ou de séminaires spécifiques visant à améliorer les compétences techniques, managériales et comportementales.

Par ailleurs, CDG Capital tient à maintenir et à renforcer davantage la cohésion et le dialogue entre l'ensemble de ses collaborateurs. Elle inscrit, à ce titre, sa convention annuelle comme un événement phare qui accueille l'ensemble du personnel de la Banque. Enfin, la politique de santé préventive et de sécurité constitue l'une des préoccupations majeures, avec notamment la mise en place et le renforcement des procédures internes ainsi que le lancement de plusieurs campagnes de sensibilisation.

a- Evolution des effectifs

L'évolution du personnel de CDG Capital SA se présente comme suit :

Effectif	2019	2020	Var	2021	Var
CDG Capital	158	158	0%	160	1%

Source : CDG Capital

A fin décembre 2019, l'effectif de CDG Capital S.A a atteint 158 collaborateurs.

A fin décembre 2020, l'effectif de CDG Capital S.A a atteint 158 collaborateurs.

A fin décembre 2021, l'effectif de CDG Capital S.A a atteint 160 collaborateurs

b-Répartition de l'effectif par catégorie par sexe :

Genre Catégorie	2019		2020		2021	
	F	H	F	H	F	H
Directeurs	14	21	15	23	14	23
Cadres	58	60	56	59	57	61
Agents	1	4	1	4	1	4
Total	73	85	72	86	72	88

CDG Capital adopte une politique proactive de recrutement pour accompagner le développement de ses activités dans le domaine de la Finance, en anticipant le renouvellement de ses collaborateurs par une politique basée principalement sur la parité des genres.

c-Répartition de l'effectif par ancienneté :

Tranche Ancienneté	2019	2020	2021
<=5	67	63	61
] 5;10]	41	41	32
] 10 ;15]	50	54	45
+ 15ans	0	0	22
Total	158	158	160

d- Structure de l'effectif de CDG Capital

A fin 2021, l'effectif féminin du groupe CDG Capital représente 45% du personnel (72 femmes et 88 hommes).

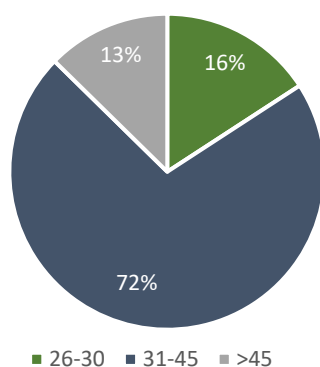
Le tableau ci-dessous présente la structure de l'effectif de CDG Capital par tranche d'âge et par sexe au 31 décembre 2021 :

Répartition par tranche d'âge et par sexe	Femmes	Hommes	Total par âge
18-25	0	0	0
26-30	12	12	24
31-45	50	62	112
>45	10	14	24
Total	72	88	160

Source : CDG Capital

Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'effectif de CDG Capital par tranche d'âge au 31 décembre 2021 :

Répartition de l'effectif du groupe CDG Capital par tranche d'âge à fin décembre 2021



Source : CDG Capital

Le tableau ci-dessous présente la structure de l'effectif de CDG Capital par branche d'activité selon la nouvelle organisation au 31/12/2021 :

	2021
Direction Générale Consolidée	35
Pôle Capital Market Services	47
Pôle Investment Management	14
Pôle Pilotage et Finance	24
Pôle Ressources Transformation	40
Total	160

Source : CDG Capital

Le tableau ci-dessous présente la structure de l'effectif de CDG Capital par nature du contrat de travail sur les trois derniers exercices :

Effectif	2019	Var	2020	Var	2021	Var
CDI	158	-2%	158	0%	160	1%
CDD	-		-		-	-
Total	158	-3%	158	0%	160	1%

Source : CDG Capital

e- Représentants du personnel

Le nombre de représentants du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Représentants du personnel	2019	2020	Var	2021	Var
CDG Capital	5	5	-	5	-

Source : CDG Capital

f- Nombre de jours de grève

Le nombre de jours de grève du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Jours de grève	2019	2020	Var	2021	Var
CDG Capital	-	-	-	-	-

Source : CDG Capital

g- Nombre d'accidents de travail

Le nombre d'accidents de travail du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Accidents de travail	2019	2020	Var	2021	Var
CDG Capital	-	1	100 %	1	-

Source : CDG Capital

Un accident de Travail a été enregistré en 2021. Les 6 cas enregistrés en 2018 ont un indice de gravité très faible (type entorse)

h- Nombre de recrutements

Le nombre de recrutements du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Recrutements	2019	2020	Var	2021	Var
CDG Capital	19	9	- 53 %	16	78%

Source : CDG Capital

Le nombre de recrutements par catégorie du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Recrutements	2019	2020	Var	2021	Var
Directeur	2	0	-100%	3	>100
Cadre	17	9	-47%	13	44%
Agent	-	-	-	-	-

Source : CDG Capital

i- Nombre de licenciements

Le nombre de licenciements du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Licenciements	2019	2020	Var	2021	Var
CDG Capital	-	-	-	1	<100%

Source : CDG Capital

Le nombre de licenciements par catégorie du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Licenciements	2019	2020	Var	2021	Var
Directeur	-	-	-	-	-
Cadre	-	-	-	1	<100%
Agent	-	-	-	-	-

Source : CDG Capital

g- Nombre de démissions

Le nombre de démissions du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Démissions	2019	2020	Var	2021	Var
CDG Capital	15	5	-67%	11	120%

Source : CDG Capital

Le nombre de démissions par catégorie du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Démissions	2019	2020	Var	2021	Var
Directeur	1	0	-100%	4	<100%
Cadre	13	5	-62%	7	40%
Agent	1	-	-	-	-

Source : CDG Capital

k- Nombre de litiges sociaux

Le nombre de litiges sociaux du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Litiges sociaux	2019	2020	Var	2021	Var
CDG Capital	-	-	-	1	<100%

Source : CDG Capital

I- Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement au niveau de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Taux d'encadrement ^(*)	2019	2020	Var	2021	Var
CDG Capital	97%	97%	+ 0 pts	97%	+ 0 pts

Source : CDG Capital

(*) : Taux d'encadrement = (Nombre de directeurs + Nombre de cadres) / Effectif total

M-Turnover

Le turnover au niveau de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Turnover ^(*)	2019	2020	Var	2021	Var
Nombre de départs	24	9	-63%	14	56%
Effectif début de période	163	158	-3%	158	0%
CDG Capital	15 %	6%	- 11 pts	9%	+ 3 pts

Source : CDG Capital

(*) : Turnover = Nombre de départs / Effectif début de période (1^{er} Janvier)

VIII. Stratégie d'investissement et moyens techniques de CDG Capital

VIII.1. Stratégie d'investissement

Stratégie de développement suivie depuis 3 ans par CDG Capital.

La stratégie de développement suivie par CDG Capital se décline comme suit :

Investment Management :

- Continuer à produire plus de performance absolue qui reste le principal critère « objectif » de différenciation du gestionnaire
- Appréhender le marché institutionnel selon une démarche personnalisée et en cherchant plus de valeur ajoutée

Capital Market Services :

- Renforcer le positionnement sur le marché de la dette
- Renforcer le positionnement sur les placements privés
- Assurer une orientation clients fondée sur un système de management par la qualité visant l'excellence
- Se positionner en tant que leader dans les solutions d'externalisation de dépositaire
- Réussir la transformation digitale en répondant aux attentes des clients

Debt & Equity Finance :

- Consolider l'offre de financement notamment sur les financements de projets et sur les financements des opérateurs publics et privés en structuré
- Positionnement et montée en charge sur le financement des écosystèmes des opérateurs publics

VIII.2. Investissement

Investissements (MDh) ¹	2019	2020	2021	Total 2019-2021
Projets SI ²	19,5	36,1	35,4	91,0
Aménagements et agencements	2,2	1,3	0,1	3,6
Besoins récurrents	1,7	1,7	1,3	4,7
Procédures/certification/audit	0,7	1,2	0,9	2,8
Projets hors SI	0,3	1,7	0,4	2,4
TOTAL	24,3	41,9	38,1	104,5

Source : CDG Capital

Les investissements opérés par CDG Capital sur la période 2019-2021 s'élèvent à MAD 104,5 millions, et sont destinés principalement à la modernisation et au renforcement de l'infrastructure SI de la banque (MAD 91 millions). Les autres investissements concernent les besoins récurrents en termes d'aménagement des locaux de matériel informatique et de transport, et de mobilier de

¹ Les chiffres transmis sont ceux du contrôle de gestion permettant de présenter les différentes catégories de CAPEX qui sont hors TVA non-récupérable, et intègrent également les dépenses qualifiées de charges à répartir sur plusieurs exercices et correspondant aux charges de type prestation intellectuelle, qui sont immobilisées.

² Les investissements SI intègrent les investissements relatifs au schéma numérique

bureau (MAD 8,3 millions), les projets relatifs aux procédures, audits et certifications (2,8MDh), ainsi que les projets hors SI (ex : missions de conseil, études stratégiques, besoins spécifiques métiers, etc) (MAD 2,4 millions).

Pour l'année 2020, les investissements de CDG Capital se sont élevés à MAD 41,9 millions, constitués essentiellement par les projets SI (86%), qui portent principalement sur la digitalisation et l'urbanisation technologique. Les besoins en aménagements se sont élevés à MAD 1,3 millions, et concernent notamment la mise en place d'un système de gestion technique centralisée au sein du siège, et la mise à niveau d'une salle informatique. Les besoins récurrents se sont élevés en 2020 à MAD 1,7 millions, avec des investissements additionnels pour MAD 2,9 million. Ces derniers incluent les projets hors SI, notamment d'audit et de certifications (MAD 1,2 million), ainsi que ceux destinés à couvrir les besoins spécifiques des métiers (acquisition de base de données, intégration de l'inventaire physique des immobilisations dans système, etc).

Pour l'année 2021, les investissements de CDG Capital se sont élevés à MAD 38.2 millions, constitués essentiellement par les projets SI (93%), qui portent principalement sur la digitalisation et l'urbanisation technologique. Les besoins récurrents se sont élevés en 2021 à MAD 1,3 millions, avec des investissements additionnels pour MAD 1,3 million. Ces derniers incluent les projets hors SI, notamment d'audit et de certifications (MAD 0,9 million), ainsi que ceux destinés à couvrir les besoins spécifiques des métiers (Etude d'impact et de notoriété, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, etc).

VIII.3 Investissement en cours

Les principaux investissements en cours de CDG Capital sont comme suit :

Principaux investissements	Descriptif	Objectif	Montant (MDh)
Nouveau socle IT « Investment Management »	Nouveau socle de progiciels pour couvrir les processus (front et back office) de l'activité de gestion sous-mandat	Sécurité, conformité, réglementaire, risque opérationnel	4,5
Urbanisation technologique	Urbanisation technologique	Sécurité, conformité, réglementaire, risque opérationnel	2,7
IT Services back-end et front-end	Solution clientèle pour une offre de services en ligne	Services différenciants client	2,5
Dispositif LAB	Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et terrorisme	Conformité et réglementaire	2,2
Plateforme analytique	Solution métiers pour le traitement et l'analyse de données	Services différenciants client	2,1
Total			14,0

L'ensemble de ces investissements impliquent des engagements fermes de la part des organes de direction, et sont financés en fonds propres.

VIII.4 Investissements financiers

Les investissements financiers réalisés par CDG Capital sur la période 2019-2021 sont les suivants :

- Chwiter Jdid (Ex-SAI M'DIQ) : conversion du compte courant d'associé en capital en décembre 2019 d'un montant de MAD 69,9 millions.
- CDG Capital Real Estate : Conversion de la créance en capital en 2020 d'un montant de MAD 2 millions
- Acquisition de titres de participation de Maghreb Titrisation d'un montant de 579 768 MAD
- CDG Capital : Souscription en 2021 aux créations de fonds OPCVM de MAD 3 millions.

VIII.5. Principales réalisations du plan d'investissement sur la période 2020-2021

Les principales réalisations du plan d'investissement de CDG Capital sur la période (2020-2021) sont comme suit :

- Implémentation du nouveau Socle Investment Management (Progiciel FO / BO) pour couvrir les processus (front et back office) de l'activité de gestion sous-mandat
- Déploiement de l'infrastructure hyperconvergé dans le cadre de l'urbanisation technologique
- La mise en place de la Fondation IT Data - Data Lake Banque
- Implémentation du projet de plateforme analytique, une solution métiers pour le traitement et l'analyse de données
- Implémentation des Services Back-end (Portail & API) dans le cadre de développement des Services différenciants client, une solution clientèle pour une offre de services en ligne.
- La mise en conformité LAB pour répondre aux besoins réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et terrorisme.
- La mise en place du référentiel tiers
- Mise en place des virements instantanés
- Mise en place de l'interpréteur comptable
- Déploiement de solutions de sécurité dans le cadre du SMSI (Système de Management de la Sécurité des SI)
- Finalisation de la phase de conception du projet (Elaboration & Reporting budgétaire)

VIII.5. Politique de partenariat

A) Al Barid Bank :

En 2017, dans le cadre d'un partenariat entre CDG Capital et Al-Barid Bank, une solution SI a été déployée pour le compte propre et clientèle de Al-Barid Bank (Exécution to Custody) s'étendant sur un périmètre de 150 agences à travers le Royaume.

B) Société Financière Internationale :

En décembre 2018, CDG Capital et la SFI (Société Financière Internationale, Groupe Banque Mondiale) ont conclu un mémorandum d'entente (MoU) relatif à leur activité de Conseil en Partenariats Public-Privé (PPP).

Grâce à la complémentarité de leurs expertises respectives, les deux institutions pourront fournir conjointement des services de Conseil financier, aux ministères, aux entreprises publiques ou aux agences du secteur public du Royaume, pour la structuration en PPP de projets de développement d'infrastructures et de services publics.

c) Crédit du Maroc :

Signature en 2021 d'un nouveau partenariat et gestion des ordres du réseau du Crédit du Maroc par CDG Capital Bourse

VIII.6. Moyens matériels et informatiques

CDG Capital dispose d'un Système d'Information (SI) organisé de façon à satisfaire les besoins des pôles métiers et des structures « support » dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles.

Pour mieux accompagner ses projets de développement futurs, CDG Capital place le volet SI parmi les principaux leviers visant à maintenir et accroître la performance de la Banque sur l'ensemble de ses métiers.

Ainsi, outre les projets dictés par les besoins réglementaires, les projets SI sont répertoriés selon trois principales catégories : métiers, support & pilotage et infrastructure.

Métiers

Consciente de l'importance des systèmes d'information « métiers », CDG Capital a lancé un vaste projet de refonte de son SI afin de mieux accompagner les objectifs de croissance des activités de Gestion d'Actifs, de Services Bancaires et Dépositaires.

Support et pilotage

A l'instar des autres activités, les fonctions support et pilotage sont également au cœur de la stratégie SI de CDG Capital.

Les actions entreprises portent principalement sur les domaines suivants :

- Mise en place d'un SI « Ressources Humaines » pour une gestion plus efficace de l'administration du personnel, un suivi des processus de recrutement, une optimisation et un suivi des formations, ainsi qu'une meilleure gestion des compétences ;
- Mise en place d'un outil de consolidation selon les normes IFRS ;
- Mise en place d'un outil pour la réalisation du calcul et des reportings Bâle II selon l'approche Standard dictée par Bank Al-Maghrib pour les risques de crédit, de marché et le risque opérationnel ;
- Mise en place d'un outil pour les reportings réglementaire destiné à Bank Al-Maghrib.

Infrastructure

Pour inscrire sa stratégie dans une optique de continuité selon des pratiques modernes, inspirées des meilleurs standards internationaux et conformes à la réglementation nationale, CDG Capital a ouvert plusieurs chantiers sur le plan infrastructure, notamment à travers la mise en place d'une nouvelle plateforme de sauvegarde des données.

Dans le cadre de la sécurisation du centre de données, CDG Capital se dote d'une politique de gestion de la sécurité, d'un plan de continuité de l'activité et d'un plan de secours informatique.

Réseau de distribution

N'étant pas une banque commerciale, CDG Capital ne dispose pas de réseau de distribution.

IX. Gouvernance des risques de CDG Capital

IX.1. Gestion des risques

La gestion des risques liée aux activités de CDG Capital est une composante permanente et transversale qui intervient dans l'ensemble des phases commerciales, opérationnelles, décisionnelles et de suivi.

Dans ce sens, la Banque accorde une importance majeure à la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques efficace, efficient et adapté en permanence avec la stratégie de développement de ses activités. En effet, ledit dispositif, validé par les instances de gouvernance de la Banque, s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies par le dispositif Bâle II ainsi que des recommandations de l'autorité de supervision bancaire.

De ce fait, l'approche de gestion des risques de CDG Capital est axée autour des objectifs suivants :

- Accompagner les différents métiers de la banque dans leur développement, par l'optimisation de leur rentabilité compte tenu de l'aversion au risque de leurs activités ;
- Sécuriser l'ensemble des activités de la banque par la mise en œuvre permanente de dispositifs proactifs d'identification, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Les principes directeurs qui régissent la politique de gestion des risques au sein de CDG Capital sont les suivants :

- Responsabilité première des entités opérationnelles. Autrement dit, les directions métiers demeurent les premiers garants du risque, ce qui suppose une parfaite connaissance des risques auxquels CDG Capital est exposé ;
- Stricte indépendance de la Direction des risques relevant du Pôle Pilotage et Finance placé sous l'autorité du Directeur Général. L'objectif étant de garder une parfaite objectivité lors des diligences menées ou lors de l'attribution des avis et commentaires sur les opérations qui lui sont soumises ;
- Délégations du pouvoir d'approbation formalisées ;
- Suivi consolidé des risques ;
- Contrôle permanent des activités et opérations ;
- Optimisation du couple Risque / Rendement.

IX.2. Mode de gouvernance des risques à CDG Capital

CDG Capital a su bâtir un mode de gouvernance de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques en la matière.

Ce mode de gouvernance couvre les deux aspects suivants :

- Les rôles et les attributions des différentes instances et entités de CDG Capital intervenants dans les processus de gestion et de maîtrise des risques inhérents à l'activité ;
- Les dispositifs de suivi, de mesure et de pilotage permanents des risques encourus.

La structure de gouvernance des risques de CDG Capital permet la prise de décisions opérationnelles judicieuses en optimisant le couple rendement/risque. Elle veille à ce que les activités de la banque soient conformes au degré de tolérance au risque et aux normes en la matière et contribue à optimiser le rendement à long terme des fonds propres.

En conséquence, ce mode de gouvernance a permis de faire de la gestion des risques un souci transversal au sein de CDG Capital, impliquant notamment :

- Le Conseil d'Administration ;
- La Direction Générale ;
- La Direction de la Gestion Globale des Risques ;
- Les Comités Spécialisés ;
- Les entités opérationnelles.

A cet effet, CDG Capital a entrepris une série d'actions :

Intégrer la notion de risque dans les processus de prise de décisions business :

- En distillant une culture risque forte dans toute l'organisation via des formations ciblées et continues et des procédures internes ;
- En développant des outils et des méthodes permettant une prise en compte systématique de la composante risque dans la prise de décision business : Octroi d'un crédit, prise ferme « underwriting », tarification des transactions, sélection de titres d'investissement, gestion globale de portefeuille ;
- En renforçant la capacité d'analyse des risques crédit et de contrepartie (entreprises, banques, projets, opérations de marché) notamment, par la mise en place d'un système de notation interne des contreparties aligné sur les meilleures pratiques en la matière ;
- En systématisant la prise en compte des risques encourus (réglementaires et modélisés) dans la prise de décision, la compréhension et l'analyse des performances générées.

Focaliser l'attention des collaborateurs sur la réduction du risque opérationnel :

- En recentrant l'attention de l'ensemble des collaborateurs vers une réduction systématique des risques opérationnels au travers d'actions de sensibilisation, de formation ciblée et de renforcement des processus opérationnels.
- En affinant la cartographie des risques à travers l'adoption d'une démarche reflétant de manière plus spécifique la réalité des activités de la banque.
- En développant les mesures nécessaires pour mitiger les différents risques opérationnels encourus et pour assurer la continuité de l'activité.

PARTIE IV. SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE CDG
CAPITAL

I. Situation financière du groupe CDG Capital 2019-2021 (IFRS)

I.1. Principaux indicateurs financiers consolidés

Avertissement :

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs financiers du Groupe CDG Capital (CDG Capital et ses filiales) sur les trois derniers exercices :

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 18 - 19	2021	Var 20 - 21
PNB	356 689	393 378	10%	374 869	-5%
RBE	146 238	171 034	17%	146 520	-14%
RNPG	91 402	93 714	3%	88 739	-5%
Coût du risque	-957	15 716	1742%	854	-95%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 865 792	7 215 827	23%	9 170 957	27%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 173 668	2 176 617	0%	2 582 517	19%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 338 889	4 723 759	41%	5 650 377	20%
Dettes envers la clientèle	1 480 906	1 550 452	5%	2 651 141	71%
Titres de créances émis	1 714 786	1 926 197	12%	2 483 928	29%
Fonds propres consolidés	1 172 351	1 190 779	2%	1 193 698	0%
Total Bilan	10 302 595	12 007 876	17%	15 520 603	29%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

I.2. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes

a. Comptes consolidés

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés pour l'exercice 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CDG Capital et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 193 698 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 88 739 KMAD.

Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie du Covid-19, sur la base des éléments disponible à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Réponse d'audit
Évaluation des instruments financiers classés en niveau 2	
Comme indiqué au niveau des notes annexes 5.1.2 et 5.1.3 aux comptes consolidés, les instruments financiers classés en niveau 2 s'élèvent à 10 306 902 KMAD au 31 décembre 2021. L'estimation de la juste valeur de ces instruments financiers est déterminée selon les principes décrits au niveau de la note 3.1	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du Groupe et des contrôles clés relatifs à l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 2. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - Examiner le dispositif de gouvernance autour des modèles de valorisation et tester

<p>« Instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces instruments financiers constitue un point clé de l'audit, ces instruments financiers étant de montants significatifs et faisant appel au jugement de la direction dans le recours aux modèles internes de valorisation pour leur évaluation en date de clôture.</p>	<p>les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tester par sondage l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 2 ; - Examiner les informations relatives à l'évaluation des instruments financiers présentées au niveau des annexes aux comptes consolidés.
---	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

-
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
 - Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 25 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés pour l'exercice 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CDG Capital et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1 190 779, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 93.714.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 11 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie du Covid-19, sur la base des éléments disponible à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Réponse d'audit
Évaluation des instruments financiers classés en niveau 2	
Comme indiqué au niveau des notes annexes 5.1.2 et 5.1.3 aux comptes consolidés, les instruments financiers classés en niveau 2 s'élèvent à 8.962.267 KMAD au 31 décembre 2020. L'estimation de la juste valeur de ces instruments financiers est déterminée selon les principes décrits au niveau de la note 3.1 « Instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons considéré que l'évaluation de ces instruments financiers constitue un point clé de l'audit, ces instruments financiers étant de	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du Groupe et des contrôles clés relatifs à l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 2. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - Examiner le dispositif de gouvernance autour des modèles de valorisation et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - Tester par sondage l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 2 ;

montants significatifs et faisant appel au jugement de la direction dans le recours aux modèles internes de valorisation pour leur évaluation en date de clôture.	- Examiner les informations relatives à l'évaluation des instruments financiers présentées au niveau des annexes aux comptes consolidés.
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous

sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 Mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés pour l'exercice 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CDG CAPITAL et ses filiales (Groupe CDG CAPITAL), comprenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1 172 351 KMAD dont un bénéfice net consolidé de KMAD 91 402.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 27 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée

Rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2021

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CDG Capital SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 697 720 KMAD, dont un bénéfice net de 89 936 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie du Covid-19, sur la base des éléments disponible à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CDG Capital SA au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Réponse d'audit
Evaluation des titres de transaction et de placement	
Les titres de transaction et de placement figurent à l'actif de CDG Capital au 31 décembre 2021 pour un montant de 11 477 989 KMAD. Les titres de transaction et de placement sont évalués conformément aux principes décrit dans l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Nous avons considéré que l'évaluation des titres de transaction et de placement constitue un point clé de l'audit, ces titres étant de montants significatifs et faisant appel au jugement de la direction dans le recours aux modèles internes de valorisation pour leur évaluation (hors actions cotées) en date de clôture.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à l'évaluation des titres de transaction et de placement. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : <ul style="list-style-type: none">- Examiner le dispositif de gouvernance relatif aux modèles de valorisation et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;- Tester par sondage l'évaluation des titres de transaction et de placement.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée

Rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2020

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CDG Capital SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 1.182.429, dont un bénéfice net de KMAD 91.801.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 11 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie du Covid-19, sur la base des éléments disponible à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CDG Capital SA au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Réponse d'audit
Evaluation des titres de transaction et de placement	
Les titres de transaction et de placement figurent à l'actif de CDG Capital au 31 décembre 2020 pour un montant de 9.193.348 KMAD. Les titres de transaction et de placement sont évalués conformément aux principes décrit dans l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Nous avons considéré que l'évaluation des titres de transaction et de placement constitue un point clé de l'audit, ces titres étant de montants significatifs et faisant appel au jugement de la direction dans le recours aux modèles internes de valorisation pour leur évaluation (hors actions cotées) en date de clôture.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à l'évaluation des titres de transaction et de placement. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - Examiner le dispositif de gouvernance relatif aux modèles de valorisation et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - Tester par sondage l'évaluation des titres de transaction et de placement.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de

gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son

exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée

Rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CDG CAPITAL S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de KMAD 1 160 587 dont un bénéfice net de KMAD 81 169.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CDG CAPITAL S.A. au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 27 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée

I.3. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe à fin décembre 2021 se présente comme suit :

Dénomination	Secteur d'activité	2019			2020			2021		
		% du contrôle	% d'intérêt	% du contrôle	% d'intérêt	% du contrôle	% d'intérêt	% du contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
CDG Capital	Banque	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Société Mère
CDG Capital Gestion	Gestion d'actifs	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
CDG Capital Bourse	Intermédiation boursière	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
CDG Capital Real Estate	Gestion de fonds immobiliers et touristiques	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

I.4. Principaux faits marquants

Les comptes consolidés de CDG Capital sont établis à partir des comptes individuels de CDG Capital et de ses filiales.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe.

Incertitude relative aux traitements fiscaux (IFRIC 23)

IFRIC 23 est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer. Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière : • totalement rétrospective, selon la norme IAS 8, en retraitant les états financiers comparatifs présentés ; • partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé à l'ouverture de l'exercice de première application dans les capitaux propres d'ouverture de cet exercice ; l'information comparative dans ce cas n'est pas retraitée. Pour la mise en œuvre de cette interprétation, le Groupe a opté pour la méthode rétrospective partielle, en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture. Son impact sur les comptes des exercices 2019, 2020 et 2021 est respectivement de MAD 1,6 millions, MAD 1,4 millions et MAD 1,8 millions.

Impôt sur la cohésion sociale :

L'impact de la contribution sociale de solidarité au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 s'élève respectivement à MAD 1,9 millions, MAD 4,2 millions et MAD 3,8 millions.

Directive de Bank Al Maghrib encadrant la gestion des opérations d'acquisition d'actifs par voie de dation en paiement sur les comptes de la banque à fin 2021 :

CDG Capital n'a pas de dation en paiement

I.5. Contribution des filiales au PNB et RNPG

Les contributions des filiales en termes de PNB et de RNPG au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

En milliers de dirhams	PNB IFRS ^(*) au 31.12.2019		PNB IFRS ^(*) au 31.12.2020		PNB IFRS ^(*) au 31.12.2021		RNPG ^(*) IFRS au 31.12.2019		RNPG ^(*) IFRS au 31.12.2020		RNPG ^(*) IFRS au 31.12.2021	
	En KDH	En %	En KDH	En %	En KDH	En %	En KDH	En %	En KDH	En %	En KDH	En %
	CDG Capital	232 599	65%	285 327	73%	249 981	67%	38 282	42%	49 763	53%	37 899
CDG Capital Gestion	107 177	30%	94 995	24%	108 809	29%	51 618	56%	44 762	48%	49 971	56%
CDG Capital Bourse	16 573	5%	13 648	3%	16 478	4%	1 493	2%	-31	0%	1 306	1%
CDG Capital Real Estate	340	0%	-592	0%	-399	0%	9	0%	-780	-1%	-437	0%
CONSOLIDE	356 819	100%	393 378	100%	374 869	100%	91 402	100%	93 714	100%	88 739	100%

"" "Retraités des flux intra-groupes"*

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2019, les contributions de CDG Capital au PNB et au RNPG demeurent prépondérantes avec des parts respectives de 65% du PNB et 42% du RNPG.

Au sein des activités filialisées, CDG Capital Gestion est le contributeur le plus important avec 30% du PNB et 56% du résultat net du groupe.

Au terme de l'exercice 2020, CDG Capital et de CDG Capital Gestion demeurent les principaux contributeurs en termes d'activité et de résultat, avec des parts respectives de 73% et 24% pour le PNB et de 53% et 48% pour le RNPG.

A terme de l'exercice 2021, CDG Capital et de CDG Capital Gestion demeurent les principaux contributeurs en termes d'activité et de résultat, avec des parts respectives de 67% et 29% pour le PNB et de 43% et 56% pour le RNPG.

I.6. Analyse du compte de résultat consolidé en normes IFRS

Le compte de résultat consolidé, sur la période 2019-2021, se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19-20	2021	Var 20-21
Intérêts et produits assimilés	105 205	122 557	16%	125 684	3%
Intérêts et charges assimilées	145 948	145 891	0%	140 433	-4%
MARGE D'INTERET	-40 743	-23 335	-43%	-14 749	-37%
Commissions (produits)	164 039	180 394	10%	157 511	-13%
Commissions (charges)	5 132	8 141	59%	7 771	-5%
MARGE SUR COMMISSIONS	158 907	172 254	8%	149 740	-13%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	109 513	128 518	17%	103 695	-19%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la JV par capitaux propres	10 447	12 182	17%	16 015	31%
Produits des autres activités	148 205	127 674	-14%	140 586	10%
Charges des autres activités	29 640	23 916	-19%	20 418	-15%
PRODUIT NET BANCAIRE	356 689	393 378	10%	374 869	-5%
Charges générales d'exploitation	186 842	197 539	6%	194 516	-2%
DEAP des immo. Corp et incorp	23 609	24 805	5%	33 833	36%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	146 238	171 034	17%	146 520	-14%
Coût du risque	-957	15 716	1742%	854	-95%
RESULTAT D'EXPLOITATION	147 195	155 318	6%	145 666	-6%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					
Gains ou pertes nets sur autres actifs	317	227	-28%	309,2832	36%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition					
RESULTAT AVANT IMPOT	147 513	155 545	5%	145 975	-6%
Impôt sur les résultats	56 110	61 831	10%	57 237	-7%
RESULTAT NET	91 402	93 714	3%	88 739	-5%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	91 402	93 714	3%	88 739	-5%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

a. Produit Net Bancaire

L'évolution du produit net bancaire consolidé de CDG Capital entre 2019 - 2021 est présentée dans le tableau suivant :

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19-20	2021	Var 20-21
Intérêts et produits assimilés	105 205	122 557	16%	125 684	3%
Intérêts et charges assimilées	145 948	145 891	0%	140 433	-4%
MARGE D'INTERET	-40 743	-23 335	-43%	-14 749	-37%
Commissions (produits)	164 039	180 394	10%	157 511	-13%
Commissions (charges)	5 132	8 141	59%	7 771	-5%
MARGE SUR COMMISSIONS	158 907	172 254	8%	149 740	-13%

Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	109 513	128 518	17%	103 695	-19%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la JV par capitaux propres	10 447	12 182	17%	16 015	31%
Produits des autres activités	148 205	127 674	-14%	140 586	10%
Charges des autres activités	29 640	23 916	-19%	20 418	-15%
PRODUIT NET BANCAIRE	356 689	393 378	10%	374 869	-5%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Au terme de l'exercice 2019, le PNB consolidé affiche une croissance de 13% (+MAD 42.0 millions) à MAD 357 contre MAD 315 millions une année auparavant. Cette évolution provient pour l'essentiel de l'effet compensé des éléments ci-après :

- L'amélioration de MAD 8,8 millions de la marge d'intérêt, rendue possible suite à une bonne maîtrise du coût de refinancement (-11%), ayant atténué la baisse de 8% des intérêts perçus sur les activités titres et crédits ;
- Contraction de 10 % (- MAD 17,7 millions) de la marge sur commissions, impactée par la baisse des commissions perçues sur les activités de gestion et de conservation d'actifs, dans un contexte de pression tarifaire ;
- La hausse de MAD 8,9 millions des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur, attribuable à la bonne tenue des revenus issus des compartiments taux et OPCVM des activités de marché ;
- La hausse de MAD 34,4 millions des produits liés aux autres activités, tirée par la bonne tenue des frais de gestion variables rendue possible suite aux performances réalisées dans les fonds OPCVM sous gestion.

Au terme de l'exercice 2020, le PNB consolidé affiche une croissance de 10%, atteignant MAD 393 millions contre MAD 357 millions en 2019 (+MAD 37 millions). Cette évolution intègre l'effet contrasté des éléments ci-après :

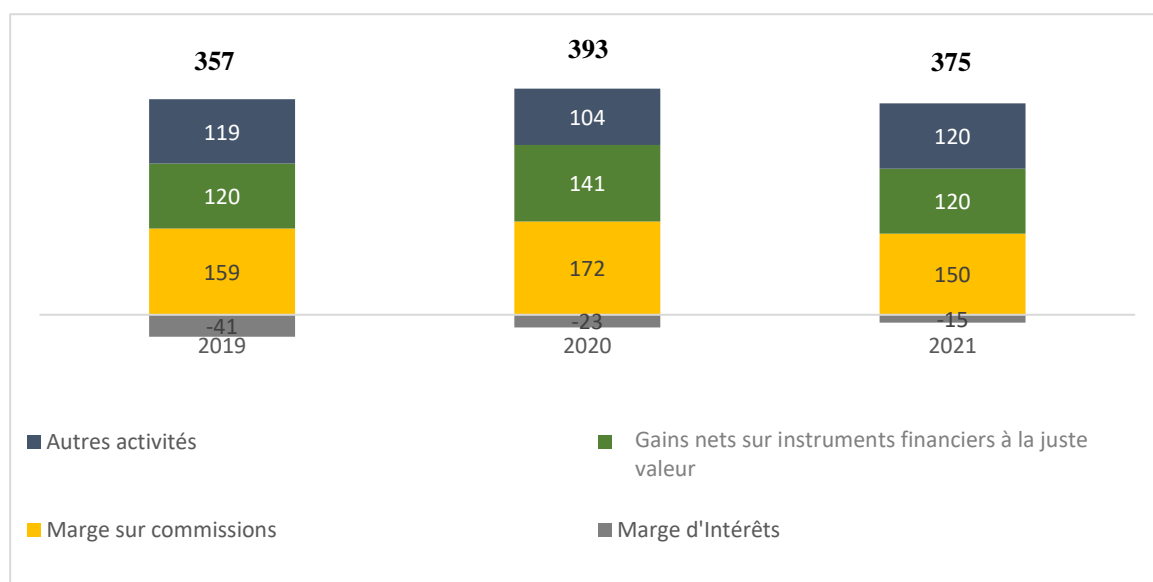
- L'amélioration de MAD 17,4 millions de la marge d'intérêt, tirée principalement par la hausse des produits de placements interbancaires et des coupons sur titres en portefeuille, couplée à la quasi-stabilité du coût de refinancement ;
- La hausse de 8% (+ MAD 13 millions) de la marge sur commissions, portée principalement par les commissions de gestion et de conservation d'actifs ainsi que les commissions sur prestations de conseil financier ;
- La hausse de 17% (+ MAD 19 millions) des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur, attribuable à la bonne performance du portefeuille taux et des placements en OPCVM relevant des activités de marché ;
- La baisse de 14% (- MAD 20,5) des produits liés aux autres activités, liée notamment à la contraction des frais de gestion dits variables facturés sur des fonds OPCVM sous gestion, en raison d'un contexte de marché moins favorable qu'en 2019.

Au terme de l'exercice 2021, le PNB consolidé s'établit à MAD 375 millions contre MAD 393 millions une année auparavant, soit une baisse de 5% (MAD - 19 millions) découlant de l'effet contrasté des variations ci-après :

- L'amélioration de MAD 8,5 millions de la marge d'intérêt, tirée principalement par la bonne tenue des intérêts perçus sur l'activité de crédits à la clientèle, couplée à la stabilité du coût de refinancement de la banque ;
- La baisse de MAD 22,5 millions (-13,1%) de la marge sur commissions, en raison principalement de l'existence en 2020 de commissions non récurrentes au titre des prestations de conseil et de placement de dette privée ;
- La baisse de MAD 21 millions (-14,9%) des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur, dans un contexte de stabilité de la courbe des taux et d'absence d'opportunités de trading comparativement aux résultats exceptionnels constatés en 2020, en lien avec la baisse des taux sur le marché obligataire ;
- L'augmentation de MAD 16,4 millions (+15,8%) des produits nets liés aux autres activités, tirée principalement par la bonne performance réalisée par l'activité de gestion collective (OPCVM) au titre des commissions fixes.

❖ Structure du PNB

L'évolution de la structure du PNB sur la période 2019-2021 se présente comme suit :



Source : CDG Capital, comptes consolidés

Au même titre que l'exercice 2019, le PNB consolidé est composé majoritairement de la marge sur commissions et des gains nets sur instruments financier à la juste valeur pour respectivement 45% et 34%.

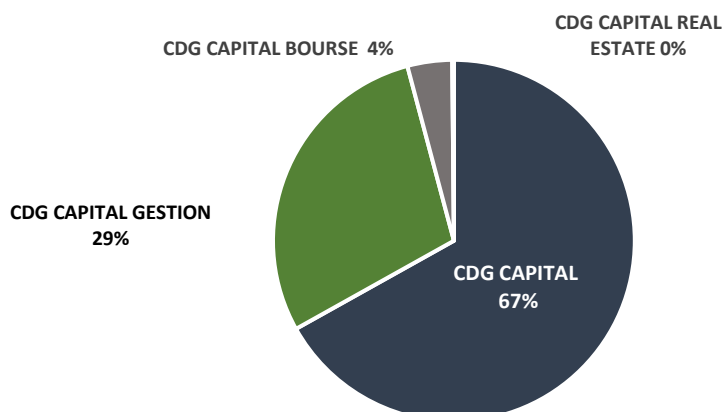
A fin décembre 2020, la structure du PNB consolidé met en évidence la part prépondérante des gains nets sur instruments financier à la juste valeur et de la marge sur commissions à hauteur respectivement de 44% et 36%.

A terme de l'exercice 2021, la part de la marge sur commissions dans le PNB consolidé s'élève à 40%, tandis que celles des gains nets sur instruments financier à la juste valeur et des produits nets liés aux autres activités représentent chacune 32%.

La marge sur commissions concerne en totalité les activités de CDG Capital. Les revenus que les filiales perçoivent à titre de frais de gestion sont enregistrés au niveau du poste « produits et charges des autres activités »,

❖ Contribution des filiales au PNB en 2021

A fin décembre 2021, le PNB consolidé s'est établi à MAD 393 millions. Les contributions des entités du groupe CDG Capital à la formation du PNB consolidé se présentent comme suit :



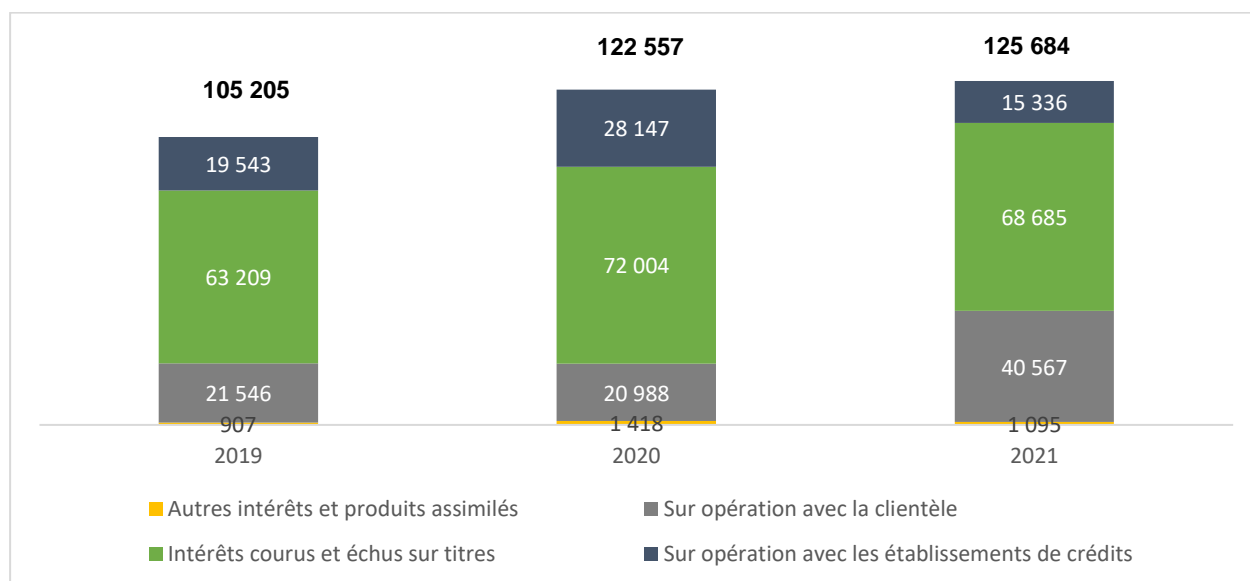
Source : CDG Capital, comptes consolidés

CDG Capital et CDG Capital Gestion demeurent les principaux contributeurs, avec respectivement 67% et 29% du PNB consolidé. CDG Capital Bourse apporte 4% du PNB, tandis que la contribution de CDG Capital Real Estate demeure quasi-nulle (-0,1%).

Marge d'intérêts

Evolution des produits et charges d'intérêts (en milliers de dirhams)

Intérêts et produits assimilés



Source : CDG Capital, comptes consolidés

A fin décembre 2019, les produits d'intérêts se contractent dans l'ensemble de 8,2% à 105,2 millions de dirhams contre 114,7 millions de dirhams une année plus tôt. Cette évolution résulte pour l'essentiel des variations compensées suivantes :

- La baisse de 13,7 millions de dirhams (-17,9%) des coupons perçus sur titres de créance suite principalement à la diminution de l'encours moyen du portefeuille de placement (effet volume) ;

- La hausse de 6,8 millions de dirhams des intérêts perçus sur opérations avec la clientèle, tirée principalement par l'appréciation de l'encours des pensions reçues ;
- La baisse de 2,2 millions de dirhams des produits d'intérêts sur opérations interbancaires, traduisant pour l'essentiel la diminution du volume des placements réalisés sur le marché interbancaire.

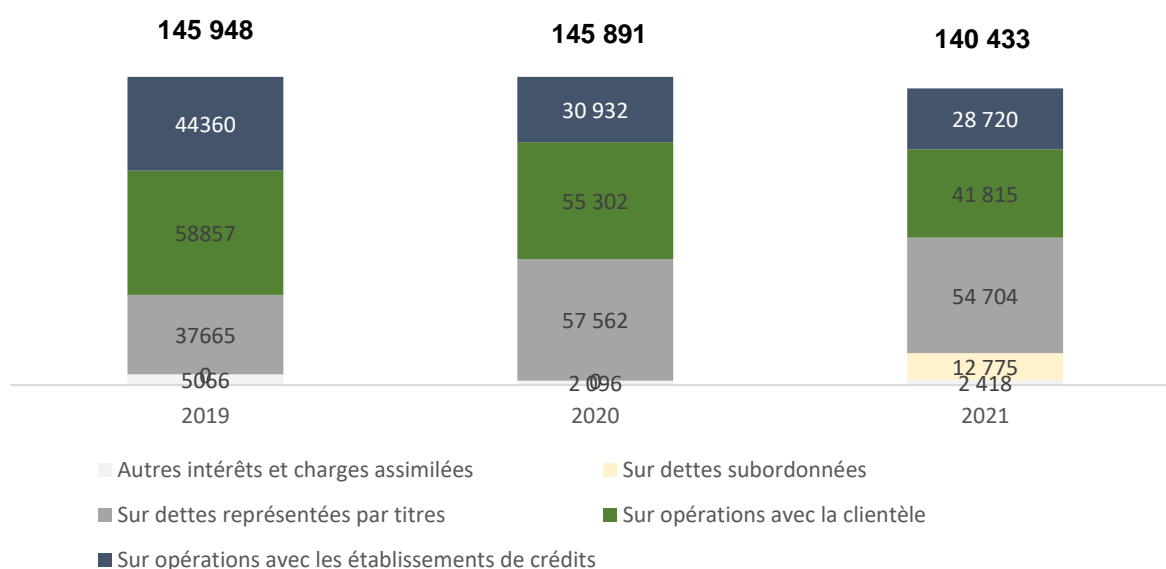
A fin décembre 2020, les produits d'intérêts se sont élevés à MAD 122,6 millions contre MAD 105,2 millions en 2019, soit une hausse de MAD 17,4 (+16%), déclinée comme suit :

- La hausse de MAD 8,6 millions (+44%) des produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit, suite à la hausse du volume des placements de trésorerie réalisés sur le marché interbancaire ;
- La hausse MAD 8,8 millions (+14%) des coupons perçus sur titres de créance en lien avec l'augmentation de l'encours moyen du portefeuille titres de placement (effet volume) ;
- La légère baisse de 3% des intérêts perçus sur opérations avec la clientèle.

Au terme de l'exercice 2021, les produits d'intérêts enregistrent une progression de 3% à MAD 125,7 millions contre MAD 122,6 millions une année auparavant. Cette évolution intègre principalement l'effet compensé des variations ci-après :

- La baisse de MAD 12,8 millions (-46%) à MAD 15,3 millions des produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit, en lien avec la diminution du volume des placements de trésorerie réalisés sur le marché interbancaire ;
- La hausse de MAD 19,6 millions (+93%) à MAD 40,6 millions des intérêts perçus sur crédits à la clientèle grâce à la nouvelle production de crédits à l'équipement et de financements de trésorerie aux corporates ;

Intérêts et charges assimilées



Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

En 2019, les charges d'intérêts enregistrent globalement une baisse de 11,2%, totalisant 145,9 millions de dirhams contre 164,3 millions de dirhams en 2018. Cette évolution résulte de l'effet conjugué de la baisse des besoins de refinancement de la banque suite à la diminution de l'encours

moyen des portefeuilles titres et de la maîtrise du coût d'endettement. Par instrument, l'évolution de la charge d'intérêt s'analyse comme suit :

- La hausse de 10 millions de dirhams des intérêts sur opérations de refinancement interbancaires suite à un recours plus important pensions livrées incluant les avances de Bank Al-Maghrib ainsi qu'aux emprunts de trésorerie sur le marché monétaire ;
- La baisse de 29,3 millions de dirhams des intérêts servis sur les opérations avec la clientèle, qu'il s'agisse d'intérêts sur dépôts à terme (baisse de 22,8 millions de dirhams) ou d'intérêts sur pensions livrées (baisse de 6,5 millions de dirhams).
- Hausse de 2,1 millions de dirhams des intérêts servis sur les certificats de dépôt émis, en lien avec l'augmentation de l'encours moyen des émissions en 2019 par rapport à l'exercice 2018.
- La baisse des autres intérêts et charges assimilés de 1 million de dirhams. Ce poste intègre à fin 2019 une charge de 1,5 millions de dirhams liée à la mise en application d'IFRS 16.

En 2020, les charges d'intérêts se sont élevées globalement à MAD 145,9 millions, en quasi-stabilité par rapport à l'exercice 2019. L'analyse de l'évolution de la charge d'intérêt par type d'instrument fait ressortir les principales variations compensées suivantes :

- La baisse de MAD 13,4 millions (-30%) des intérêts servis sur les opérations avec les établissements de crédit suite à un recours moins important aux pensions livrées et aux emprunts de trésorerie conclus sur le marché monétaire ;
- La baisse de MAD 3,5 millions (-6%) des intérêts servis sur les opérations avec la clientèle, intégrant à la fois les dépôts à terme ainsi que les pensions livrées ;
- La hausse de MAD 19,9 millions (+53%) des intérêts servis sur certificats de dépôt émis, en lien avec l'augmentation de l'encours moyen des émissions réalisées en 2020.

Au terme de l'exercice 2021, les charges d'intérêts s'affichent globalement en baisse de 4% à MAD 140,4 millions, recouvrant les principales variations compensées suivantes :

- La baisse de MAD 13,5 millions (-24%) à MAD 41,8 des intérêts servis sur les opérations avec la clientèle au titre des dépôts à terme des pensions livrées ;
- La constatation pour la 1^{ère} fois des intérêts sur dette subordonnée à hauteur de MAD 12,7 millions, liée à l'émission réalisée en mars 2021 pour une levée de MAD 500 millions ;
- La légère baisse de MAD 2,8 millions (-5%) à MAD 54,7 millions des intérêts servis sur certificats de dépôt émis.

❖ Marge sur commissions

Commissions	2019			2021			Var		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Gestion et conservation d'actifs	158 027	4 950	153 078	147 163	6 349	140 814	-7%	28%	-8%
Prestations et services pour conseil financier	21 678	0	21 678	9 632	0	9 632	-56%	-	-56%
Autres	690	3 191	-2 502	717	1 422	-705	4%	-55%	>100%
Produits nets des commissions	180 394	8 141	172 254	157 511	7 771	149 740	-13%	-5%	-13%

En 2020, les commissions nettes progressent de 8,4% (+ MAD 13,3 millions) pour atteindre MAD 172 millions et demeurent constituées majoritairement des commissions de gestion et de conservation d'actif pour MAD 153 millions contre MAD 140,4 millions en 2019 (+ MAD 12,7 millions).

En 2021, les commissions nettes se sont élevées à MAD 149,7 millions contre MAD 172,3 millions en 2020, soit une baisse de MAD 22,6 millions (-13%) qui s'analyse comme suit :

- La contraction de 7% des commissions de gestion et de conservation d'actifs en raison principalement de l'arrivée à échéance en août 2020 d'une prestation non récurrente ayant généré MAD 6,7 millions de revenus en 2020, à laquelle s'ajoute l'effet des rachats intervenus courant 2021 sur certains fonds sous mandat de gestion.
- La baisse de 56% des commissions de conseil financier en raison de la réalisation en 2020 de prestations non récurrentes au titre des prestations de conseil et de placement de dette privée.

Les frais de gestion collective sont enregistrés comptablement au niveau du poste « produits des autres activités ». Il en est de même des frais de gestion perçus par les autres filiales.

❖ Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat

En 2019, le résultat des autres activités a atteint MAD 118,6 millions, soit une progression de 41% par rapport à l'exercice 2018, profitant de la bonne tenue des revenus issus des compartiments taux et OPCVM des activités de marché. En 2019, le résultat des autres activités a atteint MAD 118,6 millions, soit une progression de 41% par rapport à l'exercice 2018, provenant majoritairement de la bonne tenue des frais de gestion d'OPCVM dans un contexte d'appréciation de la valeur des actifs sous gestion.

A fin 2020, les gains nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat affichent une hausse de 17% (+ MAD 19 millions), attribuable à la bonne performance du portefeuille taux et des placements en OPCVM relevant des activités de marché.

Au terme de l'exercice 2021, les gains nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent une baisse de 19% à MAD 103,7 millions, dans un contexte de stabilité de la courbe des taux et d'absence d'opportunités de trading comparativement aux résultats exceptionnels constatés en 2020, en lien avec la baisse des taux sur le marché obligataire.

❖ Autres activités

Autres activités	2019	2020	Var	2021	Var
Produits des autres activités	148 205	124 674	-14%	140 586	10%
Charges des autres activités	29 640	23 916	-19%	20 418	-15%
Résultat des autres activités	118 565	103 758	-12%	120 167	16%

En 2020, le résultat des autres activités affiche une contraction de 12% à MAD 103,8 millions contre MAD 118,6 millions une année auparavant. Cette évolution résulte principalement de la baisse des commissions de gestion dites variables facturées aux fonds OPCVM sous gestion (*performance fees*) dans un contexte de marché moins favorable qu'en 2019.

En 2021, le résultat des autres activités s'améliore de 16% à MAD 120,2 millions, tiré principalement par la bonne performance réalisée par l'activité de gestion collective (OPCVM) au titre des commissions fixes.

La répartition par entité des produits et charges des autres activités se présente comme suit (en milliers de dirhams) :

Entité	2019	2020	var	2021	var
--------	------	------	-----	------	-----

CDG Capital	526	859	63,40%	-	NA
CDG Capital Gestion	126 663	111 352	-12,10%	113 139	1,61%
CDG Capital Bourse	19 861	15 309	-22,90%	27 446	79,28%
CDG Capital Real Estate	1 155	154	-86,70%	-	NA
Produits des autres activités	148 205	127 674	-13,90%	140 586	10,11%
CDG Capital	4 472	3 854	-13,80%	3 221	-16,42%
CDG Capital Gestion	20 297	17 106	-15,70%	6 032	-64,74%
CDG Capital Bourse	4 600	2 759	-40,00%	10 766	290,22%
CDG Capital Real Estate	270	197	-27,00%	399	102,48%
Charges des autres activités	29 640	23 916	-19,30%	20 418	-14,62%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

b. Résultat Brut d'Exploitation

L'évolution du Résultat Brut d'Exploitation de CDG Capital sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2019	2020	Var	2021	Var
PRODUIT NET BANCAIRE (1)	356 689	393 378	10%	374 869	-5%
Charges générales d'exploitation (2)	186 842	197 539	6%	194 516	-2%
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	52%	50%	- 2 pts	52%	+2 pts
Charges de personnel	123 282	126 858	3%	130 544	3%
Impôts et taxes	3 144	3 246	3%	3 263	1%
Services extérieurs et autres charges	60 415	67 435	12%	60 709	-10%
DEAP des immo. Corp et incorp	23 609	24 805	5%	33 833	36%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	146 238	171 034	17%	146 520	-14%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Au terme de l'exercice 2019.

Les charges générales d'exploitation baissent dans l'ensemble de 5% à MAD 187 millions. Cette variation se décline comme suit :

- Les charges de personnel baissent de 3% à MAD 123 millions, cette baisse s'explique principalement par la baisse des salaires et appointements de 15%.
- Les impôts et taxes s'atténuent de 18% à MAD 3,1 millions
- Les services extérieurs et autres charges diminuent de 7% à MAD 60 millions.

Pour leur part, les dotations aux amortissements et aux provisions enregistrent une hausse de MAD 9,2 millions à MAD 23,6 millions. Cette évolution intègre l'effet de la première application de la norme IFRS 16 pour MAD 6,1 millions, ainsi que le surplus d'amortissements lié aux nouveaux investissements en immobilisations corporelles et incorporelles pour MAD 3,1 millions.

Dans ces conditions, le résultat brut d'exploitation affiche une progression de 41% atteignant MAD146 millions contre MAD 104 millions en 2018. Le coefficient d'exploitation s'est établi à 52% à fin 2019 contre 62% en 2018.

Le coefficient 'exploitation a baissé de 10% en 2019 par rapport à 2018, suite à la hausse du PNB de 13% et la baisse des charges générales d'exploitation de -5%.

Au terme de l'exercice 2020 :

Les charges générales d'exploitation évoluent dans l'ensemble de 6% à MAD 198 millions. Cette variation s'analyse comme suit :

- Les charges de personnel augmentent de 3% à MAD 127 millions reflétant la progression de la masse salariale ;
- Les impôts et taxes, composés principalement de taxes professionnelles, augmentent de 3% à MAD 3,2 millions ;
- Les services extérieurs et autres charges augmentent de 12% à MAD 67 millions.

Pour leur part, les dotations aux amortissements et aux provisions enregistrent une hausse de MAD 1,2 millions à MAD 24,8 millions. Cette variation fait suite aux nouveaux investissements en immobilisations corporelles et incorporelles réalisés en 2020 à hauteur de MAD 5,6 millions.

Dans ce contexte, le résultat brut d'exploitation affiche une progression de 17% atteignant MAD 171 millions contre MAD 146 millions en 2019. Il en ressort un coefficient d'exploitation de 50% vs 52% en 2019, soit une baisse de 2 points. Cette amélioration résulte d'une hausse du PNB (+10%) plus soutenue que celle des charges générales d'exploitation (+6%).

Le coefficient d'exploitation fait l'objet d'un suivi rapproché par les instances du Groupe de manière à le maintenir à un niveau soutenable, à travers à la fois l'optimisation des charges d'exploitation et l'accroissement des sources de revenus actuels et potentiels.

Au terme de l'exercice 2021 :

Les charges générales d'exploitation s'affichent globalement en diminution de 2% à MAD 194,5 millions, sous l'effet des variations contrastées ci-après :

- La hausse de 3% à MAD 130,5 millions des charges de personnel, consécutive à la progression annuelle de la masse salariale ;
- La stabilité des impôts et taxes à MAD 3,3 millions ;
- La baisse de 10% à MAD 60,7 des services extérieurs et autres charges,

Les dotations aux amortissements des immobilisations enregistrent une hausse 36,4% à MAD 33,8 millions, en lien notamment avec les évolutions réalisées sur les systèmes d'information de la banque.

Dans ce contexte, le résultat brut d'exploitation s'affiche en baisse de 14,3% à 146,5 MDH, sous l'effet conjugué de la baisse de 5% du PNB et de la hausse des charges d'exploitation. Il en ressort un coefficient d'exploitation de 52%, en hausse de deux points par rapport à 2020.

❖ Ventilation des charges de personnel

En milliers de dirhams	2019	2020	Var	2021	Var
Salaires et appointements	44 816	53 405	19%	56 806	6%
Primes et indemnités	60 887	56 586	-7%	54 563	-4%
Charges d'assurances sociales, et de retraite	11 657	11 963	3%	12 591	5%
Autres charges de personnel	5 922	4 904	-17%	6 584	34%
TOTAL	123 282	126 858	3%	130 544	3%

❖ Ventilation des dotations aux amortissements et aux provisions

En milliers de dirhams	2019	2020	Var	2021	Var	
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles		14 685	15 590	6%	14 800	-5%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles		8 924	13 023	46%	19 033	46%
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation		-	- 3 808	ns	-	100%
TOTAL		23 609	24 805	5%	33 833	36%

C- Coût du risque

(En milliers)	2019	2020	VAR	2021	VAR
Dotations aux provisions	100	12 010	11 910%	5 162	-57%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	100	4 941	4 841%	915	-81%
Provisions pour dépréciation des titres de créance	-	7 069	NS	2 203	-69%
Provisions pour risques et charges	-	-	NS	2 044	<100%
Reprise de provisions	1 057	1 464	39%	4 308	194%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des titres de créance	890	-	-100%	4308	<100%
Provisions pour risques et charges	168	1 464	772%	-	>100%
Variation des provisions	-957	10 546	1 202%	854	-92%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-	5 171	NS	-	>100%
Récupérations sur prêts et créances amorties	-	-	-	-	-
Autres pertes	-	-	-	-	-
Coût du risque	-957	15 716	1 742%	854	-95%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

❖ Décomposition du Coût du risque par « Bucket »

Coût du risque par Bucket	31/12/2019				31/12/2020				31/12/2021			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
<u>sous IFRS 9[1]</u>												
Coût du risque	203	-1 142	-19	-957	6 096	4 331	5 290	15 716	8 759	-4 331	-3 574	854
Total	203	-1 142	-19	-957	6 096	4 331	5 290	15 716	8 759	-4 331	-3 574	854

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Chiffres fournis par CDG Capital

A fin 2019, le coût du risque s'établit à MAD – 1 million, en amélioration de MAD 4,2 millions par rapport à l'exercice précédent, reflétant dans l'ensemble une évolution favorable du risque de crédit sur les portefeuilles crédits et titres éligibles à dépréciation sous IFRS 9.

Plus particulièrement, il est constaté :

- Une baisse de KMAD 907 des dotations nettes des reprises relatives aux provisions des prêts et créances, en lien avec l'amélioration de la qualité du risque de crédit y afférent. Le rapport « coût du risque / l'encours net des prêts et créances » s'en trouve amélioré, passant de 0,28% en 2018 à 0,03% à fin 2019.
- Une nette amélioration des paramètres de risque liés au portefeuille de titres, qui s'est traduite par des reprises de provisions à hauteur de KMAD 890 et de l'absence de nouvelles dépréciations.

Les provisions au 31 décembre 2020 atteignent MAD 15,7 millions, contre MAD -1 millions une année auparavant, avec globalement un provisionnement plus important des créances saines, soit un coût du risque on hausse de MAD +16,7 millions, expliqué comme suit :

- Hausse des provisions IFRS 9 de MAD 7,5 millions sur le bucket 1, avec MAD 4,8 millions sur actifs financiers au coût amorti et MAD 2,7 millions sur actifs financiers à la JVOCI, liée principalement à l'actualisation des paramètres de calcul suite au Covid-19, ainsi qu'une légère évolution des encours.

-
- Compensé par une reprise des provisions IFRS 9 avec MAD 1,5 million sur le bucket 1, liée principalement à une baisse d'encours sur les engagements de financement et de garantie.
 - Hausse des provisions IFRS 9 avec un coût du risque de MAD 4,3 millions sur le bucket 2, liée à un transfert du bucket 1 vers bucket 2, avec KMAD 22 sur actifs financiers au coût amorti et 4,3 millions sur actifs financiers à la JVOCI.
 - Hausse des provisions IFRS 9 avec un coût du risque de MAD 5,3 millions sur le bucket 3, liée principalement à des pertes sur prêts et créances irrécouvrables.

Suite au déclenchement de la crise sanitaire Covid-19, CDG Capital a procédé à l'exercice de revue des paramètres du modèle de calcul des dépréciations sous IFRS 9. De ce fait, ce changement s'est traduit par une hausse des ECL¹ à 1 an de MAD 8,5 millions sur l'encours des actifs financiers éligibles (crédits et titres) au 31/03/2020.

L'écart entre l'évolution du coût de risque en social (+5 MDH) et en consolidé (+15 MDH) en 2020 s'explique par les ECL Expected Credit loss (pertes de credit attendues) sous IFRS 9, soit MAD +10,5 millions.

En 2021, le coût du risque s'établit à MAD 0,9 million, largement en baisse par rapport à celui constaté à fin 2020 (soit MAD 15,7 millions), laquelle année était exceptionnelle en raison de la montée des facteurs de risque dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Plus particulièrement, l'évolution du coût du risque met en évidence :

- La baisse de 57% des dotations aux provisions à MAD 5,2 millions, dans un contexte de baisse de l'encours des créances à risque éligible à dépréciation sous IFRS 9 ;
 - La constatation de reprises de provisions pour MAD 4,3 millions (contre MAD 1,5 millions en 2020), en lien notamment avec des encaissements partiels réalisés sur certaines créances en souffrance et/ou la libération de provisions pour risques et charges.
 - Dépréciations en hausse des provisions IFRS 9 de MAD 8,8 millions sur le bucket 1, avec MAD +0,2 million sur actifs financiers au coût amorti, MAD +6,5 millions sur actifs financiers à la JVOCI, et MAD +2 millions sur engagements hors bilan ; liée principalement à une nette évolution des encours.
 - Des reprises nettes de provisions IFRS 9 avec un coût du risque de MAD -4,3 millions sur le bucket 2, liée à un transfert du bucket 2 vers bucket 1, avec MAD 22 millions sur actifs financiers au coût amorti et 4,3 millions sur actifs financiers à la JVOCI.
 - Des reprises nettes de provisions IFRS 9 avec un coût du risque de MAD -3,6 millions sur le bucket 3, liée principalement des reprises suite à des encaissements réalisés sur certaines créances en souffrance.
- Il est à noter que le coût du risque sous IFRS 9 était exceptionnellement plus important en 2020 après à la revue des paramètres du modèle de calcul des dépréciations suite au Covid-19
- Il est à noter que le coût du risque consolidé provient en totalité de CDG Capital.
- N'étant pas une banque de détail, le portefeuille crédits et titres de CDG Capital fait l'objet de suivi individuel compte tenu du nombre restreint des contreparties (constituées majoritairement de banques, institutionnels et corporate).

¹ ECL : Expected Credit loss (pertes de credit attendues)

❖ Décomposition des actifs du groupe et engagements par « Bucket »

- Le détail du coût du risque sur la période 2020- 2021 prend en compte l'application de la norme IFRS 9 tel que présenté ci-dessous :

Décomposition des actifs du Groupe et engagements par « Bucket » à fin décembre 2020

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2020
Actifs financiers au coût amorti	1 435 493	25 044	56 938	1 517 475
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	714 137	-	-	714 137
Prêts et créances sur la clientèle	721 357	25 044	6 938	753 339
Titres au coût amorti	-	-	50 000	50 000
Actifs financiers à la JVOCI	2 086 081	56 832	-	2 142 913
Titres de créance	2 086 081	56 832	-	2 142 913
Engagements hors bilan	62 974	-	-	62 974
Engagements de financement et de garantie	62 974	-	-	62 974

Couverture par « Bucket » à fin décembre 2020

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2020
Actifs financiers au coût amorti	10 235	22	56 938	67 195
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	3 185	-	-	3 185
Prêts et créances sur la clientèle	7 049	22	6 938	14 009
Titres au coût amorti	-	-	50 000	50 000
Actifs financiers à la JVOCI	11 261	4 309	-	15 569
Titres de créance	11 261	4 309	-	15 569
Engagements hors bilan	414	-	-	414
Engagements de financement et de garantie	414	-	-	414

Décomposition des actifs du Groupe et engagements par « Bucket » à fin décembre 2020 (Encours nets des dépréciations)

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2020
Actifs financiers au coût amorti	1 425 259	25 022	-	1 450 281
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	710 951	-	-	710 951
Prêts et créances sur la clientèle	714 308	25 022	-	739 330
Titres au coût amorti	-	-	-	-
Actifs financiers à la JVOCI	2 074 820	52 523	-	2 127 344
Titres de créance	2 074 820	52 523	-	2 127 344
Engagements hors bilan	62 561	-	-	62 561
Engagements de financement et de garantie	62 561	-	-	62 561

Décomposition des actifs du Groupe et engagements par « Bucket » à fin décembre 2021

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti	1 749 184	-	57 678	1 806 862
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	611 036	-	0	611 036
Prêts et créances sur la clientèle	1 138 148	-	7 678	1 145 826
Titres au coût amorti	-	-	50 000	50 000
Actifs financiers à la JVOCI	2 551 016	-	0	2 551 016

Titres de créance	2 551 016	0	2 551 016
Engagements hors bilan	1 992 793	0	1 992 793
Engagements de financement et de garantie	1 992 793	0	1 992 793

Couverture par « Bucket » à fin décembre 2021

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti	10 437		53 370	63 808
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 538		0	2 538
Prêts et créances sur la clientèle	7 900		7 678	15 578
Titres au coût amorti	0		45 692	45 692
Actifs financiers à la JVOCI	17 772		0	17 772
Titres de créance	17 772		0	17 772
Engagements hors bilan	2 458		0	2 458
Engagements de financement et de garantie	2 458		0	2 458

Décomposition des actifs du Groupe et engagements par « Bucket » à fin décembre 2021 (Encours nets des dépréciations)

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti	1 738 746	0	4 308	1 743 054
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	608 498	0	0	608 498
Prêts et créances sur la clientèle	1 130 248	0	0	1 130 248
Titres au coût amorti	0	0	4 308	4 308
Actifs financiers à la JVOCI	2 533 244	0	0	2 533 244
Titres de créance	2 533 244	0	0	2 533 244
Engagements hors bilan	1 990 335	0	0	1 990 335
Engagements de financement et de garantie	1 990 335	0	0	1 990 335

c. Résultat net

En milliers de dirhams	2019	2020	Var	2021	Var
RESULTAT D'EXPLOITATION	147 196	155 318	6%	145 666	-6%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					
Gains ou pertes nets sur autres actifs	317	227	-28%	309	36%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition					
RESULTAT AVANT IMPOT (1)	147 513	155 545	5%	145 975	-6%
Impôt sur les résultats (2)	56 110	61 831	10%	57 237	-7%
RESULTAT NET (3)	91 402	93 714	3%	88 739	-5%
Intérêts minoritaires	-	-	NS	-	-
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	91 402	93 714	3%	88 739	-5%
Taux Effectif d'Impôts (2) / (1)	38,04%	39,75%	+171 pts	39,21%	-54 pts
PRODUIT NET BANCAIRE (4)	356 689	393 378	10%	374 869	-5%
Taux de Marge Nette (3) / (4)	26%	24%	-2 pts	24%	0 pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2019 :

Le résultat net part du groupe s'apprécie de 40% atteignant MAD 91 millions contre MAD 65 millions une année auparavant. Cette évolution tient pour l'essentiel à une progression plus soutenue du produit net bancaire par rapport à celle des charges générales d'exploitation.

A fin décembre 2020 :

Le résultat courant avant impôt a atteint MAD 155,6 millions contre MAD 147,5 millions une année auparavant, soit une hausse de 5% (+ MAD 8 millions). Cette hausse est expliquée principalement par l'effet compensé de l'augmentation de la charge d'impôt courant en social +19 MDH, et une baisse de -13 MDH de la charge d'impôt différé en IFRS.

Le résultat net part du groupe évolue de 3% à MAD 94 millions. Cette évolution tient pour l'essentiel à une hausse du coût du risque qui découle d'une approche prudente d'anticipation des risques dans le contexte de crise sanitaire liée à la covid-19.

A fin décembre 2021 :

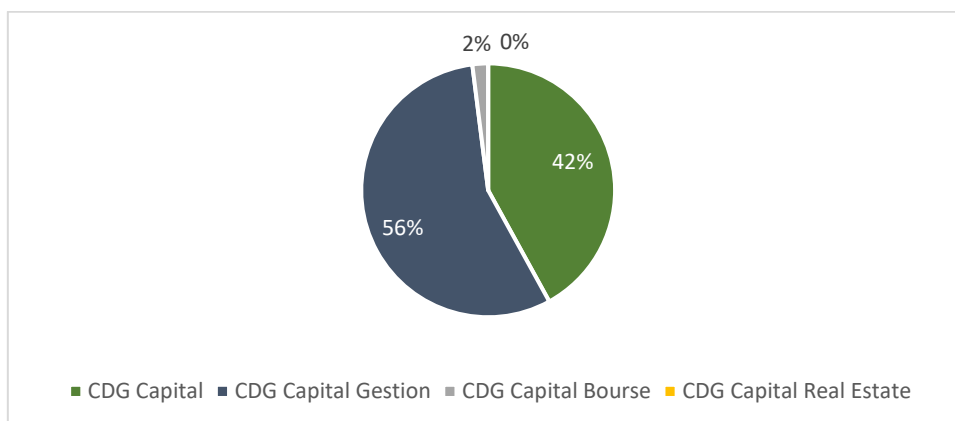
Le résultat net part du groupe ressort à MAD 89 millions, en repli de 5% par rapport à l'exercice 2020. Cette baisse intègre principalement l'effet contrasté des éléments suivants :

- La baisse de 6% du résultat d'exploitation à MAD 145,7 millions contre MAD 155,3 millions en 2020 ;
- La baisse de 7% à MAD 57,2 millions de la charge d'impôt sur résultats à MAD 57,3 millions contre MAD 61,8 à fin 2020.

Contribution des filiales au RNPG

En 2019 :

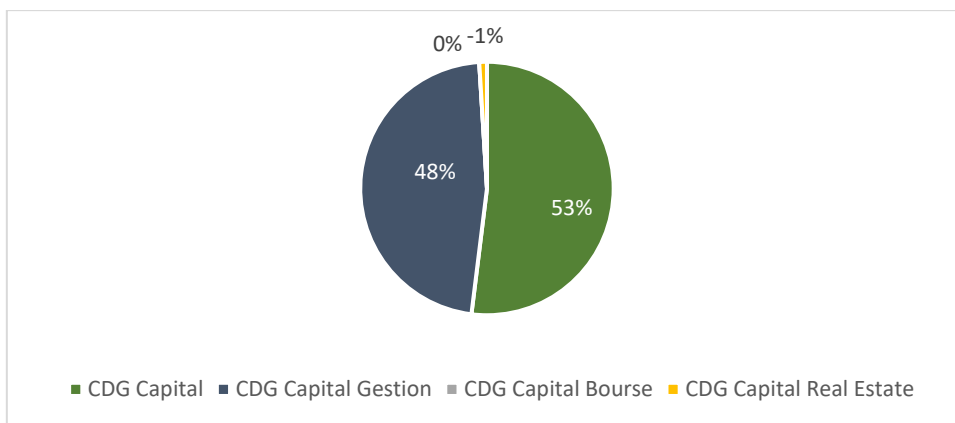
A fin décembre 2019, le Résultat Net Part du Groupe s'établit à MAD 91 millions ; sa formation à partir des résultats retraités des flux intra-groupe se présente comme suit :



Le RNPG au 31 décembre 2019 provient majoritairement des contributions de CDG Capital Gestion et CDG Capital, à hauteur respectivement de 42% et 56%.

En 2020 :

A fin décembre 2020, le Résultat Net Part du Groupe s'établit à MAD 94 millions ; sa formation à partir des résultats retraités des flux intra-groupe se présente comme suit :



Source : CDG Capital, comptes consolidés

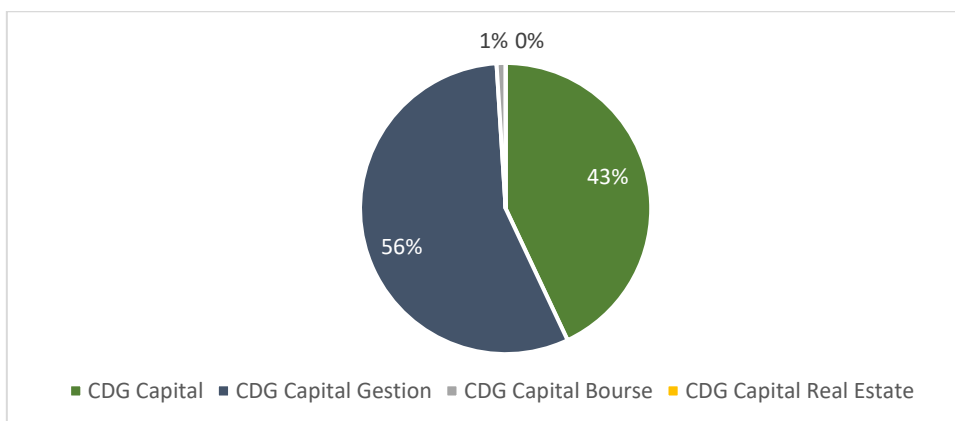
Le RNPG au 31 décembre 2020 provient majoritairement des contributions de CDG Capital Gestion et CDG Capital, à hauteur respectivement de 48% et 53%.

En 2021 :

CDG Capital et de CDG Capital Gestion demeurent les principaux contributeurs au RNPG, avec des parts respectives de :

De 43% pour CDG Capital contre 53% en 2020, en lien avec la contraction des revenus constatée en 2021 ; Après une année 2020 exceptionnelle en termes de produits des activités de marché en lien avec la baisse des taux Obligataires, la contribution de CDG Capital passe à MAD 39 millions, contre MAD 50 millions en 2020 et MAD 38 millions une année auparavant.

- Et de 56% pour CDG Capital Gestion contre 48% en 2020, reflétant l'amélioration des indicateurs d'activité et de performance de cette filiale.



I.7. Analyse du bilan consolidé (normes IFRS)

a. Bilan consolidé en norme IFRS

Actif

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19-20	2021	Var 20-21
1 Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	21 636	73 027	238%	430 424	489%
2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 865 792	7 215 827	23%	9 170 957	27%
3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 173 668	2 176 617	0%	2 582 517	19%
4 Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	NA	-	-
5 Titres au cout amorti	-	-	NA	4 308	>100%
6 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	772 919	710 951	-8%	608 498	-14%
7 Prêts et créances sur la clientèle	384 650	739 330	92%	1 130 248	53%
8 Actifs d'impôt exigible	5 594	4 871	-13%	3 200	-34%
9 Actifs d'impôt différé	6 274	17 106	173%	14 302	-16%
10 Comptes de régularisation et autres actifs	865 834	821 022	-5%	1 317 844	61%
11 Immobilisations corporelles	61 911	92 890	50%	88 037	-5%
12 Immobilisations incorporelles	46 083	58 000	26%	72 032	24%
13 Ecarts d'acquisition	98 235	98 235	0%	98 235	0%
Total de l'Actif	10 302 595	12 007 876	17%	15 520 603	29%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

❖ Composition du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux »

En milliers de dirhams	2019	2020	2021	Var
Caisse	370	370	370	0%
Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	21 265	72 656	430 054	492%
TOTAL	21 634	73 027	430 424	489%

La préparation des états financiers du Groupe exige du management la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Il en est ainsi des cas ci-après :

- Calcul des pertes de crédit attendues avec plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- L'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif, qu'il s'agisse d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ou d'instruments à la juste valeur par résultat ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels (goodwill principalement)
- Des provisions pour risque et charges entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37.

Passif :

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19-20	2021	Var 20-21
1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat	64 233	42 524	-34%	72 759	71%
2 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 338 889	4 723 759	41%	5 650 377	20%
3 Dettes envers la clientèle	1 480 906	1 550 452	5%	2 651 141	71%
4 Titres de créance émis	1 714 786	1 926 197	12%	2 483 928	29%
5 Passifs d'impôt exigible	41 482	45 834	10%	34 675	-24%
6 Passifs d'impôt différé					
7 Comptes de régularisation et autres passifs	2 487 172	2 524 471	1%	2 917 494	16%
8 Provisions	2 775	3 861	39%	3 755	-3%
9 Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie				512 775	100%
10 Capitaux propres	1 172 351	1 190 779	2%	1 193 698	0%
11 Capitaux propres part du groupe	1 172 351	1 190 779	2%	1 193 698	0%
12 Capital et réserves liées	780 000	930 000	19%	930 000	0%
13 Réserves consolidées	305 397	174 222	-43%	176 749	1%
14 Gains ou pertes latents ou différés	-4 449	-7 157	61%	-1 789	+75%
15 Résultat de l'exercice – Part du groupe	91 402	93 714	3%	88 739	-5%
16 Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
Total du Passif	10 302 595	12 007 876	17%	15 520 603	29%

Eléments de l'actif du bilan

A fin 2019

A fin décembre 2019, le total bilan s'accroît de 13% à MAD 10 303 millions contre MAD 9 146 millions au 31/12/2018. Cette évolution intègre les principales variations ci-après :

- Baisse des valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux passant de MAD 275 millions au 31/12/2018 à MAD 22 millions à fin 2019. L'évolution de ce poste est corrélée à la variation du compte central des règlements de la banque ouvert auprès de la Banque Centrale ;
- L'augmentation de 31% à MAD 5 866 millions des actifs financiers à la juste valeur par le résultat, lesquels sont composées à hauteur de 90% d'instruments détenus à des fins de transaction ;
- La baisse de 8% à MAD 2 174 millions des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;

-
- La diminution de 13% du poste « comptes de régularisation et autres actifs » liée principalement à l'impact du recouvrement de créances commerciales dont l'antériorité dépasse 12 mois.

A fin 2020

A fin décembre 2020, le total bilan s'accroît de 17% à MAD 12 007 millions contre MAD 10 303 millions au 31/12/2019. Cette évolution intègre les principales variations ci-après :

- La hausse des valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux passant de MAD 21,6 millions au 31/12/2019 à MAD 73,0 millions à fin 2020. L'évolution de ce poste est corrélée à la variation du compte central des règlements de la banque ouvert auprès de la Banque Centrale ;
- L'augmentation de 23% à MAD 7 215 millions des actifs financiers à la juste valeur par le résultat, lesquels sont composés à hauteur de 93% d'instruments détenus à des fins de transaction ;
- La hausse de 92% à MAD 739 millions des prêts et créances, tirée principalement par la nouvelle production de crédits de trésorerie (+MAD 150 millions) et des pensions reçues à hauteur de MAD 218 millions.
- Le repli de 5% à MAD 821 millions du poste « Comptes de régularisation et autres actifs »

A fin 2021

Au 31 décembre 2021, le total bilan évolue de 17% à MAD 15,5 milliards contre MAD 12 une année auparavant. A l'actif, cette évolution découle des principales variations ci-après :

- La hausse du poste « valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux », dont le solde est passé de MAD 73 millions au 31/12/2020 à MAD 434 millions à fin 2021. L'évolution de ce poste est corrélée à la variation du compte central des règlements de la banque ouvert auprès de la Banque Centrale ;
- L'accroissement de 27% à MAD 9 171 millions des actifs financiers à la juste valeur par le résultat, lesquels sont composés à hauteur de 83% d'instruments détenus à des fins de transaction ;
- L'accroissement de 19% à MAD 2 583 millions des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, dont 98% relèvent des instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- La baisse de 14% à MAD 608 millions des prêts et créances sur les établissements de crédit, en raison principalement de l'absence d'opérations de pensions livrées à fin 2021 contre un encours de MAD 217 millions au 31/12/2020 ;
- La hausse de 53% à MAD 1 130 millions des prêts et créances sur la clientèle, tirée principalement par la nouvelle production de crédits à l'équipement et de financements de trésorerie, en l'absence d'opérations de pensions à fin décembre 2021 ;
- L'augmentation de 61% à MAD 1 318 millions du poste « Comptes de régularisation et autres actifs », en lien avec l'encours ponctuel au 31 décembre 2021 des opérations sur titres (OST) de la clientèle.

Eléments du passif du bilan :

A fin 2019

- Hausse de 7% de l'endettement auprès des établissements de crédit et assimilés, passant de MAD 3 119 millions au 31 décembre 2018 à MAD 3 339 millions à fin 2019 ;
- Baisse de 32% des dépôts de la clientèle à MAD 1 481 millions contre MAD 2 182 millions un an plus tôt ;
- Hausse des titres de créance émis de 31%, passant de MAD 1 308 millions au 31/12/2018 à MAD 1 715 millions à fin 2019. Cette évolution a permis de compenser la baisse des dépôts de la clientèle ;
- Hausse de 97% du poste « Comptes de régularisation et autres passifs » à MAD 2 487 millions à fin décembre 2019. Cette variation est liée principalement à la hausse de la dette sur titres empruntés, dont l'encours est passé de MAD 853 millions à MAD 2 130 millions (+150%) ;
- Baisse de 1,4% des capitaux propres part du groupe, s'établissant à MAD 1 172 millions contre MAD 1 220 à fin décembre 2018.

A fin 2020

L'évolution du Passif entre 2019 et 2020 met en évidence les principales variations ci-après :

- La hausse de 41% des dettes auprès des établissements de crédit et assimilés à MAD 4 724 suite à un recours plus important aux pensions livrées et aux emprunts interbancaires ;
- La progression de 5% des dettes envers la clientèle pour s'établir à MAD 1 550 millions contre MAD 1 481 millions un an auparavant ;
- Augmentation de 12% de l'encours des certificats de dépôt émis à MAD 1 926 millions contre MAD 1 715 à fin décembre 2019 ;
- Quasi-stabilité du poste « comptes de régularisation & autres passifs », lequel est constitué majoritairement de la dette sur emprunt de titres à hauteur de MAD 2 245 millions (vs MAD 2 130 millions à fin 2019) ;
- Légère progression (+2%) des fonds propres à MAD 1 191 millions vs MAD 1 172 millions au 31 décembre 2019.

A fin 2021

Les principales variations observées entre 2020 et 2021 concernent les postes ci-après :

- La hausse de 20% des dettes auprès des établissements de crédit et assimilés à MAD 5.650, en lien avec l'accroissement des besoins en refinancement de la banque induit par la croissance des emplois en crédits et en titres ;
- La progression de 71% à 2.651 millions des dettes envers la clientèle suite à de nouvelles collectes de ressources à vue et à terme ;
- La hausse de 29% de l'encours des certificats de dépôt émis à MAD 2 484 millions contre MAD 1 926 à fin décembre 2020 ;
- L'augmentation de 16% à MAD 2 917 millions du poste « comptes de régularisation & autres passifs », lequel loge principalement la dette sur emprunt de titres à hauteur de MAD 2 027 millions (vs MAD 2 245 millions à fin 2020) ;
- L'émission pour la 1^{ère} fois d'une dette subordonnée à hauteur de MAD 500 millions ;

- Stabilité des fonds propres à MAD 1 194 millions vs MAD 1 191 millions au 31 décembre 2020 (+0,2%).

❖ **Composition du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux »**

En milliers de dirhams	2019	2020	2021	Var
Caisse	370	370	370	0%
Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	21 265	72 656	430 054	492%
TOTAL	21 634	73 027	430 424	489%

Le poste « Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux » a augmenté de 242% pour se situer à MAD 72,7 millions en 2020 contre MAD 21,6 en 2019. Ce poste loge principalement les avoirs du Compte Central des Règlements (CCR) ouvert auprès de Bank Al-Maghrib et dont le solde enregistre des mouvements quotidiens importants au jour le jour, le rendant très volatil par nature.

A fin décembre 2021, le solde du poste « Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux » s'établit à MAD 430 millions, dont MAD 430 millions constitués des avoirs auprès de la Banque Centrale contre MAD 73 millions au 31/12/2020.

❖ **Actifs financiers à la juste valeur**

- **Actifs financiers à la juste valeur par résultat** : Ce poste est constitué des titres détenus à des fins de transaction ainsi que les instruments dérivés, et relèvent majoritairement des activités de trading telles que le market-making et le portage. Leur encours de fin d'année ressort en hausse de 27% à MAD 9 171 millions.

La hausse de l'encours des actifs financiers à la juste valeur par résultat fait suite aux différents placements réalisés en portefeuille titres principalement dans le cadre de l'activité de market-making (tenue de marché).

- L'évolution et la composition des actifs financiers à la juste valeur par résultat se présentent comme suit (en milliers de dirhams):

	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 865 792	7 215 827	9 170 957
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 253 132	6 702 718	7 641 775
Bons du Trésor	4 070 989	4 483 407	6 590 776
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 060 725	2 110 455	886 937
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-
Instruments dérivés	121 418	108 855	164 061
Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat	612 661	513 109	1 529 182

La ligne « Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat » loge les instruments de dette non détenus à des fins de transaction, dont les caractéristiques ne permettent pas leur comptabilisation au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres.

Les instruments détenus à des fins de transaction font l'objet de transactions fréquentes avec des volumes importants tout au long de l'année ; d'où la volatilité fréquente des encours y afférents.

- **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres** : s'agissant d'une catégorie comptable découlant de la classification introduite par IFRS 9, ce poste loge

majoritairement les instruments financiers qui, avant le 1er janvier 2019, figuraient comptablement au niveau du poste « Actifs disponibles à la vente ».

- L'évolution et la composition des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres se présentent comme suit (en milliers de dirhams) :

	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021
Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	2 173 668	2 176 617	2 582 517
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par OCI recyclables	2 124 394	2 127 344	2 533 244
Bons du Trésor	340 098	527 190	886 994
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 784 296	1 600 153	1 646 250
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par OCI non recyclables	49 274	49 274	49 274

A fin décembre 2020, l'encours net global des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'est inscrit en légère hausse de 0,1 % à 2 177 millions de dirhams. Ce portefeuille est composé majoritairement d'instruments de dette privée pour 74% (contre 82% à fin 2019), suivis des bons de Trésor à raison de 24% (vs 16% en 2019) et des actions pour 2%.

A fin décembre 2021, l'encours net global des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres évolue de 19% à MAD 2 583, constitué majoritairement d'instruments de dette privée pour 64% (contre 74% à fin 2020), suivis des bons de Trésor à raison de 34% (vs 24% en 2020) et des actions pour 2%.

La hausse de l'encours des actifs financiers composant cette rubrique découle principalement d'opportunités de placement en bons de Trésor dans le cadre de l'activité trading pour compte propre.

Titres au coût amorti : Ce poste loge un l'encours net relatif à un titre de créance compromis (bucket 3) dont l'encours brut est de 50 millions de dirhams. Il s'agit d'un titre au coût amorti dont la reprise associée est de MAD 4,3 millions suite à des encaissements partiels réalisés.

❖ Créances sur la clientèle

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19-20	2021	Var 20-21
Crédit de trésorerie	22 888	198 777	768%	337 312	70%
Crédits à la consommation	2 248	2 577	15%	2 322	-10%
Crédit à l'équipement	358 658	325 234	-9%	790 182	143%
Crédit immobiliers	1 276	1 090	-15%	896	-18%
Autres créances	8 661	7 477	-14%	8 601	15%
Intérêt courus à recevoir	453	605	34%	6 513	977%
Valeurs reçues en pension	-	217 579	NS	0	>100%
Créances acquises par affacturage	-	-	NS	-	-
Créances sur la clientèle (Brut)	394 183	753 339	91%	1 145 826	52%
Dépréciation	9 533	14 009	47%	15 578	11%
Créances sur la clientèle (Net)	384 650	739 330	92%	1 130 248	53%
Créances sur la clientèle (Net) /total Bilan	4%	6%	+2 pts	7%	+1 pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2019 :

L'encours brut des créances sur la clientèle s'accroît globalement de 7% à MAD 394 millions contre MAD 370 millions au 31/12/2018. Cette évolution intègre pour l'essentiel la hausse de l'encours des crédits de trésorerie et à l'équipement de respectivement 14% et 32%, tirée par les nouvelles productions de crédit intervenues courant 2019.

L'encours des créances sur la clientèle demeure caractérisé par la prédominance des crédits à l'équipement qui représentent près de 91% de l'encours brut global à fin décembre 2019.

Le poste « Autres crédits » est constitué majoritairement, soit 6 955 milliers de dirhams au 31 décembre 2019, de créances en souffrance relevant du bucket 3 et provisionnées à hauteur de 98%.

A fin 2020 :

L'encours brut des créances sur la clientèle s'accroît globalement de 91% à MAD 753 millions contre MAD 394 millions au 31/12/2019. Cette évolution intègre pour l'essentiel l'effet de la nouvelle production de crédits de trésorerie (+ MAD 150 millions) ainsi que des pensions reçues consenties à la clientèle à hauteur de MAD 218 millions.

Hors valeurs reçues en pension, l'encours des créances sur la clientèle est constitué principalement de crédits à l'équipement et de trésorerie à hauteur respectivement de 61% et 37%.

Le poste « Autres créances » loge majoritairement les créances en souffrance relevant du bucket 3 pour MAD 6,9 millions, totalement provisionnées.

Il est à noter que la rubrique « créances sur la clientèle » provient en totalité de l'activité bancaire portée par CDG Capital ; les filiales ne portent pas de crédits, ni de dépôts de la clientèle dans leurs bilans respectifs.

A fin 2021 :

L'encours brut des créances sur la clientèle s'inscrit en hausse de 52% à MAD 1 146 millions, tiré par la nouvelle production de crédits à l'équipement et de financements de trésorerie, en l'absence d'opérations de pensions reçues à fin décembre 2021 contre un encours de MAD 218 millions.

En particulier, l'encours des crédits à l'équipement évolue de 143% à MAD 790 millions, intégrant principalement une nouvelle production à hauteur de MAD 500 millions.

Pour leur part, les crédits de trésorerie progressent de 70% à MAD 337 millions, tenant compte de nouveaux financements de trésorerie consentis aux entreprises courant 2021.

Les crédits à l'équipement et de trésorerie demeurent prépondérants avec des encours représentant respectivement 69% et 29% des crédits bruts.

Le poste « Autres créances » loge majoritairement les créances en souffrance relevant du bucket 3 pour MAD 7,7 millions, totalement provisionnées.

Au même titre que les exercices précédents, il est à noter que la rubrique « créances sur la clientèle » provient en totalité de l'activité bancaire portée par CDG Capital ; les filiales ne portent pas de crédits, ni de dépôts de la clientèle dans leurs bilans respectifs.

❖ Encours et dépréciations

Présentation de l'encours et dépréciations par Bucket sous IFRS 9 des créances sur la clientèle

Encours et dépréciations par Bucket sous IFRS 9	2019				2020				2021			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
<i>Encours Brut</i>	387 228	0	6 955	394 183	721 357	25 044	6 938	753 339	1 138 148		7 678	1 145 826
<i>Dépréciations</i>	2 714	0	6 819	9 533	7 049	22	6 938	14 009	7 900		7 678	15 578
TOTAL	384 514	0	135	384 650	714 308	25 022	0	739 330	1 130 248		0	1 130 248

A fin décembre 2019, l'évolution des dépréciations est contenue à 3,05% (+282 milliers de dirhams) à 9 533 milliers de dirhams contre 9 251 milliers de dirhams au 31 décembre 2018. Cette évolution intègre une hausse de 307 milliers de dirhams, compensée par la baisse de 25 milliers de dirhams des dépréciations au titre du bucket 3.

A fin décembre 2020, l'encours a évolué de (+355 millions de dirhams) à 739 millions de dirhams contre 385 millions de dirhams au 31 décembre 2019. Cette évolution intègre une hausse au niveau des crédits de trésorerie et des valeurs reçues en pension, avec respectivement 175 millions de dirhams et 218 millions de dirhams, nonobstant la baisse de 33 millions de dirhams des crédits à l'équipement.

Les dépréciations au titre du risque de crédit s'affichent en hausse de près de 47% à MAD 14 millions, soit une variation de MAD 4,5 millions. Celle-ci concerne majoritairement les provisions relatives au bucket 1, lesquelles sont passées de MAD 2,7 millions à MAD 7 millions.

A fin 2021, l'encours brut des prêts et créances sur la clientèle progresse de 52% à MAD 1 146 millions, tiré principalement par la hausse des crédits à l'équipement et de trésorerie de respectivement 143% à MAD 790 millions et 70% à MAD 337 millions.

Les dépréciations au titre du risque de crédit s'établissent à MAD 15,6 millions, en hausse de 11,2% et se répartissent entre le bucket 1 et 3 à raison respectivement de MAD 7,9 millions et MAD 7,7 millions. La hausse du stock des dépréciations résulte principalement d'un effet volume avec la nouvelle production de crédit réalisée en 2021.

Indicateurs de risque :

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19-20	2021	Var 20-21
Créances sur la clientèle brutes	394 183	753 339	91%	1 145 826	52%
Créances sur la clientèle nettes	384 650	739 330	92%	1 130 248	53%
Encours total par bucket	394 183	753 339	91%	1 145 826	52%
Dont encours bucket 1	387 228	721 357	86%	1 138 148	58%
Dont encours bucket 2	0	25 044	-	0	>100%
Dont encours bucket 3	6 955	6 938	0%	7 678	11%
Provisions totales par bucket	9 533	14 009	47%	15 578	11%
Dont provisions bucket 1	2 714	7 049	160%	7 900	12%
Dont provisions bucket 2	0	22	<100%	0	>100%
%Dont provisions bucket 3	6 819	6 938	2%	7 678	11%
Taux de couverture bucket 1 ¹	1%	1%	-0,28 pts	1%	0 pts
Taux de couverture bucket 2	-	-	-	-	-
Taux de couverture bucket 3	98%	100%	1,96 pts	100%	0 pts
Taux de contentieux ²	1,8%	0,9%	-0,84 pts	0,7%	-0,22 pts

¹ Taux de couverture bucket = (provisions bucket / encours bucket associé)

² Taux de contentieux = (encours des créances bucket 3 / encours brut des créances sur la clientèle)

Ratio du cout du risque ¹	7%	6%	-1,68 pts	0%	-6,03 pts
--------------------------------------	----	----	-----------	----	-----------

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Au même titre que l'exercice 2020, le taux de couverture des encours relevant du « bucket 3 » ressort à 100% en 2021, s'agissant de créances anciennes dont le recouvrement est jugé incertain, en l'absence de garanties réelles.

Un taux de couverture de 100% est donc retenu pour les créances relevant du bucket 3.

Le taux de couverture des encours « bucket 1 » s'établit, quant à lui, à 1% sur la période 2019-2021.

Le taux de contentieux ressort à 0,7% à fin 2021 contre 0,9% en 2020 et 1,8% en 2019, soit une amélioration de 1,1 point sur la période 2019-2021.

L'amélioration du taux de contentieux fait suite aux encaissements réalisés sur certaines créances en souffrance.

Le ratio du coût du risque est quasiment nul à fin 2021, contre 6% en 2020 et 7% en 2019.

L'amélioration du ratio du coût du risque résulte à la fois de l'effet de la baisse du coût du risque (numérateur), combinée à la hausse de la moyenne des encours nets des créances sur la clientèle (dénominateur).

¹ Ratio du coût du risque = (coût du risque/moyenne des encours nets des créances sur la clientèle)

Créances sur les établissements de crédit

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19-20	2021	Var 20-21
A vue	231 536	191 219	-17%	236 720	24%
Comptes ordinaires	231 536	191 219	-17%	236 720	24%
Prêts et comptes au jour le jour	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
A terme	544 103	522 918	-4%	374 316	-28%
Prêts et comptes à terme	433 333	513 424	18%	366 667	-29%
Prêts subordonnés et participants	0	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	100 000	-	-	-	-
Créances rattachées	10 769	9 494	-12%	7 649	-19%
Créances sur les établissements de crédit (Brut)	775 639	714 137	-8%	611 036	-14%
Dépréciation	2 720	3 185	17%	2 538	-20%
Créances sur les établissements de crédit (Net)	772 919	710 951	-8%	608 498	-14%
Créances sur les établissements de crédit (Net)/ Total Bilan	8%	6%	-2,1 pt	4%	-2,0 pt

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Au terme de l'exercice 2019, l'encours brut des créances interbancaires s'inscrit globalement en légère baisse de 1%, s'établissant à MAD 776 millions contre MAD 782 millions à fin décembre 2018. Le faible niveau de dépréciation s'explique par la qualité du risque des contreparties (banques majoritairement) qui relèvent pour l'essentiel du Bucket 1.

L'évolution de l'encours des créances sur les établissements de crédit et assimilés intègre principalement :

- La hausse de 281% des comptes ordinaires à vue à MAD 231,5 millions liée principalement à l'augmentation des avoirs en comptes courants auprès des banques locales et des correspondants étrangers ;
- La baisse de 15% du poste « prêts et comptes à terme » à MAD 433 millions sous l'effet des remboursements intervenus courant 2019 ;
- La baisse de 50% à MAD 100 millions des valeurs reçues en pension en raison de la baisse de demande y afférente sur le marché monétaire.

A fin décembre 2020, l'encours brut des créances sur les établissements de crédit s'affiche en baisse de 8% à MAD 714 millions contre MAD 776 millions au 31 décembre 2019, sous l'effet des principales variations compensées ci-après :

- La diminution de 17% des comptes à vue à MAD 191 millions, en lien avec le solde disponible au 31/12/2020 des avoirs en comptes courants auprès des banques locales et des correspondants étrangers ;

Le repli de 4% à MAD 523 millions des créances à terme, intégrant la hausse de 18% à MAD 513 millions de l'encours des prêts et comptes à terme, atténuée par l'absence de pensions reçues à fin 2020 contre un encours de MAD 100 millions à fin 2019.

A fin décembre 2021, l'encours brut des créances sur les établissements de crédit s'établit à MAD 611 millions, en baisse de 14% sous l'effet compensé des variations ci-après :

- La diminution de 17% des comptes à vue à MAD 191 millions, en lien avec le solde disponible au 31/12/2020 des avoirs en comptes courants auprès des banques locales et des correspondants étrangers ;
- La baisse de 28% à MAD 374 millions des placements à terme contre MAD 523 millions au 31/12/2020 sous l'effet des remboursements intervenus courant 2021.

Présentation de l'encours et dépréciations par Bucket sous IFRS 9 des créances sur les établissements de crédits.

Encours et dépréciations par Bucket sous IFRS 9	2019				2020				2021			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
Encours Brut	775 639			775 639	714 137			714 137	611 036			611 036
Dépréciations	2 720			2 720	3 185			3 185	2 538			2 538
TOTAL	772 919			772 919	710 951			710 951	608 498			608 498

A fin décembre 2020 les dépréciations sur les établissements de crédit et assimilés sont composés de :

- 2 803 milliers de dirhams concernant des prêts financiers
- 382 milliers de dirhams liés à des prêts de trésorerie à terme.

Nonobstant la baisse de l'encours notamment sur les valeurs reçues en pension à MAD 100 millions avec une dépréciation nulle, l'encours de prêts de trésorerie vis-à-vis des sociétés de financement à évoluer de MAD 50 millions avec une dépréciation de MAD 382 milliers.

A fin décembre 2021, les dépréciations constatées sur les établissements de crédit et assimilés totalisent MAD 2 538 millions et se rapportent à une créance à terme (prêt financier) éligible au bucket 1.

Dépôts de la clientèle

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19-20	2021	Var 20-21
Comptes à vue créditeurs	599 569	724 952	21%	1 037 976	43%
Comptes d'épargne	-	-	-	-	-
Dépôts à terme	504 907	562 406	11%	757 573	35%
Valeurs données en pension	129 975	-	-	548 349	<100%
Autres comptes créditeurs	237 531	254 472	7%	297 326	17%
Intérêts courus à payer	8 925	8 622	-3%	9 917	15%
Dettes envers la clientèle	1 480 906	1 550 452	5%	2 651 141	71%
Dettes envers la clientèle / Total Bilan	14%	13%	-1,5 pt	17%	+4,2 pt

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Au 31 décembre 2019, l'encours de fin d'année des dépôts de clientèle enregistre une baisse de 32%, s'établissant à MAD 1 481 millions contre MAD 2 182 millions à fin 2018.

Par instrument, l'évolution des dépôts se décline comme suit :

- La baisse de 64% à MAD 600 millions des comptes à vue créditeurs impactés par la baisse des dépôts d'espèce des fonds OPCVM et des institutionnels, dont les mouvements sont tributaires de leurs opérations sur les marchés monétaire et financier ;
- La progression de 3% des dépôts à terme à MAD 505 millions suite à la reconduction des principaux dépôts arrivés à échéance courant 2019 et de l'absence de nouveaux dépôts à terme ;
- La conclusion d'opérations de pensions reçues pour MAD 130 millions comparativement à un encours nul à fin 2018 ;
- La hausse significative du poste « Autres comptes créditeurs » liée à la constatation d'importantes saisies-arrêts sur certains comptes de la clientèle.

Au 31 décembre 2020, l'encours de fin d'année des dettes envers la clientèle s'affiche en hausse de 5%, s'établissant à MAD 1 550 millions contre MAD 1 481 millions à fin 2019. Par instrument, l'évolution des dépôts se décline comme suit :

- La progression de 21% à MAD 725 millions des comptes à vue créditeurs, tirée par la hausse des comptes courants ;
- L'augmentation de 11% des dépôts à terme à MAD 562 millions suite à de nouvelles collectes réalisées en 2020 ;
- L'absence d'opérations de pensions livrées à fin 2020 contre un encours de MAD 130 millions au 31/12/2019 ;
- La hausse de 7% du poste « Autres comptes créditeurs » à MAD 254 millions contre MAD 238 millions à fin décembre 2019.

A fin décembre 2021, les dettes envers la clientèle se renforcent de 71% pour s'établir à MAD 2 651 contre MAD 1 550 millions au 31/12/2020. Cette évolution découle des principales variations suivantes :

- La progression de 43% à MAD 1 038 millions des comptes à vue créditeurs, tirée par la hausse des comptes courants ;
- La hausse de 35% des dépôts à terme à MAD 758 millions suite à de nouvelles collectes réalisées en 2021 ;
- La réalisation d'opérations de pensions livrées à fin 2021 pour MAD 548 millions contre un encours nul au 31/12/2020 ;

Taux de transformation des dépôts en crédits 2019-2021 (Base comptes consolidés IFRS)

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19/20	2021	Var 20/21
Créances sur la clientèle (Brut) (1)	394 183	753 339	91%	1 145 826	52%
Dépôts de la clientèle (2)	1 480 906	1 550 452	5%	2 651 141	71%
Taux de transformation = (1/2)	27%	49%	+ 22 pts	43%	- 6 pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2019 :

Le taux de transformation des dépôts enregistre une hausse de 10 points à 27%, sous l'effet conjugué de la hausse des crédits à la clientèle (+7%) et de la baisse de l'encours des dépôts (-32%).

CDG Capital n'étant pas une banque de détail ; son taux de transformation est donc structurellement inférieur à celui de l'ensemble du secteur. L'essentiel de emplois de la banque étant investi en instruments financiers de marché (titres et opérations interbancaires).

A fin 2020 :

Le taux de transformation des dépôts s'inscrit en hausse de 22 points de base à 49%, tirée par la progression plus importante des crédits à la clientèle (+91%) comparativement à celle des dépôts (+5%).

Les créances brutes correspondent à l'encours brut avant dépréciation (vs encours net).

A fin 2021 :

Le taux de transformation ressort à 43% en baisse de 6 points comparativement à celui constaté au 31/12/2021 en raison d'une progression des dépôts (+71%) plus soutenue que celle des crédits à la clientèle (+52%)

CDG Capital n'étant pas une banque de détail ; son taux de transformation est donc structurellement inférieur à celui de l'ensemble du secteur. L'essentiel de emplois de la banque étant investi en instruments financiers de marché (Titres et opérations interbancaires)

Taux de transformation des dépôts en crédits 2019-2021 (Base comptes sociaux)

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19/20	2021	Var 20/21
Créances sur la clientèle (Brut) (1)	385 565	745 943	91%	1 137 865	53%
Dépôts de la clientèle (2)	1 506 015	1 566 504	4%	2 668 950	70%
Taux de transformation = (1/2)	26%	48%	+22 pts	43%	-5 pts

Source : CDG Capital – Comptes Sociaux

Le taux de transformation des dépôts – base sociale se situe pratiquement au même niveau que celui sur base consolidé, dans la mesure où CDG Capital est le seul établissement de crédit parmi l'ensemble consolidé.

Taux de transformation 2019-2021 (Secteur bancaire marocain)

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19/20	2021	Var 20/21
Créances sur la clientèle (Brut) (1)	883 781	923 532	4,50%	950 656	2,94%
Dépôts de la clientèle (2)	950 042	999 939	5,25%	1 053 116	5,32%
Taux de transformation = (1/2)	93%	92%	-1 pt	90%	-2 pt

Source : GBPM

Dettes envers les établissements de crédit :

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19/20	2021	Var 20/21
Comptes ordinaires créditeurs	61 292	127 684	108%	284 688	123%
Valeurs données en pension	2 278 264	1 722 793	-24%	4 245 540	146%
Emprunts de trésorerie	970 063	2 809 191	190%	1 054 608	-62%
Emprunts financiers	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	2942	-	2 353	-20%
Intérêts courus à payer	501	479	-4%	549	15%
Dettes locatives	28 769	60 669	111%	62 638	3%
Dettes envers les établissements de crédit	3 338 889	4 723 759	41%	5 650 377	20%
Dettes envers les Etab. De crédit / Total bilan	32%	39%	+7 pt	36%	-3 pts

Au 31 décembre 2019, les dettes interbancaires évoluent globalement de 7% à MAD 3 339 millions contre MAD 3 119 millions à fin 2018, tirée principalement par le renforcement de 19% de l'encours des pensions livrées. A cela s'ajoute, la constatation pour la première fois de dettes locatives pour MAD 29 millions, dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16.

Au 31 décembre 2020, les dettes interbancaires évoluent globalement de 41% à MAD 4 724 millions contre MAD 3 339 millions à fin 2019, principalement sous l'effet compensé de la hausse de 190% à MAD 2 809 millions des emprunts de trésorerie et la baisse de 24% à MAD 1 723 millions des pensions livrées au vu du contexte du marché renforcé par les injections de liquidité de Bank Al Maghrib.

Au terme de l'exercice 2021, l'endettement bancaire du groupe CDG Capital atteint MAD 5,6 milliards, en progression de 20% par rapport à 2020. Cette évolution fait suite à la hausse des emplois à la fois en crédits à la clientèle et en titres de transaction et de placement.

L'évolution de la liquidité au niveau du marché monétaire a été marquée par une atténuation du déficit de liquidité bancaire et la stabilité du taux directeur à 1,5%, avec maintien de la politique monétaire expansionniste de Bank Al-Maghrib tout au long de l'année 2021.

En termes de structure de financement, 75% de l'endettement bancaire est contracté sous forme d'instruments sécurisés tels que les pensions, suivis d'emprunts à blanc à hauteur de 19%. Les avances au jour le jour et à termes, contractées auprès de Bank Al-Maghrib s'élèvent à MAD 2,3 milliards, soit 55% de l'encours des pensions livrées et 41% de l'endettement bancaire à fin décembre 2021.

En tant que banque d'investissement, l'essentiel des ressources de la banque provient des instruments de marché, tels que les pensions, les avances interbancaires et les émissions de certificats de dépôt. Dans ce contexte, en considérant les pensions et emprunts de trésorerie en 2021 soit 3,2 MDH, ils représentent 28% des ressources à fin décembre 2021. Aussi, le ratio « dettes envers les établissements de crédit / total bilan » se situe à 36% à fin décembre 2021 contre 39% une année auparavant.

Variation de la dette locative	31/12/2020	31/12/2021	Var
<i>Dette Locative</i>	78 269	85 251	9%
<i>Amortissements</i>	17 600	22 612	28%
TOTAL	60 669	62 638	3%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2020, la dette locative atteint MAD 78,2 millions contre MAD 54,7 millions en 2019, soit une hausse de 43%. Cette hausse s'explique principalement par les changements de clauses de l'ancien contrat de bail du siège de CDG Capital.

A fin décembre 2021, la dette locative atteint MAD 85,3 millions contre MAD 78,3 millions au 31/12/2020, soit une hausse de 9% liée à l'impact des clauses de révision des prix relatifs à certains baux de la banque.

- **L'état de variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent entre le 01 janvier 2021 et décembre 2021.**

Variation du droit d'utilisation	01.01.2021	Augmentations	Diminutions	31.12.2021
Immobilier				
Valeur brute	78 269	6 982	-	85 251
Amortissements & dépréciations	18 868	6 325	-	25 194
Valeur nette	59 401	656	-	60 057

Matériel, outillage et transport				
Valeur brute	-	-	-	-
Amortissements & dépréciations	-	-	-	-
Valeur nette	-	-	-	-
Total droit d'utilisation	59 401	656	-	60 057

Titres de créances émis

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19/20	2021	Var 20/21
Bons de caisse	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	1 714 786	1 926 197	12%	2 483 928	29%
Emprunts obligataires	-	-	-	512 775	<100%
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
Titres de créances émis	1 714 786	1 926 197	12%	2 996 703	56%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2021, l'encours des certificats de dépôt émis se renforce de 56% à MAD 2 997 millions, en lien avec la hausse des besoins en refinancement induits par l'augmentation des emplois de la banque.

Comptes de régularisation et autres actifs

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19/20	2021	Var 20/21
Dépôts de garantie et cautionnements constitués	1 590	2 224	40%	2 224	0%
Créances fiscales	162 070	190 497	18%	211 714	11%
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	43 830	50 796	16%	55 612	9%
Débiteurs Divers	641 331	566 323	-12%	1 043 152	84%
Comptes de liaison	17 012	11 182	-34%	5 142	-54%
Comptes de régularisation et autres actifs	865 834	821 022	-5%	1 317 844	61%
Comptes de régularisation et autres actifs/ Total Bilan	8,4%	6,8%	-1,6 pb	8,5%	+1,7 pb

En 2019

L'évolution de la rubrique « comptes de régularisation et autres actifs » intègre pour l'essentiel :

- La hausse de 122% des créances fiscales à MAD 162 millions suite à la constatation à fin 2019 de crédits d'impôts au titre de la retenue à la source sur les intérêts de placement à revenu fixe (IPPRF) ;
- La baisse de 24% de l'encours du poste « débiteurs divers » sous l'effet des recouvrements intervenus courant 2019. Ce poste est constitué des factures commerciales liées aux commissions de service (conseil financier, gestion d'actifs, droits de garde, etc) facturées par les filières du Groupe ;
- La baisse de 45% à MAD 44 millions du compte de régularisation relatif aux produits à recevoir et aux charges constatées d'avance.

En 2020

L'évolution de la rubrique « comptes de régularisation et autres actifs » intègre pour l'essentiel :

- La hausse de 18% des créances fiscales à MAD 190 millions liée principalement à la constatation de nouveaux crédits d'impôts au titre de la retenue à la source sur les intérêts de placement à revenu fixe (IPPRF).
- La baisse de 12% de l'encours du poste « débiteurs divers » sous l'effet des recouvrements intervenus courant 2019. Ce poste est constitué des factures commerciales liées aux commissions de service (conseil financier, gestion d'actifs, droits de garde, etc) facturées par les filières du Groupe.
- La hausse de 16% à MAD 51 millions du compte de régularisation relatif aux produits à recevoir et aux charges constatées d'avance.

En 2021

L'évolution de la rubrique « comptes de régularisation et autres actifs » provient principalement des variations ci-après :

- La hausse de 11% des créances fiscales à MAD 212 millions liée principalement à la constatation de nouveaux crédits d'impôts au titre de la retenue à la source sur les intérêts de placement à revenu fixe (IPPRF) ;
- La baisse de 84% de l'encours du poste « débiteurs divers », en raison principalement de l'existence en fin d'année d'opérations en instance sur titres de la clientèle pour MAD 478 millions, dont le dénouement est intervenu après le 31/12/2021 ;

Comptes de régularisation et autres passifs

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19/20	2021	Var 20/21
Opérations diverses sur titres	2 137 767	2 263 911	6%	2 027 635	-10%
Sommes dues à l'Etat	112 800	89 427	-21%	99 541	11%
Clients avances et acomptes	2 642	2 700	2%	3 522	30%
Charges à payer	27 899	33 270	19%	29 843	-10%
Dividendes à payer	-	-	-	-	-
Autres passifs	206 065	135 163	-34%	756 953	460%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 487 172	2 524 471	1%	2 917 494	16%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2019 :

L'évolution de 98% du poste « comptes de régularisation et autres passifs » à MAD 2 487 millions couvre principalement :

- La hausse de 146% des opérations diverses sur titres, en ligne avec l'augmentation de l'encours de la dette sur titres empruntés qui est passé de MAD 853 millions au 31/12/2018 à MAD 2 130 millions à fin décembre 2019 (+150%) ;
- La hausse des sommes dues à l'Etat de 34%, liée principalement à la hausse de la charge d'impôt sur les résultats ;
- La baisse des charges à payer de 34% à MAD 28 contre MAD 42 millions en 2018.

A fin 2020 :

Sans changement significatif par rapport au 31 décembre 2019, le poste « comptes de régularisation et autres passifs » est constitué majoritairement de l'encours des opérations sur titres, lequel est passé de MAD 2 138 millions à MAD 2 264 millions à fin décembre 2020. Le

poste « des opérations diverses sur titres » loge principalement la dette sur titres empruntés pour 2 245 MDH contre 2 129 MDH à fin décembre 2019.

Les autres variations concernent principalement :

- La baisse des sommes dues à l'Etat de 21% à MAD 89 millions, suite notamment à la diminution de l'encours de TVA facturée ;
- La hausse des charges à payer de 19% à MAD 33 millions contre MAD 28 millions à fin 2019.

A fin 2021 :

Le poste « comptes de régularisation et autres passifs » évolue globalement de 16% à MAD 2 917 millions en raison principalement de l'existence dans la ligne « autres passifs » de dette en instance sur moyens de paiement de l'ordre MAD 404 millions, dénouée après le 31/12/2021.

La ligne « Opérations diverses sur titres » loge la dette d'emprunt de titres.

Evolution des immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations incorporelles

En milliers de dirhams	2019	2020	2021	Var 20/21
Valeur brute	117 778	142 719	175 783	23%
Amortissement	71 696	84 719	103 752	22%
Valeur nette	46 083	58 000	72 032	24%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

En 2021, l'encours net des immobilisations incorporelles progresse de 24% MAD 72 millions, compte tenu des évolutions réalisées sur les systèmes d'informations en 2021 qu'il s'agisse de digitalisation ou d'urbanisation technologique.

Immobilisations corporelles

En milliers de dirhams	2019	2020	2021	Var 20/21
Terrains et constructions	16 805	15 134	13 014	-14%
Matériel, Outillage et transport	2 815	2 630	2 023	-23%
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	16 752	15 196	12 637	-17%
Autres	-	-	-	-
En-cours	254	530	306	-42%
Droit d'utilisation	25 286	59 401	60 057	1%
Valeur Nette	61 911	92 890	88 037	-5%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2021, l'encours net comptable des immobilisations corporelles s'élève à MAD 88 millions, en baisse de 5%.

Droit d'utilisation :

En milliers de dirhams	31/12/2020	31/12/2021
Immobilier		
Valeur brute	78 269	85 251
Amortissement & dépréciations	18 868	25 194

Valeurs nette	59 401	60 057
Mobilier	-	-
Valeur brute	-	-
Amortissement & dépréciations	-	-
Valeurs nette	-	-
Total droit d'utilisation	59 401	60 057

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2021, l'évolution de la valeur brute du droit d'utilisation fait suite aux clauses de révision de loyer relatifs à certains baux de la banque.

Ventilation des provisions par nature

En milliers de dirhams	2019	2020	2021	Var 20/21
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	0	0	-	-
Provisions pour autres risques et charges	2 775	3 861	3 755	-3%
Total	2 775	3861	3 755	-3%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

L'évolution à la baisse du poste provisions pour risques et charges fait suite à des reprises intervenues courant 2019, en lien avec le dénouement des dossiers auxquels elles se rapportent.

Les provisions de passif correspondent dans leur totalité à des provisions pour risques et charges.

En 2020 :

Le solde des provisions s'affiche en hausse de 39% à MAD 4 millions, en lien avec la constatation de nouvelles provisions pour risques.

Les provisions constatées sont de MAD 414 milliers liées à des risques d'exécution d'engagements par signature et de MAD 3 447 milliers concernant les autres risques et charges.

En 2021 :

Le solde des provisions pour autres risques et charges s'élève à MAD 3 755 milliers, en baisse de MAD 106 milliers. Cette variation tient compte :

- De dotations aux provisions pour MAD 2044 milliers affectées au risque d'exécution des engagements par signature ;
- De reprises de provisions pour risques divers à hauteur de MAD 2 150 milliers.

Structure de financement et liquidité

Structure de financement sur la période 2019-2021

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19/20	2021	Var 20/21
Capitaux propres	1 172 351	1 190 779	2%	1 193 698	0%
Dont part du groupe	1 172 351	1 190 779	2%	1 193 698	0%
Capital et réserves liées	780 000	930 000	19%	930 000	0%
Réserves consolidées	305 397	174 222	-43%	176 749	1%
Gains ou pertes latentes ou différés	-4 449	-7 157	61%	-1 789	-75%
Résultat net	91 402	93 714	3%	88 739	-5%

Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
Dettes	6 534 581	8 200 407	25%	11 285 446	38%
Etablissements de crédits	3 338 889	4 723 759	41%	5 650 377	20%
Dettes subordonnées	-	-	-	500 000	<100%
Clientèle	1 480 906	1 550 452	5%	2 651 141	71%
Titres de créances émis	1 714 786	1 926 197	12%	2 483 928	29%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

En 2019 :

Sans changement significatif par rapport à l'exercice 2018, la banque présente en 2019 la structure de financement suivante : 15% de fonds propres et 85% de ressources externes.

Les fonds propres enregistrent globalement une légère baisse de 1% à MAD 1 172 millions contre MAD 1 189 millions à fin décembre 2018. Cette évolution découle toutefois des variations contrastées au niveau des principaux postes ci-après :

- La hausse de 24% du poste « capital et réserves liées » suite à une augmentation de capital intervenue courant 2019 pour MAD 130 millions ;
- La baisse de 38% des réserves consolidées à MAD 305 millions, impactées par le prélèvement sur le report à nouveau de MAD 147 millions à titre de dividendes, auquel s'ajoute l'effet de la sortie du périmètre de consolidation des entités « CDG Capital Infrastructures » et « CDG Capital Private Equity ».

Pour leur part, les ressources externes s'établissent à MAD 6 535 millions, en légère baisse de 1% par rapport à leur niveau au 31 décembre 2018 et se répartissent entre dettes auprès des établissements de crédit, dépôts de clientèle et émissions de certificats de dépôts à hauteur respectivement de 51%, 23% et 26%.

L'analyse de l'évolution par instrument fait ressortir :

- La hausse de 7% à MAD 3 339 millions des dettes contractées auprès des établissements de crédit, tirant profit du contexte de liquidité du marché monétaire ;
- La baisse de 32% à MAD 1 481 millions des dépôts de la clientèle, compensée par la hausse de 31% à MAD 1 715 millions des émissions de certificats de dépôt.

En 2020 :

Le bilan consolidé fait apparaître la structure de financement suivante : 13% de fonds propres et 87% de ressources externes.

Les fonds propres évoluent globalement de 2% à MAD 1 191 millions contre MAD 1 172 millions à fin décembre 2019. Cette évolution résulte de l'effet compensé des variations ci-après :

- La hausse de 19% du poste « capital et réserves liées » suite à une augmentation de capital de MAD 150 millions intervenue en juin 2020 ;
- La baisse de 43% des réserves consolidées à MAD 174 millions, tenant compte principalement du paiement des dividendes.

Pour leur part, les ressources externes s'inscrivent en hausse de 25% à MAD 2 800 millions, réparties entre dettes auprès des établissements de crédit, dépôts de clientèle et émissions de certificats de dépôts à hauteur respectivement de 58%, 19% et 23%.

L'analyse de l'évolution par instrument fait ressortir :

- La hausse de 41% à MAD 4 724 millions des dettes contractées auprès des établissements de crédit, dans un contexte de marché renforcé par les injections de liquidité de Bank Al Maghrib ;
- La hausse de 5% à MAD 1 550 millions des dépôts de la clientèle ;
- La hausse de 12% à MAD 1 926 millions des émissions de certificats de dépôt.

En 2021 :

La part de l'endettement dans la structure de financement demeure prépondérante, atteignant 90%, soit 3 points de plus qu'en 2020. Cette tendance reflète les conditions favorables de financement de la banque en termes de profil de risque, d'intérêt des investisseurs et des déposants, et de liquidité de marché.

La banque entretient en permanence une diversification équilibrée des ressources de financement, entre instruments de marché interbancaire, dépôts à vue et à terme de la clientèle, certificats de dépôt et émission de dette subordonnée.

L'encours de l'endettement à fin décembre 2021 progresse de 38% à MAD 11 285 millions, réparties entre dettes bancaires, dépôts de clientèle et émissions de dettes à hauteur respectivement de 50%, 23% et 26%.

Les fonds propres s'établissent à MAD 1 194 millions, soit MAD 3 millions de plus que leur niveau à fin 2020. Cette évolution intègre toutefois des variations contrastées au niveau des principaux postes ci-après :

- La variation positive du poste « Gains ou pertes latentes ou différés », dont le solde est passé de MAD -7 157 millions au 31/12/2020 à MAD -1 789 millions à fin décembre 2021, cette évolution reflète l'amélioration des gains et pertes latentes constatés les actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres.
- La baisse de MAD 5 millions du résultat consolidé.

Ratio de solvabilité

En %	2019	2020	Var	2021	Var
Actifs pondérés par le risque	3 834	3 842	0,21%	6 361	66%
Fonds propres prudentiels	769	920	19,64%	1401,5	52%
Fonds propres prudentiels Catégorie 1	746	884	18,50%	867,24	-2%
Ratio de solvabilité base sociale	20,1%	23,9%	+3,8 pts	22,03%	-1,87%
Ratio de Tiers 1 base sociale	19,5%	23,0%	+3,5 pts	13,63%	-9,37%
Actifs pondérés par le risque	4 043	4 011	-0,79%	6 720	68%
Fonds propres prudentiels	835	987	18,20%	1433,5	45%
Fonds propres prudentiels Catégorie 1	812	950	17,00%	933,5	-2%
Ratio de solvabilité base consolidée	20,7%	24,6%	+3,9 pts	21,33%	-3,27%
Ratio de Tiers 1 base consolidée	20,1%	23,7%	+3,6 pts	13,89%	-9,81%

Source : CDG Capital SA

Ratio de solvabilité = Fonds propres prudentiels / Actifs pondérés par le risque

Actifs pondérés par le risque = (Risques de crédit pondérés + Risques de marché pondérés + Risques opérationnels pondérés)

Ratios conformes aux calculs de Bank Al Maghrib

Depuis sa création, CDG Capital a pu entretenir un profil de solvabilité particulièrement fort et supérieur au seuil réglementaire exigé. Le maintien de ce niveau s'explique principalement par deux facteurs :

- La maîtrise permanente des risques encourus par CDG Capital ;
- L'adéquation du rythme d'évolution de l'activité à celui de ces fonds propres prudentiels.

Le ratio Tiers 1 base sociale à fin 2021 s'est établi à 13,6 % contre 23,0 % en 2020, et le ratio Tiers 1 base consolidée s'est quant à lui établi à 13,9% contre 23,7% une année auparavant.

Le ratio de solvabilité base sociale à fin 2021 s'est établi à 22,0% contre 23,9% en 2020 et le ratio de solvabilité base consolidée s'est quant à lui établi à 21,3% contre 24,6% une année auparavant.

CDG Capital possède ainsi un excellent profil de solvabilité et une marge significative de prise de risque. Il est à préciser que le coefficient maximum de division de risque, est toujours respecté.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

CDG Capital s'assure du respect permanent de la limite réglementaire du LCR :

	LCR base sociale	LCR base consolidé
31/12/2019	136%	136%
31/12/2020	257%	257%
31/12/2021	155%	155%

Source : CDG Capital SA

b. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

Rentabilité des actifs

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19/20	2021	Var 20/21
Total bilan	10 302 595	12 007 876	17%	15 520 603	29%
Total bilan moyen (moyenne (n, n-1))	9 724 159	11 155 236	15%	13 764 239	23%
Résultat net part du groupe	91 402	93 714	3%	88 739	-5%
RoA (en %)	0,94%	0,84%	- 0,10 pts	0,64%	- 0,20 pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2019, le RoA ressort à 0,94%, en légère amélioration (+0,25 points) par rapport au niveau constaté à fin 2018.

A fin 2020, le RoA ressort à 0,84%, en légère baisse (- 0,10 points) par rapport au niveau constaté à fin 2019.

A fin 2021, le RoA ressort à 0,64%, en légère baisse (- 0,20 points) par rapport au niveau constaté à fin 2020.

Rentabilité des capitaux propres :

En milliers de dirhams	2019	2020	Var 19/20	2021	Var 20/21
Capitaux propres part du Groupe hors RNPG	1 080 949	1 097 065	1%	1 104 960	1%
Moyenne (n, n-1)	1 102 331	1 089 007	-1%	1 101 012	1%
Résultat net part du groupe	91 402	93 714	3%	88 739	-5%
RoE (en %)	8,29%	8,61%	+ 0,32 pts	8,06%	- 0,55 pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2019, le RoE se bonifie de 2,42 points à 8,29% contre 5,87% au titre de l'exercice 2018. Cette évolution reflète la bonne tenue du résultat net part du groupe (+40%).

A fin décembre 2020, le RoE se bonifie de 0,32 points à 8,61% contre 8,29% au titre de l'exercice 2019. Cette évolution reflète la bonne tenue du résultat net part du groupe (+3%).

A fin décembre 2021, le RoE ressort à 8,06% en baisse de 0,55 points sous l'effet mécanique d'une baisse de 5% du résultat, conjuguée à une hausse de 1% de l'encours moyen des capitaux propres.

c. Tableau de passage des capitaux propres

Le calcul relatif au passage des capitaux propres du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021 est présenté dans le tableau suivant :

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>En milliers de DH</i>		Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres d'ouverture 1^{er} janvier 2019		630 000	-	-	549 163	4 820	-	1 183 982	-	1 183 982
Opérations sur capital		150 000	-	-	-	-	-	150 000	-	150 000
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes		-	-	-	-230 000	-	-	-230 000	-	-230 000
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2019		-	-	-	91 402	-	-	91 402	-	91 402
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions	(D)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat	(E)	-	-	-	-	3 962	-13 230	-9 268	-	-9 268
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat	(F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	(D) + (E) + (F)	-	-	-	-	3 962	-13 230	-9 268	-	-9 268

Variation de périmètre	-	-	-	-13 765	-	-	-13 765	-	-13 765
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture 31 décembre 2019	780 000	-	-	396 800	8 782	-13 230	1 172 351	-	1 172 351
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impacts liés à la 1ère application d'IFRS 16	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-2 618	-	-	-2 618	-	-2 618
Capitaux propres d'ouverture 1 janvier 2020	780 000	-	-	394 182	8 782	-13 230	1 169 733	-	1 169 733
Opérations sur capital	150 000	-	-	-	-	-	150 000	-	150 000
Paievements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-219 960	-	-	-219 960	-	-219 960
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2020	-	-	-	93 714	-	-	93 714	-	93 714
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions	(D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat	(E)	-	-	-	-2 708	-	-	-	-2 708
							-2 708		

Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat	(F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	(D) + (E) + (F)	-	-	-	-	-2 708	-	-2 708	-	-2 708
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2020		930 000		267 935	6 074	-13 230	1 190 779			1 190 779
Changement de méthodes comptables			-	-	-	-	-	-		-
Autres variations			-	-3 766	-	-	-3 766			-3 766
Capitaux propres d'ouverture 1er janvier 2021		930 000		264 169	6 074	-13 230	1 187 012			1 187 012
Opérations sur capital		-		-	-	-	-			-
Paiements fondés sur des actions		-		-	-	-	-			-
Opérations sur actions propres		-		-	-	-	-			-
Dividendes		-		-87 420	-	-	-87 420			-87 420

Résultat de l'exercice au 31 Décembre	-	88 739	-	-	88 739	88 739
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions	(D) -	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat	(E) -	-	5 367	-	5 367	5 367
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	(F) -	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	(D) + (E) + (F) -	-	5 367	-	5 367	5 367
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2021	930 000	265 488	11 441	-13 230	1 193 698	1 193 698

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

En milliers de dirhams

A fin décembre 2019 :

- Les capitaux propres consolidés s'établissent à MAD 1 172 millions, en baisse de 1,4% (MAD - 17 millions) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution intègre l'effet combiné des principaux éléments ci-après :

- ✓ Distribution de dividendes au titre du résultat de l'exercice 2018 pour MAD 230 millions, compensée partiellement par une augmentation de capital à hauteur de MAD 150 millions ;
- ✓ Constatation du résultat net consolidé de l'exercice 2019 pour MAD 91 millions ;
- ✓ Variation des gains et pertes nets – non recyclables pour MAD -13, ce montant correspond à la dépréciation d'un instrument de capitaux propre classé en actif financier à la juste valeur par capitaux propres ;
- ✓ L'impact de la sortie du périmètre de consolidation des entités « CDG Capital Infrastructures » et « CDG Capital Private Equity » pour MAD -14 millions.
- ✓ L'impact de la variation des instruments financiers

A fin décembre 2020 :

- Les capitaux propres consolidés s'établissent à MAD 1 191 millions, en hausse de 1,6% (MAD +18 millions) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution intègre l'effet combiné des principaux éléments ci-après :

- ✓ Distribution de dividendes à l'actionnaire à hauteur de MAD 220 millions, compensée partiellement par l'augmentation de capital de MAD 150 millions ;
- ✓ Constatation du résultat net consolidé de l'exercice 2020 pour MAD 93 millions ;
- ✓ L'impact de la variation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

A fin décembre 2021 :

Les capitaux propres consolidés s'établissent à MAD 1 194 millions contre MAD 1 191 millions au 31/12/2020, soit une augmentation de MAD 3 millions (+0,2%), faisant suite aux principaux mouvements ci-après :

- ✓ Distribution de dividendes à l'actionnaire à hauteur de MAD 87 millions ;
- ✓ Constatation du résultat net consolidé de l'exercice 2021 pour MAD 89 millions ;
- ✓ L'impact positif de MAD 5,4 millions de la variation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres, lié à l'amélioration des valeurs de marché à fin 2021 comparativement au 31/12/2020 ;
- ✓ La ligne « autres variations » loge la différence entre la situation nette consolidée des filiales à la date de clôture et celle post clôture 2020. Ce report est pris en compte au bilan d'ouverture au niveau des réserves et résultats consolidés en 2021.

8. Tableau des flux de trésorerie consolidés en normes IFRS

Le tableau de flux de trésorerie consolidée est présenté ci-après :

En milliers de dirhams		31/12/2019	31/12/2020	Var	31/12/2021	Var
1.	Résultat avant impôts (A)	147 513	155 545	5%	145 975	-6%
2.	+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	23 609	24 805	5%	33 833	36%

3.	+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-	-	-
4.	+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-809	10 529	-1402%	595	-94%
5.	+/- Dotations nettes aux provisions	-924	-1 464	59%	-5 300	262%
6.	+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
7.	+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-	-	-	-	-
8.	+/- Produits/charges des activités de financement	-	-	-	-	-
9.	+/- Autres mouvements	-1 847	-2 377	29%	-4 757	100%
10.	= Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant Impôts et des autres ajustements (B)	20 030	31 492	57%	24 371	-23%
11.	+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	377 703	1 414 472	274%	1 027 750	-27%
12.	+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-725 276	-289 610	-60%	708 201	-345%
13.	+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 135 750	-1 163 282	2%	-1 785 839	54%
14.	+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 407 680	-25 105	-102%	-200 445	698%
15.	- Impôts versés	-53 749	-72 123	34%	-57 184	-21%
16.	= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15) (C)	-129 391	-135 648	5%	-307 517	127%
17.	FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C) (D)	38 151	51 389	35%	-137 170	-367%
18.	+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-	-	-	-
19.	+/- Flux liés aux immeubles de placements	-	-	-	-	-
20.	+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-59 350	-36 748	-38%	-42 289	15%

21.	FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(E)	-59 350	-36 748	-38%	-42 289	15%
22.	+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-80 000	-69 960	-13%	-87 420	25%
23.	+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-	-	-	512 775	-
24.	FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	(F)	-80 000	-69 960	-13%	425 355	-708%
25.	Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-	-	-
26.	AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)		-101 199	-55 319	-45%	245 895	-545%
Composition de la trésorerie							
27.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE		293 079	191 880	-35%	136 561	-29%
28.	Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)		274 710	21 636	-92%	73 027	238%
29.	Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		18 369	170 244	827%	63 535	-63%
30.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE		191 880	136 561	-29%	382 456	180%
31.	Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)		21 636	73 027	238%	430 424	489%
32.	Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		170 244	63 535	-63%	-47 968	-175%
33.	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		-101 199	-55 319	-45%	245 895	345%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés

Au terme de l'exercice 2019 :

Il est constaté dans l'ensemble des flux une sortie nette de trésorerie pour MAD 101 millions, résultante de l'effet compensé des principaux éléments suivants :

- Des entrées nettes de trésorerie pour MAD 38 millions, au titre des flux d'actifs et de passifs provenant des activités opérationnelles ;
- Des sorties nettes de trésorerie de MAD 59 millions, découlant des activités d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles ;

Des sorties nettes de trésorerie pour MAD 80 millions liés aux opérations avec l'actionnaire, intégrant une augmentation de capital de MAD 150 millions et des distributions de dividendes pour MAD 230 millions.

Au terme de l'exercice 2020 :

Les flux de trésorerie enregistrés se sont traduits dans l'ensemble par une sortie nette de trésorerie pour MAD 55 millions, intégrant l'effet compensé des éléments ci-après :

Des entrées nettes de trésorerie pour MAD 51 millions, au titre des flux d'actifs et de passifs provenant des activités opérationnelles ; Cette évolution est expliquée par une hausse des éléments en provenance de résultat soit +187 MDH et d'une baisse nette de -135 MDH sur des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles.

Des sorties nettes de trésorerie de MAD 37 millions, en ce qui concerne les opérations d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles, cette baisse est liée en totalité à l'évolution au niveau des immobilisations corporelles et incorporelles.

- Des sorties nettes de trésorerie pour MAD 70 millions liées aux opérations avec l'actionnaire, intégrant une augmentation de capital de MAD 150 millions et des distributions de dividendes pour MAD 230 millions.

Au terme de l'exercice 2021 :

Les mouvements de trésorerie de l'exercice font ressortir des entrées nettes de trésorerie de MAD 246 millions, provenant de l'effet compensé des flux ci-après :

- Des sorties nettes de trésorerie pour MAD 137 millions, au titre des flux d'actifs et de passifs provenant des activités opérationnelles. Cette variation intègre des flux nets positifs en provenance de résultat pour MAD 24 millions combinés à des flux nets négatifs pour MAD 307 millions sur des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles ;
- Des sorties nettes de trésorerie de MAD 42 millions au titre des opérations d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Des entrées nettes de trésorerie pour MAD 425 millions liées aux opérations de financement, intégrant une émission subordonnée à hauteur de MAD 500 millions et des distributions de dividendes à l'actionnaire pour MAD 87 millions.

PARTIES V. INDICATEURS TRIMESTRIELS

I- Indicateurs financier du 1er trimestre 2021 (comptes non audités à la date de publication) (comptes non audités)

Au terme du 1er trimestre 2022, le produit net bancaire consolidé, impacté par la baisse conjoncturelle des revenus liés aux activités de marché, atteint MAD 61 millions.

L'encours des actifs sous gestion s'établit à MAD 229 millions ; celui des actifs en conservation évolue de 7,2% pour atteindre MAD 506 milliards contre MAD 472 milliards à fin mars 2021.

L'endettement financier de la banque, constitué majoritairement d'instruments du marché monétaire, s'établit à MAD 8,4 milliards à fin mars 2022, contre MAD 8,6 milliards au 31 décembre 2021.

La Banque maintient un profil de liquidité solide, avec un ratio de liquidité à court terme (LCR) moyen de 175% sur le 1er trimestre 2022.

CDG Capital a reçu le premier prix du "Trophée de l'égalité professionnelle" dans sa 6ème édition qui a eu lieu à Rabat le 12 mai 2022. Cette distinction vient récompenser la démarche de la banque en faveur de la promotion de l'égalité en milieu professionnel.



PARTIES VI. PERSPECTIVES

I. Orientations stratégiques

CDG Capital continue de développer ses activités et le marché financier dans lequel elle évolue. Pour cela, CDG Capital repose sur six éléments qui reflètent sa mission :

1. Clients : Satisfaire les clients est la principale préoccupation de CDG Capital;
2. Performance Financière : Les résultats financiers doivent être à la hauteur des attentes des actionnaires de CDG Capital ;
3. Capital Humain : Cultiver l'excellence des collaborateurs de CDG Capital
4. Plateforme Opérationnelle : La plateforme de CDG Capital est constamment améliorée la rendant plus robuste et fluide pour permettre le bon fonctionnement de l'activité ;
5. Gestion de Risque : Au-delà de la prudence, l'approche risque permet de maximiser le rendement de CDG Capital et ses clients pour le niveau de risque accepté ;
6. Innovation : L'innovation permet à CDG Capital de se démarquer de la compétition en offrant des solutions sur mesure pour les clients, et ainsi encourager le développement du marché financier Marocain.

Le management de CDG Capital reste à l'écoute des besoins de l'organisation en allouant les moyens nécessaires, tant bien humain que matériel pour permettre à la Banque d'atteindre ses ambitions.

II. Principales tendances, incertitudes ou événements susceptibles d'avoir une influence sur l'activité de CDG Capital ou sur son secteur pour l'exercice en cours.

- Une stabilisation du déficit de liquidité monétaire à des niveaux élevés, et un maintien de la politique monétaire accommodante de Bank Al Maghrib
- Un ralentissement de la croissance des crédits bancaires hors crédits de trésorerie, et un léger rebond des taux débiteurs des plus bas observés durant le pic de la crise pandémique COVID19
- Une demande solide en bons du trésor accompagné d'une volatilité accrue de l'offre, avec notamment un échéancier de financement du trésor dépendant d'une évolution incertaine du contexte macro-économique et sanitaire
- Un contexte international défavorable avec une hausse prévisionnelle des taux dollar induisant une vague de rapatriement défavorable aux pays émergents, ainsi qu'une forte hausse des coûts des matières premières
- Des facteurs de risques significatifs qui pèsent sur les comptes du trésor, avec notamment la forte hausse des intrants, la guerre en Ukraine, la sécheresse et le coût de la paix sociale, induisant des risques tangibles de hausse de la courbe des taux au second semestre 2022.

IV. Principales orientations stratégique de CDG Capital

Les principales orientations stratégiques de CDG Capital sont comme suit :

- **La politique générale**
 - **Investment Management :**
 - Améliorer la performance de l'ensemble des fonds gérés sous mandat via des stratégies innovantes en ligne avec les attentes des besoins des clients, et des synergies globales entre les différentes lignes de métiers de CDG CAPITAL
 - Maintenir le positionnement institutionnel via une forte présence et un conseil rapproché
 - **Capital Market Services :**
 - Maintenir et fidéliser la clientèle existante et développer la clientèle hors groupe
 - Déploiement de la stratégie digitale
 - **Debt & Equity Finance :**
 - Elargir l'offre du conseil à des acteurs nouveaux et concrétiser l'accompagnement des acteurs décentralisés
 - Privilégier les engagements-courts dans l'activité de financement
 - **Les activités anciennes et nouvelles qui seront développées et/ ou abandonnées**
 - Création et développement de nouveaux produits relatifs à la gestion d'actifs (Lancement du fonds Tracker 5 ans, du fonds garanti de capital, du fonds ISR – Socialement responsable, Sharia-compliant, et une gamme de fonds en devise)
 - Commercialisation de l'offre intermédiaire Prêt/Emprunt de titres (alignement à la loi 45-12)
 - Déploiement de la stratégie digitale dans la gestion des comptes en mettant en place un portail en ligne
 - Développement de l'offre dépositaire OPCI
 - Développement d'une offre de crédit diversifiée en mettant en place des outils de financement pour les PME's dans le cadre d'écosystèmes de grands donneurs d'ordres.
 - **La stratégie future d'investissement.**

La stratégie future d'investissement de CDG Capital s'articule principalement autour de la sécurisation, la modernisation et la mise en conformité de son patrimoine SI, avec une montée en charge sur les services applicatifs différenciants et l'institutionnalisation de l'intelligence collective de la banque, ainsi que sur le volet digitalisation, y compris du parcours client. La stratégie d'investissement comprend également la mise en place de dispositifs de contrôle (notamment un manuel de contrôle SI), et de lutte contre le blanchiment de capitaux, ainsi que le déploiement d'un projet RH groupe²⁶.

²⁶ Comprend la revue de la politique de rémunération et le système d'évaluation de la performance.

PARTIES VII. FAITS EXCEPTIONNELS

Mesure prises par CDG Capital pour remédier à l'impact de la pandémie :

CDG Capital a instauré un ensemble de mesures pour faire face l'impact de la pandémie Covid-19, notamment :

- ✓ La généralisation du port du masque de manière systématique au sein de l'institution ;
- ✓ La Mise en place d'un dispositif de télétravail ;
- ✓ Equipements en matériel (masque, gel, visière, plexiglass...) pour les collaborateurs ;
- ✓ Lancement de plusieurs campagnes de dépistage au Covid-19 auprès de ses collaborateurs ;
- ✓ Aménagement d'un espace de vaccination une journée pour permettre aux collaborateurs volontaires de pouvoir se faire vacciner contre le Covid-19 ;

Impact de la conjoncture économique sur l'activité de CDG Capital :

Les impacts de la conjoncture économique sur l'activité de CDG Capital sont les suivants :

- Orientation baissière du marché actions suite au pessimisme affiché par la banque centrale en termes de croissance et d'inflation au premier trimestre 2022, et ce malgré une excellente campagne des résultats annuels 2021.
- Paralysie du marché secondaire des taux dans un climat d'incertitude et d'attentisme d'abord lié à la sécheresse, puis accentué par le flou quant à la gestion qu'adoptera le trésor face à l'ampleur, encore indéterminée, des répercussions macroéconomiques de la guerre en Ukraine sur ses finances publiques
- Hausse des taux sur le marché primaire et secondaire qui devrait se poursuivre au second semestre 2022

PARTIES VIII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'enregistrement du présent document de référence, CDG Capital n'a aucun litige ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de CDG Capital.

PARTIE IX. FACTEURS DE RISQUES

I. Facteurs de risques

1. Cadre général et gouvernance

La gestion des risques liés aux activités du Groupe CDG Capital est une composante permanente et transversale, qui intervient dans l'ensemble des phases commerciales, opérationnelles, décisionnelles et de suivi.

La gestion des risques est assurée à tous les niveaux organisationnels, notamment par le Conseil d'Administration et une multitude d'instances décisionnelles et opérationnelles.

La typologie des risques retenue par le Groupe évolue au rythme du développement de l'activité et des exigences réglementaires. La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **Risque de contrepartie ;**
- **Risque de crédit ;**
- **Risque de concentration ;**
- **Risque sectoriel ;**
- **Risque Pays ;**
- **Risque de marché ;**
- **Risques structurels du bilan (Risques de taux et de liquidité) ;**
- **Risques opérationnels et Plan de Continuité des Activités ;**
- **Risques financiers liés à l'environnement ;**
- **Risques sur les activités externalisées**

2. Risques de Crédit

Le risque de crédit est défini comme la probabilité qu'une contrepartie (banque, entreprise, office, institution, fonds ou une personne physique) ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit.

2.1. Dispositif de gestion du risque de crédit et de suivi des engagements

CDG Capital a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un engagement. Toute opération de crédit/engagement nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à honorer ses obligations et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés, de maturité et de tarification du risque de crédit.

Le Comité d'engagement (CE) est une instance décisionnelle qui couvre l'ensemble des expositions de la banque, dont le montant dépasse les délégations de pouvoirs en la matière. Il est chargé d'examiner et de statuer sur toute demande de crédit/engagement/exposition de toute nature (activité de marché et de crédit) et contrepartie (entreprise, institution financière, client privé) et sur tout autre dossier que l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements estime nécessaire de présenter.

Le Comité des Grands Risques et Stratégie (CGRS) est une instance décisionnelle émanant du Conseil d'Administration de CDG Capital qui a pour rôle d'examiner et de valider toutes les expositions de la banque, dont le montant est fixé par sa charte.

Le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur des processus déclinés suivant les segments de contrepartie engagées avec la banque :

Segment corporate

Au niveau du segment corporate (Grandes entreprises, contreparties financements spécialisés et office), le processus de gestion est décliné comme suit :

- Un encadrement au niveau du processus d'octroi des engagements. Ce processus repris dans la notice technique de gestion des dossiers d'engagements en sa version de référence, définit le fond de dossier d'engagement comme étant le point de départ de l'analyse des demandes d'engagement. Ce fond de dossier doit être composé de tous les documents nécessaires à la production de l'avis critique de l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements et de la décision du CdC ou du CGR ;
- Un système de notation interne dédiée par catégorie de contrepartie ;
- Un dispositif de limite d'exposition aligné sur les seuils réglementaires, notamment sur le coefficient maximum de division des risques et calibré en fonction de la notation interne ;
- Un système de délégation de pouvoir par Direction Métier ;
- Un système d'échéancier interne de revue des dossiers de crédit, indépendant de la maturité des concours bancaires accordés ;
- Un dispositif de gestion des engagements sensibles composé de deux listes de suivi interne.

Segment des personnes physiques

Le dispositif de gestion du risque de crédit suit le même processus d'octroi des engagements que celui relatif au marché corporate. Autrement dit, il nécessite une analyse et une appréciation approfondie de la capacité de remboursement de l'emprunteur intégrant le dispositif de garanties proposé.

Autres segments

Au niveau du segment autre que celui relatif au segment corporate et PP : le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur le dispositif de limite interne défini pour chaque contrepartie de la banque. Le calibrage des limites repose sur l'appréciation des fondamentaux économiques et financiers de la contrepartie (y compris notation interne) et sur le respect permanent des seuils prudentiels en la matière.

Par ailleurs, le dispositif de suivi des engagements repose sur la tenue régulière du reporting interne dédié au risque de crédit et au suivi des engagements. Ce dernier reprend l'ensemble des expositions en propre de la banque, de toute nature qu'elles soient issues des activités de crédit ou de marché.

La notation interne joue un rôle principal dans le processus d'octroi du crédit (ou de prise d'engagement) et dans la gestion des risques liés aux positions prises par la banque. Elle constitue un outil d'aide à l'évaluation, à la décision et au suivi du risque de contrepartie.

CDG Capital dispose à ce jour de trois systèmes de notation interne :

- Le système de notation propre aux grandes entreprises ;
- Le système de notation spécifique aux établissements bancaires (modèle en cours de mise à jour) ;
- Le système de notation propre à la catégorie de contrepartie des financements spécialisés regroupant les financements de projet et l'immobilier professionnel.

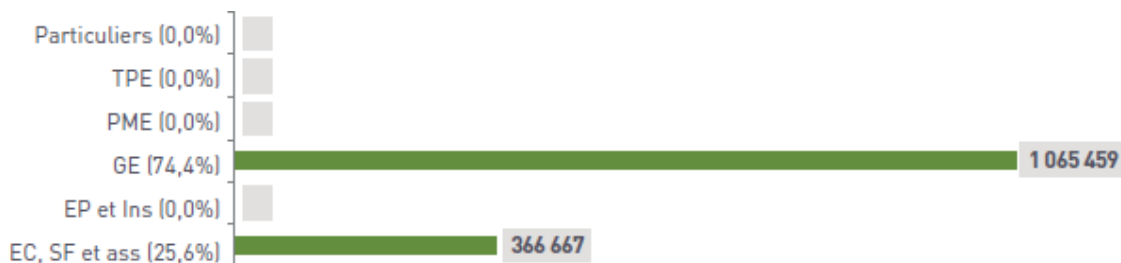
L'exercice de révision des notes est réalisé au moins une fois par an é. la réception des liasses fiscales ou encore lors de la revue de portefeuille. Il peut également être provoqué suite à la constatation d'un événement d'alerte.

Dans un objectif de couverture des risques (crédit et contrepartie), auxquels CDG Capital est exposée, la Direction de la Gestion Globale des Risques (DGGR) a mis en place un dispositif de gestion et d'évaluation des garanties recueillies par la banque. Ce dispositif repose sur le principe que la recherche de garantie est recommandée pour tout type de financement.

En outre le risque de contrepartie est ta manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché d'investissements et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, que ce soit de gré à gré ou standardisés qui peuvent exposer CDG Capital au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

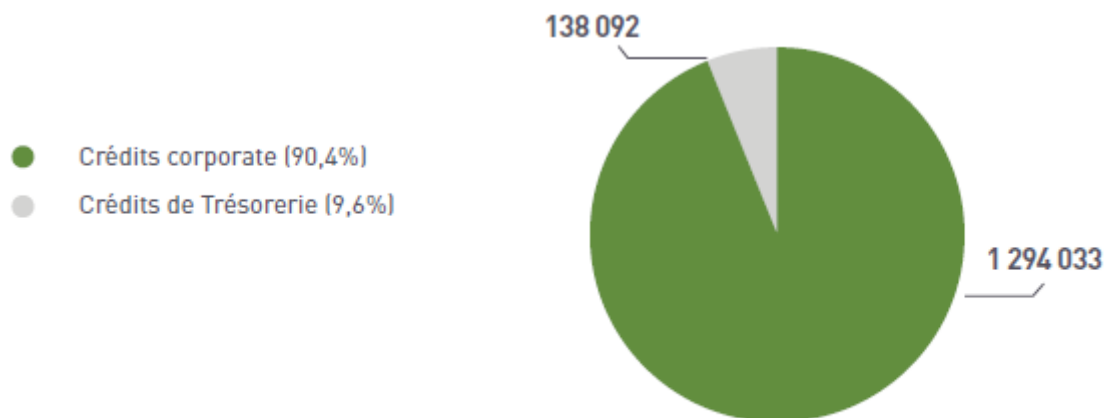
2.2. Données quantitatives de mesure et de suivi du risque de crédit

La répartition des contreparties de CDG Capital est faite selon une segmentation prudentielle offrant une classification des différents profils de risque. Ci- dessous un aperçu de cette répartition à fin 2021 (en milliers de dirhams) :



Source : CDG Capital

Le portefeuille des crédits de CDG Capital demeure constitué essentiellement des crédits corporate et des crédits de trésorerie, avec une prédominance structurelle des crédits corporate (74,4%).



Répartition des engagements «activité de crédit» au 31/12/2021

3. Risques de Concentration

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière de CDG Capital ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration peut découler de l'exposition, envers des contreparties individuelles, des groupes d'intérêt, des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ou des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La gestion de ce risque est assurée par l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements. Cette dernière centralise l'ensemble des expositions portées par les entités et filières de CDG Capital et permet de disposer en permanence d'un tableau de bord offrant :

- Une vision globale du profil d'exposition en risque de crédit/contrepartie de la banque et de son évolution ;
- Un outil de pilotage du risque de concentration conformément aux limites internes et réglementaires en vigueur.

4. Risques pays

Le risque pays mesure l'impact potentiel des conditions économiques, financières, politiques ou sociales spécifiques d'un pays étranger sur les créances ou expositions de CDG Capital.

Le dispositif de gestion de ce risque repose sur une combinaison d'analyses des environnements macro et micro économiques et politiques du pays et sur les notations externes des souverains attribuées par les agences de rating.

5. Risques de marché

5.1. Facteurs de risque

Les risques de marché représentent les risques de pertes liées à la variation des paramètres de marché, notamment :

- **Les taux d'intérêt** : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;

-
- **Les taux de change** : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
 - **Les prix** : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions ;
 - **Les spreads de crédit** : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit sur un émetteur ou sur un panier d'émetteurs. Pour les produits structurés de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs (base-corrélation).

5.2. Modèle interne du risque de marché

L'exposition de CDG Capital aux risques de marché est gérée à travers un ensemble d'indicateurs qui font l'objet d'un suivi permanent et qui sont intégrés dans la gestion opérationnelle des risques de marché au quotidien.

L'élément central du dispositif de contrôle des risques de marché est la Value at Risk (VaR). Développé depuis fin 2010, le modèle interne de VaR est homologué par BAM pour le calcul des fonds propres réglementaires et pilotage des risques de marché depuis mars 2013.

La mise en place du modèle interne des risques de marché a permis de doter la banque d'un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision qui couvre l'essentiel des activités de marché.

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs de mesure formalisés dans le dispositif de limites internes (DLI) validé par la Direction Générale, donnant lieu à un encadrement par des limites de différentes natures et faisant l'objet d'un suivi quotidien.

La gestion des dépassements est régie par une procédure interne qui fixe les modalités à observer ainsi que la démarche à suivre pour l'obtention d'une autorisation de dépassement de limites.

5.3. Dispositif de stress test et adéquation des fonds propres

Les simulations de scénarios de crise consistent à appliquer des combinaisons de chocs extrêmes aux paramètres de marché dans le but de mesurer l'impact de conditions particulièrement défavorables sur le portefeuille de négociation de la banque.

Le dispositif de stress test constitue un complément au calcul de VaR et les résultats sont un facteur clé dans l'évaluation du niveau des exigences en fonds propres et de l'adéquation de ces derniers compte tenu de l'exposition de la banque aux risques de marché.

A fin décembre 2021, les fonds propres prudentiels absorbent les pertes issues de la réalisation du programme de stress tests. Les ratios tier 1 et de solvabilité demeurent supérieurs aux minimums exigés.

6. Risques structurels du bilan

La gestion des risques structurels au sein de CDG Capital constitue une composante transverse qui concerne l'ensemble des activités de la banque, à travers une analyse permanente de la structure du bilan et des profils du risque de taux et de liquidité.

Dans ce sens, le dispositif de gestion des risques structurels, validé par les instances de gouvernance de la Banque, s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies par le comité de Bâle ainsi que les recommandations de l'autorité de supervision bancaire.

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque que la situation financière de la banque se dégrade suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le suivi du risque de taux d'intérêt s'appuie principalement sur les écarts cumulés de taux d'intérêt à travers le suivi régulier des indicateurs suivants :

- La chronologie de gaps de taux d'intérêt ;
- L'interprétation des gaps mesurés par tranches d'échéances en vue de prévoir les risques encourus face à une baisse ou à une hausse des taux ;
- La sensibilité de la marge d'intermédiation aux différents scénarios d'évolution des taux ;
- Le comportement de la marge d'intérêt suite à des scénarios de stress.

A fin décembre 2021, les résultats des scénarios de stress, font ressortir une perte maximale de 9,74% des fonds propres de base, obtenue sous l'hypothèse d'une hausse des taux courts de 250 bps.

Le risque de liquidité désigne le risque pour la banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, des engagements financiers prévus.

Le suivi et le pilotage du risque de liquidité est effectué sur la base de deux approches : une approche à court terme via la mesure du ratio de liquidité à court terme stressé, à savoir le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et une approche globale basée sur un matching de la nature et des maturités des ressources avec celles des placements de CDG Capital.

L'approche à court terme consiste en un suivi permanent du respect du coefficient réglementaire de liquidité. Ce coefficient constitue, un moyen de mesure de l'adéquation entre les actifs liquides de haute qualité et les ressources exigibles à vue et/ou à court terme. Ce suivi est complété par des scénarios de stress test visant à évaluer la capacité de la trésorerie rapidement mobilisable de la banque à couvrir des sorties massives de liquidités.

CDG Capital a assuré le respect permanent de la limite réglementaire du LCR. Ce dernier a affiché des niveaux confortables durant 2021, avec un niveau minimum de 155% à fin décembre 2021.

Le comité Asset and Liability Committee (ALCO) constitue l'occasion de présenter au management de la banque la synthèse de l'examen régulier du profil de taux et de liquidité de la banque, l'analyse de l'évolution du ratio de liquidité et les résultats des stress tests appliqués.

7. Risques opérationnels

CDG CAPITAL a mis en place des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble de ces métiers. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité, des Comités nouveaux produits et des comités dédiés à la surveillance et la gestion de risques opérationnels.

CDG CAPITAL dispose d'un manuel de procédures qui définit les processus opérationnels des différents segments de ses activités. Ces procédures prévoient des règles de gestion, de contrôle et de séparation de fonction. Elles reposent aussi sur un système de délégation de signature qui permet une définition des responsabilités et une meilleure gestion des « back-up ».

Cette organisation a collaboré, à la mise en place de cartographie des risques par lignes métier qui permet d'identifier, d'évaluer et de contrôler l'ensemble des risques opérationnels.

Contenu de la situation sanitaire mondiale, CDG Capital a mis en place un plan de continuité dédié à la pandémie du « Covid-19 », elle permet d'évaluer l'impact du risque sanitaire sur la continuité

d'activité de la banque et met en place des moyens et des procédures, pour traiter éventuellement l'ensemble des risques opérationnels générés par cette crise.

La démarche ORSA « Opérationnel Risk Self Assesment » mis en place depuis 2019, participe activement au renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnel, plusieurs activités de la banque ont connu une refonte globale de leurs dispositifs de gestion des risques opérationnels.

Sécurité de l'information

L'information et plus particulièrement les données numériques constituent une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, renforcent continûment le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

CDG Capital dispose d'un Système d'Information (SI) organisé de façon à satisfaire les besoins des pôles métiers dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles. On classe les applications en trois catégories :

- Cœur de métier (critique pour l'activité de CDG Capital) ;
- Verticale (SI dédié à une direction de CDG Capital) ;
- Horizontale (Transverse aux directions de CDG Capital).
- La sécurité informatique se traduit à travers 2 principaux axes :
 - Sécurité réseau ;
 - Sécurité opérationnelle et veille de sécurité.

La surveillance des pertes internes

La collecte des pertes internes (mais également des gains et des quasi-pertes) concerne l'ensemble des métiers de CDG CAPITAL, depuis 2012. Ce processus a permis aux opérationnels de (') :

- Définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées (évolution des activités ou des processus, renforcement des contrôles, etc.) ;
- S'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels ;
- Acquérir une meilleure connaissance de leurs zones de risques ;
- Mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein de la banque et de ces filiales.

8. Plan de continuité d'activité

Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité visent à minimiser autant que possible les impacts d'éventuels sinistres sur les clients, le personnel ou les infrastructures, et donc à préserver la réputation de CDG CAPITAL, l'image de ses produits et sa solidité financière. Ils répondent également à une obligation réglementaire.

La démarche de mise en place et d'optimisation des dispositifs de continuité d'activité de toute entité de la banque s'appuie sur une méthodologie conforme aux standards.

Elle consiste principalement à identifier les menaces qui pèsent sur l'entreprise et leurs effets possibles, à mettre en place une capacité de réponse efficace à divers scénarii de crise.

A ce titre CDG Capital a initié depuis début 2009 la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité (y compris la composante Plan de Secours Informatique), afin de se prémunir face à l'éventuelle survenance d'une menace de nature à perturber significativement le bon déroulement de son activité.

Suite à la finalisation du projet de déploiement du PCA en 2013, en incluant les scénarios majeurs précédemment cité, l'année 2014 a été consacrée au lancement de la phase de maintien en conditions opérationnelles du PCA. Ceci nous a permis de s'assurer de la fiabilisation des installations. Aussi l'année nous a permis de finaliser le projet PCA des filiales CDG Capital Gestion et CDG Capital Bourse.

L'exercice 2021 a été marqué principalement par le maintien du dispositif de continuité sanitaire et le déploiement des règles sanitaires pour faire face à l'évolution de la pandémie et aux engagements opérationnels de CDG Capital

La continuité d'activité et la santé de nos collaborateurs comme objectif pour dépasser cette crise sanitaire.

Aujourd'hui CDG Capital aspire, courant l'exercice 2022 à la mise en place d'un plan de reprise des activités et à la résilience de ses solutions de continuité.

9. Risques sur les activités externalisées

CDG Capital est liée par un contrat de sous-traitance en matière d'infogérance conclu avec un prestataire externe. CDG CAPITAL assure en interne la gestion applicative.

Les autres activités externalisées à savoir : la gestion de l'archivage, la gestion des locaux et la gestion du transport des fonds sont suivies par l'entité Moyens Généraux.

Quant au suivi de la gestion de la monétique, elle est assurée par la Direction des Services Bancaires.

Afin de se focaliser sur son cœur de métier, CDG capital a confié les activités suivantes à des prestataires spécialisés :

▪ **Gestion du système d'information (ATOS) :**

Dans le but d'assurer une gestion de son système d'information dans les meilleurs standards, CDG capital a sous-traité la production, l'exploitation et la maintenance de son infrastructure informatique à un prestataire externe.

- A travers ce contrat, CDG capital a confié la gestion des éléments ci-dessous :

▪ **Gestion des infrastructures :**

Service desk ; gestion des réseaux ; gestion de la sécurité ; gestion de la téléphonie ; gestion des serveurs ; gestion de la production ; gestion des bases de données.

▪ **Gestion de l'archivage (DOC ARCHIVE) :**

Un contrat de prestation d'archivage a été signé avec Doc Archive en 2009, afin d'assurer une bonne gestion des documents administratifs et financiers de la banque et éventuellement ses clients. Ci-après les prestations négociées par CDG Capital :

- Gestion des archives :

La collecte des fonds d'archives, le transport des fonds d'archives, le stockage des fonds d'archives dans des locaux dédiés respectant les normes de sécurité, la tenue de l'inventaire des archives confiées, la restitution au client des archives appelées en consultation, l'organisation et l'assainissement des archives échues et le stockage de tout autre support (bandes magnétiques, disquettes, microfilms, ...).

- Gestion du transport des fonds (Business Cash Center) :

Depuis 2007, le transport des fonds est assuré par le prestataire G4S, la prestation porte essentiellement sur l'enlèvement et le transport de fonds de/et vers CDG Capital.

- Gestion de la monétique (HPS) :

Un contrat mis en place entre les deux parties CDG Capital et HPS. Ce dernier a développé une solution monétique proposant des services d'émission de cartes dans le réseau d'acceptation local et international ainsi que l'acquisition des transactions GAB.

- Autres prestations de jardinage de gardiennage :

CDG a signé d'autres contrats de différentes activités telles que : Jardinage au sein des locaux CDG Capital et Annexes avec le prestataire FLEUR BELLE VIE, Gestion des locaux CDG Capital à Casablanca avec la société ENMOS.

Les activités externalisées sont surveillées et suivi au sein de la DSI par l'entité « service et opérations ». Cette entité pilote entre autres ces activités. Un manager infrastructure et infogérance est dédié quotidiennement au suivi des opérations et des services. Un comité hebdomadaire et un comité de pilotage sont en place. Un responsable pour la gestion et le suivi des services externalisé « services et SLA » au sens de la DSI est dédié au management des services rendu de l'info gérant.

CDG Capital a prévu de renforcer son dispositif de maîtrise et surveillance du risque lié aux activités externalisées à travers l'adoption d'une approche basée sur les trois axes suivants :

- Contrôle réguliers opérationnels à travers notamment la cartographie des risques ;
- Evaluation périodique des prestations ;
- Evaluation du dispositif mis en place chez le prestataire par un cabinet spécialisé.

10. Risques financiers liés à l'environnement

CDG Capital est parmi les premières banques à établir son empreinte carbone.

Ainsi, CDG Capital est très sensibles aux risques liés à l'environnement et travaille étroitement avec le régulateur pour se conformer entièrement à la directive 5-w-2021 concernant les risques financiers liés aux changements climatiques.

Courant l'année 2021, aucun risque financier lié aux changements climatiques n'a été identifié.

11. Risques lié au caractère imprévisible de la durée et des effets de la pandémie de Covid 19

CDG Capital contribue à la relance économique en prémunissant les clients des risques émergents auxquels ils sont confrontés.

Les impacts potentiels sur les projections de la banque en termes d'activité et de résultat ne peuvent être quantifiés à ce stade de manière très fine. Néanmoins, de par la qualité de nos portefeuilles et notre clientèle, majoritairement institutionnelle et Corporates, nous n'anticipons pas d'impact défavorable significatif sur nos activités.

PARTIE X. ANNEXES

I. Statuts

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Statuts_MAJ_22-04-2022_CDG%20Capital.pdf

II. Rapport financier annuel

31 décembre 2019

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport-financier-annuel-2019_CDG%20Capital_.pdf

31 décembre 2020

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport-financier-annuel-2020_CDG%20Capital_.pdf

31 décembre 2021

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport-financier-annuel-2021_CDG%20Capital.pdf

III. Rapports généraux des Commissaires aux comptes

31 décembre 2019

<https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport%20ge%CC%81ne%CC%81ral%20des%20CAC%202019.pdf>

31 décembre 2020

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport-des-CAC-sur-les-comptes-sociaux-2020_0.pdf

31 décembre 2021

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/2-30500-3-1Rapport-CDGCAPITAL-Comptes-sociauxFY21_31-12-2021.pdf

IV. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

31 décembre 2019

<https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport%20spe%CC%81cial%20des%20CAC%202019.pdf>

31 décembre 2020

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport-des-CAC-sur-les-conventions-re%CC%81glements%CC%81es-2020_0.pdf

31 décembre 2021

<https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/3-30500-3-3Rapport-spe%CC%81cial-CDG-CAPITAL-FY21.pdf>

V. Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

31 décembre 2019

<https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport%20des%20CAC%20sur%20les%20comptes%20consolide%CC%81s%202019.pdf>

31 décembre 2020

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport-des-CAC-sur-les-comptes-consolide%CC%81s-2020_0.pdf

31 décembre 2021

<https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/1-30500-3-2%20Rapport-CDGCAPITAL-Comptes-consolide%CC%81s-2021.pdf>

VI. Rapports de gestion

31 décembre 2019

<https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport%20de%20gestion%202019.pdf>

31 décembre 2020

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport-de-gestion-2020_0.pdf

31 décembre 2021

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/0-Rapport-de-gestion%202021_Scanne%CC%81.pdf

VII. Rapports et indicateurs financiers

<https://www.cdgcapital.ma/fr/communication-financiere>

VIII. Communiqués de presse publiés durant les trois derniers exercices

Publications

<https://www.cdgcapital.ma/fr/publications>

Actualités et événements

<https://www.cdgcapital.ma/fr/news-room>

Les documents validés par les Commissaires aux comptes, les rapports de gestion ainsi que les statuts sont accessibles au niveau du site web de CDG Capital au niveau de la rubrique « Documents destinés aux investisseurs » en suivant le lien suivant : <https://www.cdgcapital.ma/fr/documents-destines-aux-investisseurs>.